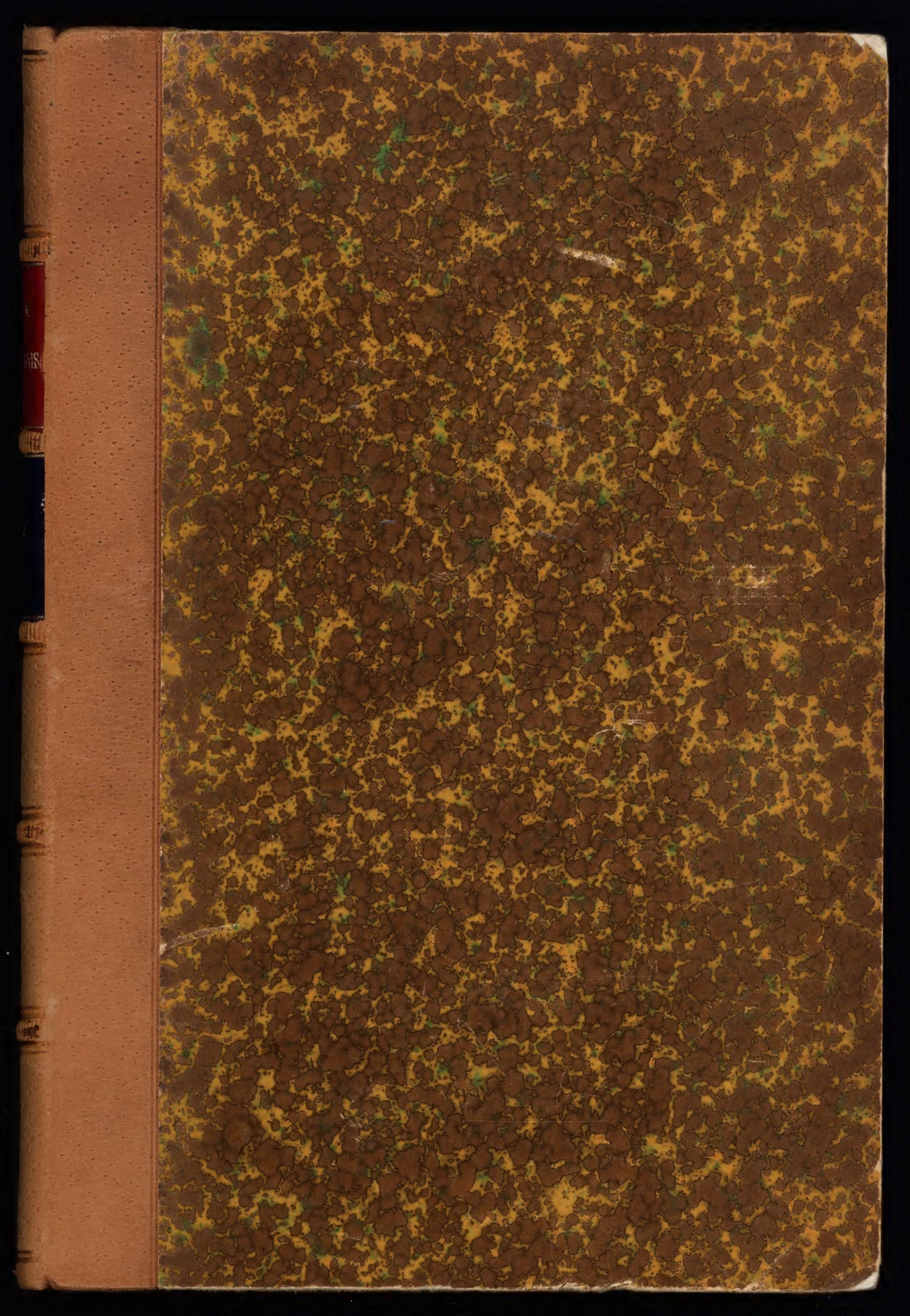
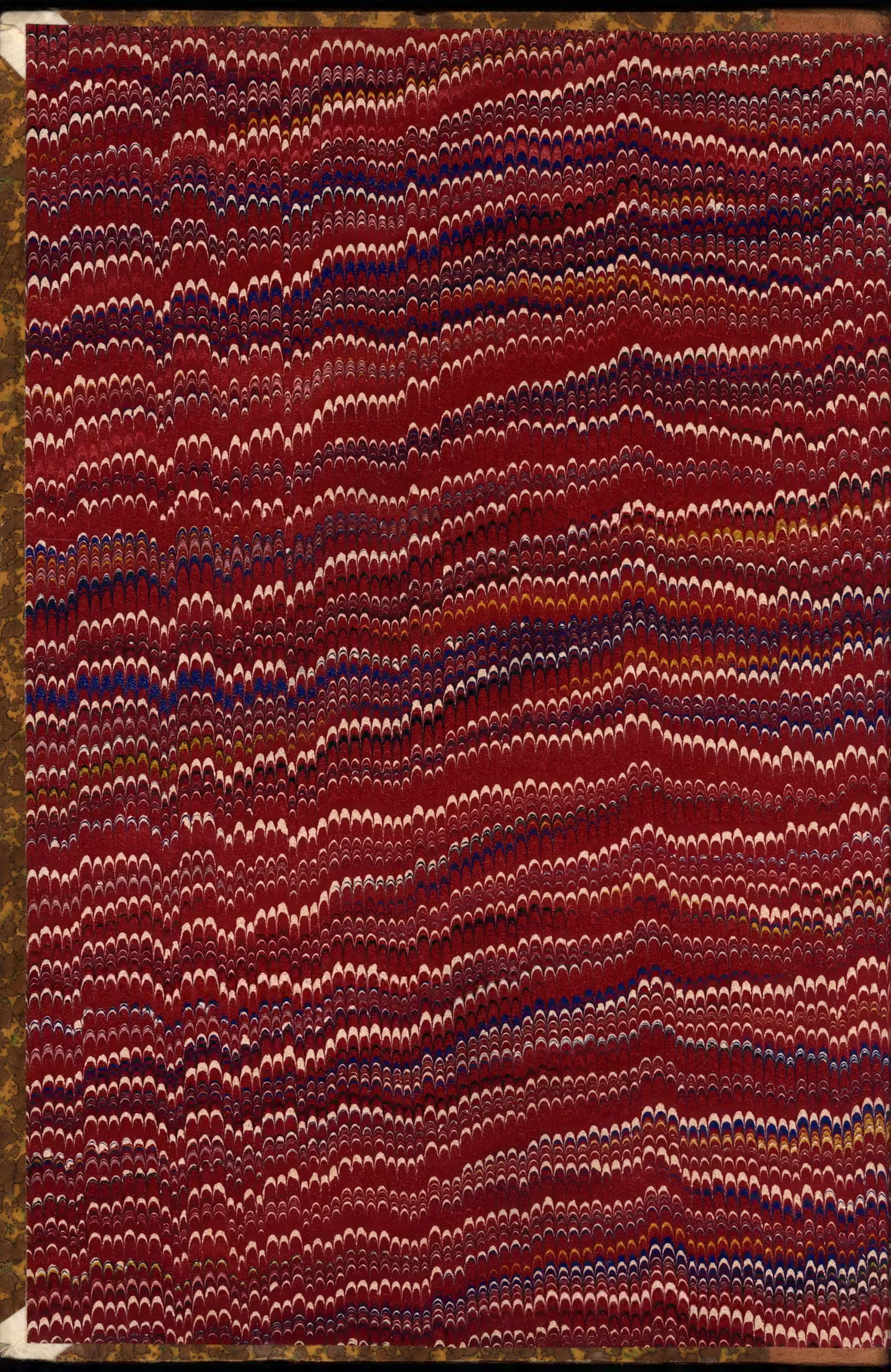
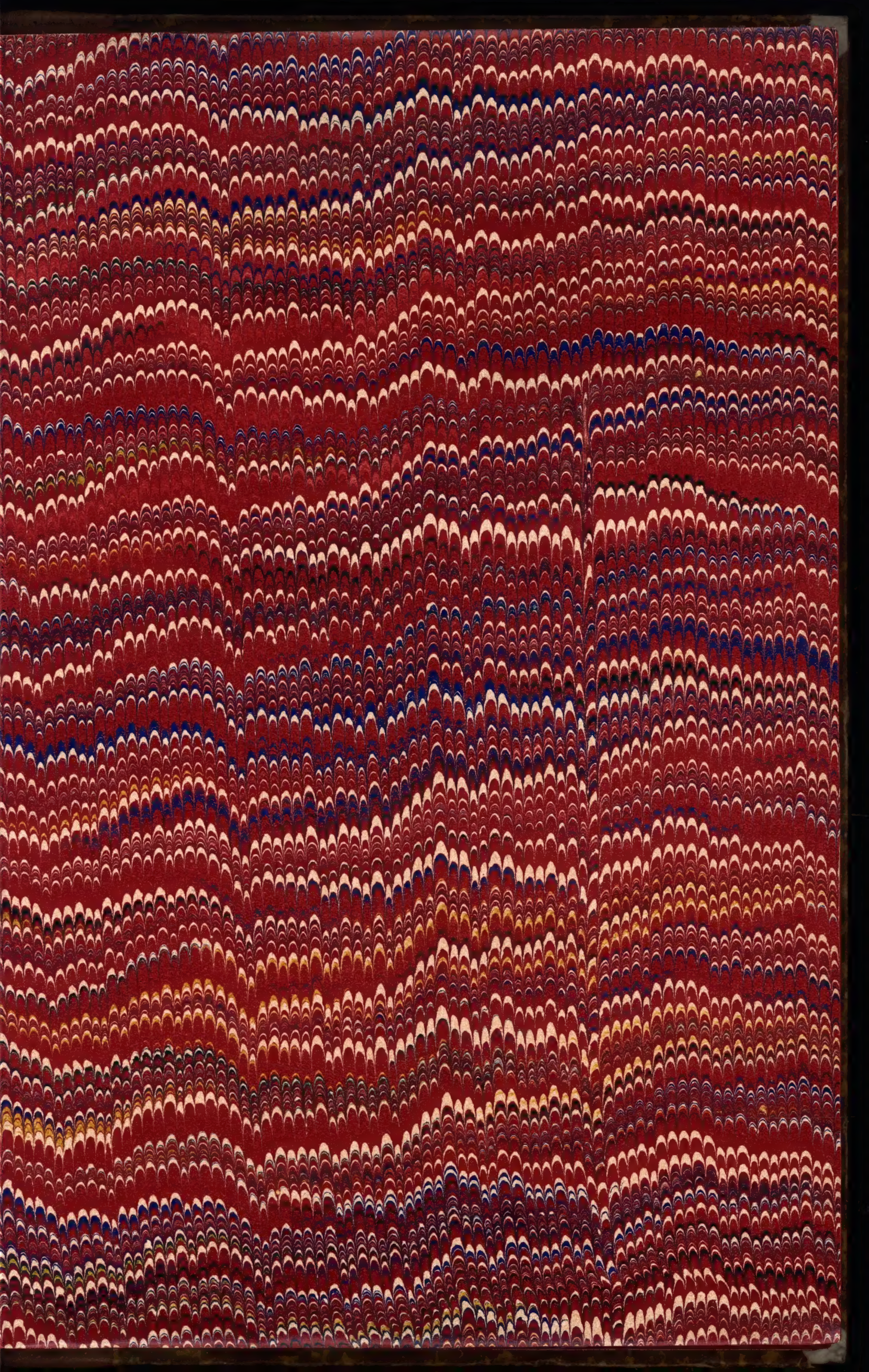






MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel

XXXVIme ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH & Cie

1899

Au Lecteur

Au commencement d'une nouvelle année, deux devoirs s'imposent au *Musée neuchâtelois*, l'un doux, l'autre pénible : il tient en premier lieu à proclamer bien haut sa reconnaissance — et la gratitude est douce à tout cœur bien né — envers ses lecteurs assidus qui, depuis si longtemps, lui témoignent leur bienveillance; mais il doit se poser aussi en solliciteur, et l'attitude de celui qui tend la main, quoique pittoresque et formant souvent de jolis motifs de tableaux, ne laisse pas d'être humiliante. Elle le serait vraiment pour le *Musée,* s'il ne savait que c'est à des amis qu'il dit : « Ne nous abandonnez pas, mais efforcez-vous au contraire de nous procurer de nouveaux abonnés. » La mort, des circonstances imprévues en déciment toujours un peu le nombre, et les déchets doivent être couverts et au-delà, chaque année, pour qu'une revue puisse se maintenir; car ici, comme ailleurs, celui qui n'avance pas recule.

En jetant un regard en arrière sur les immenses services que le *Musée neuchâtelois* a rendus en sauvant de l'oubli et de la destruction, pour les mettre à la portée de tous, une quantité énorme de documents, de lettres, de récits, de faits, de monuments, de traits de mœurs se rapportant à tous les domaines de notre passé national, nous ne pouvons admettre qu'aucun Neuchâtelois puisse ne pas désirer la continuation d'une publication à la fois aussi utile et instructive. Elle entre dans sa 36me année; ce n'est, on le sait, pas l'âge de la sénilité, mais au contraire celui de la maturité par excellence. Aussi l'année passée a-t-elle été particulièrement féconde en articles offrant la plus grande variété, et les planches ont également réservé mainte surprise.

Mais le *Musée neuchâtelois* est allé plus loin et, pendant l'année qui a vu les fêtes du Cinquantenaire de la République, il a fait acte de virilité en abordant une nouvelle période de notre histoire, celle de 1830 à 1848, à laquelle il avait jusqu'à présent fermé ses pages comme étant encore de trop récente mémoire. Il a estimé, avec raison selon nous,

que le moment était venu de recueillir des documents contemporains pouvant contribuer à mieux faire connaître et les faits qui se sont passés, et l'état des esprits pendant cette époque troublée, mais décisive pour la réalisation de l'œuvre d'émancipation.

Déjà le *Musée neuchâtelois* a eu la bonne fortune de pouvoir publier une correspondance très remarquée échangée entre Fritz Courvoisier et A. Bourquin. Ces lettres sont de nature à jeter un jour nouveau sur le caractère de ce dernier et à décharger sa mémoire des graves accusations qui pesaient sur lui. Ce sont là des documents dont l'importance ne saurait échapper. Le *Musée neuchâtelois* en a d'autres encore en réserve sur ces événements, et il fait appel à tous ceux qui pourraient posséder des lettres, des mémoires ou autres souvenirs s'y rapportant. En réunissant une collection aussi complète que possible de témoignages authentiques de personnes qui ont joué un rôle actif ou passif dans l'un ou l'autre camp, on parviendra à mettre à la disposition de l'historien une mine riche en renseignements précieux.

Telle est l'ambition du *Musée neuchâtelois,* un des chapitres de son programme, qui ne l'empêchera du reste pas de vouer, comme par le passé, sa sollicitude à toutes les autres branches de l'histoire de notre canton. Le taxera-t-on de présomption, s'il ose compter sur le concours de *tous ceux qui sont en mesure de l'aider à réaliser* un vœu aussi légitime? Nous aimons à croire au contraire qu'à pareille époque, l'année prochaine, le *Musée neuchâtelois* pourra jeter un coup d'œil rétrospectif sur une abondante moisson de documents fournis par les bienveillants auxquels il s'adresse aujourd'hui plein de confiance.

Au nom du Comité,

Jean Grellet.

N.-B. — Nos lecteurs nous ont toujours su gré de mêler aux graves travaux des historiens les récits de nos conteurs neuchâtelois, et de faire, à côté de la science, la part de l'imagination, qui peut aussi, à sa manière, entretenir le goût et répandre la connaissance du passé. On nous saura donc gré de commencer, dans une livraison prochaine, la publication d'une nouvelle neuchâteloise de notre collaborateur et ami Oscar Huguenin.

Le Comité.



LOUIS-THÉOPHILE DE BÉVILLE

Gouverneur de la Principauté de Neuchâtel

D'après le portrait dessiné et gravé en 1798 par Ab.-Louis Girardet

TYP. H. WOLFRATH & C[ie], NEUCHATEL

UN VOYAGE DU GOUVERNEUR DE BÉVILLE

(AVEC PORTRAIT)

Au commencement de l'année 1798, les Neuchâtelois, anxieux, suivaient de près les événements qui bouleversaient la Suisse.

Dans ce moment si grave, ils craignaient de perdre leur gouverneur, le général Louis-Théophile de Béville, qui administrait le pays depuis 1779.

En date du 7 mars 1798, la Bourgeoisie de Valangin adressait à Frédéric-Guillaume III le placet suivant :

Au Roy,
Sire!

Les Maîtrebourgeois et Conseil de Valangin, Très humbles et Très fidèles sujets de Votre Majesté viennent respectueusement exprimer au pied du Trône les sentiments de fidélité et de reconnaissance dont ils sont animés par une suitte de Bienfaits qui émanent de Leur Auguste Souverain.

Ils sont en effet inapréciables, Votre Majesté a daigné les assurer de sa Bienveillance Royale. Elle a bien voulu recevoir l'expression de leurs vœüx et de leurs désirs, dès son avènement au Trône, sur tous les objets qui pouvaient rendre durable la félicité d'un Peuple fidèle. Aussy les suppliants profondément reconnaissans, ont redoublé d'attachement et d'amour pour la Personne Sacrée de Votre Majesté. Cependant le bien-être dont ils jouissent par les soins paternels de Leur Auguste Prince pourrait être Troublé par des événements facheux dans les Tristes circonstances où se trouve la Suisse, s'ils n'avaient le bonheur de posséder la présence et le Travail de Son Excellence de Béville Gouverneur de cet Etat, dont l'utilité se manifeste chaque jour dans les Temps actuels. Il est donc du devoir des représentants de la Bourgeoisie de Valangin, de venir ainsi qu'ils le font, supplier instamment Votre Majesté de permettre que le séjour de Son Excellence de Béville soit prolongé de quelque Temps dans son Gouvernement et jusqu'à ce que la crise soit passée.

Cette demande, Sire, est dictée par le respect et la confiance que Son Excellence a inspiré à tous les sujéts de cet Etat qui ont produit des fruits très heureux......

Le 7 avril 1798, le roi envoyait aux Quatre Bourgeoisies le rescrit suivant :

Le prix que vous attachez à la présence de votre Gouverneur m'est un nouveau gage des sentiments que je n'ai jamais méconnus en vous; et puisque vous vous en promettez des fruits heureux, dans un moment où les troubles qui vous environnent doivent doubler à vos yeux le prix du bonheur dont vous jouissez, je me prête avec plaisir à votre vœu. J'en trouverai un bien grand à vous convaincre de l'affection Paternelle à laquelle votre attachement vous donne des titres si justes, et je vais prescrire au Lieutenant-Général de Béville de prolonger son séjour au milieu de vous; sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Or, peu de temps après, M. de Béville fit un voyage dans les Montagnes neuchâteloises.

Les pièces que nous venons de transcrire permettent de lire sans sourire le récit, naïf parfois, de ce voyage; elles nous font comprendre l'état d'âme du narrateur anonyme, pasteur ou greffier, sans doute. Elles expliquent aussi l'enthousiasme extrême de la population montagnarde, alors pourtant que le souvenir des arbres de liberté était encore bien vivant.

Nous donnons ici la partie principale du manuscrit seulement.

La planche qui accompagne cette notice est la reproduction d'une gravure de Ab.-L. Girardet.

Relation du Voyage de Son Excellence, Monsieur le Général de Béville, Gouverneur et Lieutenant général de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin aux Montagnes de la dite Souveraineté, fait dès le 23me au 27me avril 1798 inclusivement et sa promenade à Lignières le 24e may même année.

Son Excellence Monsieur le général de Béville ayant bien voulu se rendre aux desirs de ceux des sujets de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin qui n'avaient pas eu le bonheur de le voir dans leurs districts, pendant son troisième séjour dans son gouvernement, se détermina à faire une course dans les montagnes et ayant nommé pour l'accompagner plusieurs Conseillers d'Etat, Il partit de Neuchâtel le 23e avril 1798 précédé seulement d'un Messager d'Etat.

On arriva aux Ponts de Martel à 9 heures, à l'entrée du Village se trouvaient tous les officiers Militaires du quartier l'épée à la main, et formèrent deux hayes entre lesquelles S. E. dévancée par toute la musique du Bataillon parvint à un arc de triomphe fait en verdure et portant à son sommet deux Médaillons, Vive le Roi sur le premier, Vive Monseigneur le Gouverneur sur le second. Sous cet arc étaient rassemblées 35 à

40 jeunes personnes habillées uniformément en blanc avec quelques rubans; l'une d'Elles adressa un compliment à S. E. et lui présenta un bouquet qui fut reçu avec les graces bienveillantes qui captivent et qui appartiennent si particulièrement à Monsieur le Gouverneur. Il répondit bien obligeamment au compliment et invita Mlle Benoit qui l'avait prononcé au déjeuné préparé dans la maison de Communauté, elle l'accepta avec modestie, mais avec aisance. Des cris non interrompus de Vive le Roi, Vive Mg^r le Gouverneur ne cessérent de retentir aux Ponts aussi longtemps que ceux de qui ils partaient purent esperer de se faire entendre, c'est au milieu de ces acclamations que Mg^r le Gouverneur passa deux heures dans ce village; Il en employa une partie à visiter le Cabinet de Mr Benoit fils homme instruit, laborieux et adroit; qui a empaillé avec un art admirable une collection complette de tous les oiseaux qu'on voit dans ce Pays. S. E. examina aussi avec un Juste intérêt, les Oiseaux peints par M^r le Major Benoit. La vérité, la délicatesse du pinceau et le choix des couleurs, méritent les plus grands éloges, l'étonnement s'y joint lorsque l'on pense que ces deux artistes distingués se sont poussés sans autre secours que leur génie et leur assiduité.

Le Pasteur [1] et tous les gens en place vinrent faire leur révérence à S. E. Les jeunes personnes qui l'avaient reçu firent haye à son passage et M^r le Gouverneur leur dit encore et à chacune d'Elles quelque chose d'obligeant, la musique Le précéda toujours. Il remonta en Carosse pour Se rendre à la Sagne; Il invita M^r le Major Benoit à venir y diner avec Lui.

Sur les frontières de la juridiction de la Sagne se trouvèrent son Maire [2] et son Pasteur [3], deux hommes bien estimables et dont l'exemple et les exhortations n'ont pas peu contribué à maintenir les bons sentiments des Paroissiens et des Ressortissants. La réception qui fut faite dans ce lieu à S. E. n'était point méditée. Les militaires y parurent comme aux Ponts, les mêmes acclamations s'y firent entendre continuellement, les bénédictions pour le Roi, pour Son digne Représentant, La reconnaissance pour le Gouvernement étaient peintes sur toutes les physionomies, C'était une ivresse de joie générale pour voir S. E. dans la Chambre où Elle dina, on montait sur les murs, sur les toits du voisinage. Elle descendit à plus d'une reprise pour satisfaire les désirs de la multitude et pour donner aux Chefs et à chaque individu des témoignages mérités de satisfaction et de bienveillance; c'était un père tendre et chéri au milieu de sa famille. Ces gens simples et essentiellement adonnés à l'agriculture, ne connaissent pas les raffinements du luxe, qui a percé dans la plus grande partie de nos Montagnes; aussi le diner que M^r le Gouverneur y avait fait préparer fut audessous du médiocre, on ne s'en aperçut pourtant que par l'apétit qui se manifesta au soupé pris à la Chaux-de-

[1] Samuel Peters.

[2] Abraham Perret.

[3] Charles-Henri Favre.

Fonds. Cependant ce soir-là comme pendant tout le Voyage, S. E. fidèle à son régime, se contenta d'un bouillon pris dans sa chambre.

On partit de la Sagne environ 3 heures de l'après-midi, le peuple n'avait pas quitté les environs de la maison de Communauté; le même sentiment perçait de toute part. Son expression seulement se modifiait suivant l'âge ou le sexe de ceux qui y donnaient essort; la joye était bruyante chez les jeunes gens, de douces larmes raffraichissaient les paupières de la Vieillesse. Mais tous disaient à leur manière: Nous sommes heureux, Grâces en soient rendues à Dieu, au Roi et au Gouverneur.

Le Pasteur et le Maire de la Sagne escortèrent S. E. jusques aux limites de la Mairie; là se trouvèrent deux porteurs d'ordres du Bataillon de la Chaux-de-Fonds.

On y arriva avant six heures, la milice était sous les armes et forma deux hayes dans le Village au passage de M^r^ le Gouverneur. La beauté de la tenue de cette troupe, sa bonne contenance et son air vraiment guerrier la firent remarquer avantageusement, la foule était immense dans ce village trop semblable à une ville. S. E. avec sa suite prit logement à l'auberge de la fleur de Lys; après s'y être arrêtée un instant, Elle fut faire visite à Mad^e^ Robert qui Lui avait fait offrir un appartement et fit le tour du village, après quoi Elle rentra à l'auberge, y fit sa partie de Wist et se retira dans sa Chambre. Sa suite prit un souper bien préparé et proprement servi. Le soir le village fut illuminé.

Le lendemain 24e M^r^ le Gouverneur reçut M^r^ le Maire[1] auquel Il témoigna sa juste estime. Il reçut aussi la Justice, le Corps des Officiers Militaires, le Pasteur[2] et Mr Robert ancien Maire de la Chaux-de-Fonds que son âge et les infirmités qui en sont la suite ont engagé, il y a quelques années à solliciter son Congé et qui le reçut avec des marques particulières du Contentement que la Cour avait de ses services. Ensuite on alla voir les nouvelles constructions qui remplacent avec avantage et même avec luxe les Bâtiments consumés par l'incendie qui eut lieu le 5e May 1794. On distingua surtout le temple dont l'architecture noble, simple et commode, ainsi que la perfection de l'Ouvrage, méritérent l'approbation de M^r^ le Gouverneur. M^r^ le Conseiller d'Etat de Bosset en a donné le dessin et Mr Perret-Gentil a veillé à son exécution. S. E. rentra un peu avant onze heures. L'on dîna tout de suite, les Chefs civils, militaires et Ecclésiastiques furent du repas. On partit à une heure pour se rendre au Locle dont le Maire et quelques-uns des principaux Communiers étaient venus à la Chaux-de-Fonds et augmentèrent le cortège. Au départ comme à l'arrivée la foule fut immense et fit entendre les mêmes acclamations.

A deux heures, on arriva au Locle. Tout le militaire était sous les armes et se présenta de manière à se faire honneur. Les rues étaient

[1] Abraham-Henry Droz.

[2] Jean-Jacques Imer.

remplies de monde, les fenêtres en étaient jonchées, la joye brillait sur tous les Visages; ses expressions se mêlaient sans interruption à celles de fidélité pour le Souverain, de gratitude pour ses bienfaits, d'attachement à notre Constitution, d'amour et de respect pour Monsieur le Gouverneur. Un nombre considérable de jeunes demoiselles, mises uniformément avec la plus élégante simplicité, se présenta au passage de S. E. et Melle Droz fille de Mr le Maire qui était à leur tête adressa un Compliment rempli de sentiment et rendu avec grâce; en le finissant elle offrit à Mr le Gouverneur une Corbeille de fleurs dont le choix et l'arrangement augmentaient le prix et l'éclat.

L'auberge du Locle ne présentait pas assez de logement pour S. E. et sa suite, les principaux habitants s'empressèrent d'y suppléer avec autant d'honnêteté dans la manière que d'élégance dans les appartements.

S. E. fut faire visite à Madme Courvoisier chez qui elle avait logé à son précédent voyage. Elle fut aussi voir Mr le Maire du Locle et Madme. On sait que la survivance de cette juridiction lui avait été donnée par une grâce spéciale de la Cour en récompense des services réels rendus à l'Etat et il justifie si bien cette faveur depuis qu'il est en place qu'on peut dire avec vérité qu'il la mérite chaque jour de nouveau.

Mr le Gouverneur fut se promener dans le Village; ici comme aux Ponts et à la Chaux-de-Fonds Il fut constamment précédé par la Musique Militaire. Il visita le magazin de Mr Houriet. La Beauté de l'édifice, les ouvrages recherchés dans tous les genres d'horlogerie qu'il renferme et plus encore les connnaissances, l'urbanité et la politesse du Maître méritent une mention particulière. S. E. fut aussi chez Mr Bergeon voir un balancier de son invention pour estamper les clefs de montres; il est digne de l'attention qu'on lui donna. Elle se retira dans son appartement et y fit sa partie ordinaire pendant laquelle on entendit la musique dans la rue; on demanda ce que c'était, Mr le Maire dit que cette Musique venait prendre les jeunes demoiselles du Village pour les conduire à un bal qui devait terminer la fête de ce jour. Monsr le Gouverneur invita ses compagnans à s'y rendre et bientôt Il annonça vouloir y aller lui-même: On s'y achemina éclairé par la brillante illumination des maisons du Village et de toutes celles qui quoique à une certaine distance pouvoient être apperçues. Des transparens chargés d'emblêmes et de dévises, les cris de joye, les vœux pour le Roi et pour S. E., tout peignait le bonheur, le désir et l'espoir de le conserver ainsi qu'une juste gratitude envers le Souverain et son représentant. Le Bal était composé de 25 jeunes Demoiselles et d'un plus grand nombre de danseurs dont la Civilité, l'amabilité et l'aisance seraient remarquées avantageusement dans quelle ville que ce fut. S. E. y fut plus d'une heure, causa avec chacun, dit les choses les plus aimables et les plus obligeantes. On le reçut avec une respectueuse familiarité; en général le ton de cette société est le meilleur possible; aucune gêne, aucune fausse prétention, de là nul embarras. Entre ces demoiselles qui toutes mériteroient un éloge particulier, il faut remarquer surtout Melle Lucie Dubois qui ne pouvant danser, par raison de santé, se trouva

à portée d'entretenir Monsieur le Gouverneur et qui le fit avec autant d'esprit que de grâces; la nature lui en a donné beaucoup. En sortant de cette partie de danse, S. E. prolongea sa promenade pour voir l'illumination de l'extrémité orientale du village. Les rues en étaient parfaitement éclairées, la foule prodigieuse et l'ordre parfait sans aucun moyen pour le faire régner.

S. E. se retira après avoir fixé au lendemain à 6 heures le départ pour les Brenets.

La rapidité du chemin qui y conduit ne permettant pas de s'y rendre en Berline, plusieurs Messieurs du Locle fournirent des chaises légères dans lesquelles on arriva aux Brenets commodément et promptement. La milice était sous les armes et tous les habitans exprimèrent avec effusion de cœur les bons sentiments qu'ils ont toujours professé. On déjeuna, Mr le Maire[1] présenta sa Justice, Il fut invité à ce déjeuné ainsi que Mr le Pasteur[2] homme aimable et de mérite, Mr le Lieutenant et les Gouverneurs de Communauté: puis S. E. descendit le Village, fut voir Mme Wuilleumier femme du Pasteur et fille du feu Vicomte de Gorgier et alla jusques aux rivages du Doubs voir l'attelier de Mr Guinand, opticien distingué auquel le génie et l'application ont tenu lieu de secours étrangers.

On quitta les Brenets au milieu des bonnes et sincères démonstrations qui avaient éclaté à l'arrivée et l'on fut de retour au Locle avant une heure. Monsieur le Gouverneur avait fait inviter pour diner avec Lui plusieurs notables de ce Village qui sont bien faits pour figurer dans la bonne société et l'augmenter.

Mr le Gouverneur reçut les hommages du corps de la Justice, présenté par son Chef, et des Officiers Militaires présentés par Mr le Lieutenant Colonel du Département.

Un concours prodigieux de monde et toute la milice sous les armes se présentèrent au moment du départ de S. E. Aux cris que l'on avait entendus précédemment se joignaient avec instance: Ne nous quittez pas! Restez avec nous! Restez dans le Pays! Notre Bon Gouverneur, notre Sauveur! Le cortège partit pour la Brévine. Les miliciens coupèrent au court pour pouvoir présenter encor les armes à S. E. aux bornes de la Juridiction.

En passant par le hameau du Cachot, on fut agréablement surpris de trouver outre la haye des Milices de ce Lieu, plusieurs jeunes personnes vêtues en bergères qui présentèrent des fleurs à S. E. et lui chantèrent quelques couplets faits pour la circonstance. Ces chants étaient accompagnés par des instruments à vent, qui rendirent d'autant plus mélodieuse cette galanterie inattendue et dont S. E. marqua sa satisfaction avec cette grâce qui attache à jamais les cœurs que ses qualités essentielles et ses bienfaits lui ont gagné.

[1] D.-H. Favre de Coffrane, résidant à Hauterive.

[2] Jean-Pierre Vuilleumier.

Aux approches de la Brévine, les milices étaient en haye et à l'entrée du Village, les jeunes personnes de ce lieu adressèrent à Monsieur le Gouverneur aussi des Couplets fait par Mr le Lieutenant Huguenin. Ceci se passait sous un arc de verdure duquel descendit une Couronne et un bouquet, à ce bouquet étaient attachés des vers dont le sentiment, l'aisance et l'harmonie furent généralement applaudis. Ils sont de Mr Gagnebin[1] Pasteur de cette paroisse auquel on vient d'accorder la Bourgeoisie de Valangin en réconnaissance de son mérite et de son attachement au Souverain et à l'Etat.

On descendit chez Mr Montandon, Maire du lieu ou par ordre de S. E. on avait préparé le souper. Elle y logea et plusieurs de ses accompagnans, d'autres chez Mr le Pasteur et tous eurent beaucoup à se louer de l'accueil qui leur fut fait. On eut du plaisir de retrouver ici Mr le Maire des Brenets qui était venu en droiture.

La Juridiction de la Brévine a constamment montré des sentiments dignes de l'exemple et des exhortations de son Maire et de son Pasteur. Dans ce moment d'allégresse générale, ils se manifestèrent de la manière la plus prononcée et la plus touchante: La chambre où était Mr le Gouverneur étant au rez-de-chaussée, l'extérieur des fenêtres en fut sans interruption garni de monde, le froid très vif que l'âpreté naturelle du climat aidée d'une forte bise rendait encore plus piquant ne put empêcher même les vieillards et la plus tendre enfance de se tenir à portée de voir Monsieur le Gouverneur et de lui faire entendre les cris redoublés de Vive le Roi, vive *Monseigneur le Gouverneur, notre Bon Gouverneur!*

Il y eut aussi une partie de danse à la Brévine et S. E. la favorisa également de sa présence. Le désir de plaire et le vrai dévouement sont ingénieux à se montrer, c'est ce que l'on put remarquer dans ce bal: étonnés de voir que les femmes dansaient entr'elles et sans aucun homme, on en demanda la raison à quelques uns de ceux-ci, ils répondirent que la chambre étant trop petite pour que chacun put danser, ils avaient cédé le parquet au sexe qui pouvait présenter à Monsieur le Gouverneur le spectacle le plus aimable.

Le village fut illuminé. Lorsque Monsieur le Gouverneur fut rentré, il voulut faire lever les sentinelles posées à ses portes, mais loin qu'on put leur persuader de se retirer, tous les miliciens voulurent prendre part à ce service. Il dura toute la nuit et pour que tous fussent employés et que personne n'eut à se plaindre d'avoir été prétérit, les sentinelles se releverent tous les quarts d'heure. S. E. eut une sérénade. Toute la nuit les gens de la Brévine furent en gayeté mais sans désordre et même sans bruit.

Le Lendemain matin, les environs du logement de Mr le Gouverneur étaient encore peuplés d'un monde prodigieux; mais chacun paraissait attristé des apprêts du départ et se disait mutuellement: hier le plaisir, aujourd'hui la douleur. S. E. fut encore saluer tout ce bon peuple auquel

[1] François-Louis Gagnebin.

Elle fit espérer que son retour à Berlin ne serait pas très prochain. On déjeuna et l'on partit, mais avant de monter en Carosse Monsieur le Gouverneur fut supplié par une bonne femme de donner un baiser à son enfant, qui pourtant était passablement sale et même un peu morveux; ce seroit bien mal connaître Mr le Général de Béville de douter qu'il se rendit au vœu de cette femme, malgré son goût très prononcé pour la propreté; cette complaisance lui coûta bien moins qu'un refus. La mère enchantée disait bien loin encore, Monsieur le Gouverneur t'a donné un baiser, mon enfant, tu pourras t'en vanter toute ta vie.

Mr le Maire, Mr le Lieutenant et plusieurs Officiers Militaires escortèrent S. E. jusques aux frontières de la Juridiction où se trouvèrent nombre d'officiers des Verrières qui se formèrent en garde autour de Son carosse.

Au Village des Verrières et près de l'Auberge où Monsieur le Gouverneur devait diner, on avait dressé un arc en sapins dont la simplicité et la Justesse des proportions faisait le mérite. Les milices formaient deux hayes que terminoient le Corps de la Justice. Le peuple était nombreux, la joye générale et ses expressions portaient le caractère de la sincérité. Après un instant de repos S. E. parcourut le Village et poussa sa promenade jusques aux frontières de l'Etat, donnant à chacun des marques de bienveillance et d'une véritable popularité. A son retour, le diné fut servi; le Pasteur[1], le Lieutenant, le Gouverneur de Commune et quelques notables y furent conviés. Au dessert, 12 jeunes demoiselles aussi remarquables par leur grâce personnelle que par l'élégance de leur mise vinrent chanter des couplets composés par Mr le Lieutt Bolle et peignant bien ses sentimens et ceux de ses Justiciables. Monsieur le Gouverneur leur témoigna sa sensibilité et le plaisir qu'il avait à les voir et à les entendre. La foule n'avait pas quitté la place qui est devant l'Auberge. Voir S. E. est un bonheur que l'on achète volontiers aux dépens de son diner. On partit avant 3 heures, le même cortège qui avait reçu S. E. aux limites de la Jurisdiction du côté de la Brévine le reconduisit jusqu'aux frontières de celle du Val de Travers où plusieurs militaires qui en dépendent se trouvèrent et remplacèrent ceux des Verrières.

Quant on passa à St Sulpice, la milice était sous les armes et tous les habitans de ce Village donnèrent essor aux bons sentimens qui n'ont cessé de les animer dans les temps orageux que la présence de Mr le Gouverneur a transformé en jours sereins.

Arrivé à Fleurier, Village que l'Agriculture et les arts enrichissent et où ceux-ci n'ont eu aucune fâcheuse influence sur les mœurs et le vrai patriotisme. La milice était sous les armes et bientôt le chemin de S. E. fut jonché de fleurs champêtres, jettées sous ses pas par de jeunes filles de 10 à 12 ans qui remplirent cette fonction avec toute la gentillesse et toutes les grâces que l'enfance déploye lorsqu'elle fait quelque chose avec plaisir. On traversa ainsi ce beau village et cette réception simple et champêtre plût beaucoup à Monsieur le Gouverneur.

[1] Jacques Chédel.

Môtiers annonça l'arrivée de S. E. par quelques décharges de mousquetterie; près de la maison où Elle devait loger était un arc en treillage dessiné avec goût et garni de verdure dont les festons retombaient avec graces, là un enfant offrit un bouquet à Monsieur le Gouverneur.

Monsieur le Chatelain[1] du Val de Travers, dont le zèle et l'intelligence ont été si utiles au Gouvernement et à sa Jurisdiction, vint faire sa revérence à S. E. à la tête de Sa Justice et des notables du lieu et l'accompagna jusques à Boveresse où Elle fut se promener. A son retour, on se rassembla et l'on passa la soirée chez Monsieur Bois de la Tour où Elle logeoit. Les parties finies on parcourut le Village pour en voir l'illumination qui présentait un coup d'œil d'autant plus intéressant que plusieurs emblêmes et devises donnoient une âme à cette décoration. L'air retentissait de chants de joye, de bénédictions et des fanfares d'une Musique militaire exécutée avec précision. Il était tard quand on rentra: S. E. se retira et sa suite alla au souper auquel Mr le Chatelain, le Lieutenant, le Pasteur[2], les Gouverneurs de Communauté et quelques notables étaient priés. Monsieur le Gouverneur eut une serenade également douce et mélodieuse; chacun exprimait à sa manière ce vœu unanime: Dieu Lui donne bon repos et une longue suite d'heureux jours, Dieu le conserve parmi nous. On éprouva à Môtiers la même honnêteté hospitalière qu'au Locle et à la Brévine; personne de la suite de S. E. ne logea à l'auberge et chacun reçut un accueil digne de reconnaissance.

L'heure du départ était fixée au Vendredi à 8 heures du matin, dès avant 6, les rues étoient peuplées, on épiait le moment où S. E. paroîtroit pour La revoir encore et les jeunes personnes venaient cueillir à l'arc de triomphe quelques brins de verdure qu'elles emportaient comme des reliques et qu'elles plaçoient dans leurs seins. Mr le Gouverneur vint sur la rue manifester Sa satisfaction et Sa sensibilité pour la réception qui Lui avait été faite. Il partit précédé par la musique et escorté par la milice.

Arrivé à Couvet au milieu des hayes des miliciens de ce Village et parvenu au Pont qui traverse la Reuse, S. E. voulut mettre pied à terre, mais on L'en empêcha et Elle fut obligée de céder au désir, je dirois presque à la violence des habitans qui dételèrent son Carosse et le traînèrent à bras jusques en haut du Village où l'attendoit une députation de la Communauté, qui le complimenta sous un arc de triomphe décoré avec un goût et une recherche difficiles à décrire. Cet arc, d'une construction et d'une architecture régulières portoit les armoiries de S. E. surmontées de celles de S. M. sur lesquelles planoit l'Aigle Royal de Prusse. Peinture, dorure, sculpture, rien n'étoit épargné, mais rien n'étoit surchargé; des rouleaux portant des bénédictions, des assurances de fidélité et de dévouement s'échappoient des mains de deux génies placés sur les chapiteaux des pilastres. Vive le Roi, Vive Monseigneur le Gouverneur, étoit écrit sur la clef de l'arc au dessous des écussons. Au revers du côté du nord,

[1] Samuel Monvert.
[2] Etienne Chédel.

une décoration plus simple dans ses ornemens, et d'un marbre plus commun, présentoit sous l'Aigle de Prusse, les armes de la Souveraineté avec cette Inscription Vive la Patrie.

Lorsque M^r le Justicier Berthoud qui portoit la parole pour la Communauté eut fini son discours, de jeunes demoiselles élégantes de figure et de parure, présentèrent un bouquet et adressèrent aussi un compliment à S. E. qui répondit à tout avec grace et sentiment. Puis elle continua Sa route au milieu de ces acclamations dont la répétition plait toujours à une âme comme celle de Monsieur le Gouverneur. On quitta Couvet avec l'étonnement que l'on eût pû préparer de si belles choses en si peu de temps et avec le regret de n'en pouvoir consacrer davantage pour les contempler.

A Travers, la milice sous les armes, un beau et bon discours du Pasteur [1] quoiqu'un peu long, le Corps de la Justice en cérémonie, 35 bergères en blanc et rose, leur compliment, leur attention de semer de fleurs le chemin de Monsieur le Gouverneur, les cris d'allégresse et les vœux qui retentissoient de toutes parts exprimérent les sentimens qui animent les habitans des terres de Travers, Rozières et Noiraigue qui forment cette Jurisdiction.

On passa à Brot; des ruines et des décombres de l'incendie qui a consumé les meilleures maisons de ce Village, partoient des acclamations qui prouvent que le bonheur d'avoir un bon Souverain, représenté par un Gouverneur tel que celui sous lequel nous vivons, adoucit toutes les peines.

Rochefort, dernier village à passer avant de rentrer dans le Vignoble, voulut aussi présenter à S. E. l'hommage de ses sentimens et Mr Berthoud Pasteur à Bôle dont Rochefort est l'annexe, s'en acquitta avec sentiment, goût et brièveté.

Avant une heure après midi, le Vendredi 27e Avril, on étoit de retour à Neuchâtel où l'arrivée de S. E. fut annoncée par plusieurs décharges de l'artillerie de la Ville.

La suite de S. E. dans le voyage aux Montagnes était composée comme suit :

Messieurs le Baron de Pury, Maire de la Côte.
d'Ivernois, Trésorier général.
de Pury, Lieutenant Colonel.
de Boyve, Chancelier.
de Montmollin, Procureur de Valangin.
de Marval, Chatelain du Landeron.
de Sandoz de Travers, Chatelain de Thielle.
de Pierre, Procureur général.
de Montmollin, Maire de Valangin.
de Tribolet, Chancelier.
de Montmollin, Lieutenant Colonel.
tous Conseillers d'Etat.

[1] Elie-Emer Peters.

L'impression produite par le voyage du gouverneur se traduisit d'une façon curieuse : le 20 mai 1798, nous voyons la Communauté du Locle « recevoir S. E. Noble et vertueux Seigneur Louis-Théophile de Béville, Chevalier des Ordres de l'Aigle rouge et du Mérite militaire, Lieutenant général des Armées de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant général de cette Souveraineté et ses illustres descendants pour être Communiers et véritables membres de la Communauté du Locle afin de bénéficier aux mêmes Droits, privilèges et prérogatives que les autres Communiers, avec ordre de nommer une Députation pour présenter cette patente à S. E. avec une supplique qui exprime le vœu de la Communauté ».

Voici la lettre d'acceptation du gouverneur :

Messieurs!
Messieurs les Gouverneurs et Conseil de l'honorable
Communauté du Locle
au Locle.

Messieurs!

Quoique j'espère que vos délégués vous auront déjà transmis mes bien justes remerciemens des patentes de Communier du Locle qu'ils m'ont remises de vôtre part; j'éprouve une véritable satisfaction, Messieurs, à vous exprimer encore par cette lettre toute ma sensibilité pour ce témoignage obligeant de vos Dispositions affectueuses à mon égard. Ce sera toujours avec un bien vif intérêt que je saisirai les occasions de vous rendre recommandables à nôtre Auguste et bien aimé Souverain; et ma famille conservera comme un monument bien digne de sa reconnaissance, le titre par lequel vous la faites participer avec moi à la qualité de membre de votre hono: Corporation.

Recevez, Messieurs, les assurances du bien sincère attachement avec lequel je suis

Messieurs
Votre bien affectionné
à vous rendre service

Neuchâtel, le 29e May 1798. de Béville.

Le 18 décembre 1801, M. de Béville quitta définitivement Neuchâtel pour se rendre à Berlin.

Le Manuel du Conseil d'Etat dit :

Du 17 décembre 1801. Monsieur le Gouverneur ayant fixé son départ à demain (18), le Conseil d'Etat s'est rendu en corps auprès de Son Excellence où Monsieur le Baron de Pury lui a manifesté les regrets que le Conseil éprouve en le voyant prêt à quitter ce pays.

C. Perregaux.

UNE ALERTE

LE DUC HENRI DE GUISE A NOTRE FRONTIÈRE EN 1587

Un manuscrit de nos Archives contenant des faits de guerre[1], rapporte l'alarme causée dans notre pays par la présence de l'armée du duc de Guise, le fameux Balafré, qui venait de soulever la Picardie et la Champagne, et de battre à Vimory (Loiret) et à Auneau (Eure-et-Loire) les protestants allemands accourus au secours de leurs coreligionnaires de France. Il se dirigeait par la Franche-Comté vers le pays de Montbéliard pour le ravager comme on savait le faire à cette époque, lorsque le 27 décembre 1587, quelques cavaliers de son armée ayant traversé le Doubs, pénétré sur les terres de la Seigneurie de Valangin et fait quelques dégâts, on crut que l'armée entière se disposait à ruiner l'Etat de Neuchâtel. On avait tout à craindre de ces bandes composées de Français, d'Espagnols, d'Italiens et d'Allemands, ennemis acharnés des protestants et que les chefs ne pouvaient pas toujours maîtriser. Aussi «la frayeur fut si grande, dans tout le pays, dit Boyve, que plusieurs habitants de la Châtellenie s'enfuirent outre le pont de Thielle avec des chariots de bagage, et d'autres se retirèrent au-delà du lac. »

Laissons la parole au manuscrit des Archives :

M. le Gouverneur envoya des mandements partout que chacun fût sur ses gardes et que les 1200 hommes élus pour la défense du pays se tinssent prêts à marcher au rendez-vous qu'on leur avait donné. La crainte qu'on avait fut augmentée par la nouvelle que l'on reçut que ceux de Berne et les Neuchâtelois revenant de France étaient dévalisés près de Salins, de Pontarlier, de Morteau et de Chailleson sur le Doubs, par les Francs-Comtois et les troupes des princes lorrains, qui, arrivées à Orchamps, y firent quelque séjour. La terreur redoubla lorsque quelques troupes ayant passé le Doubs pour poursuivre la charrette d'un capitaine bernois, entrèrent sur les terres de ce pays, près des maisons Chopard et Joly, qu'elles pillèrent et repassèrent ensuite la rivière.

Ceux de Rochefort en furent avertis les premiers, puis les gens de Valangin, enfin les habitants de la ville de Neuchâtel, où il se donna une telle alarme qu'elle parvint jusqu'aux oreilles de M. le Gouverneur qui envoya promptement à la frontière pour s'informer de la vérité.

Les Quatre-Ministraux vinrent lui remontrer le danger et qu'il fallait demander le secours à MM. des quatre villes alliées, notamment à MM. de

[1] Nous le devons à l'obligeanee de M. F.-G. Borel, aide-archiviste.

Berne, afin de repousser les ennemis s'ils voulaient passer outre. Le Gouverneur leur répondit qu'il fallait faire marcher les 1200 hommes ordonnés pour la défense du pays, tant de la ville de Neuchâtel que des autres communes de l'Etat pour en garder les passages.

En 1582, le 3 mai, on avait résolu, sous le bon vouloir de Son Altesse Marie de Bourbon, tutrice de Henri Ier de Longueville, son fils, d'élire 1200 hommes de guerre pour la garde du pays et pour marcher sur-le-champ où besoin serait, en attendant la bannière de Son Altesse. On nomma des officiers. La ville de Neuchâtel devait fournir 300 hommes, le Landeron 100, Thielle 40, Boudry et Rochefort 100, Colombier et Bevaix 100, le Vautravers et Travers 300, Gorgier 100, Vaumarcus 6.

Il estimait que cela suffisait sans qu'on fût obligé d'attédier (ennuyer) MM. des quatre villes (Berne, Soleure, Fribourg, Lucerne), alliés par combourgeoisie, et qu'il leur écrirait néanmoins de tenir prêt le secours qu'elles doivent à Son Altesse. Etant sur le point de cacheter ces lettres et de les envoyer, les Quatre-Ministraux revinrent au Château tout consternés, et ils dirent que par le peu d'ordre qu'on avait mis aux affaires de ce pays, les ennemis y étaient déjà entrés du côté de la Joux, vers Martel (métairie appartenant à la ville de Neuchâtel, au-dessus des Ponts), qu'ils brûlaient tout, battaient les gens et les emmenaient prisonniers, selon des nouvelles reçues de personnes des Montagnes de Valangin, réclamant aide et secours. Les Ministraux priaient M. le Gouverneur de ne pas tarder davantage à réclamer le secours des confédérés, et que de leur Conseil un député irait à Berne porter ces lettres, moyennant qu'il ajoutât qu'ils vinssent promptement, puisque l'ennemi était déjà entré dans le pays, en s'emparant des passages.

Comme le Gouverneur n'avait pas encore résolu ce qu'il devait faire, il reçut le même avis de M. de Constable, ambassadeur du prince. Des paysans des deux comtés de Neuchâtel et de Valangin arrivèrent à Neuchâtel, augmentèrent l'alarme, criant que si on voulait les laisser ainsi perdre, tuer, brûler, piller et prendre prisonniers, comme Chopard et Joly l'avaient été, sans compter dix-huit chevaux volés que l'ennemi avait transportés au-delà du Doubs, il n'y avait plus d'autorité sérieuse dans le pays. Cela émut toujours davantage les Quatre-Ministraux, et obligea M. le Gouverneur d'assembler le Conseil d'Etat, qui décida de requérir le secours des quatre villes combourgeoises. On mit au pied des lettres déjà écrites qu'il fallait se hâter, et le messager [1] de la ville envoyé par les Quatre-Ministraux à Berne se mit immédiatement en route. Il fit une si grande diligence qu'il arriva auprès de MM. de Berne le mercredi matin, 27 décembre, à deux heures après minuit. Le même jour, il revint avec la réponse de Leurs Excellences portant qu'ils envoyaient 2,000 hommes dans le pays. Le même jour, on envoya les enseignes ou compagnies de troupes de la Comté de Neuchâtel, de la Chaux-d'Etalières et des Remosses sur les passages. Ceux de Valangin firent aussi leur devoir. Les soldats ennemis

[1] Abraham Ramus.

qui avaient passé le Doubs, voyant qu'il pleuvait abondamment et que cette rivière croissait beaucoup, la repassèrent incontinent et rentrèrent en Franche-Comté. Les messagers de Neuchâtel, envoyés à Fribourg et à Soleure pour solliciter du secours, n'y purent arriver que deux jours après, de sorte que ces deux villes en furent averties plutôt par MM. de Berne que par les lettres expédiées de Neuchâtel. Le 28, le Gouverneur écrivit à M. le duc de Guise pour le prier de contenir ses gens, et de les empêcher de faire aucune injure aux habitants du pays.

Il écrivit aussi à M. le marquis de Sillery, ambassadeur du roi de France auprès de la Diète helvétique à Soleure, qu'il lui plût d'écrire au même duc de Guise à ce sujet. MM. de Soleure, bons catholiques, en écrivirent au même duc pour mêmes fins, et le Gouverneur lui fit une recharge par une seconde lettre qu'il donna au messager de la ville de Soleure. Les ennemis marchant contre Montbéliard, appartenant au prince de Wirtemberg, on écrivit aux cantons de ne pas se hâter, mais de tenir cependant le secours prêt à toute heure.

MM. de Berne envoyèrent 2,000 hommes, dont 1,200 logés à Neuchâtel, et 800 à St-Blaise, Hauterive et la Coudre. Ils y arrivèrent le 30 décembre, et y séjournèrent jusqu'au 2 janvier 1588, qu'on les licencia. Leur chef était le conseiller Zehnder, de Berne, assisté du colonel d'Erlach, et des capitaines Jacob de Diesbach, Wolfgang Michel, Peter Risau et Franz Guder. Zehnder les fit passer en revue par le Gouverneur et par les Quatre-Ministraux. On trouva bon de les renvoyer, pour décharger MM. de Berne de grands frais, les vivres étant fort chers. M. le Gouverneur remercia les confédérés, et fit présent à MM. Zehnder et d'Erlach de 80 écus d'or au soleil, et aux capitaines chacun 30 écus, de 4 testons de roi pièce. On délivra aux soldats cinq muids de vin (364 litres par muid) pour présent de nouvelle année.

En renvoyant les troupes de Berne, on résolut de remercier avec reconnaissance Leurs Excellences, et de faire rentrer dans leur domicile les soldats des comtés qui gardaient les frontières, sauf quelques-uns chargés de surveiller ce qui s'y passait.

Le receveur Chambrier était leur colonel, son lieutenant était le donzel Claude Vauthier. Chaque localité avait élu ses capitaines et officiers, et ils obéissaient tous au colonel Chambrier.

Ceux du Vautravers étaient commandés par le baron de Gorgier, capitaine et châtelain de cette baronnie et du Châtelard du Vautravers. Chaque commune envoyait tous les jours à ses ressortissants les vivres qui leur étaient nécessaires. Ils ne restèrent que huit jours sur les frontières, étant déjà rentrés chez eux le 3 janvier 1588.

Il y avait les enseignes des bourgeoisies de Neuchâtel, du Landeron, de Boudry, de Valangin et de la baronnie du Vautravers. Cette alarme fut cause qu'on ne fit pas cette année le banquet que M[me] la duchesse avait accoutumé de faire sur le jour de l'an neuf à ses vassaux, officiers et bourgeois.

Communiqué par L. Favre.

MONUMENTS PARLANS DE NEUCHATEL

PAR JONAS BARILLIER

(AVEC CROQUIS)

Le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, de G.-A. Matile, publiait en 1841 et 1843 deux fragments d'un mémoire intitulé : *Les monuments parlans de Neuchâtel et Valangin en Suisse, contenant l'assiette, les bâtiments, inscriptions et monumens tant anciens que modernes et autres particularités les plus remarquables des dits lieux.* L'auteur de ce mémoire, Jonas Barrillier (dont l'aïeul, Jean Barillier, avait été ennobli en 1550), était maire de la Côte et conseiller d'Etat; il mourut en 1620, et sa postérité s'éteignit en 1700.

Matile donne les renseignements suivants sur l'ouvrage de Barillier, dont l'original n'existe plus. On n'en possède plus que la dédicace, la préface, la table des matières et quelques fragments. Les papiers Barillier tombèrent, à ce qu'il paraît, à l'extinction de cette famille, entre les mains d'un nommé Pétri, de la Neuveville, qui, en 1707, à l'occasion de l'adjudication de la souveraineté de Neuchâtel à Frédéric Ier, en son nom fit hommage à ce prince de l'œuvre de Barillier, du moins, de ce qui en existait encore. C'est ainsi qu'une copie des *Monuments* se trouve aux Archives de Berlin.

Mais le travail de Barillier a subi des changements en passant par les mains de ses descendants et celles de Pétri; car sa description est amenée jusqu'au XVIIIme siècle; en outre, le style de l'auteur primitif a dû être singulièrement modifié; il suffit en effet, pour s'en convaincre, de comparer celui de la dédicace (publiée par Matile) avec celui du corps du mémoire. Autant le premier est coulant et clair, autant le second est pesant et diffus.

Le texte est accompagné de dessins représentant, en majeure partie, des objets qui n'existent plus aujourd'hui.

D'après la table des matières, l'ouvrage de Barillier comprenait:

I. Les tombeaux et les inscriptions de l'Eglise collégiale de Neuchâtel avec une adjonction sur Saint-Jean de Serrières.
II. Les épitaphes de l'Abbaye de Fontaine-André.
III. L'église de Saint-Martin de Cressier et la chapelle de ce village.
IV. L'église de Saint-Maurice du Landeron.
V. L'église du prieuré de Corcelles.

VI. L'église de Saint-Etienne de Colombier.
VII. L'église paroissiale de Môtiers au Vauxtravers avec la chapelle de Buttes.
VIII. L'église du Locle.
IX. Saint-Pierre de Valangin avec l'église de Fenin.
X. Plusieurs monuments des églises de Cerlier, de Nidau, de Concise, des Chartreux de la Lance et de la Neuveville en guise d'épilogue.

Nous n'avons plus que la Collégiale de Neuchâtel, une partie des épitaphes de Fontaine-André, l'église et la chapelle de Cressier et la Collégiale de Valangin.

Le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin* étant devenu rare, et ne donnant pas les dessins qui accompagnaient les descriptions de Barillier, nous publierons, avec croquis, les quatre fragments des *Monuments parlans*, d'après le texte du manuscrit de Berlin, dont M. le professeur Ch. Monvert possède une copie faite par son père et qu'il a bien voulu mettre à notre disposition.[1]

Ch. CHATELAIN.

I. L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHATEL

La Ville de Neuchâtel, sur l'origine et le nom de laquelle on n'a que des conjectures hazardées, n'était qu'une réunion de maisons comprenant à peu près ce qu'on nomme à présent la *rue du Château,* bâties successivement sous la protection du Bourg ou Donjon, situé au haut de la rue et commandant le lac; c'est le bâtiment des *Prisons.*

Il y avait trois issues ; l'une passait par dedans le château, dont le portail quoique condamné se remarque encore aujourd'hui sous la tour des Prisons; l'autre, qui regardait contre le midi, n'était autre chose qu'une descente au lac, aujourd'hui appelée l'*Oriette,* et sert encore à son premier usage; la troisième du côté de bise tout joignant la Tour de Diesse et servait en partie de chemin pour aller sur le lac, lequel battait au pied de son rocher; partie aussi pour passer le Seyon et aller sur terre ès lieux voisins; la dite porte se voit encore en son entier au milieu de la ville et est appelée la *Malle Porte,* à cause d'un combat signalé qui s'y fit autrefois où les Neufchâtelois furent défaits.

Cette ville ainsi prise ne pouvait manquer d'être extrêmement forte devant l'invention de l'artillerie, ayant de grands fossés et un pont

[1] La Bibliothèque de la ville et la famille de Coulon possèdent aussi une copie de ces fragments de l'ouvrage.

levis comme il se remarque encore aujourd'hui du côté du vent; et le Seyon avec les hauts précipices de l'Escluse, du Nord et du Levant et un profond fossé tout rempli d'eau de la largeur de deux ou trois lieues du midi, tel qu'est le lac.

Plusieurs incendies, en 1249, 1269 et 1450, ont apporté des changemens à l'apparence et à la grandeur de la ville, qui maintenant (1706) se divise en quatre parties principales, qui ne sont qu'une division de communauté en quatre *Rues*, celles du *Château*, des *Halles*, la *Grand'rue* et les *Chavannes*.

La rue du Château se divise en deux autres, la haute qui contient l'Eglise, les deux cimetières, le Château et le Donjon; la basse autrement appelée de la *Pommière* à cause d'un pommier qui y était autrefois à la place occupée par la fontaine; elle est la plus ancienne comme étant autrefois la seule de la ville appelée le *Bourg;* celle des *Halles* fait un carrefour et une très belle croix au milieu de la ville pour la place du marché et comprend la rue des *Bâtimens neufs* et celle du *Port* et des *Moulins*.

La *Grand'rue* fait à voir une place de marché et comprend la rue de l'*Hospital*, autrement dite de *Jean de Cornaux*, la rue de la *Boucherie* ou des *Chauderiers*, la rue de St-*Maurice*, anciennement dite *du lac* et celle anciennement des *Escoffiers*. La rue des *Chavannes*, ainsi nommée à cause des pêcheurs qui s'y habituèrent au commencement sous des cabanes, ne comprend que la rue du même nom avec le *Neufbourg*.

Les bourgeois et chefs des maisons des quatre Rues s'assemblent séparément en chaque rue sur le jour *quasimodo* qu'on appelle des *Bordes* en mémoire de la victoire signalée que les Suisses gagnèrent sur le Duc Charles de Bourgogne devant Grandson, l'an 1476. Ils se promènent par la ville avec le manteau et le tambour, et après vont se réjouir et banqueter ensemble, ayant pour cela de certaines rentes fixes et annuelles qui ont été fondées par les dits bourgeois.

Les marchands et artisans ont les Abayes, qui sont 1° l'Abaye et Compagnie des Marchands; 2° la Compagnie des Favres, maréchaux et ouvriers qui travaillent du marteau et de la hache, sur l'or, argent, estain, métal, cuivre, fer, bois, etc.; 3° la Compagnie des tonneliers; 4° la Compagnie des cordonniers, tanneurs et chamoiseurs; 5° la Compagnie des couturiers; 6° la Compagnie des pêcheurs et des gens de marine; et 7° celle des Vignerons, lesquelles s'assemblent sous la présidence d'un avoyer et deux maîtres qui conduisent les ordres et rentes d'icelles et recueillent les suffrages des particuliers, etc.

Il y avait deux cimetières, l'ancien d'en bas, et celui devant l'Eglise qui est une terrasse relevée d'environ 10 ou 12 pieds sur le roc et bordée de murailles devers le midi. C'est là où nos prédécesseurs des premiers siècles attendent le jour du jugement; mais leurs successeurs par la volonté de Monseigneur Léonor d'Orléans ont été obligés de les laisser dormir en paix et d'aller prendre le dernier repos hors de la ville en un lieu préparé à cela environ l'an 1579, afin de délivrer le château des horreurs et des infections qui pouvaient provenir de son voisinage. Depuis ce temps-là, il s'y remarque encore une tombe à cinq ou six pas du grand Portail de l'Eglise, du côté de bise, où est la représentation d'une croix, et au-dessous (au commun rapport) le corps de Guillaume Farel, notre premier ministre et réformateur qui mourut à Neufchâtel le 13me septembre 1565. Il est certain que par son ordonnance testamentaire il choisit sa sépulture sur cette même terrasse; mais la croix n'étant point le caractère de sa profession, on aurait lieu de douter que ce fut une marque assurée de sa sépulture. La place sous le cimetière n'est séparée de la précédente que par sa muraille, et comme étant de beaucoup plus basse, elle aurait pu servir dans l'antiquité d'un champ de spectacle que les latins appellent *arena*, à l'égard de la susdite muraille faite comme une partie d'amphithéâtre très *commode, quant à l'usage, mais un peu différent des anciens pour ce* qui est de la forme.

On tient que c'est sur la place devant le lac que le Baron de Rochefort, Messire Vauthier de Neufchâtel, bâtard de feu le Comte Louis, souffrit le dernier supplice par l'épée, l'an 1412, avec un nommé Jaques Leschet, chanoine de l'Eglise Notre-Dame, qui le subit par l'eau pour crime de Lèze-Majesté. Il n'y a pas longtemps (1706) que l'endroit où le dit Messire Vauthier paya son péché, se remarquait encore par un grand murier que l'on disait y avoir été mis par remarque; mais un grand vent arrivé le 10 juin 1663, le coucha par terre et l'exempta de telle déposition.

L'Eglise de Notre Dame, anciennement intitulée Collégiale, à cause d'un Prévôt et de douze chanoines qui y constituaient un Chapitre. Cette Eglise est située à l'endroit le plus éminent de la ville; mais on est en peine de la condition de son fondateur, quoique son nom soit bien connu et même gravé sur la principale entrée de l'Eglise, fesant mention d'un Ulrich et d'une Berthe. C'est de là que certains topographes, se fondant sur la piété de la reine Berthe de Bourgogne, qui donna jadis commencement à plusieurs belles Eglises d'Helvétie, entre

autres de Soleure et de Payerne, ont voulu croire qu'elle fut aussi la fondatrice de la nôtre, et que fuyant en certain temps les troubles qui règnaient en ses terres, elle se réfugia auprès d'un comte Ulrich de Neufchâtel, où c'est qu'elle donna le premier commencement à notre Eglise, laquelle St-Ulrich d'Augsbourg par après sacra et voua à l'honneur de la Vierge Marie. D'autres que je crois être les mieux fondés, établissent pour fondatrice de la dite Eglise, l'Impératrice Berthe (fille de Burkard, Duc de Suaube et d'une Adélaïde, petite-fille de la Reine Berthe de Bourgogne), qui était femme de l'Empereur Henri IV, lequel ayant eu de grands ennemis, entr'autres Wolfgang, Duc de Bavière, Rodolphe, Duc de Suaube, Berthold de Zeringuen, Duc de Karintie qui se liguèrent contre lui l'an 1076 pour lui faire la guerre dans le même temps que le Pape Grégoire l'excommunia et déclara ses sujets quittes du serment de fidélité et tous les bénéfices et prélatures qu'il avait donnés nuls, de sorte que cet Empereur, avec l'Impératrice Berthe sa femme et un nommé Ulrich, abbé de St-Gall, qui avait été déposé par le même Pape, pour avoir tenu son parti contre l'anti-Empereur avec une grande suite de Seigneurs, fut obligé au cœur de l'hiver d'aller à Rome chercher l'absolution du Pape, et ne pouvant tirer le droit chemin à cause de la rigueur de la saison et de ses ennemis, il passa *par Neufchâtel, où il laissa l'Impératrice avec le dit Ulrich, qui fondè*-rent, suivant l'opinion la plus probable, l'Eglise collégiale du dit Neufchâtel.

Et le même Empereur avec sa dite femme avait aussi quelque temps auparavant parachevé la fondation de l'Eglise du grand Munster de Spire que l'Empereur Conrad le Sallique son grand-père avait commencé de bâtir, où j'ai appris qu'il y a un écriteau du fondateur presque semblable à celui qui était sur le portail de l'Eglise de Neufchâtel. D'autres, sans en chercher les fondateurs hors des lieux, les trouvent en la personne d'un Comte Ulrich de Neufchâtel et d'une Berthe qu'ils lui donnent pour Epouse. C'est aussi de ce côté que j'inclinerais volontiers, si les paroles de l'écrit ne nommaient cet Ulrich *fugitif,* lequel ne peut avoir été en tant que résidant au lieu de sa demeure.

Les partisans de la première opinion font cette Eglise sœur et contemporaine de celle de Payerne, vers la fin de 1076. Les autres seulement vers 1100. D'autant qu'on est en conteste touchant les anciens comtes qui vivaient pour lors, on le peut bien être aussi de cette opinion, quoique le cloître et les deux couvents dont elle était

flanquée soient (selon plusieurs) des restes d'un ancien comte Ulrich ou Hilderic.

Voici l'effigie et l'écriteau maintenant effacés, mais tel que j'ai trouvé qu'ils y étaient encore gravés au milieu du XVIme siècle :



Il paraît que l'auteur de cette inscription a eu la prétention de faire trois hexamètres.

RESPICE, VIRGO PIA, ME BERTHA, SANCTA
MARIA, ET SIMUL ULRICUS IT FUGIENS
INIMICIS DAT DOMINUS CHRISTUM FACIENTIBUS ET PARADISUM.

En entrant dans l'Eglise par le même portail nous remarquons encore deux statues de pierre en plein relief; leur mutilation ne nous empêchera pas d'y faire reconnaître d'un côté St-Pierre avec sa clef, et de l'autre St-Paul avec un Esprit malin à sa gauche qui lui fait dire dans une liste qu'il tient en sa main :

NE MAGNITUDO REVELATIONUM EXTOLLAT ME, DATUS EST M(ihi)
ANGEL^{s} SATANÆ.

(A suivre.)



MANDEMENT

QUI ORDONNE DE PRENDRE LE NOUVEAU CALENDRIER

Le Gouverneur et lieutenant G^nal en la Souveraineté de Neuchatel et de Valangin.

Au Maire de Bevaix, ou à son Lieutenant Salut. Les Magnifiques et Puissants Seigneurs de la Ville et Canton de Berne, ayant bien voulu nous donner avis ci-devant, que les Louables Cantons Evangéliques ont accepté le nouveau Calendrier, et résolu d'en introduire l'usage dans les Terres de leur dépendance, à commencer au mois de Janvier prochain dont le premier jour sera compté pour le douzième du dit mois; Et ayant de nostre costé considéré et reconnu les justes sujets qu'il y a de faire ce changement, nous avons jugé à propos, par l'avis de Messieurs du Conseil d'Etat d'introduire aussi lusage du dit Calendrier nouveau dans cette Souveraineté. Pour cet effet nous ordonnons au nom de Son Altesse Sérénissime à tous ses sujets de s'y conformer à l'avenir, et que le premier jour de l'année prochaine 1701 sera compté pour le douzième de janvier. Vous enjoignant de tenir la main à l'observation du contenu cy dessus. Et afin que le Public en soit informé et que personne n'en présente cause d'ignorance, vous ferez publier le présent Mandement Dimanche prochain aux lieux accoutumés et en la forme ordinaire. Donné en Conseil tenu au chateau de Neuchatel le vint quatrième Décembre mil et sept cent.

D'ESTAVAŸ MOLLONDIN.

D'après le document — appartenant au Musée historique — que nous venons de transcrire, Boyve fait erreur en plaçant en 1700 l'introduction du nouveau calendrier. «La Chambre impériale, dit-il, ayant trouvé à propos de n'avoir qu'un almanach dans tout l'empire d'Allemagne, parce que la différence qu'il y avait entre celui des protestants et celui des catholiques causait plusieurs difficultés entre les marchands et surtout à l'égard des lettres de change, cette Chambre convia les cantons évangéliques à faire la même chose; à quoi ils consentirent, tellement que cette année 1700 commença le 12 janvier, qui fut compté comme le premier jour de l'année.»

L'acte que nous venons de transcrire dit expressément que ce fut en 1701 qu'eut lieu le transport du 12 janvier au premier.

A. GODET.

Epée du XVme siècle trouvée dans le lac de Neuchâtel

(AVEC PLANCHE)

Un pêcheur de notre lac, M. Edouard Otter, de Thielle, vient de faire une heureuse trouvaille qui mérite une mention spéciale dans le *Musée neuchâtelois.*

Entre Serrières et Auvernier, à environ 25 mètres du bord, il a pêché dernièrement (fin octobre) une charmante épée de la fin du XVme ou du commencement du XVIme siècle, pièce très bien conservée.

Elle est plutôt petite, puisqu'elle n'atteint que 0^{m},875 de longueur.

La garde se compose : *a)* d'une lourde *calotte* en fer, semi-ovoïde, rivée à la soie et formant contrepoids à la lame; *b)* d'une poignée de *bois de racine*, très bien conservée, et affectant une courbure qui correspond exactement à la main fermée; *c)* de *quillons* de fer, en torsade de quatre, inversement recourbés. L'extrémité des quillons est garnie, sur environ un centimètre, d'une fine plaque de cuivre doré.

Entre la calotte et le bois, d'une part, ce dernier et les quillons, d'autre part, sont deux fines plaques de cuivre jaune qui empêchent le bois de reposer directement sur le fer.

La lame, aplatie, légèrement rhomboïdale près de la poignée, est longue de 0^{m},733; elle est très peu détériorée et encore très flexible.

Cette jolie pièce, soumise à l'appréciation de M. Angst, directeur du Musée national, a été reconnue pour absolument authentique.

C'est la seconde épée féodale qu'on découvre, depuis quelques années, dans le lac, aux abords de Neuchâtel. Explique qui pourra d'où ces armes proviennent et comment elles sont là.

Il va sans dire que la dite épée a été acquise par le Musée historique.

Alf. GODET,

Conservateur du Musée historique.

ERRATUM

La dernière note de l'article de M. Ch. Châtelain sur **L'Église dans la Seigneurie de Valangin au XVIme siècle**, décembre 1898, p. 292, contient une petite erreur de date qu'il convient de rectifier. Cette note renvoie le lecteur à la livraison d'*octobre 1897*, p. 234. C'est *octobre* **1898** qu'il faut lire. On trouvera, en effet, dans l'article de M. Ed. Rott, sur **Les Merveilleux**, le passage visé par la note de M. Châtelain.

(RÉD.)



ÉPÉE FÉODALE DU XVme SIÈCLE

trouvée dans le lac de Neuchâtel

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL



CHARLES CHATELAIN

Le Comité du *Musée neuchâtelois*, réuni le 3 janvier pour sa séance ordinaire, recevait de M. Charles Châtelain l'article qu'on va lire. Nous fûmes profondément émus de cette marque de fidélité que donnait à notre œuvre l'ami qui se sentait mourir. Jusqu'à sa dernière heure, on peut le dire, il a pensé à nous, à la Société d'histoire, à son pays, qu'il aimait d'un amour profond.

Nous ne pouvons aujourd'hui retracer la vie de notre regretté collègue, ni rappeler en quelques mots tant de travaux accomplis sans bruit, avec cette conscience qu'il mettait à toute chose. Le *Musée neuchâtelois* et le *Messager boiteux* sauront acquitter ce qu'ils doivent, ce que doit notre patrie neuchâteloise, à cet infatigable et modeste serviteur.

Nous rappelons simplement que, né en 1839, Charles Châtelain faisait partie de la Société d'histoire depuis plus de trente ans, qu'il en fut nommé l'un des secrétaires (l'autre était J.-H. Bonhôte) en 1869, à la réunion de la Chaux-de-Fonds, et qu'il a été, en ces dernières années surtout, la cheville ouvrière de notre association.

Nul mieux que lui n'en possédait la tradition et n'en connaissait les besoins. Aussi était-il l'âme du Comité directeur, où rien ne se faisait sans lui. On sait l'intérêt qu'il portait au château de Valangin, devenu le château de la Société d'histoire; on sait aussi la part qu'il a prise à la préparation du recueil d'actes d'alliance et de combourgeoisie qui va paraître et auquel nos collègues, MM. A. Piaget et J. Jeanjaquet, donnent tous leurs soins.

En toute circonstance, nous aimions à nous reposer sur Charles Châtelain, avec cette confiance absolue que son calme bon sens et sa fidélité inspiraient à tous. La perte est immense pour nous, et nous n'essayons pas de la mesurer. Nous voulions seulement consigner l'expression de nos douloureux regrets et un témoignage de reconnaissance profonde, en tête de la dernière communication que nous a adressée notre excellent collègue.

LE COMITÉ.

UN MANDEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION COMMUNALE

1623

Le mandement suivant de Béat-Jacob Vallier, gouverneur des comtés de Neuchâtel et Valangin pour Henri II de Longueville, présente un certain intérêt. Il nous donne la date probable de l'origine de nos fonds communaux; puis, en citant comme exemple les cantons voisins, il nous rappelle une fois de plus que, même sous les princes français, c'était comme en Suisse et non comme en France que les Neuchâtelois voulaient être gouvernés. Il nous montre enfin les Orléans-Longueville exerçant sur les communes et sur leur administration intérieure une autorité et une surveillance beaucoup plus grandes que ce n'était le cas un siècle plus tard sous les princes de la maison de Prusse. Au XVIIIme siècle, en effet, les communes neuchâteloises avaient conquis une autonomie qui n'était pas toujours, il est vrai, pour leur bien, mais qui du moins prouvait leur indépendance du pouvoir du prince; et il est probable qu'à un mandement semblable, qu'il émanât du Conseil d'Etat ou du gouverneur, la plupart des assemblées générales de commune auraient répondu simplement mais catégoriquement: « Passé qu'on ne veut pas. »

Le Lieutenant général et gouverneur des comtez de Neufchastel et Vallangin.

Au Chastelain de Thiele ou a son lieutenant Salut.

Par divers de nos mandementz de police ou Reiglementz pour ladministration des droictz et revenuz des Communaultez Il est prohibé entre autres aux gouverneurs et communiers dIcelles de ne recepvoir nulli de leur Communaulte sans le sceu voulloir et expres consentement de la Seigneurie ny de fayre clore ny examiner leurs comptes des mrs bourjeois ou gouverneurs quen la presence ou assistance de l'officier du lieu y representant le Prince, Lequel tenant lieu de Curateur ou Tuteur de tous ses subjectz doibt avoir soing de procurer ce qui regarde leur utillité et proffict, et mesme le soulagement des vefves et orphelins pour empescher que le Revenu des dites Communes ne soit employé en despence superflue et inutille comme il ne se faict que trop souvent, pour du Repargne sen pouvoir survenir a une necessite urgente soit generalle ou privee sellon quil est practiqué et exactement observé riere les Cantons nos voisins et que ny ayans revenuz bastantz pour en faire un fonds et repargne a

leffect que dessus; quilz doibvent adviser en chasque Commune de faire entr'eux gietes et cottisations, Ce quau lieu de lobserver, encores que le tout soit preveu et dressé pour leur dicte propre utillité et proffict, Nous entendons tout le contrayre continuantz le desordre comme auparavant et de mal enpis, et a la reddition des comptes, et a fayre despenses inutilles et non necessaires comme aussi a la reception des Communiers, que mesmement au lieu de faire quelques giettes pour un fond, Ilz mangent ou dissipent en bancquetz une partie de ce quilz prennent ou tirent pour les dites receptions, qui pourroit servir a estre affecté a ce fond, sy par ce desordre et mauvais mesnage les dites communes au besoing se trouveront sans resource ny moyen de se pouvoir remettre ny redresser, et seront contrainctz de se cotiser et faire giettes sur pauvres et riches avec beaucoup de plaintes et crieries, ce quilz doibvent desirer estre esvité plus que la Seigneurie qui ny pretend autre que de sacquiter du soing quelle doit avoir deux, Qui est la cause que vous ordonnons par arrest de Conseil tres acertes, de faire exactement observer nos dits Reglementz et police pour ladministration des droictz et revenuz des Communautez pour estre bien mesnagez. Et entant quil ny eust une bourse commune pour reservir lespargne et du fond et reserve pour lutillité du general, ferez ensorte quil y soit pourveu pour en fonder une comme dict est, y interposant lauthorité de la Seigneurie a cest effect, avec le meilleur ordre possible, deffendre et prohiber toutes sortes de bancquetz publicqs, et les repas en toutes saisons qui se font des revenuz de la Commune, ou de ce qui en despend, et que pour quelles conventions et pasches qui se feront au nom des dites Communes il ne soit reservé bancquetz ny repas; ains le tout reduict et nombré en deniers pour estre applicquez a faire le fond requis et a eulx proposé par nos dicts mandementz, et affin que tous et singuliers communiers scachent la sincere intention de la Seigneurie ferez lire et publier tant le present que precedentz mandementz, conservant les dictes communes pour ladministration susmentionnée, en playne communaulté riere chasque village de votre ressort et charge, en deux ou trois diverses assemblees, que personne nen pretende cause dignorance estant a vous principallement dy tenir la bonne main et de nous rapporter et rendre rayson au plus court de votre dict soing et dilligence a lexecution de ceste notre dicte ordonnance diversement utille et necessaire pour le bien et utillité de tous le pays tant en general quen particullier, et partant vous enjoingnons derecheff dy rendre tel debvoir quen puissions avoir juste contentement. A quoy ne ferez poinct de faute. Du Chasteau de Neufchastel ce onzieme mars mill six centz vingt trois.

B. J. Vallier. [1]

[1] Béat-Jacob Vallier mourut le 13 juillet 1623. A cette occasion, Claude Rollin, chargé d'affaires de M. Maréchal, procureur de Henri II de Longueville, lui écrivait à Paris : « M. le Gouverneur est mort Dimanche passé le matin. Vous pourrez dire à S. A. qu'il n'a pas de serviteur en ce pays, car ils veulent être tous maîtres. M. le procureur Tribolet et P. Hory commencent déjà et beaucoup d'autres. » Il ajoute encore : « Jamais il n'y eut moins d'argent en ce pays. Valengin, 20 juillet 1623. » (Archives de l'Etat, Z 53, 32.)

Les communes se conformèrent-elles aux ordres de la seigneurie? Si elles le firent, ce ne fut pas longtemps, car quelques années plus tard nous retrouvons le banquet comme condition d'admission d'un nouveau communier :

« Nous David Girard et Abraham Gallon agissant pour et au nom et comme gouverneurs de l'honorable communauté du village du Grand Savagnier, savoir faisons à tous présens et advenir que à la prière et requeste de honorable Gédéon Bourquin du Petit Savagnier, bourgeois de Vallangin, auroit esté résolu et arresté de le recepvoir et accepter au corps et bien d'icelle communauté et est ce pour et moyennant la somme de deux cents livres foybles avec un gobellet de la valeur de quarante livres foybles ensemble demy muidt de vin pour le banquet. 5 mars 1655. »[1]

Ch. Chatelain.

Alphonse Bourquin à Boudry

le samedi 17 décembre 1831

Depuis des semaines on attendait celui qu'on appelait le « commandant Bourquin ». Il n'était bruit que de l'armée qu'il préparait dans les cantons de Vaud et de Genève. L'imagination populaire était montée à tel point qu'on accueillait sans sourciller les chiffres les plus invraisemblables, deux, trois mille hommes, avec du canon, même de la cavalerie. Depuis qu'il s'était emparé par surprise, le 13 septembre, comme l'on sait, du château de Neuchâtel, malgré sa garnison commandée par M. le colonel de Pourtalès, malgré les armes de l'arsenal et son artillerie, on connaissait sa force herculéenne, son adresse dans le maniement des armes et on le croyait capable des coups d'audace les plus extraordinaires. On a vu par sa lettre à Fritz Courvoisier, du 22 novembre 1831, que Bourquin lui-même se flattait d'entraîner à sa suite une foule d'adhérents pour réparer son échec et sa capitulation devant les troupes fédérales, dont il semblait ne tenir plus aucun compte.

[1] Archives de Savagnier.

Il n'y avait pourtant pas si longtemps que ces troupes d'occupation nous avaient quittés. Je vois encore ces soldats d'infanterie bernoise, aux uniformes bleu de ciel, aux larges buffleteries blanches, qui se réunissaient en compagnie chaque jour pour l'appel et pour quelques manœuvres et qui, lorsque le raisin fut mûr, eux qui n'avaient jamais vu de vignes, ne pouvaient résister à la séduction de ces belles grappes dorées qui brillaient au soleil entre les feuilles. Les *brevards* se déclarant impuissants à défendre la récolte contre ces étourneaux d'un nouveau genre, on transféra nos confédérés à la montagne et au Val-de-Travers jusqu'au moment où ils furent licenciés.

Dès lors, l'hiver était venu, avec ses loisirs et les longues veillées passées dans les cuisines, près du feu, ou dans les cabarets. Le vin nouveau, surtout l'*absinthé* qui fermentait, déliait les langues; les têtes s'échauffaient aux récits de ceux qui avaient pris leur part de l'expédition du château et qui désiraient reparaître en vainqueurs à Neuchâtel. Les projets les plus extravagants étaient émis, aussi bien dans le domaine militaire que dans celui plus ardu de l'organisation du pays et des changements à apporter dans le gouvernement et les attributions des communes. A peine se souvenait-on que, moins de deux ans auparavant, un phénomène extraordinaire, le lac gelé d'outre en outre, en février 1830, par un froid excessif, avait frappé les esprits et fait un nom à ceux qui l'avaient traversé, donnant ainsi une haute idée de leur audace.

Avec les moyens limités de communication qu'on avait alors, le manque presque absolu de journaux, l'esprit cantonaliste étroit qui régnait sans partage, on pouvait déblatérer à perte de vue sur ce qui se passait chez les voisins, et demeurer cependant bien loin de la vérité. Dans ces moments d'effervescence populaire, c'est la légende qui domine, et il est très curieux de constater avec quelle rapidité les légendes naissent, se propagent et se transmettent. Bourquin avait déjà la sienne, comme plus tard Garibaldi; il était un héros irrésistible, et l'on était persuadé que le gouvernement vaudois fermerait les yeux sur la nouvelle expédition qui se préparait. L'aveuglement était si grand que personne ne faisait la réflexion que ce gouvernement qui, en septembre, avait envoyé à Neuchâtel, avec la meilleure volonté du monde, un superbe bataillon pour se joindre aux Bernois et aux Fribourgeois, devant lesquels Bourquin avait dû capituler et sortir du château, ne le favoriserait pas davantage deux mois plus tard.

Tel était l'état des esprits, du moins dans le Vignoble, le samedi 17 décembre. L'air était froid, le ciel sombre, la neige couvrait la terre;

chacun restait auprès du poêle; les enfants joyeux songeaient à Noël qui était proche et beaucoup d'hommes inquiets pensaient au loyer et aux intérêts à payer.

Vers le soir, on vit soudain deux cavaliers descendre la principale rue de la petite ville. C'était chose si rare que chacun se mit aux fenêtres, ou passa la tête au guichet. L'un portait l'uniforme vert des carabiniers, avec l'épaulette d'or; c'était Alphonse Bourquin; l'autre, son aide de camp se tenant à sa gauche, avait revêtu l'élégant costume des chasseurs à cheval vaudois. Ce dernier était Alexandre Favre, bourgeois de Boudry, pour lors aubergiste à Nyon, mais dont la situation était fort précaire. C'est lui qui, par son second mariage avec une riche héritière anglaise, éprise de sa bonne mine, devint plus tard le baron de Butlar, qui a joué un certain rôle en Suisse dans diverses entreprises financières.

Ces deux hommes seuls, qui chevauchaient lentement, d'un air morne, sans faire grand bruit sur la neige, dans la demi-obscurité du soir, n'eurent pas le don d'éveiller l'enthousiasme. Toutefois un vieux paysan, notre voisin d'en face, qui conduisait ses vaches à la fontaine, clama de toutes ses forces: «Vive Bourquin!» en agitant au-dessus de sa tête son bonnet de coton blanc, au moment où le «Commandant» passa devant lui.

— *Veux-te te caësî, b..... de bêta,* s'écria d'une voix rogue un autre voisin, *è y a baë de quet rêlâ!*[1]

Telle fut l'entrée d'Alphonse Bourquin et de son compagnon à Boudry. Ils mirent pied à terre devant le vieil hôtel-de-ville, contigu au temple, et dont les écuries s'ouvraient sur la rue. Ils confièrent leurs chevaux à un valet et disparurent sous la porte sombre comme deux paisibles voyageurs qui demandent un gîte pour la nuit.

Mais la nouvelle bientôt connue provoqua un rassemblement autour de la fontaine. C'était l'heure où l'on abreuvait le bétail et où les ouvriers des fabriques d'indiennes rentraient chez eux.

— Et l'armée? criaient des voix inquiètes, où est-elle?

— Elle vient, parbleu! disaient les optimistes, allons à sa rencontre.

— Si elle marche sur Neuchâtel, il faut préparer nos fusils, la danse va commencer; nos messieurs de là-bas verront du pays.

— Ne nous pressons pas, dit un vieux qui fumait sa pipe tranquillement; pourquoi le commandant n'est-il pas avec sa troupe? J'ai fait la

[1] Veux-tu te taire, b..... de bête, il y a bien de quoi crier!

guerre assez longtemps sous l'empereur — et il porta deux doigts à son bonnet, — pour savoir comment les choses se passent en pareil cas. S'il y a une armée en route, pourquoi le chef ne marche-t-il pas à sa tête? Un chef n'abandonne jamais sa troupe.

— Il est venu préparer les logements pour la nuit, dit un jouvenceau d'un air entendu.

— Mon garçon, on a pour cela des fourriers ; ce n'est pas l'ouvrage d'un chef. D'ailleurs, si on attaque cette nuit, pas besoin de logements.

Il y eut un silence et un froid.

— Alors, hasarda l'un d'eux, il faut aller lui demander ce que nous devons faire.

— Rien de ça, attendons l'armée qu'on nous annonce, et sur laquelle nous comptons pour agir. Si nous sommes des hommes dignes de la liberté, conduisons-nous en hommes, comme les Suisses des premiers temps.

Pendant qu'ils devisaient ainsi sur la rue, les pieds dans la neige, on vit déboucher, par la porte du haut de la ville, une troupe d'hommes, marchant deux de front, sans tambours ni trompettes. Les six premiers seuls étaient armés de fusils, quatre portaient l'uniforme, bien connu alors, des régiments suisses au service de France, dissous l'année précédente après la chute de Charles X: habit rouge à bandes blanches horizontales sur la poitrine, pantalon gris-bleu. Les autres étaient en bourgeois, assez mal couverts. Plusieurs portaient sur l'épaule un échalas ou un tuteur d'arbre. Ils s'arrêtèrent devant l'hôtel-de-ville; ceux qui paraissaient les chefs quittèrent le détachement et entrèrent dans l'auberge pour demander des ordres.

En ce moment, la nuit se faisait noire, il était cinq heures. Pas un cri n'avait été proféré, nulle démonstration d'aucune sorte n'avait marqué leur arrivée. Cette apparition répondait si peu à l'attente générale, qu'on prit ces inconnus, auxquels on se gênait de parler, pour une plaisanterie, une farce destinée à rendre plus brillante, par le contraste, la vraie armée qui ne tarderait pas à faire une entrée triomphale avec canons, musique et tambours.

La place, mal éclairée par un reverbère à huile, se couvrait d'hommes qui allaient et venaient indécis, se demandant le mot de cette énigme et commençant à redouter un très grand danger. Les questions adressées aux arrivants ne recevaient que des réponses évasives, mais tous étaient d'accord pour demander énergiquement des armes et des munitions.

— Nous avons nos fusils, leur disaient les citoyens de Boudry, nous ne pouvons pas les donner, et la Bourgeoisie n'a point d'arsenal.

— Indiquez-nous les maisons des aristocrates où nous pourrons en trouver; on dit qu'il y en a dans les fabriques; et puis vous avez des canons, nous saurons bien les prendre.

— Si vous êtes venus pour faire ce métier, vous pouviez rester chez vous.

Cependant les autorités de Boudry, les maîtres-bourgeois, étaient en proie à une émotion facile à concevoir. Que faire de ces gens, inconnus pour la plupart, qui demandaient arrogamment des armes et des cartouches pour marcher sur Neuchâtel? Se joindre à eux et commencer la guerre civile leur paraissait, dans ces conditions, chose impossible; les laisser toute la nuit errer, maîtres de la ville, était dangereux. Comment les contenir s'ils se mutinaient? A tout ce qu'on lui disait, Bourquin répondait en désespéré: « Le gouvernement vaudois nous a fait désarmer à la frontière, trouvez-nous des fusils, sortez de vos maisons, faites battre la générale, proclamez la levée en masse, et dans deux heures nous sommes maîtres de Neuchâtel. Je suis prêt, moi, à verser mon sang pour notre noble cause, l'union complète à la Suisse, notre émancipation, la liberté. »

* * *

Pour mieux comprendre ce qui va suivre, quelques explications sont nécessaires. Boudry était un centre de bourgeoisie et de juridiction; il avait une cour de justice civile et criminelle, composée de douze justiciers présidés par un châtelain, alors M. Cousandier, qui habitait Colombier. Cette cour de justice avait son greffier et son huissier, ou grand-sautier, habitant le château, où il remplissait les fonctions de geôlier.

Le conseil administratif de la Bourgeoisie se composait du maître-bourgeois en chef, toujours pris parmi les justiciers, du maître-bourgeois en second, élu parmi les simples communiers, du boursier, du secrétaire de ville et d'un huissier, portant le manteau bleu et rouge, aux couleurs de la Bourgeoisie.

En 1831, le maître-bourgeois en chef était Frédéric Udriet, de Trois-Rods, et son collègue Henri Barbier, deux hommes capables, prudents, dont les sympathies étaient pour la Suisse, mais pénétrés de la responsabilité de leur autorité dans les circonstances actuelles, et ne se dissimulant pas que leurs actes étaient contrôlés par leurs adversaires

politiques, peu nombreux, il est vrai, mais influents et en rapports continuels avec le chef-lieu.

L'occupation du château de Neuchâtel par Bourquin avait été une surprise pour le plus grand nombre, et ce n'est que peu à peu qu'un contingent limité alla rejoindre la troupe des patriotes; ils y étaient poussés par des émissaires ardents venant de Cortaillod; mais il n'y eut pas de levée en masse.

Après la capitulation de Bourquin et l'évacuation du château de Neuchâtel, il y eut un temps de trêve et d'apaisement causé par la présence des troupes fédérales cantonnées dans les localités dont la sympathie pour la Suisse était notoire et qui pesaient lourdement sur la population. Ce n'était pas une petite affaire d'entretenir deux bataillons bernois, un bataillon vaudois, deux batteries d'artillerie bernoise, une compagnie de carabiniers de Fribourg; ils devinrent même gênants dans le Vignoble à l'époque des vendanges, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Les vendanges terminées et les pressoirs une fois fermés, l'agitation politique reprit de plus belle avec la fermentation du vin nouveau. Devenait-elle inquiétante, vite une démonstration militaire était ordonnée et on voyait reparaître les uniformes bleu-clair des bataillons bernois, les épaulettes rouges des grenadiers vaudois, les gros canons avec l'estampille de l'ours et les longs couteaux de chasse au bout des carabines des Fribourgeois vêtus de vert. Tout cela passait à grand bruit de tambours, de trompettes, de pesantes roues d'affûts et de caissons, de ferraille, de piétinements de chevaux, sans gaîté ni sympathie, avec un air sévère de répression qui glaçait le cœur.

Mais l'effet ne durait pas longtemps, le lendemain déjà, on voyait les échauffés reprendre leurs menées, les cabarets redevenaient bruyants; on remarquait les allées et venues de Bourquin qui se remuait étrangement et avait des conciliabules secrets avec ses affiliés. Je me souviens d'avoir gardé son cheval et sa voiture, un soir qu'il resta plus d'une heure à l'hôtel-de-ville de Boudry et d'avoir reçu un batz que je conservai précieusement tant que je le crus un héros.

Cependant Boudry ne se prononçait pas d'une manière assez nette, paraît-il, car un jour, un dimanche, je crois, une troupe d'hommes armés venant de Cortaillod, tambour battant, somma les autorités de provoquer immédiatement un plébiscite. Une sorte de landsgemeinde fut tenue, sous cette pression, aux *Esserts*, dans le bas de la ville. Après une courte allocution et sur l'ordre donné à ceux qui ne voulaient pas

être Suisses, et «rien que Suisses», de sortir des rangs, un seul, un octogénaire, obéit et se retira en criant: «Vive le roi!»

C'était le père de Philippe Suchard.

Mais l'agitation qui ne fit qu'augmenter durant les mois de novembre et de décembre, rencontra bientôt, pour les gens sages, une cause sérieuse de refroidissement par la nouvelle des préparatifs militaires faits au chef-lieu, où le gouverneur de Pfuel était de retour: garde soldée de 400 hommes, organisation de la garde urbaine, avec artillerie et cavalerie; pareille création dans tous les centres royalistes, avec officiers, munitions, plan d'opération, lieu de ralliement. Tout cela est énuméré dans le *Constitutionnel neuchâtelois*, qui venait de naître et qui était destiné à paralyser toute agression contre le régime établi.

Et c'est dans de telles conjonctures que Bourquin apparaissait avec sa bande désarmée, dépenaillée, inspirant plutôt la répulsion que l'envie de se joindre à elle; c'était une douche d'eau froide sur le cœur des patriotes.

(A suivre.) L. FAVRE.

INTÉRIEUR MONTAGNARD

(AVEC PLANCHE)

La planche que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs est la reproduction d'une gravure sur pierre de Charles Girardet, père de Karl, Edouard et Paul Girardet. Elle n'est pas absolument inédite. On trouvera, dans le *Musée* de 1868, une histoire de la *Dentelle*, par Auguste Bachelin, où il a reproduit, en un dessin autographique, les deux figures de femmes qu'on peut voir dans la gravure de Girardet. Mais si intéressantes que soient ces deux dentelières, le reste de la composition offre aussi, et à divers points de vue, un intérêt réel. Car elle nous parle avec une attachante précision des mœurs et de la vie calme et laborieuse de nos pères. Aussi — et malgré que cette jolie gravure ait été reproduite il y a quelques années par la photographie, — tenons-nous à la conserver ici, d'autant plus que l'original en est fort rare.

Nous y trouvons le tableau complet, singulièrement pittoresque, d'un intérieur neuchâtelois au commencement de ce siècle.

La mère et sa fille font de la dentelle dans la chambre à coucher. Elles portent le costume de l'époque, lequel s'harmonise si bien avec cette taille droite, cette tenue rigide, dont les dames d'autrefois n'ont peut-être pas légué le secret à toutes leurs descendantes.

La jeune fille travaille sur le coussin à dentelles carré, à tiroir, posé sur la petite table à quatre pieds des dentelières. La mère travaille sur le coussin cylindrique, en forme de manchon, posé sur le guéridon à trois pieds, dont un spécimen existe au Musée historique, de même que du meuble suivant.

Au coin de la chambre, à droite, en avant du lit à courtines des parents, voici la table à globes de verre et lampe centrale, que les dentelières utilisaient le soir, pour augmenter la puissance éclairante du jet lumineux.

Il n'est point superflu d'examiner de près la décoration des parois de cette chambre. Voyez, sous la grosse Bible d'Ostervald, qui ne pouvait manquer dans cet honnête intérieur, et qui est posée à plat sur un rayon, le portrait équestre de Frédéric II, œuvre de jeunesse d'Abram Girardet (1791), un des frères aînés de Charles, l'auteur de notre gravure.

Voyez encore, à gauche, au-dessus de la vieille dame, le portrait de Frédéric-Guillaume III, gravé par Charles lui-même d'après Ligneron. Ce portrait (voir Bachelin, *Iconographie neuchâteloise*, p. 155) date de 1814.

Près de la fenêtre, accroché par la classique ficelle, pend le *Messager boiteux* de 1819 (avec l'écusson chevronné, d'ailleurs mal placé).

Un chat, enfin, endormi aux pieds de la vieille dame, complète cette scène intime et paisible. Mais ce n'est pas tout; par une porte entr'ouverte, nous apercevons une seconde scène non moins caractéristique: c'est l'atelier. Les hommes travaillent aussi, dans cette demeure où nul n'est inutile: deux horlogers sont à leur établi. Le premier, assis sur la chaise ronde à trois pieds et à vis, si caractéristique dans nos ateliers d'horlogers, est occupé à un travail très minutieux; l'œil au microscope à branche, il observe avec attention quelque partie délicate d'horlogerie. Dans l'embrasure de la fenêtre sont suspendus divers outils d'horloger, tour à pivoter, compas d'épaisseur, limes, pinces de différentes formes, etc. Sur le panneau entre les deux fenêtres, se trouve placée, dans sa vitrine, la balance de précision, au-dessus de l'enclume, avec son marteau suspendu sur le côté. A cette époque, l'horloger devait

tirer du métal martelé les différentes pièces composant l'ébauche de la montre. Que tout cela est loin de nous! Les fabriques d'ébauches se chargent aujourd'hui de tout préparer. A la seconde fenêtre, un jeune horloger debout, l'archet à la main, tourne une pièce; une peau est tendue dessous l'établi pour recueillir les déchets.

Nous ne pouvons que répéter ce que disait Bachelin à propos d'une autre gravure neuchâteloise de Charles Girardet (*Musée* de février 1870): «Tout est ici précisé avec une netteté et une conscience qui laissent loin derrière elles ce que la photographie pourrait rendre d'une scène semblable.»

Cette page charmante évoque toute une vie disparue, dont nous devons être fiers: celle de l'ancien horloger neuchâtelois, réalisant, dans sa demeure, à force de patience et de conscience, ces admirables chefs-d'œuvre de mécanique, qui ont fondé la prospérité de nos Montagnes, et la lointaine renommée de leur industrie.

Mais une question se pose. Le Musée historique possède de notre gravure une photographie, mise dans le commerce il y a quelques années, ainsi que nous le disions tout à l'heure. Elle a été donnée à notre collègue, M. Alf. Godet, conservateur du Musée, pour une vue de «l'atelier du père de Léopold Robert à la Chaux-de-Fonds». Les deux femmes seraient la mère et la sœur du grand artiste.

Nous ne croyons pas qu'il faille ajouter foi à ce renseignement. Charles Girardet, on se le rappelle, emmena Léopold Robert à Paris en 1810, et fut son premier maître. On sait aussi que Robert fut le parrain du cinquième enfant de Charles Girardet. Il y eut donc entre eux des relations intimes, et il ne serait point impossible que l'artiste loclois eût cherché dans l'intérieur des Robert le motif de la jolie scène qui nous occupe. Mais nous n'avons trouvé nulle part, ni dans les articles de Bachelin, ni ailleurs, la preuve de cette affirmation. Et surtout, il est facile de constater que le type de la vieille dentelière ne rappelle point du tout la physionomie de la mère de Léopold Robert, telle que nous la connaissons par le portrait peint par son fils et qu'on peut voir au Musée de Neuchâtel.

Nous le regrettons presque, car la gravure de Girardet, déjà fort intéressante en elle-même, le deviendrait doublement, s'il était prouvé qu'elle se rapporte à la famille de Léopold et d'Aurèle Robert et qu'elle nous introduit dans l'intimité de cette digne et célèbre famille neuchâteloise.

Philippe Godet.



INTÉRIEUR MONTAGNARD NEUCHATELOIS EN 1819

D'APRÈS CHARLES GIRARDET

TYP. H. WOLFRATH & Cie

L'ONCLE DU BRÉSIL

Huit enfants à élever, avec un millier de francs d'émoluments par an! voilà le problème ardu que Henri-Louis Renaud, régent primaire, cherche à résoudre en l'an de grâce 18... Ce problème, infiniment plus compliqué que ceux que le brave régent propose à ses disciples les plus ferrés en arithmétique, sur les fractions ordinaires et décimales et les nombres complexes, ce problème — avec un enfant de moins dans la donnée — il l'a résolu jusqu'alors, à force de prudence, d'économie et de privations, et grâce au concours puissant de sa femme.

Dame Thérèse Renaud ne laisse rien perdre, tire parti de tout. Elle a l'esprit ingénieux et pratique, secondé par une habileté de fée. C'est ainsi qu'après avoir fait durer un temps invraisemblable les culottes, vestes et redingotes de son mari, par ses adroites restaurations, elle trouve moyen, en retournant ces nippes vénérables, d'y tailler et façonner des diminutifs de vêtements complets pour l'un ou l'autre de ses garçonnets, les cadets héritant, bien entendu, de la défroque des aînés, à mesure que les poignets et les chevilles de ceux-ci s'allongent déraisonnablement hors des manches de leurs jaquettes et des canons de leurs pantalons. Pour vêtir ses fillettes — il y en a trois — dame Thérèse use du même procédé économique, en opérant sur ses hardes personnelles, portées jusqu'à l'extrême limite du possible; et là elle accomplit des prodiges presque aussi surprenants que ceux des plus habiles prestidigitateurs, et bien autrement réels que leurs trompe-l'œil les plus fantastiques.

Mais, à la Noël dernière, la famille s'est enrichie d'un cinquième garçon; le brave régent n'a pas fait grise mine au nouveau venu, oh! non; mais il ne peut se défendre d'envisager l'avenir avec appréhension et de trouver que son problème va se compliquant d'année en année. Cependant, par devant sa vaillante compagne, le digne homme n'a garde de laisser voir le souci qui l'obsède. Ce n'est qu'en tête-à-tête avec lui-même, qu'il retourne le problème sous toutes ses faces et cherche à découvrir un nouveau facteur qui lui en facilite la solution. C'est ainsi qu'un soir d'hiver, Henri-Louis Renaud, ayant donné la volée à la cinquantaine de bambins et bambines de tout âge et de tout numéro qui composent sa classe, et s'étant installé en face d'une pile de cahiers à corriger, commença par appuyer son menton dans sa main, et le coude sur le pupitre, se prit à songer mélancoliquement.

Des ressources supplémentaires! comment en trouver, dans ce modeste village de montagne où il usait ses facultés sans perspectives d'avenir?

A quel père de famille serait-il jamais venu à l'esprit de demander au régent — à prix d'argent — un complément à la science qu'il distribuait gratis en classe?

— Pardine! on y perd déjà assez de temps, à cette école, toute la sainte journée! De notre temps on n'y usait pas tant de fonds de culottes! On a fait son chemin tout de même, et on n'en est pas plus bête pour tout ça!

Des copies d'actes notariés, il n'y fallait pas songer: le tabellion de l'endroit, il y en avait un, qui venait de faire son stage chez un notaire du Vignoble, ledit tabellion, un beau garçon moustachu, bon vivant, faisait toute sa besogne lui-même, et ce n'était pas beaucoup dire, car il lui restait assez de loisirs pour chasser la bécasse, la perdrix ou le lièvre, suivant la saison.

Point de livres de commerce à tenir pour le compte d'un négociant ou d'un industriel. Les deux ou trois petits épiciers du village tenaient eux-mêmes leurs comptes, de la façon la plus claire et la plus rudimentaire du monde, par recettes et dépenses, et n'éprouvaient pas le besoin de changer de méthode. Quand au scieur, le plus grand commerçant et industriel de l'endroit, il était bien trop ferré sur le calcul en général et le système métrique en particulier, pour avoir jamais recours aux lumières du maître d'école.

Henri-Louis Renaud secoua la tête une belle tête, intelligente, dont la bonté était l'expression dominante, poussa un soupir et se mit à corriger les dictées de ses élèves. Comme c'était un homme consciencieux, qui faisait bien tout ce qu'il avait à faire, il ne laissa pas ses idées vagabonder, pendant qu'il se livrait à ce devoir, mais s'y absorba tout entier, traçant, barrant, rectifiant, portant en marge les erreurs de ses disciples, et en établissant le total au pied de la colonne avec des hochements de tête et des froncements de sourcils proportionnés à l'importance du chiffre. Plus rarement, on voyait ses traits se détendre, s'épanouir, et sa main tracer, d'une irréprochable anglaise, le mot: *Bene*.

Le dernier cahier de la pile, loin de lui procurer une aussi honnête satisfaction, lui fit pousser une exclamation de dépit:

— Quel étourneau que cet Ulysse! autant de fautes que de mots! c'est de la phonographie, ma parole d'honneur! Un vivant exemple du gâchis où nous plongerait leur fameuse réforme de l'orthographe! Septante-cinq fautes! Il faudra que j'en parle à son père.

Ayant inscrit cette énormité au pied de la dictée, d'un mouvement saccadé du poignet, M. Renaud enferma la pile de cahiers dans son pupitre et regagna son logis.

* * *

— Une lettre pour toi, que le facteur vient d'apporter!

Et dame Thérèse tendit à son mari une enveloppe jaune, à la physionomie administrative.

Il la retourna en tous sens avant de l'ouvrir:

— Du notaire Michet, du Locle; voilà son timbre; qu'est-ce qu'il peut avoir à me dire? Si ce pouvait être pour des copies d'actes!

Il ouvrit l'enveloppe avec empressement et lut du regard, d'un air intrigué, puis passa la lettre à sa femme. Quand elle l'eut parcourue d'un air aussi perplexe que lui, les époux s'interrogèrent du regard. Mais le moment n'était pas favorable aux consultations: les huit enfants, y compris le poupon, étaient présents et réclamaient leur souper sur tous les tons.

Tout le temps du repas, le père de famille eut l'air préoccupé et nerveux. Il avait à peine dépêché son café au lait, qu'il sortit de sa poche la lettre du notaire et l'étudia avec autant d'attention que si cette pièce eût été tracée en caractères indéchiffrables. Dieu sait pourtant s'il y avait dans tout le canton de Neuchâtel un notaire qui eût une plus belle main que M. Emile Michet! Et de fait, la missive était un modèle de calligraphie; c'était la brièveté sybilline de sa rédaction qui intriguait le maître d'école: « M. le régent Henri-Louis Renaud est prié de passer sans retard en l'étude du notaire soussigné, lequel est chargé de lui faire une communication du plus haut intérêt. »

Ce soir-là, on mit les enfants au lit plus tôt que de coutume. Les plus grands essayèrent bien de protester, mais le père coupa court aux réclamations en prenant son ton le plus bref et sa mine professionnelle la plus sévère, et la mère apaisa les murmures en chuchotant de douces choses à l'oreille des mécontents et faisant une distribution supplémentaire de baisers.

Quand elle eut calmé et mis au lit tout son petit monde:

— Ah! ça, Thérèse, qu'est-ce que tu en penses? lui dit son mari, qui d'un mouvement nerveux lissait du plat de la main la lettre du notaire. Tu as bien lu: Une communication du plus haut intérêt! Sais-tu bien que ça ressemble singulièrement...

— A quoi? fit plus calme dame Thérèse en venant s'asseoir près de son mari, qui s'ébouriffait les cheveux en passant la main avec agitation dans leurs touffes crépues.

— A l'annonce d'un héritage! chuchota mystérieusement le régent à l'oreille de sa femme. Et comme celle-ci souriait et hochait la tête d'un air tout à fait incrédule, il poursuivit avec animation: Je te dis que c'est juste la formule qu'emploient les notaires quand il s'agit d'un testament à commnniquer.

— Tu crois?

— J'en suis sûr. C'est bien cela, regarde!

Et suivant du doigt les lignes de la missive, il lut posément, en scandant les syllabes: « Une communication du plus haut intérêt. » Rien de plus, rien de moins.

Sur quoi, les mains sur les hanches, il regarda sa femme d'un air triomphant.

— Ecoute, Henri-Louis, dit dame Thérèse en lui posant la main sur le bras, ne bâtissons pas des châteaux sur des idées en l'air. Ça dégringole trop facilement. N'as-tu pas demandé dans le temps à M. Michet s'il n'avait pas des actes à copier? C'est peut-être, tout uniment...

— Peuh! des actes! interrompit Henri-Louis avec un souverain mépris, comme si pareille besogne était maintenant au-dessous de sa dignité. Moi je te dis... Tu sais: l'oncle Perret, des Bressels, le propre frère cadet de

ma mère, qui est au Brésil, et qui n'a pas donné de ses nouvelles depuis une éternité...

— Oui, je sais: un vieux garçon terriblement à sa façon!

— C'est un fait qu'il ne s'accordait avec personne au monde, ce qui ne l'a peut-être pas empêché de faire des affaires d'or, par là-bas, dans le commerce des cafés!

— Alors, c'est sur son héritage que tu comptes?

Elle avait l'air passablement narquois, dame Thérèse, en posant cette question.

— Pourquoi pas? répliqua son mari d'un ton de défi. Il avait bien cinquante ans, l'oncle Frédéric, quand il est parti pour le Brésil. Il en aurait au moins soixante-cinq, à l'heure qu'il est; et dans ces pays chauds on ne fait pas de vieux os, chacun sait cela. Et à qui veux-tu que sa fortune revienne, sinon à ses neveux, c'est-à-dire à mon frère et à moi?

— D'accord, s'il est mort, s'il laisse du bien, s'il ne s'est pas marié et s'il n'a pas tout donné à quelqu'un d'autre. Tu vois, mon pauvre Henri-Louis, qu'il y a bien des si, et que le plus sûr, c'est ne pas se monter l'imagination. Allons nous coucher là-dessus; demain c'est samedi, tu as congé l'après-midi; tu pourras t'en aller au Locle voir ce qui en est. En attendant, tâchons d'être raisonnables et de ne pas nous faire toutes sortes d'idées extraordinaires, pour ne pas être désappointés et tomber de trop haut.

Un peu vexé, Henri-Louis Renaud ne répondit qu'en hochant la tête d'un air qui signifiait: « Nous verrons bien. » Et toute la nuit, en dépit de la douche de sages avis que lui avait administrée sa femme, il fit des rêves d'or.

* * *

Ces rêves, notre maître d'école les continua tout éveillé le lendemain après midi, en se rendant au Locle, chez le notaire Michet.

En dépit des sages raisonnements de sa femme, des objections et des remontrances de son bon sens naturel, il ne parvenait pas à tenir en bride son imagination enfiévrée. La bienheureuse perspective d'une existence désormais exempte de soucis poignants, où il n'aurait plus qu'à jouir de l'épanouissement progressif de sa jeune famille, à choisir et diriger la vocation de chacun de ses enfants, rayonnait devant ses yeux comme un mirage enchanteur. Il s'en allait les mains croisées derrière le dos, le regard vaguement fixé dans le vide, bien au-delà des sapins couronnant les hauteurs ou disséminés dans les pâtures, bien au-dessus des pentes bleues du Jura fermant l'horizon, et que ne tachaient plus que quelques rares lambeaux du manteau hivernal. Mais il ne voyait rien de tout cela, Henri-Louis Renaud; il avait bien autre chose en tête. Combien l'oncle Perret pourrait-il avoir bien laissé? Et puis de quelle nature allait être son héritage? Sûrement il y aurait des immeubles, des plantations, des bâtiments. Aïe! C'était une complication, cela! Il faudrait liquider, en passer par des hommes de loi; on le grugerait; les courtiers, les agents d'affaires allaient lui manger le meilleur de son bien! Dans ces pays à demi-sauvages, est-ce qu'on sait seulement ce que c'est que le droit et la justice?

La physionomie tout à l'heure rayonnante de l'héritier en perspective se rembrunissait à vue d'œil. Voilà qu'il faisait déjà connaissance avec l'embarras des richesses, les tracas de l'opulence! Aussi, en heurtant à la porte du bureau de M. Michet, avait-il le cœur beaucoup moins léger qu'à son départ du logis.

— Ah! c'est vous, M. Renaud! bon, bon! je vous attendais. Prenez la peine de vous asseoir.

Le notaire, un homme d'âge mûr, de petite taille, à l'apparence délicate souriant d'un air bienveillant dans sa barbe rousse soigneusement taillée, avança une chaise, puis glissa quelques mots à l'oreille de son clerc, qui s'éclipsa discrètement.

— Comme je vous l'ai mandé, Monsieur Renaud, il s'agit d'une communication importante, et qui concerne un membre de votre famille. Votre oncle maternel...

— Ah! Frédéric Perret, des Bressels!

L'exclamation était quasi triomphante.

— Précisément! fit M. le notaire Michet qui se frottait doucement les mains.

— Votre oncle maternel, M. Frédéric Perret, qui avait émigré il y a quelque quinze ou vingt ans, n'entretenait guère de relations, si je ne fais erreur, avec les membres de sa famille.

Henri-Louis Renaud secoua la tête en consultant d'un air un peu inquiet la physionomie affable du notaire.

— Le fait est qu'il n'a jamais donné de ses nouvelles, ni à moi ni à mon frère; et nous sommes ses seuls proches parents, ajouta le régent, comme pour faire bien constater ses droits et ceux de son frère à la succession éventuelle de l'oncle d'Amérique. Il était passablement à sa façon, l'oncle Frédéric. Mais enfin, chacun a ses manies. C'est à son sujet, Monsieur le notaire, que...

— Hélas! oui, précisément. Votre oncle est mort là-bas, au Brésil, il y a déjà quelques mois, paraît-il. C'est par un de mes correspondants que j'en ai été informé. Un meurtre, ayant le vol pour mobile...

— Et on ne nous a rien fait dire! s'exclama Henri-Louis Renaud, plein d'alarme à la pensée de son héritage peut-être irrémédiablement compromis.

— Hélas! que voulez-vous, mon cher Monsieur, le Brésil est loin, et ce n'est pas un pays organisé, administré comme notre heureuse patrie. Il a fallu une circonstance toute fortuite pour que nous fussions mis au courant de cette funeste affaire. Veuillez croire à toute ma sympathie, Monsieur Renaud. Votre oncle laisse...

Le neveu devint tout oreilles.

... Une petite fille, reprit M. Michet, et, poursuivit-il un peu précipitamment en constatant que la figure de son auditeur s'était subitement assombrie, la pauvre enfant est doublement orpheline, sa mère étant morte avant votre oncle. Laissée absolument sans ressources, car le peu que possédait son père lui a été volé et sa chétive maison incendiée, l'enfant a été recueillie par un compatriote compatissant, qui, s'en revenant au pays, l'a prise avec lui, et l'a remise aux soins d'un de mes confrères du chef-lieu, lequel ayant précisément affaire au Locle, me l'a amenée hier.

M. le notaire Michet n'avait cessé, tout en parlant et frottant doucement ses fines mains blanches l'une contre l'autre, d'étudier l'expression du visage de son client. Celui-ci n'eût pu faire une mine plus effarée ni plus lugubre; il y avait de quoi. Seulement M. le notaire Michet, qui ne soupçonnait que vaguement quelles espérances extravagantes avait caressées le maître d'école et quel rêve radieux sa communication venait de faire envoler, attribuait en partie à l'horreur et à la pitié ce qui était surtout le fait d'une immense déception. C'est pourquoi il continua avec une chaleur croissante:

— Cette pauvre enfant abandonnée, dépaysée, sans parents, sans ressources, pensez donc, Monsieur Renaud, n'est-ce pas que cela fend le cœur d'y penser? Vous qui avez des enfants, représentez-vous-les privés subitement de leur père et de leur mère, livrés à toutes les détresses de la vie, sans autre appui que la charité officielle de leur commune d'origine — une charité qui fait le nécessaire, assurément, mais à laquelle il ne faut demander ni tendresse, ni affection, rien qui rappelle le foyer disparu. Aussi, quand mon confrère m'a dit, en me remettant l'orpheline: «Il n'y a qu'une chose à faire, c'est d'aviser sa commune, la Sagne, qui a le devoir de s'occuper d'elle, à moins qu'elle n'ait au pays des parents qui consentent à s'en charger». — Elle en a, lui ai-je répondu; je lui connais deux cousins germains, dont l'un est horloger ici même, au Locle, l'autre — et M. le notaire fit à son interlocuteur un salut courtois — l'autre est instituteur à la Brévine. — Ah! m'a dit mon confrère, si l'un ou l'autre de ces cousins veut bien recueillir l'enfant, ce serait, certes, la solution la plus heureuse.

Ici, M. Michet s'arrêta un instant, il attendait manifestement une réponse; pour lui laisser le temps de se produire, il déploya son mouchoir et s'en servit discrètement, sans cesser d'épier du regard la physionomie de son vis-à-vis.

Henri-Louis Renaud, lui, regardait le bout de ses souliers crottés, avec une attention extraordinaire. On eût dit qu'il se consultait avec ses vénérables chaussures, auxquelles l'expérience de la vie ne devait pas manquer, tant elles avaient été de fois ressemelées et rapiécées depuis leur prime jeunesse. Un pli soucieux se creusait entre les sourcils du digne régent, le pli des heures d'angoisse et de perplexité qui s'y imprimait toujours plus profondément d'année en année.

Enfin il soupira, releva les yeux sur le notaire, et demanda d'une voix basse et un peu enrouée:

— Et mon frère, est-il au courant?

— Je l'ai avisé sur-le-champ; j'avoue, mon cher Monsieur, que le sachant dans une position de fortune relativement aisée, et moins chargé de famille que vous, je comptais beaucoup sur son concours, et par le fait je crois que s'il n'en avait tenu qu'à lui... mais, hem! sa femme l'avait accompagné, et... j'ai le regret de dire que Madame votre belle-sœur est... comment dirai-je? une personne qui n'a pas l'ombre de cœur, ce que je me suis permis de lui faire sentir.

Ici M. Michet se frotta le nez avec contrariété; son visage affable se contracta et se rembrunit au souvenir de la chaude escarmouche dont sa paisible étude avait été le théâtre la veille au soir.

Henri-Louis Renaud hocha la tête et dit avec un sourire plein d'amertume:

— Ma belle-sœur, je la connais. Ç'aurait été le monde renversé si elle avait laissé mon frère prendre cette petite à sa charge; et c'est bien heureux pour l'enfant: elle y aurait eu la vie dure! Chez nous, au moins, si elle n'a que tout juste le nécessaire, ma femme ne le lui reprochera pas, ni personne, je vous le garantis.

— Ainsi, fit avec élan le brave notaire, la figure radieuse et les yeux humides, vous consentez à vous charger de l'orpheline? Mon cher Monsieur! permettez-moi de vous serrer la main; c'est bien à vous, c'est très bien!

— Mais c'est tout naturel, Monsieur Michet, fit le digne régent en répondant à l'étreinte cordiale du notaire. Ne serait-ce pas une honte de ma part d'abandonner à la charité publique la propre nièce de ma mère? Nous avons de la peine à nouer les deux bouts, je ne le cache pas, et il y a des moments où on ne sait pas trop de quel côté se tourner; mais, à la grâce de Dieu! quand il y a pour dix dans un ménage, il y a bien pour onze; tant pis, fit-il d'un air jovial, si ce raisonnement n'est peut-être pas rigoureusement conforme aux règles de l'arithmétique. A propos, cette petite, je me réjouis de la voir. Si vous vouliez bien la faire venir...

— Tout de suite, mon cher Monsieur, elle est très gentille, vous verrez.

Le notaire sortit avec empressement et revint au bout de quelques minutes avec l'orpheline.

C'était une enfant de huit à neuf ans, au teint bistré, à la chevelure noire, aux grands yeux bruns et doux.

— Tout le portrait de ma mère! s'exclama Henri-Louis Renaud, en tendant les bras à l'enfant, qui s'y jeta sans hésiter, tant la figure de ce cousin, qui, à ce que venait de lui assurer M. Michet, voulait bien être son papa, respirait de bonté et de tendresse.

* * *

— Maman, le voilà! Pour sûr que c'est papa qu'on voit venir là, au bas des Cotards! Mais c'est drôle: on dirait qu'il ramène une petite fille.

C'était l'aîné des garçons d'Henri-Louis Renand qui, aux aguets près de la fenêtre, signalait ainsi le retour de son père, à la tombée de la nuit. Dame Thérèse, son poupon dans les bras, vint s'assurer du fait.

— C'est bien lui, fit-elle, l'air intrigué, cherchant à mettre un nom connu, en dépit de l'obscurité naissante, sur cette petite silhouette qui trottinait aux côtés de son mari et s'accrochait à sa main.

Bientôt toute la fenêtre fut bloquée et tapissée de petits visages curieux.

— On dirait la Cécile chez M. le ministre! disait l'un des garçons.

— Pas plus! répliquait d'un air de supériorité la grande sœur, une raisonnable personne de onze ans. Est-ce que je ne la connais pas bien, la Cécile? On s'amuse assez ensemble. Puis, d'ailleurs, elle n'a jamais eu un chapeau comme ça, ni des robes si courtes.

Quand les deux silhouettes grandirent, se précisèrent, chacun fut d'accord pour déclarer que la petite fille en noir, à qui papa donnait la

main, n'était sûrement pas de la Brévine; puis bientôt ce fut un mouvement général et bruyant vers la porte, à la rencontre des arrivants.

— Enfants, voilà une petite cousine qui va être votre sœur pour toujours; vous l'aimerez bien, n'est-ce pas? Elle s'appelle Nina.

Et à l'oreille de sa femme, le digne régent chuchota:

— Ma pauvre Thérèse, c'est toute la succession de l'oncle du Brésil! Est-ce que j'ai eu tort de l'accepter purement et simplement, sans bénéfice d'inventaire?

Pour toute réponse, dame Thérèse déposa vivement le poupon dans les bras de son mari et attira à elle la petite orpheline, passablement effarée au milieu de la troupe d'enfants qui l'entouraient.

— Veux-tu que je sois ta maman, Nina? lui dit-elle en l'embrassant avec tendresse.

L'enfant reposa avec confiance sa tête brune sur le sein maternel de dame Thérèse. Ce fut toute sa réponse.

*
* *

Chose étonnante: en dépit de cette nouvelle complication dans l'économie domestique du régent de la Brévine, le problème qui le tourmente si fort tout le long de l'année lui paraît plutôt moins difficile à résoudre. Il est juste d'ajouter que le nouveau facteur qu'il cherchait à ajouter à sa donnée s'est trouvé à point nommé: M. Michet a subitement découvert dans ses cartons beaucoup d'arriéré à mettre à jour; il fournit à Henri-Louis Renaud autant d'actes à copier que l'habile main du régent en peut expédier, et lui paye généreusement son travail. Puis il y a encore — mais ceci est un profond secret entre le maître d'école et son frère aîné l'horloger, — il y a encore, de temps à autre, un petit paquet qui passe mystérieusement de la poche de l'aîné dans celle du cadet, quand le premier vient faire une visite au second.

— Prends garde à toi; n'en souffle mot à qui que ce soit! chuchote l'horloger à l'oreille du régent. C'est du mien; *elle* n'a rien à y voir; mais si *elle* allait s'en méfier, *elle* me ferait une vie à n'y pas tenir.

Elle, c'est sa moitié. Le pauvre homme, qui est timide comme un lièvre, est en puissance de femme; elle lui a interdit de laisser parler son cœur par devant le notaire Michet, et il se venge comme il peut de n'avoir pu prendre sa part de la succession de l'oncle du Brésil.

O. Huguenin.


2
IE SVIS LA MORT
POVR COVP FERIR
QVI VIEN
IL FAVT MOVRIR
3.

MONUMENTS PARLANS DE NEUCHATEL

PAR JONAS BARILLIER

(Suite, avec croquis — Voir la livraison de janvier 1899, page 21)

II. SAINT-PIERRE DE VALANGIN

Le bourg de Valangin, lieu capital du Val-de-Ruz, peut arrêter l'œil du voyageur par l'apparence de son château représentant magnifiquement une pièce d'architecture des plus antiques de la Suisse, ou par la considération de l'Eglise qui parle aux curieux diversement en plusieurs endroits de son fonds et de ses murailles.

L'Eglise, anciennement desservie par six chanoines, fut achevée de bâtir l'an 1505 par le dernier de la maison d'Arberg sur un ruissean appelé le petit Seyon (la Sauge). On conte pour raison de sa fondation que le comte Claude étant accueilli sur mer d'une furieuse tempeste, et dans un danger éminent de faire naufrage, offrit à la Vierge Marie la fondation d'un temple sur les eaux si elle le sauvait de la fureur de cet élément, par la conservation de son navire, et qu'étant arrivé à bon port, *après son arrivée au pays, il accomplit son vœu, en la manière que* témoigne l'Eglise de Notre-Dame du dit Bourg [1]. Il est constant que le comte étant de retour de Venise, en fut le fondateur l'an 1500, au grand avantage des habitans du lieu, lesquels avant ce bénéfice étaient obligés d'aller jusques à Boudevilliers pour faire leur dévotion.

Et au rapport de son épitaphe relevé en lettres gothiques sur une table de bronze cottée en frontispice sur une voûte où c'est que repose en sculpture de pierre la représentation du dit comte Claude, rompue par le milieu depuis le temps de la réformation quon abattit les images de l'Eglise, et celle de sa femme Guillemette de Vergi toute entière, qui y son enterrés au dessous en un charnier, dans des cercueils de plomb.

Aux deux extrémités de la table sont deux Ecussons, le 1er escartelé de Valangin et de Boffremont, le 2d de Vergi tout simple. Ces deux maisons portent encore, la 1re . . . . d'or et de gueules, l'autre de gueules à trois quintefeuilles d'or. Quant à l'épitaphe la voici avec son orthographe :

> Ci gist Claudo comte d'Arberg Baron et Seigneur de Valangin et de Boffremont premier fondater de cesta Eglisa, laquelle fut dediée le premr jor de Juin Lan 1505 et trépassa le 31 jor de mars Lan 1517.
>
> Et aussi dame Guillemette de Vergey sa femme quelle demoura veuve après lui et ont laissier leur héritiers Regner comte de Challont fils de leur fille Louyse 1523.
>
> Meister Jacob Galler Gosmins (goss mich).

[1] La Collégiale de Valangin était dédiée à Saint-Pierre et non à Notre-Dame.

La pierre qui ferme le sépulcre représente un mort tenant un javelot à la main droite et de la gauche une liste où elle fait cette pitoyable annonce :

IL FAUT MOURIR IE SUIS LA MORT QUI VIEN POUR COUP FERIR

Cette pierre dit aussi à l'entour de sa bordure :

Vous que icy regardés priés pour ceux qui sont en terre que Dieu leurs ..... trespassés, requiescant in pace. Amen.

Pour la satisfaction des curieux je ferai parler en cet endroit un vieux papier de remarque sur le décès de la dite Dame de Vergi écrit de la main de son aumonier le jour de son trépas, en ces mots :

« Ma très redoutée et honorée Dame Mad^e^ Guillemette de Vergi en son vivant Dame de Vallangin et de Bôffremont est allée de vie a trespas le vendredy 13e de Juillet 1543 étant en son château de Vallangin environ les sept heures du soir au petit poisle tout au haut où elle estoit montée un peu devant Noel pour être tant plus proche de la chappelle où elle avait fait retirer les saints a cause de la Reformation, ne pouvant monter si haut depuis son poisle bas pour sa pesanteur et vieillesse, ayant atteint l'âge de quatre vingt ans, où elle se porta toujours bien jusqu'à son décès et maladie de la mort, et doù elle redescendit jusques à ce quon la rapporta morte au dit grand poisle bas, sa maladie extrême commencea seulement le mardy et le lendemain elle parla encore jusqu'au soir, et commanda qu'on devait donner de largent a sa petite fille Madame de Viri qui l'était venue voir au commencement de sa maladie avec ses trois jeunes filles Mademlle de Roncourt, Mademlle d'Ardenay et Mademlle de Bellegarde; dès le meme soir elle perdit la parole ; le jour de sa mort Mre Jaques Sorelle ministre fit un sermon a la cour de l'Eglise (qui était fermée depuis la Réformation par l'ordre de la dite Dame) et pria Dieu pour elle et prêcha selon l'Evangile de St-Matthieu, chap. 7 versets 13 et 14 : Entrez par la porte étroite, etc.

« Feu ma dite Dame a été mise dans un vase de plomb couvert d'un autre de bois et portée en terre le lendemain de son trespas et mise aupres de Monseigneur Claude comte d'Arberg et de Vallangin son mary qui était dans un vase de plomb, aussi couvert d'un autre de bois où son corps était encore entier, et est ce en l'Eglise par eux fondee devant le bourg de Vallangin en un charnier dessous leurs sépultures qui sont de pierre, le dit Seigneur étant à dextre et la dite Dame à senestre; plusieurs des Bourgeois et Bourgeoises de Neufchâtel la sont venue suivre à son ensevelissement. » Et il est dit dans le dit papier et mémoire : « Ceci est écrit le jour que dessus en mémoire et souvenance de son dit décès par son Aumonier, etc. »

Dans le milieu du chœur sous les cheses de la justice sont deux tombes encore entières, l'une de Jaques Chambrier, Mayre de Vallangin, l'autre de Pierre Hory, Receveur au dit lieu.

La première témoigne par ses armes et par ses paroles :



CI GIST ET REPOSE LE CORPS DE FEU NOBLE IAQUES CHAMBRIER EN SON VIVANT GENTILHOMME ORDINAIRE DE SON ALTESSE ET MAIRE DE VALLANGIN. DECEDA LE XXV DE MARS MDCXX AGE DE XXXXVI ANS.

L'autre tombe déclarant aussi le nom de son maître, pour la figure ne se pouvant blasonner seule, il y faut nécessairement ajouter les émaux de deux étoiles d'azur à une fleur de lis d'or en place d'honneur, le timbre ouvert en un bourret dessus et laissé en cimier blasonné comme lieu :



ICI REPOSE LE CORPS DE NOBLE PIERRE HORI RECEVEUR DE VALANGIN QUI AIANT GARDE DURANT 40 ANS 8 MOIS QUIL A VECU UNE BONNE CONSCIENCE DEVANT DIEU ET LES HOMMES EST ALLE EN LA VIE CELESTE LE XVIII MAI 1630.

On entre de là par la nef dans une chapelle qui fait comme l'aile droite de l'Eglise; on y observait anciennement la sépulture du bâtard de Vallangin, surnommé des Pontins, jadis Escuyer et Lieutenant général de Madame Guillemette de Vergi, en ses terres de Vallangin et de Boffremont, fils naturel du comte Claude, le dernier de la maison

d'Arberg[1]; mais le temps et le lieu ayant fait injure à la tombe, on a peine aujourd'hui den voir tant seulement la pierre, on peut juger de celle que j'ai eu d'en tirer ces paroles qui sont néanmoins telles sans m'être trompé. La figure représente un homme armé de toutes pièces jusques à la tête qui est découverte, et ceint d'une espée à son costé avec les armes de Vallangin à ses pieds différente des ordinaires d'une seule ligne diagonale tirée en barre pour marque de naturalité.

LAN 1524 LE Xe DE IVIO CI GIT NOBLE HOMME CLAVDE DARBERG BATARD DE VALLANGIN DIT MONSIEVR DES PONTHINS QVI TREPASSA

Le dit Claude avait épousé Dame Perrenette de Bariscourt. Il fut dotté de plusieurs censes par le feu comte sous clause de reversion: il bâtit la maison des Pontins dans le bourg de Vallangin qui sert aujourd'hui de demeure au Receveur de S. A. en la dite Comté; il eut un fils nommé Melchior des Pontins qui fut à la prise du Pays de Vaud l'an 1536. Et après la prise de l'Escluse il fut fait lieutenant de la garnison, et étant mort sans enfans l'ouverture de reversion réservée fut faite pour le comte Rene qui retira tout le bien.

[1] Claude des Pontins était fils illégitime non de Claude d'Arberg, mais de son frère aîné Guillaume, décédé en 1475.



COUPE DU TIR FÉDÉRAL DE 1898

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL.

ICONOGRAPHIE

DU CINQUANTENAIRE ET DU TIR FÉDÉRAL DE NEUCHATEL

1898

(AVEC PLANCHE)

Tandis qu'un grand nombre de nos concitoyens travaillaient sans relâche et avec un entrain digne d'éloges à faire des fêtes du cinquantenaire et du tir fédéral une série de solennités inoubliables, nous éprouvions un si vif regret de rester contemplateur oisif de cette patriotique effervescence, que nous résolûmes de nous donner une tâche. Ce fut de compléter l'œuvre qui s'accomplissait sous nos yeux; c'est-à-dire de réunir, dans notre Musée historique, tout ce qui, parmi les souvenirs des fêtes, pouvait offrir quelque intérêt et perpétuer parmi nous et nos descendants la mémoire d'événements aussi importants dans notre histoire locale.

C'est de cet agréable passe-temps qu'est née l'Iconographie du cinquantenaire et du tir fédéral que nous publions aujourd'hui.

Un premier groupe d'objets réclamait notre sollicitude : c'étaient les affiches illustrées des fêtes, la médaille du cinquantenaire, les primes du tir, les diplômes et les mentions, en un mot tout ce qui était officiel. Nous nous adressâmes, dans ce but, aux comités du tir, ainsi qu'à M. Robert Comtesse, conseiller d'Etat et président des fêtes, au Conseil communal et aux éditeurs de certaines pièces. Tous mirent le plus grand empressement à répondre favorablement à notre demande. Mais, dans la plupart des cas, il fallait attendre que le tir fût terminé.

Un second groupe était composé de tous les objets spécialement fabriqués pour et à l'occasion des fêtes, et qui se vendaient soit dans les magasins de la ville, soit sur la place du Port, soit au Mail. Ici, il fallait se hâter et saisir l'occasion aux cheveux, car certains produits, mis en vente le matin, étaient déjà, pièces éphémères, presque introuvables le soir. Il est vrai qu'en achetant les pièces au début de leur apparition, on les payait beaucoup plus cher qu'à la fin du tir.

Nous nous mîmes donc à l'œuvre. Chaque matin nous nous acheminions le long du quai des Alpes, l'œil en éveil, flairant la proie, jusqu'à la place du Port, couverte de baraques foraines, de boutiques

resplendissantes et de marchands ambulants. Là, nous recueillions avec soin tout ce qui avait paru de nouveau le soir précédent ou le matin même; puis nous visitions les magasins de la ville, où, grâce aux journaux locaux, nous savions que quelque pièce nouvelle avait paru. L'après-midi, nous parcourions le champ de foire, qui s'étendait, sur environ un kilomètre, le long du quai des Alpes, depuis l'Hôtel des Postes jusqu'à la Maladière; puis nous nous rendions au Mail, où de nouvelles richesses nous attendaient. Les forains avaient fini par nous connaître, de sorte qu'ils nous apportaient d'eux-mêmes les produits de leurs industries. De cette façon peu d'objets intéressants ont dû nous échapper.

Dans ce domaine, nous n'avons évidemment recueilli, sauf exception, que les objets spécialement consacrés aux fêtes du cinquantenaire et du tir et en portant la mention, c'est-à-dire tout ce qui, né avec et pour ces deux solennités, a disparu avec elles : objets sculptés ou frappés, fondus, estampés, ciselés, émaillés, brodés, lithographiés, etc.; c'est une vraie débauche artistique et industrielle, dans laquelle les pièces de pacotille tiennent — on pouvait s'y attendre — une large place. Mais où s'arrêter, quand on a commencé à collectionner? N'est-il pas préférable de tout ramasser, gros poisson et menu fretin, plutôt que de faire, sur place, un triage hâtif et superficiel, ou de rejeter peut-être des pièces qu'on ne retrouvera plus et qui pourront devenir précieuses plus tard.

Dans cette collection aussi variée qu'amusante de produits indigènes ou exotiques que nous avons recueillie, il faut naturellement distinguer, dès l'abord, deux catégories d'objets ou de produits : d'une part, ceux qui ont une certaine valeur artistique, c'est-à-dire ceux qui, exécutés avec soin, témoignent chez leur auteur d'une certaine inspiration créatrice et d'un bon goût indéniable; d'autre part, les objets de pacotille, représentant l'art populaire et à bon marché, tel qu'on le pratique un peu partout dans notre fin de siècle, art très mélangé, fait surtout d'imitations ou de reproductions, et où la camelotte coudoie sans façon la pièce de bonne facture.

Il est clair que, dans ces deux cas, les sujets traités, comme symboles ou motifs décoratifs, devaient être sensiblement les mêmes; ils s'imposaient en quelque sorte; c'étaient le monument de la République, nouvellement inauguré, notre cité et son lac, les multiples armoiries du canton et de la ville de Neuchâtel, les trophées de tireurs, et tout particulièrement l'aigle héraldique de Neuchâtel-ville, dont M. Paul Bouvier avait créé un fort beau type, qui devint aussitôt l'emblème du tir et fut exploité jusqu'à satiété par nombre d'industriels.

Ah! ce malheureux *aigle de Neuchâtel*, en a-t-on abusé! On l'a mangé à toutes les sauces, apprêté de toutes les façons. On en a été rassasié. Où n'apparaît-il pas? Comme emblème du tir, on le voit partout : sur les arcs de triomphe, sur les drapeaux, sur les écussons, qui décorent la ville et la façade des maisons; on le trouve sur l'une des affiches du tir, sur le papier officiel, sur les diplômes de maîtres-tireurs et sur les mentions, sur nombre de cartes postales. Il orne plusieurs des primes de tir : gobelet, montres et médailles; le voici sur les boîtes d'allumettes de Fleurier, imprimé en noir sur papier jaune; le voici sur les guides du tir et sur les publications qui s'y rapportent, sur les serviettes et sur les sacs de papier de la cantine, sur les menus de repas officiels ou d'étudiants; il est sculpté sur les pipes de racine [1] de M. Michel, marchand de cigares à Neuchâtel, et peint sur la couverture en fer blanc [2], illustrée de vignettes polychromes, pour boîtes d'allumettes, du même négociant; il apparaît sur les boîtes de cigarettes neuchâteloises du magasin Petitpierre, place Purry [3]; sur les mouchoirs [4], ornés de broderies de Saint-Gall, du Bazar central et de M. J.-J. Heer, sur les épingles et médaillons [4], servant d'insignes, bref sur tout ce qui, de près ou de loin, touche au cinquantenaire ou au tir fédéral; sans parler des centaines d'objets de poterie, de verrerie, de bijouterie, de bimbloterie, sur lesquels le noble oiseau étale sa poitrine chevronnée et dont nos négociants avaient paré leur vitrine.

Une remarque, en passant, sur l'*aigle* comme symbole héraldique. Un grand nombre d'industriels, oubliant que les maîtres de l'héraldique, même dans les manifestations les plus échevelées de leur fantaisie, sont toujours restés fidèles à la nature, en dessinant une figure d'animal, ont attribué à notre aigle de Neuchâtel les pattes d'un autre volatile, avec lequel il a fort peu d'affinités et auquel s'applique le vers de Victor Hugo :

Quel est ce perroquet qu'on met sur vos enseignes?

[1] Pipes de racine, à bout de corne noire, sculptées sur le fourneau d'emblèmes et d'insignes héraldiques relatifs à Neuchâtel. Inscription : TIR FÉDÉRAL NEUCHATEL. 1898. Nous en avons recueilli trois types, mais il y en a eu davantage. Fabrication parisienne.

[2] Couverture de boîte d'allumettes, en fer blanc, ornée de vignettes polychromes. Recto : Jeune fille en costume de tireur; au-dessous, aigle de Neuchâtel et date 1848-1898. Dos : Tir fédéral à NEUCHATEL. 1898, entre écusson de la République et écusson fédéral. Verso : trois vues de Neuchâtel.

[3] Boîte en carton léger. Recto : Aigle de Neuchâtel (type P. Bouvier), sous une flamme droite aux couleurs de la République. Inscription : en haut, LA NEUCHATELOISE; en bas, 20 pièces : 50 Cts. Verso : Ecusson fédéral sur branche de sapin. Signé AG en monogramme, et le mot DUBEC imprimé. Le tout en couleurs.

[4] Voir plus loin.

Ils lui ont donné, contre tout droit, deux doigts en avant et deux en arrière; cette forme de patte, absolument fausse, nuit certainement à la beauté de l'oiseau. La patte de l'aigle, robuste et élégante à la fois, a trois doigts en avant et un en arrière. Qu'on ne l'oublie plus, s'il vous plaît.

Cela dit, qu'on nous permette de passer en revue les œuvres d'art proprement dit et d'art industriel qui ont vu le jour à l'occasion de nos fêtes. Ce tableau d'ensemble pourra présenter quelque intérêt, principalement pour les nombreux collectionneurs contemporains, et aussi, peut-être, pour le public en général.

Nous commencerons par les affiches et les primes de tir.

I. Affiches et Cartes de fête.

Les affiches du cinquantenaire, de la pièce historique et du tir fédéral ne peuvent nous laisser indifférents. Ce ne sont point là de simples œuvres de commande ou d'amateurs, plus ou moins réussies, plus ou moins bien inspirées, mais de vraies œuvres d'art, sérieusement étudiées, originales, et dans lesquelles de nobles idées ont trouvé pour s'affirmer de nobles formes. On y sent comme une vibration de la voix du pays natal.

Il en a été émis quatre différentes : une pour la pièce historique, une pour le cinquantenaire et deux pour le tir fédéral.

1. L'affiche de la pièce historique *Neuchâtel suisse* est l'œuvre de M. Pierre Godet, jeune artiste neuchâtelois. Elle a été dessinée sur pierre lithographique par l'auteur, et lithographiée à Paris.

Elle est partagée en trois parties ou compartiments d'inégale grandeur. Le compartiment en chef et celui de droite, réservé au texte-programme, sont dorés; celui de gauche, le plus grand, est orné du dessin-réclame en noir.

Voici, si nous le comprenons bien, le sujet du tableau : c'est le peuple neuchâtelois tendant vers la Suisse. Il est représenté par trois personnages debout, vus de dos, symbolisant la phase héroïque, la phase diplomatique et la phase patriotique de son histoire. Au premier plan, un chevalier féodal présente fièrement son épée de combat; un seigneur en costume du XVIIme siècle, au second plan, montre, le front haut, la charte où sont inscrites nos libertés communales; un patriote de 1848, en vêtement moderne, au troisième plan, tend le drapeau de la République. Au fond, se détachant sur la croix fédérale, la Suisse reçoit avec bienveillance l'hommage de ses sujets neuchâtelois.

Ce tableau, comme on le voit, illustre très judicieusement la pièce historique de M. Philippe Godet.

L'affiche a 1 m. de haut sur 65 cm. de large. Une réduction en a été faite pour le résumé du programme de la pièce. Une autre réduction, imprimée en rouge, forme le recto de la couverture de la pièce elle-même.

A la suite d'un concours où prirent part un certain nombre d'artistes et d'amateurs neuchâtelois ou suisses, le comité a choisi, comme affiche officielle du tir fédéral, le projet de M. Paul Bouvier, architecte et peintre à Neuchâtel. Il y a joint comme seconde affiche, d'un caractère plus populaire, le projet de M. Edm. Bille, jeune artiste de talent, natif du Val-de-Ruz.

Nous avons donc eu deux affiches du tir fédéral, toutes deux également remarquables à plus d'un titre.

2. Affiche de M. Bouvier. — Rompant nettement avec la tradition et les données conventionnelles usitées jusqu'ici dans les affiches de tirs fédéraux, M. Bouvier a créé une œuvre absolument originale et qui nous semble s'imposer, non tant comme affiche parlante du tir que comme *œuvre d'art*. Son affiche est une œuvre d'art.

Choisissant, comme motif principal, l'aigle héraldique qui est l'armoirie de notre cité, il en a modifié le type un peu lourd, admis jusqu'ici, il l'a allégée, il a redressé fièrement la tête altière de l'oiseau, il a donné à ses pattes nerveuses plus de finesse, à ses aîles éployées plus d'élégance; bref, il en a fait un type nouveau qu'on s'est empressé d'adopter comme emblème du tir.

Cette aigle, de couleur sombre, la poitrine couverte de l'écu chevronné, M. Bouvier la pose sur la croix fédérale enveloppée des chauds rayons du soleil levant. Un ruban, capricieusement jeté autour d'une branche de chêne, et dont l'extrémité supérieure flotte dans l'espace, ainsi qu'une carabine, symbole du tir, posée verticalement sur la croix fédérale, complètent ce groupe élégant. Point de surcharge; c'est léger et fort à la fois. Le bas de l'affiche est occupé par l'inscription, en lettres noires. A l'angle inférieur gauche, un écusson de la République, en couleurs, indique ce qu'est actuellement le canton de Neuchâtel.

L'affiche a été tirée sur papier gaufré, selon le procédé de M. Clément Heaton, à Neuchâtel. En ne tenant compte que de l'encadrement, elle a 89 cm. sur 63 cm.

3. L'affiche de M. Ed. Bille, moins originale peut-être, nous semble mieux appropriée au but, dans ce sens qu'elle nous paraît évoquer avec plus de clarté la notion d'un tir fédéral.

Elle est partagée horizontalement en trois parties : un chef, avec écusson chevronné, sur fond rayonnant rouge, blanc, vert, et inscription en noir.

Un grand carré central de couleur vert doux, sur lequel sont dessinées les figures; une base de couleur brune, formant terrain, et portant en blanc la valeur des prix et des primes, avec le budget général du tir.

Voici l'idée qui semble se dégager du groupe central :

La Suisse antique, sous l'aspect d'un vénérable guerrier, en costume du XVIme siècle, appuyé sur la hampe d'un drapeau fédéral flottant, contemple avec un mélange d'étonnement et de fierté la jeune Suisse, représentée par un robuste adolescent agenouillé, en blouse de *stand,* et qui, la carabine en joue, s'apprête à faire un carton. Sa main ne tremble pas, le coup va partir; certainement la chance ne trahira pas un tireur si bien campé.

Cette affiche, qui a 1 mètre de haut sur 67 cm. de large, est d'une touche légère, sans surcharge, et d'une tonalité générale très agréable à l'œil. Elle a été lithographiée et imprimée en couleurs chez MM. Fretz frères, à Zurich.

4. L'affiche du cinquantenaire de la République neuchâteloise a été dessinée par M. Louis Ritter, artiste-peintre à Neuchâtel, et lithographiée en couleur par la maison Lips, à Berne.

Au premier plan, à droite, se dresse le monument de la République, de couleur brun sombre. Il se détache en partie sur un ciel empourpré, où brille la croix fédérale, en partie sur la masse gris violacé du château, formant arrière-plan. Au bas, à gauche, l'écusson chevronné de Neuchâtel en couleurs; à droite, la moitié d'un drapeau rouge, blanc, vert, dont la cravate rouge et verte, à franges d'or, empiète sur la marge. Deux inscriptions complètent l'affiche : l'une, celle du haut, en lettres orange, l'autre, celle du bas, en lettres noires. La longueur de l'encadrement est de 46 à 47 cm., la hauteur de 35 à 36 cm.

Quant à la carte de fête, elle a été dessinée par M. Ph. Recordon et imprimée par M. L.-A. Borel, à Neuchâtel; elle a 17 cm. de long sur 115 mm. de haut.

Sur un ciel rouge mat se détache, à gauche, une figure de tireur, et, à l'arrière-plan, la masse du château en noir. Le numéro est dans

un ruban, à l'angle supérieur droit; un second ruban, au bas de la carte, porte le nom du propriétaire (écrit à la main).

Dans le ciel rouge on lit : TIR FÉDÉRAL A NEUCHATEL, en blanc; sur la masse noire du château : CARTE DE FÊTE POUR..., en blanc, et au-dessus, peint en rouge : 16 au 28 JUILLET 1898. Cette carte était personnelle et s'achetait au prix de 1 franc.

Il nous semble qu'en regard des belles affiches que nous venons de décrire, cette modeste carte détonne un peu. La vibration neuchâteloise n'a pas dû faire tressaillir bien vivement le cœur de l'artiste qui l'a dessinée.

II. Diplômes et mentions.

Les diplômes et les mentions honorables méritent aussi d'être signalés à l'attention des collectionneurs, à cause des dessins ou vignettes dont ces pièces sont ornées et qui sont dus à de jeunes artistes neuchâtelois.

Le diplôme de maître-tireur ou de concours de section[1] est signé Ls M. (Louis de Meuron[2], artiste-peintre, à Saint-Blaise) et imprimé par la maison Attinger, à Neuchâtel.

Au centre, dans un encadrement rectangulaire où court une légère branche de lierre, apparaît en ton pâle, de façon à ne pas masquer le texte imprimé, l'aigle de Neuchâtel, type P. Bouvier.

A gauche, sur un escalier de pierre contre lequel s'appuie un écusson de la République, deux jeunes filles sont occupées à distribuer les récompenses du tir. L'une, debout, un peu en arrière, détache d'un laurier une branche feuillée; l'autre, assise, présente à un enfant nu une coupe que le petit messager ira porter au tireur qui est là debout, à droite, en pendant. Derrière ce personnage, deux autres tireurs attendent leur tour. Au fond, on aperçoit le lac, la montagne de Boudry et le château, qui s'estompent dans le lointain.

L'ensemble est agréable à l'œil, d'une exécution délicate. Mais nous avouons ne pas très bien comprendre ce petit bonhomme nu qui n'est ni jeune Mercure, ni génie, ni ange, ni amour, et qui sert d'intermédiaire entre jeunes filles et tireurs. Il y a là matière à réflexions.

[1] Voici les quatre diplômes :

1. Diplôme de maître tireur, au fusil et à la carabine.
2. » » au pistolet.
3. » de concours de section.
4. » » de groupes au revolver.

[2] Voir journal du tir, n° 15, page 115.

Au milieu de la marge inférieure, dans un cartouche décoratif, est la date de 1898; dans la frise qui longe le bord supérieur, on lit: TIR FÉDÉRAL — NEUCHATEL. L'encadrement a 325 mm. sur 255 mm.

La vignette des mentions honorables[1] du *XXXVIe tir fédéral* a été dessinée par M. G. Pœtsch, artiste-peintre, à Neuchâtel, et elles ont été imprimées par MM. Jenzer & Siebenmann, à Berne.

La vignette occupe la plus grande partie du côté gauche de la carte. En dessous est le résultat du tir.

Elle représente un groupe de tireurs dans un *stand*. La plupart sont debout, le premier seul est agenouillé et s'apprête à tirer. Tous semblent contempler avec envie la figure symbolique de l'Helvétie en pleine lumière dans le fond, à droite, tenant d'une main une coupe, de l'autre une palme. Il y a là un effet de clair obscur très intéressant. Une aigle héraldique de Neuchâtel, posée sur un faisceau d'armes, occupe l'angle inférieur à droite, suffisamment dissimulée dans la masse sombre pour ne pas faire tache: dans l'angle supérieur, à gauche, un cartouche porte: POUR LA PATRIE.

Cette vignette, de forme carrée, imprimée en noir, repose sur une élégante branche de laurier teintée en vert doux. L'encadrement terminal de la carte est un filet rouge.

Longueur de l'encadrement: 154 mm. sur 95 mm.

III. Médaille du cinquantenaire et primes de tir
(coupes, montres, médaille).

Coupes (primes du tir fédéral de 1898). — Rompant avec les modèles admis jusqu'ici, les comités du tir ont arrêté leur choix sur une coupe et un gobelet qui pussent être utilisés par les tireurs dans la vie journalière. Coupe et gobelet du tir de 1898 constituent donc, dans nos tirs fédéraux, une innovation qui semble avoir été bien accueillie du public.

La première affecte la forme d'une coupe à champagne; elle est en vieil argent, de vermeil à l'intérieur, simple, cossue et de bon goût. Le modèle en a été dessiné par M. Paul Bouvier et elle a été exécutée à Schaffhouse par le syndicat des orfèvres de Neuchâtel-ville.

Une branche de laurier, partant de la patte, est censée passer à l'intérieur du fût pour en ressortir à l'extrémité supérieure, où elle s'élargit en plusieurs rameaux qui supportent et garnissent la base du

[1] 1. Mention honorable, concours de groupes, revolver.
2. » » concours de sections.

calice. Sur le renflement du fût sont gravés en relief les écussons de la Confédération, de Neuchâtel-ville et de Neuchâtel-comté, et sur la frise de la vasque : TIR FEDERAL DE NEUCHATEL. 1898.

Haut., 14 cm. ; — diam. bord supér., 11 $^1/_2$ cm. ; — diam. base, 7 $^1/_2$ cm. ; — poids, 250 gr. Valeur 60 francs. (Voir journal du tir, p. 7.)

Le *gobelet* est du même artiste et exécuté par le même syndicat.

Il est tout uni, en vieil argent, orné seulement d'un relief reproduisant l'emblème du tir, c'est-à-dire l'aigle chevronnée de Neuchâtel (type P. Bouvier) se déployant sur la croix fédérale et sur un fusil, avec branche de chêne et ruban. Comme dans la coupe, une légère guirlande, ciselée dans la frise, entrelace l'inscription : TIR FEDERAL DE NEUCHATEL. 1898.

Haut., 8 $^1/_2$ cm. ; — diam. bord supér., 6 $^1/_4$ cm. ; — diam. base, 4 cm. ; — poids, 100 gr. Valeur 25 francs. (Voir journal du tir, p. 8.)

Ces deux pièces sont, dans leur simplicité, d'un bon goût incontestable. Elles font honneur et à l'artiste qui les a dessinées, et à la maison qui les a exécutées.

Montres (primes). — 1. La montre pour hommes, en argent, est une pièce à verre, 20 lignes, échappement à ancre, remontoir au pendant et mise à l'heure à poussette.

La boîte, en vieil argent, est ornée d'un relief représentant, sur un riche décor de feuillage, l'emblème du tir, l'aigle de Neuchâtel (type P. Bouvier). Inscription, le long du bord : TIR FEDERAL DE NEUCHATEL 1898.

Elle été fabriquée par MM. Sandoz & Breitmeyer, à la Chaux-de-Fonds. La frappe de la boîte a été exécutée dans les ateliers de MM. Huguenin frères, au Locle. Valeur 50 francs. (Voir journal du tir, p. 7.)

2. La montre de dames, en or, nous paraît un petit bijou. C'est une pièce à verre, 12 lignes, échappement à cylindre, remontoir au pendant et mise à l'heure à poussette.

Sur la boîte est représenté en émail de couleurs l'emblème du tir, l'aigle chevronnée de Neuchâtel (type P. Bouvier), sur fond émail opalin, à reflets chatoyants.

Elle a été fabriquée par la maison Marcelin Grisel & fils, à Cormondrèche. Valeur 100 francs. (Voir journal du tir, p. 7.)

Le caractère vraiment artistique de ces deux dernières pièces les rend dignes de figurer dans une collection publique. Aussi, la première

nous ayant été offerte en don par les comités du tir, nous sommes-nous fait un plaisir d'acquérir la seconde pour le Musée historique. Toutes deux figureront avec honneur dans notre remarquable collection de montres.

3. La *montre d'or,* pour hommes, offerte comme prime à l'adresse des tireurs, est une pièce à verre, or à 18 k., 19 lignes, échappement à ancre, remontoir au pendant et mise à l'heure à poussette.

Elle a été fabriquée par l'Association ouvrière du Locle.

La boîte est unie. Décor (chiffre ou armoirie) au gré du tireur.

La cuvette est gravée de l'écusson aux chevrons et de l'écusson de la République, posés verticalement l'un près de l'autre sur une branche de laurier, au-dessous d'une croix fédérale rayonnante. L'inscription porte : au-dessus du motif, TIR FEDERAL. NEUCHATEL; au-dessous, 1898, entre deux ornements. Valeur 200 francs.

L'Album du cinquantenaire et du tir fédéral de Neuchâtel, publié par MM. Hæfeli & Cie, à la Chaux-de-Fonds, a seul, à notre connaissance, reproduit cette pièce (fo XXXVII)[1].

Médailles. — 1. La médaille du cinquantenaire est de bronze ou d'argent. Diam. 48 mm.

Avers. Un jeune homme nu, armé d'un glaive, présente à l'Helvétie le drapeau aux trois couleurs et à la croix fédérale. Animé de la joie de

[1] Ajoutons ici, à titre documentaire et pour mémoire, les quatre superbes chronomètres, construits par M. Paul Ditisheim, à la Chaux-de-Fonds, et offerts par le Conseil d'Etat à MM. Ph. Godet, J. Lauber, E. Bouvier, en témoignage de reconnaissance, et comme don d'honneur du tir fédéral. On trouvera ces pièces représentées en glyptogravure dans l'Album du cinquantenaire et du tir fédéral de Neuchâtel, publié à la Chaux-de-Fonds par R. Hæfeli & Cie (fos VI et XXXVII).

Toutes ces montres sont des pièces à verre, remontoir au pendant et mise à l'heure à poussette. En voici la courte description :

1. Le Conseil d'Etat à M. Philippe Godet. Chronomètre. Boîte vieil or, ciselée en relief d'après l'affiche de M. Pierre Godet. Le motif de l'affiche est encadré entre un paysage des Montagnes, avec sapins, et une vue du lac, sur laquelle est la légende : C'EST UN NOBLE RÉCIT DIGNE D'ÊTRE ÉCOUTÉ. Signé Hans Frei (collaborateur de M. Ditisheim).

2. Le Conseil d'Etat à M. Joseph Lauber. Chronomètre. Boîte or. Décor ciselure et émail cloisonné, d'après l'affiche de M. L. Ritter. Collaborateurs : A. Jacot-Guillarmod et L. Millenet.

3. Le Conseil d'Etat au Messager boiteux (M. Ernest Bouvier) 1898. Chronomètre. Boîte or. Décor gravure avec émail noir dans les hachures : Messager boiteux sur fond de paysage ; entourage de vigne et d'épis. Collaboration de gravure de M. Jean Lanz, professeur à l'Ecole d'art de la Chaux-de-Fonds.

4. Don d'honneur, no 1, du Conseil d'Etat au tir fédéral. Chronomètre. Boîtier or, ciselé par M. Hans Frei, à Bâle, 1898. Décor : tête de l'Helvétie, casquée, avec couronne de rhododendrons se détachant sur la Collégiale et le lac à l'arrière-plan ; entourage d'edelweiss.

Sauf quelques critiques de détail, ces chronomètres sont d'un très beau travail de gravure et de ciselure.

la victoire, il accourt vers la Suisse, dont l'expression et l'attitude sont empreintes de dignité et de bienveillance à la fois. Sur le sol on distingue des plantes du Jura, et en particulier la traditionnelle gentiane. Au second plan, à droite, le peuple, en armes, fait flotter la bannière fédérale. Au fond, à gauche, le groupe du château et de la Collégiale de Neuchâtel, le lac et les Alpes.

Revers. Inscription : LE PEUPLE NEUCHATELOIS FÊTE AVEC ENTHOUSIASME LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE SON ÉMANCIPATION ET SALUE LES FONDATEURS DE LA RÉPUBLIQUE. Au-dessous, écusson de la République surmonté de la croix fédérale rayonnante et entouré de chêne. A gauche, 1848, à droite, 1898. Huguenin frères.

Cette médaille, d'un bel effet, sort des ateliers de MM. Huguenin frères, au Locle. Le dessin est l'œuvre du fils de l'un des chefs de la maison. Il a été choisi ensuite d'un concours entre un certain nombre d'artistes suisses. On en a frappé plus de 4000 exemplaires. Prix de souscription : bronze, 5 francs ; argent, 11 francs. (Voir journal du tir, p. 8.)

2. Médaille du tir fédéral de 1898 (prime). Elle est de bronze ou d'argent, quelques exemplaires d'or. Diam. 45 mm.

Avers. L'aigle chevronnée de Neuchâtel, emblème du tir, traitée d'une façon franchement moderne et en dehors de toute convention, se dresse, les ailes éployées, sur une branche de chêne, se détachant sur deux bannières flottantes. A droite, inscription : TIR FÉDÉRAL DE 1898 A NEUCHATEL. Au-dessous, à l'arrière-plan, le château. F. LANDRY, en creux.

Le revers figure l'intérieur d'un *stand,* au haut duquel flotte une bannière avec le mot PATRIE. Cinq personnages, en diverses attitudes, représentant les différentes catégories de tireurs qu'on peut rencontrer dans nos grandes fêtes nationales, vêtus les uns en civils, d'autres en militaires, occupent le champ de la médaille. Parmi eux, on reconnaît M. Numa Sandoz, un des doyens de nos tirs fédéraux et locaux. Au-dessous, F. LANDRY, en relief.

Cette médaille, d'une très belle allure et très originale, est l'œuvre de M. le professeur Fritz Landry, à Neuchâtel. Elle a été frappée dans les ateliers de MM. Huguenin frères, au Locle. Bronze, 5 francs ; argent, 10 francs ; or, 300 francs. (Voir journal du tir, p. 7.)

(A suivre.)

Alf. Godet,
Conservateur du Musée historique.

Alphonse Bourquin à Boudry

le samedi 17 décembre 1831

(Suite et fin — Voir la livr. de février 1899, page 32)

En proie à de cruelles appréhensions, les deux maîtres-bourgeois vinrent chez mon père — qui remplissait les fonctions de secrétaire de ville, — pour discuter les mesures à prendre immédiatement. Ils s'entretenaient en patois, langage employé alors par les hommes d'âge et qui avait un caractère plus familier, plus intime que le français.

Que faire de ces gens désarmés par le gouvernement vaudois, montrant par là qu'il était opposé à l'entreprise de Bourquin et la condamnait? Deux alternatives se présentaient: ou bien considérer Bourquin comme un traître et le livrer lui et ses hommes au gouvernement, ou bien se hâter de les renvoyer à la frontière, en leur déclarant qu'on ne les seconderait en aucune façon dans leur entreprise.

En tout cas, il était urgent de lever sans délai une troupe armée pour servir de garde urbaine, former deux postes commandés chacun par un officier digne de confiance, et organiser des patrouilles pour surveiller les bandes dont on redoutait les déprédations.

La première proposition fut écartée d'emblée; et on s'empressa d'adopter les deux autres. Par humanité, on décida de faire servir une soupe aux malheureux auxiliaires et de les loger dans le temple, où on leur fournirait de la paille pour se coucher.

Quant aux canons — deux vieilles pièces de fer sans affût qui provenaient du fort de Joux démantelé par les Autrichiens, et qui ne pouvaient servir qu'à tirer des salves, — on devait les mettre en sûreté. « Ceci est notre affaire personnelle, dirent les maîtres-bourgeois, nous nous en chargeons »[1].

Ainsi fut fait. Mais la nuit ne devait pas se passer aussi tranquillement qu'on pouvait s'y attendre. Malgré la garde composée de 50 ou 60 hommes et les patrouilles envoyées de divers côtés, on ne put empêcher

[1] Voir *Musée neuchâtelois* 1894, p. 73, par M. O. Huguenin.

les perquisitions faites à la fabrique de Boudry, de MM. Bovet, et à celle de Cortaillod, de M. DuPasquier, pour trouver des armes. La générale fut battue à plusieurs reprises, le tocsin fut sonné par Rœssinger, disait-on, et cet appel des cloches au milieu de la nuit était chose lugubre et effrayante. Le soir, peu de personnes touchèrent à leur souper, il y en eut peu qui entrèrent dans leur lit; à peine osait-on coucher les enfants; tout le monde, effaré, était dans la rue, où circulaient les nouvelles les plus contradictoires.

Vers minuit, le bruit se répandit qu'on avait entendu des coups de fusil du côté de Cortaillod et qu'on avait vu un feu de peu de durée allumé comme un signal sur la colline au-dessus de Chanélaz. Une patrouille avait aperçu des hommes armés sur la route de Bevaix; on avait distingué des baïonnettes brillant à la faible clarté de la lune, alors dans son plein, mais voilée par des nuages.

— Cette fois, ce sera l'armée promise par le commandant Bourquin, dirent les jeunes gens, qui tenaient à leur idée; allons à sa rencontre.

— Je vais avec vous, dit Amiet, surnommé «Bel homme», ancien soldat des gardes suisses qui avait combattu à Paris le 10 août 1792. On verra si la chose est sérieuse.

Ils vont joyeux, prêts à chanter victoire; aussi, lorsqu'ils virent étinceler de nombreuses baïonnettes près de la rangée de peupliers qui bordent la route, et qu'ils entendirent un: «Qui vive?» sonore retentir dans la nuit, ils répondirent gaillardement: «Amis de Bourquin!»

Un éclair et une décharge de mousqueterie éclatant soudain, suivis de coups de baïonnette, et d'une manœuvre rapide entourant quelques hommes faits prisonniers, leur firent comprendre qu'ils avaient devant eux l'ennemi, et un ennemi qui ne plaisantait pas.

Eperdus de surprise, ils lâchent pied, s'enfuient au pas de course et rentrent à Boudry en poussant des cris horribles.

— Aux armes, aux armes; au secours, les royalistes sont sur nous; ils viennent; sonnez le tocsin!

Je crois encore entendre la voix désespérée de l'un d'eux hurlant:

— Ils ont pris mon frère, tué Crétin, blessé Louis Grellet; au nom de Dieu, au secours, allons délivrer nos prisonniers!

Bientôt les sons lugubres du tocsin se mêlent à ces voix qui glacent le sang dans les veines. Ces cloches, tantôt précipitées, tantôt lentes, gémissantes, se taisant pour reprendre plus ardentes dans leurs appels désespérés, font accourir sur la rue ceux même qui s'étaient promis de se tenir cois. On s'appelle fiévreusement d'une voix haletante, une nou-

velle troupe se forme, se dirige vers Bevaix; ils frémissent d'impatience belliqueuse.

— Allons les plomber, dit un superbe carabinier achevant de s'équiper, et marchant fièrement; allons les plomber.

— Vous feriez mieux de rester à votre poste, dit la voix d'un homme âgé, vous manquez à la consigne.

Peu de minutes après, ils reviennent l'oreille basse, muets, la plupart sans armes, leurs vêtements déchirés. Ils s'étaient battus contre plus fort qu'eux; ils avaient vu la guerre, l'ennemi qui tue sans pitié, la mort, le roi des épouvantements. Ils ne savaient où se cacher; le beau carabinier s'alla blottir sur le foin, dans notre grange, et y resta trois jours.

* * *

On sait que l'ennemi était un bataillon parti de Neuchâtel, où l'on avait appris l'arrivée de Bourquin. Marchant sans bruit, cette troupe avait occupé Colombier, Cortaillod, puis Bevaix, terrifiant, tuant, faisant des arrestations et rentrant en ville vers le matin avec 56 prisonniers. Cette pointe hardie, rapide, commandée par les colonels Pettavel et DuPasquier, eut pour effet de paralyser toute entreprise et de démoraliser *ceux qui se leurraient de l'idée qu'on pourrait surprendre* Neuchâtel.

Jusqu'au matin, Boudry fut dans la stupeur; les événements de la nuit auraient paru un rêve affreux sans le cadavre du jeune Crétin, qu'on ramena sur un char couvert d'un drap blanc, et sans le blessé Grellet, qu'on rapporta sur une civière. La douleur des parents qui entouraient ce lamentable convoi ne peut se concevoir.

Quant à Bourquin, à son aide-de-camp, à ses volontaires, qui semblent avoir joué le rôle de comparses dans cette tragédie, tout avait disparu avec la nuit.

* * *

Le jour vint éclairer un triste dimanche. A peine revenait-on des transes d'une nuit sans sommeil, pour se préparer à aller au culte, qu'on entendit des voix s'écrier: «Les voici, les voici!»

— Qui est-ce qui vient encore?

— Les bédouins; ils sont aux «Esserts», une *tapée*; on a vu des chevaux, des canons, nous serons tous massacrés.

On pouvait le croire après les exploits de la nuit.

Tout à coup la rue se trouva couverte d'une nuée de voltigeurs tenant leur fusil d'une main, leur shako de l'autre, se précipitant au pas de course pour prendre possession des portes qu'ils s'attendaient à trouver fermées et occupées par des rebelles armés. Il n'y avait personne; leur victoire fut facile. Bientôt les tambours annoncèrent l'approche du corps principal, trois ou quatre cents hommes, dont une partie était composée de la garde soldée en uniforme, avec du canon et quelques cavaliers de la garde urbaine; le tout commandé par le lieutenant-colonel Pettavel; mais avec lui était le général de Perregaux, le même qui fut blessé à mort, quelques années plus tard, à l'assaut de Constantine.

La troupe s'arrêta dans la rue principale et le chef manda aussitôt les autorités, qui s'empressèrent de se rendre devant l'hôtel-de-ville, où se tenait l'état-major. Pour dire vrai, nos magistrats, maîtres-bourgeois, justiciers, etc., n'étaient pas rassurés et se demandaient, avec une inquiétude facile à comprendre, si on allait les arrêter, comme on l'avait fait pendant la nuit à l'égard de plusieurs de leurs amis de Cortaillod et de Bevaix.

Mais chacun pouvait voir qu'aucun préparatif de défense n'avait été fait, et que l'on n'avait pas même eu l'idée de fermer les portes du bourg.

— N'avez-vous pas vu Bourquin, n'est-il pas venu jusqu'ici avec sa bande? demanda le chef principal.

— Oui, mais ne trouvant pas ce qu'il désirait, il s'en est allé, et ses hommes de même.

— Savez-vous où il s'est retiré?

— Non.

— Et ces hommes armés qu'on a vus cette nuit venant de Boudry?

— C'était la garde urbaine que nous avions formée momentanément pour nous protéger contre les entreprises des volontaires de Bourquin.

— Ces volontaires étaient-ils armés?

— Non, les autorités militaires du canton de Vaud leur avaient fait poser les armes avant leur entrée sur le territoire du pays. Nous leur avons refusé celles qu'ils demandaient.

— Vous avez bien fait, vous êtes d'honnêtes gens. Je vous charge de veiller avec soin au maintien de l'ordre et d'avoir l'œil sur les perturbateurs, les fauteurs de guerre civile.

Pendant cette entrevue, des scènes révoltantes se passaient sous mes yeux : des soldats entraient dans les maisons que des délateurs officieux leur avaient sans doute désignées, opéraient des perquisitions, des arres-

tations. Quatre d'entre eux amenaient un pauvre vieux Dubied qu'ils avaient découvert je ne sais où.

— Ah! te voilà, vieille canaille, dit un homme en sortant des rangs et en lui portant sa baïonnette sur la poitrine; je vais te crever le ventre!

On s'interposa pour empêcher un meurtre. Je n'oublierai pas l'air digne et calme du vieillard, vêtu d'une longue redingote grise, qui restait muet sous les coups de crosse.

Quel dimanche et quelle consternation quand cette troupe fut partie du côté de Bevaix pour *nettoyer* la Béroche jusqu'à la frontière vaudoise, selon l'expression consacrée alors! On se demandait ce que feraient à leur retour ces hommes animés de passions féroces et qui, pourtant, étaient des compatriotes; personne ne se sentait plus en sûreté depuis qu'on avait vu les rancunes particulières se manifester ouvertement sans que les chefs pussent toujours les réprimer.

Vers le soir, un voisin vint dire qu'on entendait le canon du côté du Val-de-Travers. Je courus au lieu appelé «Derrière le Château», d'où l'on domine un vaste horizon; il y avait déjà quelques personnes qui écoutaient avec anxiété ces sourdes détonations.

— Que se passe-t-il au Val-de-Travers? se demandait-on.

On le sut le lendemain; c'était le gouverneur de Pfuel qui canonnait Couvet et *nettoyait* le Val-de-Travers avant d'en faire autant à la Chaux-de-Fonds.

A son retour de la Béroche, où elle n'avait rencontré aucune résistance, l'armée royaliste ramenait en triomphe 50 à 60 prisonniers, liés deux à deux et marchant à la file, encadrés au milieu des soldats goguenards. Rien de navrant comme ces hommes attachés à la façon du bétail, marchant tête baissée et l'air abattu, s'attendant probablement à être fusillés, selon la promesse charitable faite par ceux qui les conduisaient, et que la présence du bourreau Steinmeyer, coiffé de son claque, n'était pas pour infirmer. On sait la réception qui leur fut faite à Neuchâtel.

* * *

Quelques jours plus tard, nous fûmes occupés de nouveau par des troupes chargées de nous désarmer et d'en faire autant à Cortaillod, à Bevaix et jusqu'à la frontière vaudoise. C'était pitié de voir manier ces fusils, ces belles carabines, même les fusils de chasse, comme des échalas mis au rebut. Des hommes sans cœur les prenaient par brassées et les entassaient dans des chars réquisitionnés. Je pleurai quand je vis emporter

la carabine de mon père, avec laquelle il avait percé tous les cartons qui couvraient une paroi de sa chambre, le fusil de chasse qui avait abattu tant de lièvres, son sabre de capitaine, son *palass,* qu'il tenait d'un vieux capitaine Pomey revenu de Marengo et de la première campagne d'Italie, et ce vieux couteau de chasse sur la lame duquel on lisait les mots: «Vivat pandur!» gravés au-dessous de l'effigie d'un cavalier portant de grandes moustaches et une étrange coiffure. Tout cela s'en alla vers Neuchâtel, livré au cahots des ornières, aux heurts du chemin et aux mains brutales de ceux qui nous dépouillaient et nous laissaient sans défense. La seule arme qui restât dans la maison était l'épée de justicier de mon père et un vieil *esponton*, sorte de pique de deux mètres de longueur, dont s'armaient autrefois les brevards en tournée pendant le jour.

Au cours de ces diverses expéditions, nous eûmes à héberger et à loger plusieurs personnages, que je reconnus plus tard avec surprise. En particulier les deux frères X. X.; ils paraissaient fort jeunes, ne portaient pas d'uniforme, et demandaient avec instances, d'une voix de fillette, des chaufferettes sur lesquelles ils se tenaient debout, s'adossant au poêle qu'ils ne quittaient pas, se disant gelés, figés, perclus, rendus. Ils étaient si maigres, si blêmes, qu'ils faisaient pitié. Ma mère leur servait des grogs bouillants pour les ranimer.

— Pauvres enfants, leur disait-elle, n'aurait-on pas pu faire sans vous cette vilaine campagne? On voit bien que ce n'est pas votre métier. Venez manger la soupe pendant qu'elle est chaude.

Un autre soir, ce fut M. Auguste de Montmollin, très beau, grand et fort; celui-là n'avait pas froid. Ma mère disait de lui : « Voilà une belle plante », et mon père: «È lè d'bouéna lè» (il est d'un bon cépage). Quel coup de dent il donna au souper!

— Tenez, Brossin, disait-il d'une voix gaie et encourageante, en chargeant de rôti et de pommes de terre frites l'assiette d'un vieux compagnon d'armes logé avec lui, approchez-vous de la table, mangez bravement et buvez un bon coup, vous l'avez bien gagné.

Barbier et perruquier dans quelque ruelle perdue du chef-lieu, l'honnête Brossin, humble, respectueux, gêné auprès d'un supérieur portant un si grand nom, osait à peine lever les yeux et se servir de sa fourchette. Assis sur le bord de sa chaise, se tenant loin de la table, le dos arrondi formant une sorte de pont entre son siège et son assiette, il semblait à chaque bouchée demander pardon de la liberté grande. Il fallut quelques rasades de 1827 pour donner quelque assurance à ce

vassal qui, à l'égard des patriotes, faisait le crâne et les rudoyait de la belle façon.

Dans les dernières années de sa vie, M. de Montmollin ne manquait jamais, à chaque rencontre, de me rappeler cet incident, dont il avait gardé un agréable souvenir.

— J'ai logé une fois à Boudry, chez M. votre père, qui nous a bien traités.

— Vous aviez un singulier compagnon, qui n'avait pas la contenance d'un camarade.

— Brossin, n'est-ce pas?

— Oui, le barbier-perruquier...

— Camarade, ah! non, pas précisément.

Et cette idée l'égayait.

Je me souviens aussi d'un vieil officier de Merveilleux, en tenue militaire celui-là, épaulettes d'argent de capitaine, qui ne quittait pas le foyer de la cuisine, où ma mère avait allumé un grand feu (le fourneau-potager était chose inconnue). Il étendait ses mains maigres vers les flammes, et regardait dans la cheminée, au-dessus de sa tête, les lards et les jambons.

— Ah! s'écria-t-il tout à coup, lorsqu'il fut réchauffé à fond, je commence à dégeler, il me faut de la fumée.

Et sa bouche fit les mouvements d'un homme qui fume.

— Tu ne comprends pas? ajouta-t-il en me regardant et en répétant sa pantomime.

— Vous voulez fumer?

— Oui, apporte-moi des cigares.

— Nous n'en avons point, mon papa ne fume que la pipe.

— Pauvres gens! Tiens, voilà des batz, cours à la boutique.

La guerre me hantait à tel point qu'arrivé dans le petit magasin du père Vasserot, je demandai pour trois batz de *cartouches*, mais des bonnes au moins.

— Des cartouches? Dieu nous pardonne! nous n'en tenons pas, fit Vasserot en reculant d'effroi.

Quand je rapportai les cigares, le vieux capitaine rit beaucoup de ma distraction.

— Tu aurais aimé me faire sauter en l'air dans la cheminée, parmi vos jambons, avec ces cartouches que tu réclamais, petit rebelle, me dit-il en me pinçant la joue. A cause de ça, prends cette belle pièce de

trois piécettes de Berne et garde-la en souvenir du vieux capitaine de Merveilleux, qui s'est bien réchauffé chez vous.

* * *

Encore un mot, avant de quitter cette époque troublée, semée de tragiques souvenirs, pour dire ma pensée au sujet d'Alphonse Bourquin, dont la destinée fut si étrange, si lamentable, et qui a été jugé si diversement. Ses adversaires n'ont pas eu assez de railleries à son adresse, on en a fait un fantoche ambitieux, un écervelé, un capitaine Fracasse dénué de cœur, d'intelligence, de raison. Ses amis eux-mêmes, après sa seconde entreprise de décembre 1831, et la répression sanglante qu'elle a provoquée, ont vu en lui un traître, vendu au gouvernement pour lui fournir l'occasion d'en finir une fois pour toutes avec la révolution et avec les patriotes qui désiraient n'être que Suisses.

Mais lorsqu'on entend le témoignage de ceux qui l'ont connu de très près, de ses parents, de ses voisins de Corcelles, qui rendent hommage à son honnêteté, à son désintéressement, à ses sentiments généreux, on blesserait la justice en refusant de reconnaître en lui un de ces hommes venus trop tôt et qui ont laissé inachevée une œuvre grande, nécessaire, que l'avenir s'est chargé d'accomplir et de consacrer. Il ne lui a manqué que de réussir, ou de mourir, comme le major Davel, de la main de ceux auxquels il voulait arracher le pouvoir, et on en aurait fait peut-être un héros.

Qu'est-il devenu après sa fuite à Troyes, d'où il écrivait à Fritz Courvoisier des lignes désolées? Nul ne l'a su, pas même sa famille. Quelle vie misérable a dû être la sienne, loin de ceux qui partageaient ses idées d'émancipation, loin de son pays qu'il aimait passionnément. Il avait laissé à sa sœur une grande quantité de papiers, sa correspondance, qui devait être étendue et d'un vif intérêt politique. Mais la terreur qu'inspiraient les perquisitions l'avait engagée à confier ce dépôt à un voisin qui l'aura sans doute fait disparaître pour éviter d'être compromis. On ne sait ce qu'il est devenu. Cette crainte, partagée par la plupart des patriotes, nous a ravi une foule de documents précieux et n'a laissé subsister que ceux écrits par les vainqueurs, toujours suspects de partialité.

L. Favre.

ADRESSE AU ROI DE PRUSSE

EN 1842

Grandpierre parle dans ses *Mémoires* de certaines pétitions libérales remises au roi Frédéric-Guillaume IV lors du voyage qu'il fit dans la principauté de Neuchâtel en 1842. Dans le premier volume d'*Alexis-Marie Piaget et la République neuchâteloise*, M. Aimé Humbert revient avec plus de détails sur ce sujet. Il nous apprend qu'il y eut trois adresses, à peu de chose près identiques, l'une provenant du Locle, revêtue de 25 signatures; une autre de la Chaux-de-Fonds: 44 signatures; une troisième du Val-de-Travers et du Vignoble: 17 signatures; cela fait un total de 86 signatures, que M. Aimé Humbert reproduit à p. 91 et 92 de son ouvrage. Mais il ne donne que les conclusions de la pétition. M. Ch.-A. Petitpierre, ancien conseiller d'Etat, a eu l'obligeance de nous communiquer une copie de celle du Locle, certifiée conforme par M. H.-F. Calame, alors secrétaire du Conseil d'Etat. Nous pensons qu'il est utile de conserver ici ce texte, en bonne partie inédit. On y trouvera exposés, avec une fermeté et une modération remarquables, les vœux de toute une fraction du peuple neuchâtelois à cette époque. Le général gouverneur de Pfuel y répondit avec une raideur toute militaire: «... La seule réponse que Sa Majesté trouve à y faire, est de vous donner le conseil de quitter un pays où vous ne pouvez pas vivre contents et heureux et où vos idées extravagantes ne peuvent que fomenter le désordre et troubler la tranquillité publique...»

Voici ce document historique, qui méritait un meilleur accueil.

Ph. G.

Au Roi!

Permettez, Sire, qu'après nous être félicités avec tous Vos fidèles sujets du bonheur de posséder quelques jours Votre Majesté au milieu de nous, nous saisissions cette précieuse circonstance, où les Neuchâtelois peuvent pour la première fois s'adresser directement à Vous, Sire, pour Vous parler à cœur ouvert de l'objet constant de notre sollicitude, de notre chère patrie.

Nous ne pouvons, Sire, partager l'illusion de ceux de nos concitoyens qui prétendent que tous les Neuchâtelois sont satisfaits de la position actuelle de leur pays, et que l'union et la concorde règnent maintenant entr'eux.

La prospérité de l'industrie (indépendante de notre état politique), des améliorations matérielles et des dépenses faites depuis plusieurs

années par le Gouvernement du Roi pour des établissements utiles, ont, il nous est doux de le reconnaître, contribué à calmer l'irritation des populations depuis nos déplorables troubles de 1831 à 1832. Il y a moins d'animosité dans les ressentiments, moins d'amertume dans les cœurs, mais au fond les opinions divergentes des citoyens, l'inquiétude dans les esprits, et le malaise général qui en résulte, sont toujours les mêmes.

Les causes de l'inquiétude et de la division qui règnent dans notre pays ont été exprimées avec une grande franchise par le Corps Législatif dans son adresse du 16 février 1832 au Roi Frédéric-Guillaume III de glorieuse mémoire. Il lui disait entr'autres : « Que la population de nos « campagnes repoussait par une espèce d'instinct ce qu'elle appelle notre « position mixte — que la majorité du pays la trouvait gênante et dési- « rait en sortir — que nos populations n'avaient jamais pu comprendre « cette position — qu'elles ne pouvaient, disaient-elles, servir deux « maîtres — que cette espèce de conflit entre deux affections qu'elles ne « pouvaient concilier paralysait leur amour pour leur pays — que le « retour de l'union entre les différentes populations, la création d'un « véritable esprit public ne pouvait avoir lieu qu'autant que ce germe de « discorde aurait disparu pour jamais. »

D'autre part, le Gouvernement de Votre Majesté à Neuchâtel ne s'est pas exprimé avec moins de franchise dans ses communications au Directoire fédéral et au Gouvernement de Berne. Il reconnaissait à son tour comme un fait certain : « que l'opinion de la grande majorité des Suisses « était que la double position de Neuchâtel, Etat soumis au sceptre d'un « monarque étranger, et en même temps membre d'une Confédération de « républiques, était fausse et équivoque, et ne pouvait manquer tôt ou « tard d'amener pour la Suisse de fâcheuses complications. »

« C'est un intérêt moral, pressant pour la Confédération », disait en particulier le Conseil d'Etat de Neuchâtel dans une de ses lettres au Gouvernement de Berne, « que de voir se régler promptement et com- « plètement la position équivoque de Neuchâtel et de voir disparaître et « pour elle et pour nous une cause permanente de désunion et de « malaise intérieur. »

Pour sortir d'un état de choses aussi fâcheux et reconnu tel, non seulement par les premiers Corps de l'Etat, mais aussi par la presqu'unanimité des citoyens neuchâtelois, qui avaient manifesté par leurs démarches et leurs pétitions leur ardent désir d'y mettre un terme, la majorité du Corps Législatif, sous l'influence de circonstances extraordinaires, crut devoir solliciter la rupture des liens qui unissaient Neuchâtel à la Confédération Suisse; mais en même tems, malgré la puissante influence du Gouvernement et de ses nombreux agents et la crainte des graves inconvénients auxquels on s'exposait, trois-mille-cinq-cent-quatre-

vingt-cinq citoyens, soit environ la moitié des Neuchâtelois jouissant alors de leurs droits politiques, protestèrent spontanément dans une respectueuses adresse au Roi, contre la démarche du Corps Législatif, qu'ils envisageaient comme pouvant entraîner les résultats les plus désastreux pour notre indépendance à la grande distance où notre pays est de la Prusse et vu la position géographique que la providence lui a assignée, situation que Sa Majesté Frédéric Guillaume III avait proclamée Elle-même à une époque mémorable de notre histoire comme plaçant le Roi dans l'impossibilité de faire jouir ce pays d'une protection suffisante.

Cette demande du Corps Législatif n'ayant pas été accueillie, on pouvait espérer que l'Autorité aurait égard à la double position de notre pays, et qu'elle verrait sans peine les manifestations des Neuchâtelois qui donneraient un libre cours à leur attachement pour la Suisse, notre antique patrie, et à laquelle se rattachent notre existence politique et tous nos glorieux souvenirs historiques. Malheureusement il n'en a point été ainsi, toutes démonstrations, toutes marques d'affection à la Suisse ont été comprimées; la position des citoyens est devenue de plus en plus pénible, l'espoir d'un retour à l'union a disparu, et le pays a continué à être fractionné en deux camps qui s'observent comme des partis ennemis, au grand préjudice de la morale publique. Cet état de choses entraîne à sa suite des maux incalculables, il réclame, Sire, toute Votre sollicitude.

Mais en attendant les mesures qu'il plaira à Votre Majesté de prendre pour faire cesser ce conflit, aucune ne nous paraîtrait plus propre à réjouir tous les bons citoyens que celle qui aurait pour objet d'étendre au pays de Neuchâtel et à ses ressortissants l'amnistie large et généreuse que Votre Majesté a daigné proclamer à Son avénement au Trône pour tous Ses autres Etats, et surtout d'appliquer et développer les conséquences de notre système constitutionnel et de notre position excentrique et toute exceptionnelle, en permettant au Corps Législatif, ou Grand Conseil neuchâtelois, de présenter à Votre Majesté un préavis sur les revenus et les dépenses du pays en dehors de la somme royale, et en accordant aux Corps de l'Etat de soumettre, en cas de vacances, au libre choix du Roi un certain nombre de candidats pour remplir les fonctions de membres du Conseil Exécutif.

Tels sont, Sire, les manifestations et les vœux que nous nous sommes sentis pressés de vous exprimer en cette circonstance solennelle. Nous avons la persuasion que ces vœux sont ceux que forment dans le fond de leur cœur un très grand nombre de nos concitoyens, et qu'en particulier les signataires de l'adresse de 1833 contre la séparation de la Suisse, n'auraient pas hésité à approuver celle-ci, si elle leur eût été présentée. Nous nous en sommes abstenus afin d'éviter tout sujet

d'agitation dans un moment où les habitants de ce pays doivent présenter le spectacle de l'union et de la paix.

Il nous reste à demander pardon à Votre Majesté de la franchise toute helvétique avec laquelle nous nous sommes exprimés. Pour nous déterminer à la démarche que nous faisons, au milieu des réjouissances dont Votre arrivée dans ce pays est le signal, il ne fallait rien moins que le sentiment intime du devoir et la persuasion que la vérité et la franchise ne pourraient déplaire au digne petit-fils de Frédéric-le-Grand, et au Prince éclairé qui préside aux destinées d'un petit pays dont les habitants ont toujours regardé comme un de leurs droits les plus chers, celui de s'adresser directement à leur Prince.

Daignez agréer, Sire, les vœux sincères que nous formons pour la prospérité de Votre règne, le bonheur de Votre Majesté et celui de la Reine, et nous croire

Sire

de Votre Majesté,

les respectueux et loyaux sujets,

A^{te} Leuba. Ali Jeannot. A. Pettavel. L^{s} Edouard Jacot. Gustave Huguenin. D^{d} Perret Breting. A. L^{s} Jeanneret. Ch^{s} Félicien Tissot. Ph. Henri Perret. Justin Perret. H^{y} E^{d} Robert. Daphnis Guinand. A^{te} Breting. Ami Leuba. Adolphe Montandon. Félicien Nap. Guinand. F. Williams DuBois. J^{l} H^{y} Huguenin. Fréd^{c} Auguste Landry. Ch^{s} A^{te} Robert. H^{y} Grandjean. A. J. J. Landry. Ab^{m} L^{s} Jaquet. Ch^{s} H^{ri} Ginnel. Ch^{s} P^{pe} Droz.

Pour copie conforme :

Au Château de Neuchâtel, le 30 septembre 1842,

Le Secrétaire du Conseil d'Etat,

CALAME.

Post-Scriptum à l'article INTÉRIEUR MONTAGNARD (Février 1899)

Un de nos lecteurs a eu l'amabilité de nous communiquer l'ouvrage d'où est tirée la planche du dernier numéro du *Musée*. Il a pour titre : *Reise von Bern nach der Peter Insel und in Thäler und Gebirge des Cantons Neuenburg, für die Jugend beschrieben von Friedrich Meisner, professor der Naturgeschichte in Bern, mit Kupfern und einer Karte. Bern, 1820, bey J.-J. Burgdorfer*. Le texte ne fait aucune allusion à la famille Robert; mais il nous apprend que cet *Intérieur* est celui d'un atelier *du Locle*, qui est apparu au voyageur comme « l'image du labeur tranquille d'une famille heureuse », et que l'habile graveur Girardet en a donné une représentation très fidèle. Dans la description que l'auteur fait de la planche, il dit que la vieille dame a 85 ans et que les autres personnages sont ses petits-enfants, qu'elle a élevés. Nous n'en savons et n'en saurons probablement jamais rien de plus.

PH. G.

LA BARRICADE DE L'ÉVOLE EN 1831

(AVEC PLANCHE)

Nous avons reproduit dans notre livraison de novembre 1898 la jolie vue représentant la barricade élevée en 1831 sur la route Neuchâtel-Peseux, près du Jardin du Prince. Une autre barricade, disait l'auteur de l'article, se dressait sur la route du bas, entre la Tour des Prisons et le lac, la barricade de l'Evole.

C'est précisément cet ouvrage de défense que représente notre planche, reproduction encore inédite d'une grande et belle aquarelle de F.-W. Moritz, exécutée en 1832, vraisemblablement d'après une étude faite sur nature, au moment où la barricade existait encore.

Outre l'intérêt pittoresque qu'offre le site en lui-même, nous y trouvons maints petits détails qui donnent à cette pièce une saveur toute spéciale et une valeur vraiment historique.

Voici d'abord, au fond, à gauche, la carrière de l'Evole, qui devint plus tard, après l'éboulement de 1835, la promenade des Zig-zags, dont M. L. Favre nous a raconté l'histoire [1]; puis la série des propriétés et des maisons qui dominent, au nord, la route de Neuchâtel-Serrières; quelques-unes sont encore là; d'autres, par exemple les constructions qui s'appuient contre le mur de la terrasse de Bellevaux, ont disparu.

Puis vient le nouveau bâtiment des prisons, construit de 1827 à 1828, et adossé contre la Tour des Prisons, dont on aperçoit à l'arrière-plan la masse crénelée.

A droite, c'est la rampe, ombragée de beaux platanes, qui conduit à la rue du Pommier et que ferme, à la hauteur de Bellevaux, une seconde barricade.

Ici, un détail intéressant: ce cavalier qui monte et va croiser le couple qui descend, est un soldat de la *garde urbaine à cheval*, créée à l'époque de 1831 et dont Bachelin a donné une figure et une description dans le *Musée neuchâtelois* de 1867. Il porte habit et pantalon vert sombre, parements rouge cramoisi, fourragère et épaulettes blanches, aigrette rouge. Moritz n'a rien oublié. Les couleurs dont il a peint son petit cavalier sont tout à fait conformes à celles indiquées par Bachelin [2].

Au premier plan on voit un groupe de cinq soldats, dont un officier, et trois enfants, très naturellement posés. Comme de juste, les enfants veulent absolument que l'un des militaires, avec lequel ils sont en conversation, leur montre la manœuvre de la batterie du fusil.

Les soldats portent l'uniforme bleu clair, que décrit M. L. Favre dans le dernier numéro du *Musée*, ou tel que nous l'a fait connaître le tableau de 1831 de la pièce historique *Neuchâtel suisse*.

Une sentinelle au port d'armes monte la garde près de la porte de la barricade, à quelques pas d'une guérite aux couleurs communales.

Puis le tableau se clôt par les gros rochers qui bordaient autrefois le lac à l'Evole.

Des pièces de ce genre ne sont point seulement de charmantes œuvres d'art qu'il ferait beau voir suspendues, bien encadrées, dans son salon ou son cabinet de travail; ce sont aussi de précieux documents historiques que l'on peut étudier avec fruit, à cause de la fidélité, de l'exactitude, de la conscience avec lesquelles l'artiste a traité son sujet.

A. GODET.

[1] Voy. *Musée neuchâtelois* 1895, p. 228 et 297.

[2] Des représentants de cette garde urbaine se voient aussi dans le grand tableau du Camp de Valangin, de M. Max. de Meuron (Musée historique).



L'ÉVOLE ET LA BARRICADE DE 1831

PAR F.-W. MORITZ



ÉCUSSON D'ÉTAIN DU TIR FÉDÉRAL

M. A. Jobin, à Neuchâtel

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

APPEL DES AUTORITÉS NEUCHATELOISES

en faveur des protestants français persécutés (1568)

L'année 1567 fut marquée en France par une recrudescence des persécutions dirigées contre les protestants, en particulier dans la région lyonnaise. Les malheureux proscrits, obligés de chercher quelque part un asile, fuyaient en masse vers Genève, qui se vit bientôt envahie. « A Lyon, écrit Théodore de Bèze, règne une effroyable dévastation; les églises sont détruites; beaucoup d'entre les plus aisés sont jetés en prison; le peu qui en échappe comme par miracle voit confisquer tous ses biens. Ce qui est réservé aux prisonniers, Dieu le sait. Parmi ceux de moindre condition, les uns sont massacrés, les autres pillés et chassés; notre ville est remplie de ces malheureux de tout sexe et de tout âge. Deux pasteurs de Lyon, sauvés merveilleusement, ont pu parvenir jusqu'en cette ville; deux autres ont été cruellement égorgés et noyés[1]. »

Genève ne pouvait suffire à soulager tant de misères, d'autant plus que le roi de France était venu aggraver encore la situation en interdisant toute exportation de blé à destination de la ville protestante. Heureusement, les secours ne se firent pas longtemps attendre : Coligny et son frère d'Andelot s'empressèrent de mettre à la disposition de Genève l'un 4000, l'autre 2000 écus. En Suisse, Berne envoie 630 écus et 36 muids de blé; Payerne fournit 50 sacs de blé et Vevey 50 écus pour « les pauvres exilés de Lyon ».

Le document que nous reproduisons ici nous apprend que Neuchâtel ne resta pas étranger à ce beau mouvement de charité et qu'une collecte y fut organisée dans toutes les églises du pays. Au chef-lieu, ce fut sous les auspices des Quatre-Ministraux et du gouvernement lui-même[2] que fut convoquée l'assemblée dans laquelle on communiqua aux fidèles le pressant appel suivant[3] :

[1] J.-C. Mörikofer, *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse.* Trad. fr., p. 88.

[2] Il est assez piquant de voir les catholiques qualifiés de satellites et suppôts de Satan dans un acte émanant de la chancellerie d'un prince catholique. Il ne faut pas oublier toutefois que Léonor d'Orléans s'était rattaché aux nouvelles doctrines et que ce n'est qu'en 1563, à l'occasion de son mariage, qu'il retourna au catholicisme. (Voy. *Musée neuchâtelois* 1884, p. 174 et 226.)

[3] *Archives de l'Etat.* Actes de Chancellerie 1560-1573, nº 74.

Nous Jehan Jaques de Bonstetten, escuyer, seigneur d'Urttinen, gouverneur et lieutenant général du Comté de Neufchastel pour tres illustre hault et puissant prince et seigneur Leonor d'Orleans, duc de Longueville et de Touteville, marquis de Rothelin, comte souverain de Neufchastel et de Sainct Pol, etc. et nous les Quattre Ministraulx de la Ville de Neufchastel, representans tout le corps d'icelle, a toute la presente chrestienne assemblee en Jesuchrist salut et dilection. Scavoir faisons que veritablement nous sommes apriz (veritablement) du grand nombre de pauvres fidelles chrestiens francoys, lyonnoys, maconnoys, flamans et aultres qui se retirent a Geneve tous les jours a cause des grandz et horribles massacres, persecutions, tyrannies et cruaultez exercez a l'endroict de leurs personnes, biens, femmes et enfans par les ministres et satellites de Sathan et de ses suppostz a cause de nostre saincte et chrestienne religion, en sorte que la pauvre eglise de Geneve ayant sondé tous moyens pour leur survenir en si grande et pitoyable necessité poulsoit tousjours a leurs secours et ayde, sans en vouloir inportuner ne charger les aultres esglises chrestiennes et voysines comme Messieurs de Berne et aultres; qui toutesfoys de leur plain gré sans aulcune instance ne requeste (parlant et solicitant en ce la chose d'elle mesme) ont desja ausdicts pauvres fugitifz assez bonne[1] chairitable et suffisante aulmosne et subvention: chose qui nous a esmeu d'assembler le Conseil general et souverain de Monseigneur et celuy de ses bourgeoiz en ceste ville, pour communiquer le faict et adviser par ensemble d'en user de mesmes, et de ne faire demonstration de chrestiens de bouche seulement, ains par sainctz et chrestiens fruictz et effectz; en consideration que si noz peres, enveloppez et submergez de tenebres hydeuzes, admiroient chairité en exerceans les œuvres d'icelle comme il leur sembloit, que par consequent et plus fort argument nous, qui par la grace et bonté divine sommes illuminez du vray soleil qui est Jesuschrist, desveloppez de si grande servitude, attirez et reuniz au giron de son pere, ne debvons pas imiter en cela ou seconder seulement nosdictz peres, ains les surpasser de beaucoup exposans et eslargissans de nostre bien a tous pauvres necessiteux chrestiens et aultres, suyvans en ce l'exemple du pauvre Samaritain vestu d'une chairité si admirable a l'endroict du pauvre homme qu'il trouva couvert et travaillé de playes. Pour ces causes et aultres considerations, par l'advis des gens des deux Conseilz, que sur ce avons eu expressement et par ensemble, nous vous prions ung chascun en son endroict, voyre generalement, bien et aultant affectueusement qu'il est possible, que pour les causes dessusdictes et les subsequentes, voyre aultres considerations raisonnables, vostre plaisir soit de vouloir volontairement, de cœur liberal et vraye affection chrestienne, assister ausdictz pauvres chrestiens ainsi tiranniquement persecutez non seulement de l'aulmosne spirituele qui est la saincte priere, mais aussi de l'assistance et communication de voz biens temporelz, ung chascun de tant qu'il sera poulsé de sa conscience, et qu'il luy plaira selon sa puissance,

[1] Au lieu de *bonne*, que porte le manuscrit, il faut sans doute lire *donné*.

et de faire en toute gayeté de cœur a l'endroict d'eulx ainsi que vouldrions qu'il nous fut faict en cas pareil (ce que Dieu par sa grace et bonté infinie ne vueille permettre); secondans en ce nosdictz voysins non pas pou restre veus, ains pour Dieu et chairité chrestienne seulement et en respect que l'aulmosne bien et sainctement appliquée a de tout temps esté si singulierement recommandée et admirée entre toutes les nations de l'univers, par expecial de nostre grand Dieu a l'endroict de son peuple. Contemplez le bon Abraham envers les deux anges qu'il estimoit estre pauvre necessiteux; advisez le bon Lot son nepveu, en la ville de Sodome, de quelle chairité il usa aussi a l'endroict d'iceulx; ayez pour miroir nostre seul saulveur Jesuschrist, qui nous recommande si haultement les pauvres, qu'il appelle ses membres; pesez bien exactement et ruminez en vos espritz et consciences ce qu'il dira aux maulditz qui seront a sa main gauche au jour du jugement: Allez, vous, maulditz, au feu eternel etc. Sainct Pol, sainct Pierre et tous les aultres apostres et sainctes escriptures resonnent entierement de chairité, recommandation et admiration d'icelle. Tout cecy nous doit bien ouvrir les entrailles pour les ensuyvre et imiter, suyvans en ce la volonté de nostre Pere, car il ne nous a pas mis entre main les biens telz qu'ung chascun a sinon pour en user sobrement avec action de graces et pour en dispenser ainsi qu'il commande; et a la verité nous n'en sommes que simples dispensiers et comptables a sa haulte et souveraine majesté a l'heureuse journée de son advenement, comme de ce faict foy le maulvais riche a l'endroict du pauvre Lazare. Par ainsi, comme dict est, nous vous prions tres grandement vous laisser faciliter et induyre a telle pitié, misericorde et chairité, non pas que par ce nous vueillons user d'aulcune contraincte. Et affin que collecte soit faicte bien et deuement de ce qu'ung chascun bon chrestien vouldra contribuer, nous lesdictz Ministraulx, par le consentement et adveu de mondict Seigneur le Gouverneur, adviserons d'ordonner personnages propres et fideles pour recepvoir fidelement icelle contribution, ladicte collecte en prealable faicte par eulx pour icelle delivrer aux recepveurs que pour ce nous eslirons, qui la nous apporteront et mettront entre main a celle fin que par mesme moyen nous la puissions envoyer avec la collecte generale des aultres eglises dudict Comté, que nous ledict Gouverneur et lesdictes gens de mondict Seigneur avons prié estre faicte, pour toutes par ensemble estre distribuées, ainsi que l'eglise de Geneve a de bonne et saincte coustume. Et de tout ce nous vous prions comme dessus est dict. Donné au Chasteau de Neufchastel, le vj^e de mars mil cinq cens soixante et huict.

Communiqué par Jules Jeanjaquet.

ICONOGRAPHIE

DU CINQUANTENAIRE ET DU TIR FÉDÉRAL DE NEUCHATEL

1898

(Suite, avec planche et croquis — Voir la livraison de mars 1899, page 53)

IV. Souvenirs du cinquantenaire et du tir fédéral
(de M. Jobin, orfèvre à Neuchâtel).

Nous ferons rentrer dans le domaine de l'art industriel les trois souvenirs, spécialement consacrés aux fêtes du cinquantenaire et du tir, exécutés par M. Jobin, orfèvre-bijoutier à Neuchâtel.

1. C'est d'abord le charmant médaillon-souvenir du cinquantenaire. Il a la forme d'une grande plaquette, légèrement évasée en forme de coupe, mesurant 13 cm. de diamètre. Le fond en est orné, en bon relief, du monument de la République, finement interprété, placé au-dessus de deux branches de laurier.

Le champ porte empreinte l'inscription suivante : CINQUANTENAIRE DE LA RÉPUBLIQUE NEUCHATELOISE; à gauche, en bas, sur trois lignes : 1 | MARS | 1848; à droite, en pendant : 11 | JUILLET | 1898. A. JOBIN. NEUCHATEL.

Il existe des exemplaires de ce médaillon en bronze, en cuivre ou en imitation vieil argent. Ces derniers sont travaillés au repoussé, ceux en cuivre ou bronze sont des galvanoplasties. Fabrication allemande.

2. Vient ensuite un élégant écusson de forme XVIme siècle, en étain fondu et ciselé, de 34 cm. de hauteur environ, portant au centre et en fort relief l'emblème du tir, l'aigle chevronnée de Neuchâtel (type Paul Bouvier), avec l'inscription : TIR FÉDÉRAL. 1898. NEUCHATEL.

Cette pièce, fabriquée à Paris sur modèle fourni par M. Jobin, a été mise en vente au prix de 25 francs. Il en existe quelques exemplaires à écusson en couleurs. Une boucle de suspension est soudée derrière l'écusson. (Voir, en tête de cette livraison, la planche dont le cliché a été obligeamment prêté par M. Jobin.)

A ces deux pièces, qui sont de charmants souvenirs des fêtes, ajoutons :

3. La cuiller du cinquantenaire. C'est une élégante pièce d'orfèvrerie qui fait honneur au goût de M. Jobin.



Le manche doré, en torsade ornée d'un fin décor ciselé, est terminé par un petit aigle en imitation vieil argent, découpé et ajouré. L'écusson chevronné qu'il porte sur la poitrine est en émaux colorés.

La louche, rattachée au manche par un petit ange ailé, mi-or, mi-vieil argent, porte dans la partie concave, sur émail blanc, le monument de la République peint en gris. Long. 0,145 mm.

Cette pièce a été mise en vente au prix de 4 fr. 50. Elle est de fabrication française.

V. Médailles et épingles.

Nous en arrivons maintenant aux produits de pacotille, à l'art industriel, qui s'est donné carrière pendant toutes les fêtes de 1898. Ce sont principalement des médailles et des épingles décoratives, destinées à être suspendues ou accrochées au revers de l'habit.

Tout, dans ce genre, n'est pas camelote; tant s'en faut. Certaines pièces sont assez joliment tournées. Ce qui leur manque, c'est le fini, le moelleux, le velouté, que peut seule donner à l'œuvre d'art la main délicate de l'artiste. D'autres, en revanche, ont traîné dans maints tirs fédéraux; on s'est borné à en rajeunir la date et le nom du lieu pour celui de Neuchâtel. Aussi n'est-ce pas sans quelque scrupule que nous entreprenons de décrire ici les nombreux types que nous avons recueillis. Nous croyons, sans cependant en être certain, en avoir réuni la collection complète [1].

Les médailles de pacotille, spécialement créées pour les fêtes du cinquantenaire et du tir fédéral, sont au nombre de treize; mais on a aussi vendu d'autres pièces fabriquées pour des fêtes antérieures et qu'un certain nombre d'amateurs, trop pressés de jouir de leur trouvaille, ont prises tout d'abord pour des souvenirs de 1898. C'est ainsi que parmi

[1] Nous ne parlons ici que de Neuchâtel-ville.

les médailles mises en vente nous avons rencontré, d'une part, celle de 1856, frappée en l'honneur de la victoire des républicains sur les royalistes, à Neuchâtel, et, d'autre part, celle du tir fédéral de la Chaux-de-Fonds, de 1863. Nous les laissons naturellement de côté.

Nos 1 et 2. Voici d'abord deux médailles en métal argenté, avec bélière (boucle de suspension), éditées par la maison Schinz, Michel & Cie et de fabrication allemande (Stuttgart). Diam. 33 mm.

Avers no 1. L'Helvétie debout, appuyée sur un bouclier et entourée des 22 étoiles, comme dans la pièce de 2 francs fédérale.

Avers no 2. Le champ, laissé vide pour inscription *ad libitum,* est simplement entouré d'une couronne.

Revers. Vue de Neuchâtel en relief; au-dessous : NEUCHATEL.

Ces deux types de la même pièce ont fort bonne façon.

3. Le no 3 est une médaille de bronze avec bélière, frappée en souvenir du tir fédéral. Elle a été émise par M. Depiétro, vitrier à Neuchâtel. Diam. 32 mm.

La composition de cette pièce nous paraît laisser beaucoup à désirer au point de vue de la clarté des intentions de l'auteur.

A. Guillaume Tell et son fils, se détachant en relief sur la ville de Neuchâtel, en arrière-plan, entre l'écusson fédéral et l'écusson de l'ancienne commune (?) de Neuchâtel. Inscription : TIR FÉDÉRAL DE NEUCHATEL. Elle est signée : A. C. INC.

R. Trois écussons en un groupe : Neuchâtel (écusson chevronné), Neuchâtel (écusson de la République), Valangin[1], surmontés d'une croix fédérale rayonnante et posés sur une branche de chêne et de laurier. Inscription : NEUCHATEL. RÉPUBLIQUE. VALANGIN. 1898. Au-dessous : Johnson (graveur de Milan). Rosette rouge et blanche.

4. Le no 4 est une médaille d'aluminium à double fin. Elle célèbre et le cinquantenaire et le tir fédéral. Elle se vendait sur le champ de foire; elle a été éditée par Defailly, à Genève, et fabriquée à Nuremberg. Elle a une bélière. Diam. 40 $^1/_2$ mm.

A. Monument de la République en faible relief; à gauche, dans le champ : MONUMENT, à droite : NATIONAL. Inscription : SOUVENIR DU CINQUANTENAIRE DE LA REPUBLIQUE NEUCHATELOISE ⋆ 1848-1898 ⋆

[1] En plaçant l'écusson de la République au milieu et à cheval sur les deux autres, l'auteur a voulu sans doute indiquer que la République a remplacé les comtés de Neuchâtel et de Valangin.



R. Trophée composé d'une aigle chevronnée posée sur une croix fédérale et surmontant un écusson de la République (très ventru), appuyé lui-même contre deux drapeaux (chevrons et république). Sur le sol, une carabine et une branche de chêne, etc. Au fond, à gauche, en arrière-plan, le lac de Neuchâtel, avec bateau à vapeur, et la chaîne des Alpes. Inscription : SOUVENIR DU TIR FÉDÉRAL DE NEUCHATEL 16-26 JUILLET 1898. Signé : DEFAILLY.

L'aspect de cette médaille est assez agréable, mais la forme de l'écusson de la République laisse beaucoup à désirer. Nous avons acquis pour le Musée le premier projet en plomb, retouché.

Deux sortes d'épingles accompagnaient cette pièce : l'une portant un trophée de six drapeaux, rouge, blanc, vert, en sautoir sous une plaque dorée; l'autre un buste de la Liberté en couronne de laurier émaillée de vert.

Le nº 5, également en aluminium et à bélière, est spécialement consacré au tir fédéral. On nous a donné cette médaille comme de fabrication zuricoise. Diam. 39 mm.

A. Un tireur, *debout sur une branche de chêne* (?), s'appuie d'une main sur un écusson de la République, et tient de l'autre une carabine; à ses pieds est une cible et à l'arrière-plan des drapeaux. Inscription : TIR FÉDÉRAL A NEUCHATEL, DU 16 AU 28 JUILLET 1898.

R. Trophée composé d'une coupe, d'une carabine, d'une cible, d'un chapeau de tireur, de branches de chêne et de laurier, entourant une plaque décorative portant l'inscription : UN POUR TOUS, TOUS POUR UN. Non signée.

Ruban rouge et jaune ou rouge, blanc, vert.

Nº 6. Médaille d'aluminium, à bélière, de fabrication allemande. Elle est consacrée spécialement au tir fédéral. Diam. 33 mm.

A. Trophée de tireur, composé d'une cible posée sur deux carabines en sautoir et surmontée d'une coupe; un sac de tireur portant les initiales W. M. est suspendu au-dessous de la cible; des branches de chêne complètent le trophée. Inscription : TIR FÉDÉRAL A NEUCHATEL. 16-28 JUILLET 1898. UN POUR TOUS — TOUS POUR UN. Signé W. M.

R. Dans un ruban flottant : SOUVENIR DE NEUCHATEL. Vue de la ville et, au-dessous, petit écusson de la République sur branches de chêne et de laurier.

L'épingle est décorée d'une fleur de métal blanc, à centre rose et étamines dorées.

Le nº 7 est combiné pour célébrer à la fois le cinquantenaire et le tir fédéral. C'est une médaille en aluminium avec bélière, fabriquée à Francfort-sur-Main. Diam. 39 mm. Elle ne manque pas d'une certaine tournure.



A. Monument de la République en relief. Inscription : SOUVENIR DU CINQUANTENAIRE. 1848-1898. Signé : J & T F a/M.

R. Deux écussons, celui de la Confédération et celui de la République neuchâteloise, séparés par un trophée composé de deux carabines en sautoir et d'une arbalète au milieu, avec cible ronde. Inscription : TIR FÉDÉRAL NEUCHATEL. 16 AU 28 JUILLET 1898 *

On la vendait avec épingle formée d'un trophée de deux drapeaux *rouge, blanc, vert*, en sautoir, réunis par une couronne verte sur ruban de même, à franges d'or.

On trouve aussi des exemplaires sans boucle de suspension.

Francfort-sr-M. nous a envoyé une seconde médaille, qui ne manque pas d'élégance. C'est, à notre avis, la meilleure de celles qui ont été exécutées dans ce groupe (nº 8).



Nº 8. Médaille d'aluminium, à bélière, destinée au tir fédéral. Diam. 39 mm.

A. Inscription sur 6 lignes : TIR FÉDÉRAL DE NEUCHATEL DU 16 AU 28 JUILLET 1898, en couronne de chêne un peu lourde.

R. Deux écussons, celui de la Confédération et celui de la République neuchâteloise, formant groupe avec deux carabines en sautoir et faisceau, surmonté de la hache de licteur, au milieu; coupe et branche de chêne. Inscription : NOS BRAS ET NOS CŒURS A LA PATRIE. Signée : J & T. F a/M.

L'épingle est un trophée de 6 drapeaux rouge, blanc, vert, en sautoir, réunis par une couronne, sous plaque rectangulaire dorée, comme dans le nº 4.

Nº 9. Le nº 9 est une médaille sans caractère artistique. Elle est en similor, avec bélière, et destinée au tir fédéral. Diam. 33 mm.

A. Inscription sur 6 lignes : SOUVENIR DU TIR FÉDÉRAL DE NEUCHATEL DU 16 AU 28 JUILLET 1898. Non signée. Elle est de fabrication parisienne.

R. Trophée composé d'une cible carrée, posée sur deux carabines en sautoir, et surmontée d'un chapeau de tireur. Le tout en couronne de laurier.

L'épingle très grossière est comme dans le nº 8. Le ruban est rouge, blanc, vert, à franges d'or.

Nous en arrivons peu à peu aux produits secondaires et dans lesquels l'art pousse son dernier soupir.

Nº 10. Médaille en cuivre argenté, avec bélière, destinée au tir fédéral. Cette pièce, de forme carrée, mais suspendue en losange, a les angles arrondis ; elle est de fabrication allemande. Diam. 35 mm.

A. Inscription : TIR FÉDÉRAL. NEUCHATEL. 16-28 JUILLET 1898, entourée de branches de chêne.

R. Un trophée de tir composé d'un chapeau, d'une cible, d'un couteau de chasse et d'une carabine en sautoir et d'une sacoche, avec branches de chêne.

L'épingle porte 2 drapeaux rouge et blanc, en sautoir, réunis par une couronne verte.

Le nº 11 est encore plus simple. C'est une petite médaille en aluminium, à bélière. Diam. 24 mm.

A. Inscription sur 6 lignes : SOUVENIR DU TIR FÉDÉRAL DE NEUCHATEL. DU 16 AU 28 JUILLET 1898.

R. Un tireur à la cible, en relief. Inscription : HONNEUR AU PLUS ADROIT.

L'épingle, comme dans la précédente, à drapeaux rouge, blanc, vert.

Un autre spécimen de cette médaille est en similor et accompagné d'un large ruban en soie brun carminé. Ce ruban porte, tissé en soies de couleurs brillantes : TIR FÉDÉRAL SUISSE, au-dessus d'une croix fédérale ; au-dessous, le château fort de l'ancienne armoirie de Fribourg, puis un trophée de carabines et de branches de chêne et de laurier,

réunis par un ruban bleu et blanc. Franges d'or. Ce ruban tissé spécialement pour le tir fédéral de Fribourg a été réintroduit pour celui de Neuchâtel.

Nº 12. Cette dernière pièce est la plus simple et la moins artistique de toutes. C'est une petite médaille du cinquantenaire en similor, avec bélière. Diam. 24 mm.

A. Inscription sur 6 lignes : SOUVENIR DU CINQUANTENAIRE DE LA RÉPUBLIQUE NEUCHATELOISE. 1848-1898.

R. Ecusson de la République, surmonté de NEUCHATEL. Non signée. Fabrication parisienne.

Ruban rouge, blanc, vert, à franges d'or, avec épingle formée de deux drapeaux en sautoir, rouge, blanc, vert, réunis par une couronne verte.

Nº 13. La même, en similor, avec bélière et, à l'avers, inscription sur 6 lignes : SOUVENIR DU TIR FÉDÉRAL DE NEUCHATEL. DU 16 AU 28 JUILLET. 1898.

C'est sur le même type qu'est confectionné chaque année la *médaille des Promotions*, qui se vend aux élèves de nos écoles, le jour de cette fête populaire. Elle est en similor, avec bélière. Diam. 24 mm.

A. Inscription sur 5 lignes : SOUVENIR DES PROMOTIONS. JUILLET.... (suit l'année).

R. Ecusson de la République, surmonté de NEUCHATEL.

Il y en a aussi d'argentées.

Tel est le bilan des médailles auxquelles les fêtes de 1898 ont donné naissance. La quantité nous semble dépasser de beaucoup la qualité.

Epingles et boutons.

Nous venons de voir toute une série d'épingles, d'exécution tout à fait grossière et qui se vendaient avec les médailles qu'elles servaient à fixer à l'habit. Ces épingles, sans aucune valeur artistique, nous conduisent aux véritables épingles, fabriquées spécialement comme souvenir du cinquantenaire et du tir fédéral, et dont plusieurs sont fort jolies.

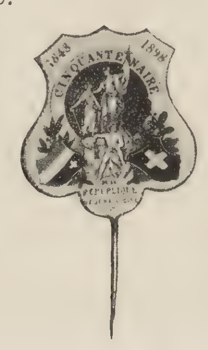
Nous en avons collectionné une douzaine de types. Les unes sont de véritables épingles à tête en écusson, d'autres sont de simples disques percés d'un trou, cousus à une rosette, se fixant à l'habit par une épingle double.

N° 1. Avant tout, honneur à la charmante épingle de la maison Spielmann, à la Chaux-de-Fonds.



La tête, en forme d'écu, porte en relief l'aigle de Neuchâtel (type P. Bouvier), emblème du tir, très finement estampé. Il en existe d'argentées, de dorées, et d'autres enfin rehaussées de couleurs. Haut. 24 à 25 mm. C'est un petit bijou qui s'est fort bien vendu, preuve que ce qui est vraiment joli et à bon marché trouve toujours des amateurs.

Le n° 2 a été édité par M. Michel, marchand de cigares à Neuchâtel, et fabriqué à Milan. C'est une épingle du cinquantenaire.



La tête est un petit écusson de cuivre émaillé en blanc, sur lequel est finement peint, sur fond noir, un petit monument de la République, avec dates 1848-1898, dans les angles supérieurs, et deux écussons, celui de la République et celui de la Confédération, peints en couleurs à droite et à gauche. Elle porte comme inscription en très fine écriture : CINQUANTENAIRE DE LA RÉPUBLIQUE NEUCHATELOISE. L'écusson est haut de 25 à 26 mm.

N°s 3-4. Le monument de la République, mais photographié, se retrouve aussi sur deux petits médaillons en cuivre émaillé, attachés à une rosette avec épingle double. Inscription d'un côté : SOUVENIR DU CINQUANTENAIRE. 1848, de l'autre, DE LA RÉPUBLIQUE NEUCHATELOISE. 1898.

Dans le premier type, le monument et l'inscription sont en brun sur émail blanc. Rosette rouge, blanc, vert. Diam. 24 mm.

Dans le second, ils sont en brun clair sur brun chocolat. Rosette jaune, blanc, bleu (couleurs de la Chaux-de-Fonds). Diam. 25 à 26 mm. On nous les a présentés comme de fabrication biennoise.



N° 5. C'est une très jolie épingle en cuivre émaillé, qui se vendait sur le champ de foire, mais dont nous ignorons la provenance. Haut. 25 mm.

La tête, en forme d'écusson, porte, peint en couleurs, l'emblème du tir, l'aigle chevronnée de Neuchâtel, sur croix fédérale avec fond rayonnant rouge et vert et

feuilles de chêne vertes. Inscription : au-dessus, TIR FÉDÉRAL; au-dessous, dans un ruban libre, A NEUCHATEL. 1898.

N° 6. Nous en dirons autant du n° 6, qui est aussi en cuivre émaillé, mais un peu plus petit. Haut. 21 mm.

La tête en écusson porte, peint en couleurs, un tout petit aigle de Neuchâtel (type P. Bouvier), sur fond granulé gris. Sur le ruban qui s'enroule autour de l'emblème, on lit, en très fine écriture : NEU-CHATEL, TIR FÉDÉRAL 1898.

La plupart de ces insignes ayant été achetés sur le champ de fête, à des vendeurs ambulants, nous en ignorons la provenance réelle. Les forains qui les offraient et que nous avons eu l'occasion d'interroger à ce sujet, se contredisaient tous les uns les autres.

N° 7. Le n° 7 est un insigne en forme de bouton plat, de cuivre émaillé en blanc, attaché à une rosette rouge, blanc, vert, se fixant au moyen d'une épingle double.

Il porte au centre, peint en couleurs, l'écusson de la République neuchâteloise, sur trophée de drapeaux en couleurs, surmonté d'une cible, posée sur un trophée plus petit, composé de carabines et de pistolets en sautoir. Inscription : SOUVENIR DU TIR FÉDÉRAL NEUCHATELOIS DU 16 AU 28 JUILLET 1898. Diam. 20 à 21 mm.

On nous a affirmé que cet insigne était de fabrication neuchâteloise.

N° 8. C'est le même médaillon que le n° 7, mais émaillé en *noir*, avec écusson et inscription en argent et or. Diam. 25 mm.

Au centre se voit l'écusson de la République posé sur un trophée de drapeaux, surmonté d'un trophée plus petit, composé d'une cible posée sur des carabines et des pistolets en sautoir. Inscription : voy. n° 7. Rosette rouge, blanc, vert, se fixant au moyen d'une épingle double.

N° 9. C'est une épingle avec médaillon en celluloïde, forme bouton convexe, de fabrication bruxelloise, dit-on. Diam. 22 mm.

Il porte au centre l'écusson de la République, en couleurs, et comme inscription : au-dessus, SOUVENIR DU TIR FÉDÉRAL ; au-dessous, DE NEUCHATEL ; à gauche, 18, à droite, 98.

N° 10. Avec ce bouton le vendeur en offrait un autre de même forme et de même taille, portant peint en rouge le drapeau fédéral déployé et l'inscription : SUISSE.

Nos 11-12. A ces insignes en cuivre émaillé, il faut ajouter deux épingles à écusson, en carton, éditées par M. Winther, relieur à Neuchâtel. Haut. 48 mm.

Les écussons frappés portent, l'un, l'aigle de Neuchâtel avec l'armoirie aux chevrons, l'autre, l'oiseau emblématique, mais avec l'écusson de la République sur la poitrine. Les deux armoiries sont en couleurs.

Citons encore, pour terminer cette série, l'écusson de Neuchâtel nº 13 (aigle chevronnée), *brodé* en couleurs sur soie blanche, pour ornement de chapeau, avec inscription en soie rouge : TIR FÉDÉRAL 1898. Haut. 67 mm.

Cette pièce, brodée à Saint-Gall, a été émise par la fabrique de chapeaux Ducommun, à Neuchâtel.

* * *

Il nous a été donné de retrouver aussi, parmi les objets mis en vente, l'écusson sur cuivre émaillé du tir cantonal neuchâtelois de 1882. Il est cousu sur flanelle rouge et porte l'armoirie de la République, peinte en gris, sur deux carabines en sautoir, et surmonté de la croix fédérale et d'un chapeau, avec inscription : NEUCHATEL. 1882, insigne du tir cantonal neuchâtelois de 1882. Haut. 25 mm.

Cette pièce nous avait échappé jusqu'ici. Nous avons été heureux de l'acquérir pour la collection du Musée.

(*A suivre.*)

Alf. Godet,
Conservateur du Musée historique.

SOUVENIRS D'UN MONTAGNARD

(Lu à une réunion des Anciens-Bellettriens)

J'avais un ami intime nommé Camille; nous n'avions point de secrets l'un pour l'autre. Il avait eu une vie très laborieuse et traversé des épreuves bien douloureuses. Dans ses dernières années, ayant quelques loisirs, il écrivit pour ses enfants le récit des principaux événements de sa vie, que je connaissais pour la plupart presque aussi bien que lui. Ses enfants ont bien voulu me confier ces cahiers de souvenirs. Je les ai lus avec intérêt, quelquefois avec douleur, en y retrouvant des scènes qui m'avaient fait pleurer avec lui; quelquefois aussi avec plaisir, en revivant dans le bon vieux temps, en repassant ces incidents de jeunesse *qui ne sont rien, si l'on veut, mais qui n'en restent pas moins gravés* dans la mémoire, preuve de leur importance pour les enfants qui y ont pris part ou joyeusement et innocemment, ou comme bourreaux ou victimes.

Un de nos collègues, qui s'y connaît, m'a dit que ces souvenirs de jeunesse intéresseraient les Anciens-Bellettriens, aussi me suis-je décidé à vous en lire quelques pages. Elles sont écrites au jour le jour, sans ordre et sans suite, les transitions en sont absentes, elles n'ont d'autre mérite que la sincérité.

Je laisse maintenant parler mon ami Camille.

J'avais une sœur plus âgée que moi de dix-huit ans. Un jour du mois d'avril nous gravissions la Grande-Côte; c'est un pré très rapide entre deux forêts de fayards, celle de gauche est plutôt un pâturage boisé avec de nombreux genévriers, celle de droite est une vraie forêt; je ne m'aventurais guère dans l'intérieur, mais je connaissais tous les groseillers et les framboisiers des abords. En automne ce pré était couvert de feuilles de hêtre sèches. On y venait des Verrières, on ratelait

ces feuilles pour en emplir des paillasses. Que l'on y dormait bien sur ces paillasses! Quand elles étaient fraîches, on y entendait des milliers de petits craquements mystérieux qui vous faisaient faire des rêves charmants.

Arrivés au haut de la Grande-Côte, nous reprîmes haleine. Devant nous, au nord et à l'est, nous avions tout le territoire des Bayards, borné par la grande forêt des Cornées, qui va se perdre vers le Gros-Taureau. Ce territoire n'a pas son pareil; le sol, partout pierreux et aride, sans sources, ne présente que des crêts et des enfoncements disposés comme au hasard; on dirait que quelque génie capricieux s'est amusé à le bouleverser. Pour le cultiver, pour que la charrue ou même la faux puisse y passer, il a fallu enlever les plus grosses pierres, on les a entassées au bord de chaque champ, formant ainsi des amas considérables nommés *perrières* quand ils sont allongés, *morgiers* quand ils sont plutôt arrondis. Ces perrières ont quelquefois plusieurs centaines de mètres de longueur et forment les limites entre deux propriétés. Elles sont presque partout couronnées par des noisetiers ou d'autres arbustes. En nous tournant vers le sud, nous avions devant nous la forêt escarpée de la Cotière, et, en regardant vers l'est, une échappée sur les montagnes au sud de Môtiers. Immédiatement à nos pieds, était la demeure de mon père et le vallon des Champs-Berthoud, un peu moins aride que le sol des Bayards. Il y a même une fontaine intarissable, presque aussi fraîche que la fontaine froide du Creux-du-Van. Elle fait rêver ceux qui en ont goûté, quand ils meurent de soif dans un pays sans eau.

En gravissant la Grande-Côte nous avions un but, ma sœur voulait me donner une leçon. Cent pas au-delà du point où nous nous étions arrêtés, il y a une dépression du sol presque circulaire avec un gros morgier au milieu, on dirait un cratère lunaire en miniature; après la fonte des neiges il y reste beaucoup d'eau, c'est un *poso*, et, comme le fond de ce poso est aussi bizarrement accidenté que le reste du territoire, on y voit en miniature tous les accidents géographiques : des lacs, des golfes, des caps, des îles, des presqu'îles, des montagnes, etc. Ma sœur voulait me faire bien comprendre le sens de tous ces termes. Elle procédait, comme les savants pédagogues le prescrivent, en partant de l'intuition, pourtant elle ne connaissait ni Pestalozzi, ni Frœbel. J'ai remarqué qu'il en est souvent ainsi, on invente des noms nouveaux bien ronflants pour certains procédés d'enseignement, que l'on regarde comme le salut de la jeunesse, même de la patrie, et qui, selon leurs prétendus

auteurs, devraient être appliqués toujours et partout, mais qui sont employés depuis longtemps, quand il convient, par des éducateurs modestes.

Je parlais d'une échappée sur les montagnes au sud de Môtiers: elles me paraissaient bien éloignées et me rendaient songeur. A mes questions on répondait: « Derrière ces montagnes il y a un pays très beau avec des vignes, puis un grand lac, puis un autre beau pays, puis des montagnes, les Alpes, toujours couvertes de neige, un jour nous irons au Cernil pour les voir. » Je rêvais de pays lointains où croissent la vigne et une foule d'arbres fruitiers. Et puis on racontait que tel de nos voisins était parti pour faire son tour de France, tel autre pour l'Amérique. J'aurais voulu partir aussi, et, comme on m'envoyait souvent de côté et d'autre pour faire des commissions, je m'étais figuré que, dans un endroit éloigné, je pourrais gagner ma vie facilement en faisant des commissions; je ne sais pourquoi, je pensai que Le Locle, que je ne connaissais que de nom, serait un théâtre convenable pour ce genre d'activité. J'en parlai si souvent qu'un beau jour mon père me dit: « Eh bien! c'est entendu, tu partiras demain. » En effet, le lendemain on arrangea, je ne sais quoi, en forme de sac de voyage et on y cousit des bretelles. Je prenais si bien mon entreprise au sérieux que j'allai prendre congé de nos voisins, et après dîner, le sac au dos, le bâton à la main, je partis. J'arrivai bientôt aux Bayards, d'où je rejoignis la grand'route qui me conduisit dans la forêt des Cornées; là elle faisait de nombreux lacets, j'avais bien chaud, mon sac était lourd et la route était longue. Cependant je pensais qu'après avoir traversé la forêt j'arriverais certainement au Locle, car, m'avait-on dit, la route ne manque pas. Je pris courage, je passai devant le cabaret du Cernil et commençai à descendre du côté de la Chaux, mais la forêt ne finissait pas. Le Locle me semblait bien éloigné, j'avais des inquiétudes, pour un peu je serais retourné en arrière, mais comment abandonner sans honte une si belle entreprise? Il fallut cependant bien m'y résigner, une bretelle de mon sac se décousit, il ne portait plus que sur une épaule, impossible de cheminer ainsi; je m'assis au bord de la route en pleurant.

Je ne pleurai pas longtemps: après quelques minutes je vis ma bonne sœur accourir; elle eut bientôt séché mes larmes, elle me conduisit chez l'oncle Elie, qui habitait près de là au fond de la Chaux. Le récit de mon escapade l'amusa beaucoup; ma sœur raconta comment, ne me voyant pas revenir vingt minutes après mon départ, on l'avait envoyée à ma poursuite, et comment elle m'avait suivi de loin pour

voir jusqu'où j'irais. Je vois encore le brave oncle rire de tout son cœur en secouant sa vaste rotondité, tandis que la tante Marianne nous reconfortait de son mieux.

Cette excellente sœur, elle est morte à quatre-vingts ans, après avoir mené une vie très laborieuse; ses nombreux enfants et petits-enfants ont toujours eu pour elle une profonde vénération; quant à moi, je ne lui ai jamais trouvé de défaut et je n'ai connu qu'une seule autre femme dont j'en puisse dire autant.

Mes parents n'avaient pas lu le traité de l'éducation de Spencer, qui recommande avec beaucoup de raison, quand cela peut se faire sans danger, d'abandonner les enfants aux conséquences de leurs fautes; d'ailleurs, en 1830, le philosophe anglais n'était pas encore connu dans le monde savant et encore moins dans les fermes du Jura. Cependant mes parents avaient trouvé le meilleur moyen de me guérir de la manie des voyages. Mon escapade me valut bien quelques moqueries à l'adresse du galopin voulant faire le grand garçon, mais je ne songeai plus à quitter la maison paternelle.

Cette maison paternelle, quand j'y pense, je pourrais en raconter longtemps. Elle était à cent pas de la grand'route de France; et tout ce qu'on y voyait passer d'intéressant! Des piétons de toute espèce, des colporteurs, des *marchandes de terre de Porrentruy*, *des verriers*, *des magnins*, des Saint-Claude, et puis des véhicules de toutes les formes : la poste d'abord, traînée paresseusement par deux chevaux fatigués, car il n'y avait qu'un seul relais à Môtiers, pour tout le trajet de Neuchâtel à Pontarlier; des chaises de poste de riches étrangers, des voitures très élégantes, des chars de côté, des brecettes, puis de longues files de rouliers en blouses bleues, en bonnets rayés en forme de casque à mèche, transportant toutes les marchandises imaginables; quand le papa J., qui conduisait la poste de temps immémorial, les rencontrait, et qu'ils ne se rangeaient pas assez lestement, il s'en suivait un chassé-croisé d'interpellations énergiques, moitié en patois du Val-de-Travers, moitié en patois franc-comtois. Ces scènes étaient particulièrement vives en hiver, quand la route praticable était bordée de deux murailles de neige. Je me souviens très nettement d'avoir vu passer les gardes suisses rentrant dans leur patrie après la chute de Charles X.

Les colporteurs et autres quittaient souvent la grand'route pour passer chez nous y offrir leurs marchandises ou pour demander à loger. Un jour, comme je portais la *Gazette de Lausanne* chez un voisin, le capitaine R., j'en rencontrai deux, c'étaient, je crois, des verriers du

Valais. « Qu'est-ce que tu portes là? me dirent-ils. — La *Gazette de Lausanne.* — Qu'est-ce qu'elle raconte? — Je ne sais pas, je ne l'ai pas lue. — Eh bien! regarde, est-il question de la Pologne ? » Je dépliai deux ou trois numéros et vis en effet qu'il y était question de la Pologne. « Eh bien! lis-nous ce qu'on en dit de la Pologne. » Ils posèrent leurs hottes sur l'herbe, s'assirent par terre, je m'assis entre eux et leur lus ce que je pus découvrir sur le sujet qui les intéressait. Pour ma peine ils me donnèrent une boîte en buchille. C'est le premier salaire que j'ai reçu et ma première expérience sur l'utilité du savoir.

Chez mes parents on pouvait lire et on lisait autre chose que la *Gazette de Lausanne.* Dans une armoire reposait sur un *tablar* spécial la grande Bible d'Ostervald. Le dimanche soir on en lisait un ou deux chapitres avec les réflexions, de préférence le chapitre où le pasteur avait pris son texte le matin. Ensuite on jouait aux dames, aux dominos, aux cartes; les enjeux étaient des poules et des coqs[1].

Dans une autre armoire, on trouvait la *Nouvelle méthode d'enseigner les enfants*, imprimée au Locle, chez Brandt-Girardet; ce livre, que je voudrais pouvoir retrouver, contenait de belles gravures que je vois encore; le *Magasin des enfants*, par Mme Leprince-de Beaumont; une Encyclopédie en un volume, avec des gravures, ouvrage qui m'a appris beaucoup de choses; le *Dictionnaire des grands hommes*, en 9 volumes; des volumes dépareillés de J.-J. Rousseau; la *Physique* de Brisson en 3 volumes. Cette singulière bibliothèque était l'héritage d'un oncle que je n'ai pas connu. Mais j'apportais souvent du village des lectures plus appropriées, telles que les *Maître Pierre*, les *Œuvres de Berquin*, le *Voyage du jeune Anacharsis.*

En hiver, après le souper, on se groupait autour du guéridon; mes sœurs et ma mère faisaient de la dentelle; on lisait à haute voix. Nous avions quelquefois des auditeurs étrangers à la famille, un voisin, un ou deux Saint-Claude qui logeaient chez nous, ou bien un colporteur en passage.

C'est que notre maison, à cause de sa situation, était une espèce d'hôtellerie bien connue de certains habitués que nous revoyions de temps en temps. Je citerai l'*homme des peaux de chat,* qui racontait de longues histoires et débitait avec une grande volubilité des tirades comme celle-ci : « Si j'étais riche, j'aurais du bon pain, du bon beurre, du bon fromage, des bonnes pommes de terre, du bon sucre, du bon café;

[1] On appelle ainsi des térébratules de deux espèces différentes.

j'aurais une jolie femme, je lui dirais : Ma chère, vous êtes trop délicate pour faire ce travail, c'est moi qui veux le faire; j'aurais des chevaux, des vaches, des moutons, etc. »; — le *chat bleu,* être mystérieux, féminin, je n'ai jamais su pourquoi on l'appelait ainsi; elle avait eu des chagrins de cœur dans sa vie; — *Bovet des ducs;* — des *vendeuses* de chaussures qui portaient leur marchandise sur la tête dans des corbeilles; — un *petit Savoyard* avec sa marmotte; — un *montreur de singe,* et d'autres encore. Ces hôtes arrivaient le soir, ils s'installaient autour du foyer, sous la vaste cheminée de bois que les hirondelles égayaient en été ; quelques-uns avaient des vivres, on leur prêtait les ustensiles nécessaires pour préparer leur souper, on leur fournissait du lait, ils racontaient leurs aventures, fort intéressantes parfois; on les faisait dormir en été dans la grange; en hiver, dans l'écurie, en compagnie de la jument et du poulain, ils n'y étaient point mal, ils y trouvaient un bon tas de paille.

Ce métier d'hôtelier était peu lucratif; la plupart remerciaient simplement; les plus huppés, quand ils avaient reçu du lait ou du pain, payaient un batz. Heureusement la famille avait d'autres ressources qui lui venaient d'un travail continuel uni à beaucoup d'ordre et d'économie; tous travaillaient, personne n'était jamais oisif, et on travaillait joyeusement; *dans le travail on se sentait comme dans son élément naturel.* Aussi, dès que je pus tenir un râteau, une fourche, je travaillai comme les autres et cela me semblait tout simple; à dix ans, je commençai à faucher, et bientôt je préférai ce travail à tous les autres. Un faucheur qui sait bien aiguiser sa faux et la manie habilement, qui a vu se lever le soleil et qui entend chanter les alouettes, est aussi heureux qu'un patineur émérite se livrant à de savantes évolutions. Ce qui est moins amusant, c'est de porter le lait à la fruitière à près de deux kilomètres de distance, ce que j'ai fait des centaines de fois.

Quelquefois, pendant la saison des foins, on retenait le berger, qui était plus fort que moi, pour travailler aux champs, et on m'envoyait garder les vaches. Que c'est beau de garder les vaches! on n'a proprement rien à faire, on peut se livrer à toutes ses fantaisies, fabriquer des sifflets avec des branches de sauge, cueillir des fraises, des framboises, des myrtilles, des noisettes, des alises, faire des torrées, construire des maisons de pierres ou de branchages; on découvre des nids, on attrape des lézards, des orvets, des grenouilles; on tend des pièges aux oiseaux, mais toujours en vain; on n'observe pas, mais on voit une foule de choses intéressantes; par exemple, quand le poulain veut teter, sa mère

continue de brouter, mais quand elle fait un pas, cela dérange son nourrisson ; alors il passe deux ou trois fois sous le cou de sa mère, elle est obligée de lever la tête, le poulain se remet à teter, et cette fois il n'est plus dérangé, la mère attend patiemment qu'il ait fini. Elle était jolie cette jument nommée Mignonne, sa robe était noire avec une tache blanche bien au milieu du front; et puis elle était ardente au travail et douce comme un agneau. Pour la ramener à l'écurie, je m'approchais d'elle un morceau de pain à la main, pendant qu'elle le mâchait, je lui passais un bridon, je la conduisais près d'une grosse pierre, d'où je m'élançais sur son dos, c'était ensuite une course folle jusqu'à l'écurie, une chevauchée particulièrement réussie quand je pouvais atteindre le troupeau de vaches dans un passage resserré, arriver au grand galop au beau milieu du troupeau, et y apporter la frayeur et le désarroi.

Rien n'est plus sain moralement et physiquement que la vie et le travail des champs. A cette époque, de 1830 à 1840, le paysan montagnard qui cultivait une terre lui appartenant et qui n'avait pas de dettes, était le plus libre des hommes. Il n'avait pas de fermage et pas d'impôts à payer, il n'avait à obéir à personne, il ne dépendait que de Dieu qui lui envoyait la pluie et les saisons fertiles. Il le savait bien, aussi ne trouvait-il pas dur d'acheter cette indépendance complète au prix d'un travail pénible et continuel.

Tout cela est bien changé; le paysan d'alors avait peu d'argent, aux Bayards il n'avait guère de moyens de vendre ses produits, et d'ailleurs il les consommait lui-même en grande partie. Les fils ont voulu autre chose, l'industrie les a séduits, ils ont un peu plus d'argent, mais ils payent de lourds impôts; ils s'habillent bien, mais leurs habits durent peu et les modes changent; ils quittent la maison paternelle, le village natal, ils ont dans un grand centre un appartement coquet, mais minuscule, un salon qu'ils n'habitent pas et un piano dont ils ne savent pas jouer; ils vont au cercle et au théâtre, ils tâchent de jouir. Sont-ils plus heureux que leurs pères? Peut-être, s'ils ont plus qu'eux la crainte de Dieu. Je ne veux pas me prononcer, je n'aime pas à médire du temps présent, mais où sont les neiges d'antan?

P.-E. B.



UN MANDEMENT DE JEUNE

ADRESSÉ A LA COMMUNAUTÉ DU LOCLE EN 1649

M. l'archiviste fédéral Kaiser a donné, il y a quelques années[1], des renseignements fort curieux au sujet du Jeûne qui, sans remonter aux origines de la Confédération, est cependant très ancien.

Le Jeûne date de la guerre de Trente ans. A la Diète tenue à Aarau, le 15 mars 1639, les Etats réformés, reconnaissants de ce que les maux de la guerre qui frappaient les pays voisins les avaient épargnés, décidèrent qu'un jour de recueillement et de prières serait consacré au Dieu des armées. L'année suivante, les 7 et 8 août, la Diète évangélique salua d'enthousiasme cette idée, mais le jour de jeûne et de recueillement resta jusqu'en 1796 une fête de la Suisse protestante.

En 1796, la Diète de Baden décida de généraliser la solennité, mais les événements se précipitaient et, avec la chute de la vieille Confédération en 1798, tout fut oublié.

En 1816, la Diète ordonne qu'une fête sera célébrée dans toute la Suisse en reconnaissance des bienfaits de la paix. Le 31 juillet 1817, on reprend l'idée de fixer un jour de jeûne et de recueillement national pour tous les Etats et toutes les confessions. Des raisons d'ordre confessionnel ne permirent pas de donner suite à cette décision prise par une majorité de douze Etats. En 1831, l'Etat d'Argovie revient à la charge et la Diète, par 14 voix de majorité, se prononça en principe pour un jour de recueillement, chargeant une commission d'en fixer la date. Le 17 juin 1832, la commission fixait la date au troisième dimanche de septembre et la Diète chargeait le Directoire de l'exécution de cette décision. L'arrêté est du 1er août 1832; il dit: « A l'avenir et à dater de la présente année (1832), le jour de jeûne et d'actions de grâces et de prières sera toujours célébré dans tous les Etats de la Confédération le troisième dimanche de septembre. »

[1] *Revue* 1892.

Le mandement de jeûne neuchâtelois que nous reproduisons ici est un des plus anciens[1]. Il apporte une preuve nouvelle de la vieille amitié qui unissait Neuchâtel aux cantons suisses. Le manuscrit est malheureusement en piteux état.

Le Gouverneur et Lieutenant general de la Souveraineté
de Neufchastel et Valengin.

Au Maire du Locle ou son Lieutenant Salut.

Il nous a esté remonstré par les Sieurs Doien et pasteurs au nom de la Vénérable Classe de cette Souveraineté estre bien à propos voire nécessaire de faire un jeusne public et général pour vacquer à prières et oraisons à Dieu afin qu'il lui plaise de destourner son ire et juste jugement de dessus nous et en eschange nous combler de la continuation de ses graces. Désirants que le dit jeusne se fist sur le Dimanche onzième jour du présent mois de mars conjointement avec quelques uns des Cantons de la Suisse nos voisins qui pour cet effet auroient choisi le mesme jour en l'estendu de leurs estats. Ce qu'aiant mis en considération, nous avons de l'advis des gens du Conseil d'Estat de Son Altesse, arresté et ordonné souverainement que jeusne publicq se fera par tous les ressorts et paroisses de cette Souveraineté de Neufchastel et Valengin sur le dit jour onzième de mars

Partant ordonnons, commandons et enjoignons à tous subjects de S. A. et autres habitants et séjournans es dits siens Estats de s'abstenir de toute viande et breuvage pendant le dit jour nommé jusqu'à trois heures après midi et la sortie du second presche, et se rendre et trouver aux Sainctes prédications exhortations et prières qui se feront. Faisant deffense aux hostes taverniers et cabarestiers de ne donner avant la dite heure à boire ni à manger à qui que ce soit. A peine à tous contrevenants d'estre punis et chastiés exemplairement, excepté les malades et petits enfans qui ne pourroient supporter telle abstinence sans peril. Remettant le surplus aux exhortations requises des dits Sieurs pasteurs. Si ferés cependant faire garde à l'ordinaire à ce qu'accident n'en arrive et afin que personne n'en prestende cause d'ignorance ferés faire publication du présent aux lieux accoustumés de votre ressort. Et tiendrés main à ce qu'il soit observé sans y faire faute.

Fait au Chasteau de Neufchastel, le second jour de mars 1649.

DE STAVAY-MOLLONDIN.

M. A. Piaget a bien voulu nous faire savoir que les archives de Neuchâtel possèdent des mandements de jeûne des 28 mars 1639, 27 août 1640, 24 novembre 1641, 19 janvier 1643, 1er février 1644, 6 mars 1645.

C. PERREGAUX.

[1] Il fut adressé à tous les châtelains et maires de la souveraineté de Neuchâtel.

FRANÇOIS FORSTER

Avec planche par A.-L. MARTINET

François Forster, qui devait être un jour un des maîtres de l'art de la gravure, naquit au Locle en 1790. Il passa à Paris la plus grande partie de sa vie d'artiste. C'est là qu'il exécuta les chefs-d'œuvre qui ont rendu son nom célèbre : la *Maîtresse du Titien,* les portraits de *Frédéric-Guillaume III,* de *Wellington* et d'*Oudinot,* plusieurs des *Vierges de Raphaël,* ainsi que *Les trois Grâces* du même maître, et une foule d'autres gravures aussi remarquables par la beauté de l'exécution que par la fidélité avec laquelle l'artiste a interprété les originaux qu'il avait sous les yeux [1].

Forster, qui s'était fait naturaliser Français et était, depuis 1844, membre de l'Académie des Beaux-Arts, mourut à Paris le 25 juin 1872.

Les portraits de l'illustre graveur sont peu nombreux. Ce sont en général des portraits au crayon ou à l'huile, propriétés particulières, qui ne sont point en vente. En voici cependant un qui est remarquable à plus d'un titre et qu'une heureuse chance vient de faire tomber entre nos mains. Il nous a semblé qu'il valait la peine d'en offrir aux lecteurs du *Musée neuchâtelois* une reproduction, grandeur d'exécution.

L'artiste y est représenté en buste, tête de face, imberbe. Il est en costume de travail, c'est-à-dire en gilet et bras de chemise; le col, non empesé, rabattu sur les épaules.

Les traits énergiques, le regard pénétrant, il semble s'inspirer de quelque noble tableau, qu'il s'apprête à rendre de son génial burin.

C'est bien là, n'est-ce pas, Forster dans toute la force de son talent? Mais, me direz-vous sans doute, comment, en l'absence de tout nom, de toute indication, pouvez-vous affirmer que ce soit bien là le portrait de Forster?

D'abord, nous n'affirmons rien; mais voici sur quoi reposent nos présomptions, ou ce que j'appellerai plutôt notre quasi certitude.

En premier lieu, la gravure qui est entre nos mains [2] porte, écrit au crayon, dans la marge du bas, le nom *Mr Foster* (sans doute pour

[1] Voir Musée des Beaux-Arts, salle des Graveurs neuchâtelois, et *Musée neuchâtelois* 1873, 113 et seq.

[2] C'est le seul et unique exemplaire que nous connaissions. Bachelin ne le cite pas dans l'*Iconographie neuchâteloise.*

Forster). Cette annotation provient du collectionneur ou du marchand qui possédait la gravure avant qu'elle ne nous parvînt.

En second lieu, un portrait de *Forster,* par Achille-Louis Martinet[1], est cité dans l'ouvrage de Béraldi sur *Les graveurs au XIXme siècle.* A la page 233 du tome IX, on lit, à l'énumération des œuvres de ce graveur, nº 26, la mention : *Forster,* mais sans autre indication. Or, notre gravure est précisément de A.-L. Martinet.

En troisième lieu, les marchands de gravures que nous avons eu l'occasion de consulter et qui connaissent le dit portrait n'ont aucun doute sur son authenticité, ni sur la personnalité qu'il représente.

Maintenant faut-il voir dans ce portrait une épreuve *avant la lettre* ou ne vaut-il pas mieux supposer, vu la rareté exceptionnelle de cette belle gravure, que Forster n'en fit tirer qu'un nombre très limité d'exemplaires, pour les offrir à ses amis, avec l'intention d'écrire de sa propre main son nom et la dédicace? De là sans doute l'absence de toute légende explicative.

Quant à l'analogie qu'il peut y avoir, au point de vue de la ressemblance, entre le portrait de Martinet et celui que nous a conservé Bachelin dans le *Musée neuchâtelois*[2], elle nous paraît s'établir assez nettement. Sans doute, l'un des portraits est imberbe et l'autre ne l'est pas; ils sont de deux époques différentes et de deux artistes de mérite inégal; tous deux cependant présentent ce même front noble et élevé, surmonté d'une chevelure abondante et bien plantée, ce même regard pénétrant et inspiré, cette même bouche énergique et bienveillante à la fois. Il nous semble reconnaître, dans les deux portraits, le même homme à deux époques de son existence.

Partis du doute, nous en sommes arrivé, après avoir tourné la question sous toutes ses faces, à la certitude absolue. C'est bien là le Forster de Martinet.

Alf. Godet,

Conservateur du Musée historique.

[1] Excellent graveur français, né à Paris en 1806, mort en cette ville en 1877. Le nom d'Achille-L. Martinet a disparu dans notre reproduction; il était vraisemblablement trop pâle pour que la photographie pût le fixer. Dans la gravure, il se trouve à gauche sous le portrait.

[2] *Musée neuchâtelois* 1873, mai-juin, p. 113. F. Forster, portrait en autographie par Bachelin, d'après une photographie faite dans les dernières années de la vie de l'artiste. Voir aussi, au Musée historique, portrait de Forster, dessin de Bachelin.





FRANÇOIS FORSTER

Par A.-L. Martinet

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

LA SOCIÉTÉ DU JEUDI ET PESTALOZZI

Notre regretté collaborateur, M. Alphonse Petitpierre, a consacré à la Société du Jeudi quelques pages de son ouvrage si plein de renseignements utiles : *Un demi-siècle*, etc. Il nous y dit, entre autres, que cette société, soucieuse des intérêts scolaires de la jeunesse de la ville, entra en relations avec le célèbre éducateur zuricois, Pestalozzi, établi à cette époque à Yverdon (1808).

Nous devons à l'obligeance de M. G. de Montmollin la communication de quelques pièces inédites de la Société du Jeudi, pièces qui se trouvent dans un portefeuille gris contenant divers papiers relatifs à l'instruction publique à Neuchâtel au commencement de ce siècle.

I

Chacun connaît l'influence extraordinaire que Pestalozzi exerça sur ses contemporains et sur la génération suivante dans le domaine de l'éducation qu'en pédagogue avisé il ne sépara jamais de l'instruction.

Ses élèves furent nombreux, plus nombreux peut-être encore, les établissements scolaires fondés à l'imitation du sien. Il compta parmi ses disciples ou ses admirateurs les intelligences les plus belles et les âmes les plus nobles de son temps; il nous suffira de citer cette reine de Prusse, Louise, mère du vieil empereur Guillaume, moins attachante peut-être par les charmes de sa personne (et ils étaient pourtant bien puissants) que par la dignité avec laquelle elle supporta les coups d'une destinée qui mit à dure épreuve ses éminentes qualités de femme et de reine.

Ceux de nos lecteurs qui voudraient faire plus ample connaissance avec Pestalozzi, sa vie, ses œuvres et sa méthode, pourront lire avec intérêt et fruit la très intéressante monographie que M. Roger de Guimps a consacrée à la mémoire de son maître[1].

[1] *Histoire de Pestalozzi, de sa pensée et de son œuvre,* par Roger de Guimps, élève de Pestalozzi.

C'est donc avec Pestalozzi que la Société du Jeudi s'aboucha au commencement de ce siècle pour recevoir de ce grand homme de bien quelques renseignements utiles aux écoles de Neuchâtel.

Mais, tout d'abord, disons deux mots de cette Société du Jeudi.

D'après les renseignements que nous avons puisés dans l'ouvrage mentionné plus haut de M. Alphonse Petitpierre, ce n'était point une société au sens strict que nous donnons maintenant à ce mot : le groupement d'un certain nombre de personnes soumises à un règlement organique et dirigées par un bureau régulièrement constitué. Non, les allures de la société étaient plus libres, point de séances proprement dites, mais des rencontres d'amis, point de discussions systématiques et gourmées, mais un échange courtois d'opinions et de manières de voir. C'est M. le procureur-général de Rougemont qui en avait eu la première idée, le 1er février 1802[1]. Il avait communiqué cette idée à quelques amis réunis chez lui, elle avait germé et son auteur avait eu la joie de grouper tout ou à peu près tout ce que Neuchâtel comptait d'hommes distingués ou simplement dévoués au bien public : MM. de Sandoz-Rollin, H. de Meuron, A. de Montmollin, J.-L. DuPasquier, J. de Merveilleux, etc. Le cercle s'agrandit peu à peu et des étrangers de distinction furent même introduits dans cette société.

De tout temps les questions scolaires ont vivement intéressé les Neuchâtelois. Il était donc très naturel que les membres de la Société du Jeudi dirigeassent de ce côté-là leurs préoccupations et leurs efforts. Nous aimerions attirer l'attention de nos lecteurs sur l'état des écoles de Neuchâtel au commencement de ce siècle, mais le *Musée neuchâtelois* a déjà publié des articles fort bien faits, de M. Borel-Favre, inspecteur du Collège latin, sur cette période de notre vie scolaire[2], et les monographies de M. Quartier-la-Tente ont, pour ainsi dire, épuisé la matière[3].

Nous nous bornerons donc à communiquer à nos lecteurs quelques questions que ces messieurs se posaient et qu'ils avaient l'intention de faire parvenir à Pestalozzi ; elles ne manquent pas d'intérêt par le jour qu'elles jettent sur la manière de voir du temps, sur les préoccupations du moment et sur l'état de choses existant alors ; les voici :

Qu'y a-t-il à faire pour l'éducation dans une ville de près de 3,000 âmes, chef-lieu d'un pays de 40,000 âmes où le magistrat met un grand

[1] *Un demi-siècle de l'histoire économique*, p. 29.
[2] *Musée neuchâtelois* 1867, 1868, 1870.
[3] *Les communes neuchâteloises*, district de Neuchâtel.

soin à l'instruction et y dépasse annuellement près de 30,000[1] fr. de France, sans compter ce qu'il en coûte aux particuliers, mais où l'on vise jusqu'à présent plutôt à l'aisance et aux richesses qu'aux études et à l'instruction;

où l'inspection des collèges et des écoles est confiée à une commission de 24 personnes et en dernier ressort, pour les choses importantes, à un Conseil de six;

où il n'y a pas deux personnes instruites au fait de la littérature pédagogique;

où l'éducation phisique *(sic)* est entièrement négligée et l'éducation morale et religieuse est tout à la fois considérée comme chose de la première importance et traitée comme si elle n'était qu'un accessoire;

où les parents et l'administration encouragent de fait au lieu de réprimer le penchant qu'ont naturellement les enfants à apprendre tout à la fois, à tout effleurer et à ne rien approfondir;

où des enfants de 5 à 8 ans passent six heures par jour pendant un, deux et quelquefois trois ans à apprendre à lire et à faire quelques mémorisations;

où l'on applique la mémoire avaut tout à des objets qui paraissent dépendre bien plutôt du sentiment et de l'intelligence, comme la religion, les premiers éléments de la géographie et où, au contraire, on exerce l'intelligence de ces enfants sur des objets dont la mémoire et l'habitude ne les ont pas rendus maîtres;

où l'on fait encore des distinctions entre l'admission aux établissements d'éducation des enfants de la ville et des enfants étrangers;

où malheureusement on pense bien plus aux maîtres qu'à leurs écoliers dans leur admission et dans leur démission.

L'administration des écoles de Neuchâtel ne laissait pas que d'inspirer des appréhensions à ces observateurs intelligents; voici une note

[1] Nous devons à l'obligeance de M. Rougemont, secrétaire du département de l'instruction publique, les renseignements suivants sur l'état actuel de la ville, de la population scolaire et des dépenses que celle-ci occasionne à l'Etat (avril 1899).

1. Population du canton : 122,169 habitants; de Neuchâtel-Ville : 20,177 habitants.
2. Population scolaire de Neuchâtel :

Enfantines	480	
Primaires	2,411	2,891
Secondaires garçons	129	
Secondaires filles	267	
Collège latin	119	
Ecole supérieure	199	714

L'Ecole supérieure des demoiselles a été fréquentée en 1898, jusqu'au 31 décembre, par 49 élèves régulières et 248 auditrices. Au 1er janvier 1899, 199 élèves étaient inscrites.

Budget scolaire pour 1899 : 1. Neuchâtel-Serrières		Fr. 430,390
2. Canton, soit de l'Etat :		
a) primaire	Fr. 399,550	
b) secondaire	» 93,200	
c) supérieur	» 190,090	
d) professionel	» 103,290	Fr. 786,131

Cette somme de 786,131 fr. représente la part de l'Etat pour les quatre enseignements précités, mais il reste la part des communes pour les enseignements *a*, *b*, *c*, *d*.

E. ROUGEMONT

qui jette un jour assez vif, sur la composition de la Commission d'éducation de notre ville au commencement de ce siècle :

L'administration de nos collèges est confiée à une commission de 22 personnes dont les délibérations n'ont force de lois qu'autant qu'elles ont été approuvées par Messieurs les Quatre-Ministraux pour de certains objets de détail, tantôt par le Grand Conseil. Les objets d'une moindre importance sont renvoyés à un comité de 8 personnes et l'exécution du tout remise à un inspecteur.

La Commission présidée par un membre du Petit Conseil est composée en outre des 3 pasteurs de la ville, de 8 membres du Conseil, de 8 notables et de l'inspecteur. Elle n'a d'assemblée régulière que pour les examens qui se font au printemps et en automne. Son président la convoque à l'extraordinaire toutes les fois que les circonstances l'exigent.

La décision en dernier lieu de tout ce qui concerne l'instruction dépend donc de 64 personnes, dont on doit croire avec raison que la très grande majorité n'est pas formée de personnes instruites, ni même peut-être faisant cas de l'instruction, de manière que dans la supposition où les préavis de la Commission seraient aussi parfaits qu'on devrait l'espérer, l'on courrait souvent le risque de les voir renverser, ce qu'a souvent justifié l'expérience.

Mais qu'attendre d'une Commission composée comme l'est celle d'éducation, d'un grand nombre de personnes, en général, peu instruites, et toutes, à commencer par son président, occupées d'une multitude d'affaires publiques et particulières ? Je me permettrai de demander si parmi elles, il y en a une seule qui s'occupe avec suite de l'éducation ? On sera peut-être exact aux assemblées de la Commission, mais on sera peu au fait de ce qui se fait dans les classes : des véritables progrès des élèves, des qualités des maîtres, etc.

Autant on a apporté d'insouciance pendant l'année aux travaux des collèges, autant le zèle se ranime à l'approche des examens, de ceux surtout desquels résulte une distribution de prix. On voit alors que c'est là la grande affaire de notre éducation. Aussi un seul examen a-t-il quelquefois pour le moins 10 à 12 membres de la Commission.

Qui s'est fait l'interprète de ces sentiments que beaucoup de Neuchâtelois devaient partager en dedans et en dehors de la Société du Jeudi ? Nous ne pouvons rien préciser, car les pièces ne sont pas signées; cela, du reste, importe assez peu, l'essentiel est d'avoir une idée suffisamment claire du courant des opinions qui circulaient au sein de la société[1].

Ce fut dans la dernière semaine de janvier 1808 que commença la correspondance des membres de la société avec Pestalozzi. Celui-ci et

[1] Nous nous ravisons cependant; les deux membres les plus importants de la société étaient MM. de Rougemont et de Montmollin; or à la note du 11 février, nous lisons : « Nous dinâmes chez M. de Rougemont », et, le 13 février : « MM. DuPasquier et Thiébaud vinrent à la maison », donc chez celui qui écrit et dans la maison duquel les notes sont restées, M. de Montmollin.

son collaborateur Zeller vinrent à Neuchâtel, M. de Rougemont se rendit à Yverdon et le 19 février on écrivit à Pestalozzi une lettre qui ne s'est pas retrouvée dans la collection que nous avons sous les yeux. On peut suppléer assez aisément à cette lacune en lisant la réponse que le grand éducateur y fit, en date du 28 février :

Messieurs[1],

Je vous remercie de m'avoir communiqué les objections que l'on fait contre la *méthode*. Je les connaissais, elles sont générales; on y a répondu, mais seulement dans des ouvrages allemands. A part le traité de Chavannes qui ne connaissait que les premiers pas de la méthode, rien d'important et de quelque poids n'a été écrit en français pour réfuter ces objections.

Ce n'est pas au reste l'amour de la vérité et de l'objet dont je me suis occupé qui m'engagera à vous répondre sur les objections avec autant d'intérêt et de clarté que cela dépendra de moi : un autre motif m'y détermine encore; c'est que le Pays de Neuchâtel doit à son industrie et au Gouvernement le plus paternel et le plus libéral que j'aie jamais connu un développement intellectuel tel qu'il doit plus qu'aucun autre Pays du monde retirer les avantages d'une méthode dont le prix sera toujours en raison de ce développement.

Car, quoique ce soit pour sa nouveauté que la méthode a surtout été décriée, elle se montre cependant en ceci très éloignée de n'être que nouvelle, c'est qu'elle s'accommode avec une facilité illimitée à tout ce qui existait déjà de bien et que c'est dans tout ce que les anciennes institutions nous offrent de bon qu'elle trouve la première nourriture et la plus sûre garantie de sa réussite.

Aussi n'est-ce pas des novateurs que j'attends une vraie confiance dans la méthode et des efforts en sa faveur, mais bien de ces hommes qui aiment et qui honorent le bon vieux temps avec un dévouement vrai et reconnaissant, mais peu passionné et dégagé de toute opiniâtreté. Ils trouveront sûrement dans la méthode, après l'avoir examinée, tout ce que les anciennes institutions leur offraient de précieux et de respectable et ils en viendront enfin à reconnaître qu'elle n'est rien autre qu'une réunion de moyens psychologiques destinés à sauver ces bonnes anciennes choses de la ruine qui les menace et à les rétablir solidement dans leur pureté primitive aussi bien que dans la force et dans la généralité que la nature humaine réclame en leur faveur.

Je suis fort aise que Zeller[2] se soit arrêté quelques jours à Neuchâtel, j'aurais désiré y être avec lui. Vous savez combien je suis éloigné de tout ce qui ressemble à des prétentions. Vous connaissez mon désir de recommander ma méthode par des motifs solides et dégagés de tout clinquant et autant je me réjouis lorsqu'une bouche éloquente, aidée des élans de l'imagination, attire de temps à autre l'attention sur mon objet favori,

[1] Traduction de M. de Montmollin.

[2] Ce collaborateur de Pestalozzi fut un peu plus tard appelé à Königsberg pour y enseigner selon la méthode de son directeur. La reine alla souvent visiter sa nouvelle école (de Guimps, op. cit. p. 320.)

autant je mets d'importance à ce que cela n'aille pas trop loin et à le voir remplacé par un examen froid et tranquille.

Votre dernière lettre m'invite à cet examen: je m'empresserai de répondre à vos vues — mais pour le moment je me bornerai à un seul point.

L.[1], lorsqu'il est entré chez nous, était un jeune garçon mal élevé, distrait, inattentif, et en outre, plein de prétentions et fort colère. Il avait changé à son avantage, il annonçait de bonnes dispositions, il s'était corrigé de plusieurs défauts et il faisait des progrès sensibles, lorsqu'on le retira de chez nous, précisément au moment où le bon pli qu'il prenait allait acquérir quelque consistance, mais longtemps avant que la méthode eût pu lui donner du caractère. Les moyens qu'on employait pour le former et pour le corriger furent perdus pour lui. Il ne lui resta qu'une très bonne opinion de ce qu'il avait acquis sans l'avoir poussé jusqu'à maturité. Interrompu dans ses préoccupations précédentes et nullement préparé à ce qu'il devait faire dorénavant, il est comme égaré dans sa route. Il aurait pu s'élever et se distinguer beaucoup, mais il devait retomber et se perdre. Ce n'a pas été seulement le défaut du rapport entre la méthode et ses goûts et ses fantaisies, mais bien tout ce que les nouveaux alentours lui présentaient de vain et de convenu qui a dû avoir sur lui l'effet fâcheux dont vous parlez et que nous prévoyions. J'ai fait à la mère les représentations les plus pressantes, sur les suites de son rappel, je lui ai dit tout ce qu'elle devait attendre de son fils, suivant qu'il nous serait laissé ou ôté. J'ai presque pleuré de chagrin de me le voir enlever et je suis pleinement convaincu que si on nous rendait ce jeune homme pour deux ans, il deviendrait un de nos élèves les plus remarquables, conviction qui ne m'est pas particulière, mais que je partage avec les maîtres les plus éclairés[2] et qui est si entière chez nous que si le jeune homme était pauvre, nous ferions volontiers le sacrifice de la moitié de la pension, afin d'obtenir un résultat probant auquel j'attache de l'importance et duquel nous sommes, au reste, certains. Mais la position est telle que nous n'aurions pas pu faire une pareille offre à sa mère.

Je ne voulais aujourd'hui vous répondre que sur ce point, les autres seront pour une prochaine lettre.

Votre, etc., etc.

28 février 1808. PESTALOZZI.

(*A suivre.*) V. HUMBERT.

[1] On ne sait qui est cet élève, M. A. Petitpierre (op. cit. p. 511) parle d'un Henri Dubied, de Couvet, que l'on envoya à Yverdon faire un apprentissage de plusieurs mois dans l'établissement. Etait-ce celui dont parle Pestalozzi dans sa lettre?

[2] Outre Zeller, *Jean Niederer*, ancien pasteur dans le Rheintal, appelé le philosophe de l'école; *de Muralt*, qui fonda un institut à Saint-Péterbourg; *Mieg* qui prit la place de Muralt, *de Turc*, plus tard à la tête d'un institut à Potsdam; *Barrau* qui fut appelé par Maine de Bizan à Bergerac pour créer une école pestalozzienne; *Ramsauer, Joseph Schmidt* et le fameux mathématicien bernois *Steiner*, plus tard professeur de mathématiques à Berlin (de Guimps, p. 314-316).

MONUMENTS PARLANS DE NEUCHATEL

PAR JONAS BARILLIER

(Suite, avec croquis — Voir la livraison de février 1899, page 49) [1]

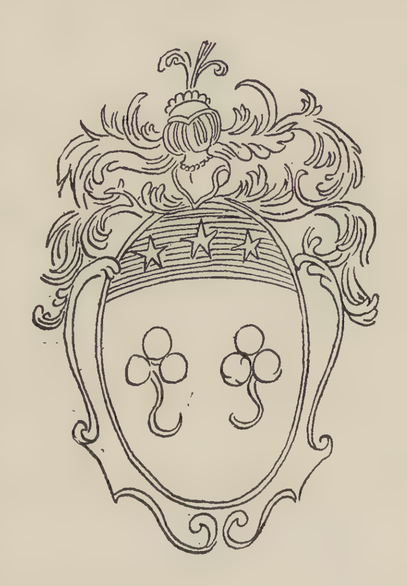
Dans le Dortoir, qui fait une partie de l'Eglise, quoique séparé, repose en premier lieu le Sr Wolfgang du Perron, sous une tombe, armé de trois étoiles sur un Perron à cinq degrés montant et descendant, percé en marche par le bas le dit Perron sur un croissant, et le tout sur ces paroles :



ICI GIST ET REPOSE
LE CORPS DE FEV VOLFGANG
DVPERRON RECEVEVR POVR
SON ALTESSE A VALLANGIN
DECEDE LE XXV DAVST
LAN 1631

En second lieu, le corps du Sr Girard Brandt, Banderet de Vallangin, sur lequel fut jadis une tombe que l'on trouve dans terre avec cet écrit :

[1] M. Ch. Châtelain, notre regretté collaborateur, avait entrepris simultanément la copie des deux cahiers du manuscrit des *Monuments parlans* de Barillier, que possède M. Monvert. Par un malentendu, ces copies, toutes deux inachevées, furent envoyées en même temps à l'imprimerie; la première fut publiée dans la livraison de janvier du *Musée*, la seconde dans celle de février. Pour éviter une confusion fâcheuse, nous donnons aujourd'hui la suite de ce dernier article sur Valangin, et nous complèterons prochainement la description de la Collégiale de Neuchâtel, commencée en janvier. C. M.



cei gist Girard brant
banderet de uallangin — 1507

Item celui d'un chanoine, ainsi que le témoigne la coupe sacramentale gravée sur la tombe, et ces lignes gothiques autour de la bordure:

messire andrey dunquet chanoine 1550.

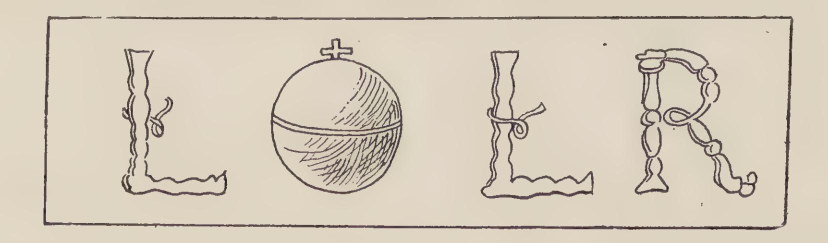
La date témoigne que ce chanoine a survécu de beaucoup à la Réformation et les anciens titres font foi que l'Eglise était desservie par six chanoines richement rentés avec de bonnes prébendes. Et sur cette matière, nous avons aussi l'histoire d'un certain Claude Collier, prévôt de l'Eglise de Vallangin de ce temps-là, lequel, honoré de commission et de quelque espèce de procure de Madame Jeanne de Hochberg, de ce temps-là Princesse de Neuchâtel, se dépouillant de la probité de son caractère et de la fidélité d'un agent, fut si bon serviteur que de vouloir procurer à madite Dame la perte de son comté, en procurant vendition à Messrs de Fribourg; et quoique la ruse et tromperie fut de grosse couture et donnât des yeux et de la lumière aux moins éclairés, il y en eût qui, alléchés d'un si friand morceau, prêtèrent facilement l'oreille au marchand pour l'achapt d'une si belle denrée. Mais enfin Messrs de Fribourg, sages par les dissuasions des alliés et particulièrement de Messieurs de Berne, joint à l'intervenue d'une magnifique ambassade de la part de Madame, les porta à écouter la vérité, et comprirent l'impuissance de la dite dame tutrice de vendre le bien de ses enfants, quand même la volonté en aurait suivi l'effet: si bien qu'ils ne voulurent conclure le marché, et le Prévôt prit la fuite bien loin, crainte que, voulant s'élever par le moyen du larcin, il ne le fût lui-même par celui de la corde. Le comte de Challant eut aussi part au gâteau et à la confusion, pour l'espérance qu'il avait eue d'être bientôt souverain dans ses terres et jouissant de la mayorie de Boudevillers, comme de tous les droits que S. A. avait au Val de Ruz, par une fausse vendition que ledit Collier lui passa desdits droits, laquelle fut révoquée dans l'an et jour; cependant ses successeurs les comtes David[1] et de Tourniel, bien loin

[1] d'Avy.

d'être en teld egré de prétention avec leur beau père pour la justice souveraine, furent contraints de décliner et vendre la moyenne et l'inférieure et la laisser parvenir à son ancien propriétaire le Comte de Neufchâtel, qui n'en avait rien tiré que des hommages durant l'espace de 300 ans. Et ainsi cette seigneurie est parvenue aux princes de Neufchâtel et ne reste plus des premiers que la mémoire et le nom, dont celui du dernier Comte et Comtesse se voit encore écrit au crayon de leur propre main en un endroit du château, à la muraille d'un cabinet proche du poele du comte David, qui retient encore le nom des mêmes comtes avec cette remarque :

Jean Frederic de Madrutz (avec parafe)
Ysabelle de Challant
Deus adjuvat nos in reditu nostro ex Spira.

Depuis le milieu du dortoir[1], on voit sur la grande entrée du Temple ce vieux rébus relevé deux ou trois fois en lettres d'or, de même que dans l'Eglise en un vieux dossier de bois, le tout en signification mystique de quelque secret dont je ne saurais faire confidence pour ne l'avoir jamais pu pénétrer. La représentation est telle :



Dans le milieu de l'Eglise, autour du baptistère, est cet écrit à l'antique par lequel on peut reconnaître le premier âge de l'Eglise :

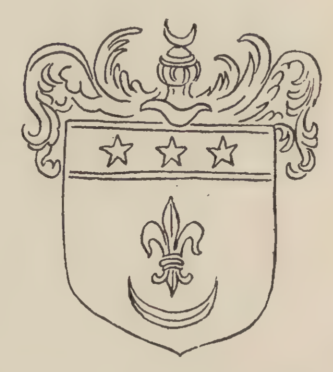
hic fons vivus aqua regenern̄s unda purificans an̄o do. mccccc
constructa fuit pn̄s eclia.

A la chapelle dans l'aisle gauche de l'Eglise, repose noble Théodore Chevalier, receveur de Vallangin, avec les armes de sa maison et les paroles suivantes :

[1] Cimetière.



Ci gist et repose le corps de feu Noble Théodore Chevalier, en son vivant receveur du Landeron et de Valangin, décédé le 27e Juillet 1686, âgé de 57 ans.



A côté de lui, plus bas, du côté devers la muraille, on trouve Monsr Benoît de la Tour, avec cet écu :

Ici gist le corps d'honn. et Prudent Sr Benoit de la Tour, vivant premier justicier de Valangin, Maître-Bourgeois en chef dudit lieu et receveur des parties casuelles pour S. A. S. Décédé le 18e d'8bre 1691, âgé de 62 ans.

Au bas de la chaire on trouve les tombes de deux pasteurs du dit lieu qui se suivent, à savoir les Srs Estienne Bosle et Nicolas Gaudot, avec les écus et paroles qui suivent :



Ici repose le corps de spectable Estienne Bosle pasteur de cette Eglise l'espace de 12 ans, ayant remis son âme entre les mains de son créateur le 30e May 1684, âgé de 52 ans.



Ici repose le corps de feu spectable et vertueux Nicolas Gaudot, vivant pasteur de l'Eglise de Valangin, âgé de 45 ans, décédé le 29e Février 1686.

Dans le dortoir de l'Eglise reposent l'un près de l'autre les sieurs Salomon et Samuel Vuilleumier, père et fils, avec leurs armes:



Ici repose le corps d'honn. et Prudent Samuel Vuilleumier, lieut. en l'honnor. Justice de Valangin, Mre Bourgeois en chef dudit lieu. Décédé le 10e Décembre 1701, âgé de 63 ans.



Ici repose le corps de feu le Sr Salomon Vuilleumier, vivant premier receveur des reliquats pour S. A. S. et lieut. en l'honnor. Justice de Vallangin, décédé le 7e Mars 1675, âgé de 72 ans.

* * *

NOTE. — Le texte que donne Matile dans son *Musée historique* (T. II, p. 275 et suiv.) présente quelques variantes, provenant sans doute d'autres copies de l'ouvrage de Barillier, en particulier les extraits de l'écrit de l'aumônier de Guillemette de Vergy sont plus complets et autrement disposés.

Matile complète cette notice en mentionnant les autres tombes qui se trouvent dans la Collégiale de Valangin et dont Barillier aurait pu mentionner les deux premières. Ce sont celles de:

Claude Racine, femme de Blaise Junod, admodiateur de Valangin, lieutenant-gouverneur, décédée le 11 novembre 1569.

Jeanne Vuilley, femme de Salomon Vuilliomier, lieutenant de justice de Valangin, décédée le 6 octobre 1651.

Catherine-Françoise de Watteville, femme de Samuel Perregaux, décédée le 21 novembre 1714.

Samuel Perregaux, maître-bourgeois et ancien d'Eglise, décédé le 4 octobre 1716.

Henri de Tribolet-Hardy, pasteur de Valangin, déc. 22 décembre 1733.

P.-Henri Pettavel, lieutenant-colonel, commandant en chef du camp de Valangin en 1831, mort le 2 mai 1834.

La plupart des pierres tumulaires mentionnées dans cet article, ont été déplacées et sont actuellement adossées contre les murs de la nef, sans ordre de date. Celles de Girard Brant et du seigneur des Pontins ont disparu.

(*A suivre.*) *Communiqué par* Ch. MONVERT.

GUERRE CIVILE

L'orage gronde et fait rage dans la vallée du Locle; mais c'est dans les cœurs et les cerveaux qu'il exerce ses ravages : les esprits malins et perfides qui flottent dans les airs ont soufflé la discorde au sein des demeures naguère si paisibles du vieux village montagnard.

La guerre est déclarée, féroce, sans merci, la guerre civile, la plus implacable de toutes, et bien que, dans le cas particulier, celle-ci n'arme pas positivement les citoyens les uns contre les autres, elle désunit cependant les ménages, fait du mari l'ennemi de sa femme, du frère l'antagoniste de sa sœur, sépare violemment les promis les plus enamourés, met en révolte la fille contre son père!...

C'est vraiment l'abomination de la désolation, prédite il y a des siècles et qui fond avant le temps sur le village du moûtier du Creux[1].

Eh! c'est que, précisément, c'est du moûtier qu'il s'agit. Rebâti en cette année 1758, cet édifice sacré, au lieu de continuer à remplir sa vraie destination, à savoir d'être un lien d'amour, de paix, de bienveillance entre les hommes, en même temps qu'un lieu d'édification pour leurs âmes, devint, en cette année néfaste, une pomme de discorde et la cause innocente d'un scandale déplorable, dont les échos franchissant les noires joux du Jura, s'en vinrent gronder jusqu'aux rives du lac et troubler au chef-lieu les séances du Conseil d'Etat.

Ceci n'est pas un conte; c'est de l'histoire : les procès-verbaux de l'honorable Communauté du Locle en font foi.

Or voici ce qu'ils nous apprennent. Dans le temple agrandi, les représentants du sexe fort, par mesure administrative, s'étaient attribué les deux tiers des places — les meilleures, assuraient les dames, — et cela contre tout droit et toute raison, puisque la proportion des participants de l'un et de l'autre sexe au culte public était précisément l'inverse de ce partage arbitraire.

C'était révoltant; aussi Mesdames les Locloises s'étaient révoltées contre la mesure inique votée par la générale commune, en séance du 23 décembre 1758. Deux jours après, au culte public de Noël, les plus audacieuses de ces dames, après entente secrète et grâce à la complicité

[1] Ancien nom du Locle.

ou à la faiblesse d'un galant commis de commune[1], s'insurgeant contre la mesure édictée par leurs seigneurs et maîtres, envahirent délibérément les bancs que ceux-ci s'étaient réservés. Jugez du scandale!

Mais les insurgées ne s'en tinrent pas là; elles voulaient une sanction à leur révolte et entendaient forcer Messieurs les communiers, non seulement à accepter le fait accompli, mais à revenir sur leur vote. Profitant du désarroi et de la stupeur qu'avait provoqués leur coup d'audace dans le camp des hommes, ces habiles tacticiennes rédigèrent sur-le-champ une véhémente protestation, adressée au Conseil d'Etat, la colportèrent secrètement de maison en maison pour la faire signer du plus grand nombre possible d'intéressées, et sans perdre un instant, l'expédièrent au chef-lieu.

On en était là. Qu'on se représente l'effervescence qui régnait dans les deux camps en attendant la réponse de l'autorité suprême.

Pas une maison du village où l'orage ne sévît avec plus ou moins d'intensité, à l'état permanent! Heureux alors, les ménages où l'élément masculin manquait absolument, les intérieurs de veuves sans enfants ou n'ayant que des filles! Et encore ne fallait-il pas que celles-ci eussent des attaches dans le camp ennemi sous forme de prétendus plus ou moins attitrés! En cette néfaste période de l'histoire du Locle, le foyer idéal, celui où régnait une paix sans mélange, était sans conteste celui des vieilles filles ayant, volontairement ou non, renoncé à toute pensée matrimoniale.

Ceci vous fera comprendre pourquoi le soir du 26 décembre, soit le lendemain du coup d'Etat perpétré par les belliqueuses dames du Locle, Guillaume Montandon, monteur de boîtes, à la Jaluze[2], n'avait pas le cœur léger comme à l'ordinaire en s'en allant à la veillée, autrement dit faire sa cour, chez Philippe Dubois, pendulier, sur le Crêt-Vaillant.

Il avait deux filles à marier, le pendulier; mais pour Guillaume Montandon une seule comptait: la cadette, Mélanie, grande et superbe brune, aussi déterminée et ferme en son propos que le fut au temps jadis cette Marianne Besancenet, qui mit en déroute les pillards bourguignons en ce même Crêt-Vaillant, où demeurait le pendulier. On ne l'appelait au Locle que «la belle Mélanie». Notez bien que tout au rebours de la dame de ses pensées, Guillaume Montandon était le garçon le plus doux, le plus conciliant du monde, voire timide en un certain sens, malgré sa prestance de grenadier.

C'était peut-être en vertu de la loi des contrastes, que le débonnaire Guillaume avait jeté son dévolu sur l'altière Mélanie, au lieu de se sentir

[1] Surveillant préposé au bon ordre dans les temples.

[2] Quartier excentrique du Locle.

attiré vers la gentille Louise à l'œil bleu si caressant, à la nature aussi douce et réservée que celle de sa sœur cadette était impérieuse. Le fait est que, manifestement, et bien qu'il n'eût pas fait encore une déclaration dans les règles, c'était pour la Mélanie que le monteur de boîtes venait régulièrement à la veillée trois fois par semaine chez le pendulier. Nul ne s'y trompait : c'était la Mélanie que Guillaume « fréquentait », comme on dit là-haut, à elle que s'adressaient ses hommages discrets, encore qu'il s'installât invariablement à côté de l'établi du père, et ne se risquât à adresser la parole à la dame de ses pensées que lorsqu'elle l'interpellait directement et qu'il fallait lui donner la réplique.

Or jugez de la position fâcheuse du soupirant : son impérieuse déesse était l'âme de la révolte qui avait bouleversé le paisible village. C'était la Mélanie Dubois qui avait levé l'étendard de l'insurrection; elle qui, à la tête d'un groupe d'amies qu'elle avait endoctrinées, s'était introduite dans les bancs réservés à la partie masculine de l'auditoire, par décision de la générale commune; elle qui, d'un regard de ses beaux yeux, avait subjugué le commis de commune, M. Gevril, préposé à la garde des dits bancs, à tel point qu'il avait laissé l'ennemi pénétrer dans la place! Si ce n'était pas la Mélanie Dubois qui avait rédigé la requête adressée au Conseil d'Etat, c'est que l'expérience lui manquant dans ce domaine, elle avait dû recourir aux lumières d'un vieux régent mis à la retraite par la commune, et qui avait juré de se venger. Mais c'était elle qui avait colporté la supplique de maison en maison, et l'avait fait couvrir de signatures féminines.

Et la fatalité voulait que Guillaume Montandon, son soupirant, se trouvât, de par la force des choses, enrégimenté dans les rangs de ses adversaires! Pacifique et conciliant comme il l'était, Guillaume, s'il n'en eût tenu qu'à lui, dans la mémorable assemblée de commune que l'on sait, eût fait partie de la faible minorité qui avait tenté de s'opposer à la mesure votée contre les femmes, ou du moins il se fût abstenu d'émettre un vote. Mais son père, boursier de commune et chaud partisan de la mesure en question, n'entendait pas qu'un seul de ses fils — ils étaient huit — lui fît l'affront d'afficher publiquement un autre avis que le sien. En conséquence, les neuf Montandon avaient voté comme un seul homme. Cela mettait Guillaume en gênante posture vis-à-vis de sa dulcinée, qui était maintenant à la tête de la rebellion.

Comment allait-elle l'accueillir ? Et sa mère, Mme la justicière Dubois, qui, faite du même métal inflexible que sa fille cadette, devait avoir non moins vivement qu'elle ressenti l'affront fait à son sexe? Quant à Louise, le peintre en cadrans n'y songea pas même : elle n'avait pas d'importance à ses yeux et tenait si peu de place dans la maison !

— Le justicier Dubois, lui — et Guillaume hocha la tête avec un sourire, en posant la main sur la poignée de la porte du pendulier, — le justicier Dubois, je n'ai pas peur qu'il me fasse la mine; ce n'est pas un homme à jeter de l'huile sur le feu, tout le contraire!

Après s'être consulté quelques instants dans l'obscurité du corridor, le jeune homme monta sans bruit l'escalier de bois, fit encore une petite halte sur le palier, puis se décida à heurter à la porte du « ménage ».

Vrai, ce grand gaillard de Guillaume, en tendant l'oreille pour saisir le mot : « Entrez ! » sentait de petits coups désordonnés faire toc-toc sous son gilet.

On tardait à répondre; il y avait peut-être du monde. A cette pensée, Guillaume, flairant un concurrent, heurta moins discrètement, avec une véritable irritation.

— Entrez! cria la voix sèche de Mme la justicière.

Oui, il y avait quelqu'un, un homme, assis entre Mme Dubois et la belle Mélanie, place que Guillaume n'avait jamais eu l'audace d'occuper, lui!

Comme le brave monteur de boîtes n'était pas le moins du monde diplomate, il salua la compagnie avec raideur, en dévisageant d'un air féroce le personnage souriant qui s'inclinait avec aisance, pendant que la belle Mélanie regardait son soupirant désappointé d'un air narquois et provocateur.

La justicière, elle, fit à peine attention à Guillaume et reprit sa conversation avec le visiteur assis à ses côtés.

A cet accueil qui dépassait les pires appréhensions de Guillaume, celui-ci fut sur le point de demander avec éclat s'il était de trop ce soir-là; mais son tempérament naturellement pacifique aidant, il refoula cette velléité belliqueuse et accepta la main que lui tendait amicalement le justicier Dubois, et la chaise à vis qu'il poussait vers le visiteur, à côté de son établi d'horloger. C'était la place immuable de Guillaume. Le justicier, lui, du moins, faisait bon visage au jeune homme, bien qu'il y eût quelque chose de gêné dans l'attitude de ce petit homme replet et débonnaire, et qu'après l'échange des banalités ordinaires, il eût repris son travail avec une hâte fiévreuse, en pestant, comme pour s'excuser, sur les caprices d'une pendule à grande sonnerie qu'il réparait.

— Ma parole, si cette sorcière de cadrature ne le fait pas « par » exprès! De ma vie ni de mes jours je n'ai eu une pareille patraque à *retorcher !*

Et coulant un regard inquiet du côté du groupe des femmes et de leur visiteur, puis sur le visage assombri de Guillaume, il se replongea dans l'étude du mécanisme compliqué placé devant lui, et ne dit plus mot. C'est que le justicier n'avait pas la haute main dans son intérieur:

c'était Mme la justicière qui y régnait en souveraine absolue, voire despotique.

Cependant le visiteur intempestif qu'elle et sa fille Mélanie entretenaient confidentiellement ne devait pas être plus désireux de jouir de la société de Guillaume que celui-ci ne l'était de la sienne, car il se leva presque aussitôt pour prendre congé. C'était un bel homme dans la force de l'âge, vêtu avec plus de recherche et d'élégance que le monteur de boîtes, et qui, s'il était moins solidement bâti que ce dernier, s'exprimait avec une aisance parfaite ; en sortant il s'inclina galamment devant les dames et fit demi-tour, son tricorne sous le bras, en disant : — Messieurs, au plaisir ! Monsieur le justicier, votre serviteur !

— La peste t'étouffe, faiseur de courbettes ! grommela intérieurement Guillaume. Cet estafier de Gevril a tout l'air de vouloir me couper l'herbe sous les pieds. Ah ! ce n'était pas pour rien qu'il complotait avec les femmes et qu'il les a fait entrer dans le petit « chantier ! » Reste à savoir à laquelle il en veut ; si c'est à la Louise, à la bonne heure ! Mais qu'il n'essaye pas de m'escamoter la Mélanie, nom de bise ! ça n'irait pas tout seul !

Le personnage en question était en effet Arthur Gevril, le commis de commune, qui, la veille, au mépris de la décision de la générale commune, avait introduit les dames dans les bancs qu'elles convoitaient.

Commerçant en dentelles, ayant beaucoup voyagé et voyageant encore parfois jusqu'en Angleterre pour son négoce, M. Arthur Gevril, déjà fort bien de sa personne, avait, au cours de ses pérégrinations, assoupli ses manières et son langage, au point qu'au Locle, côté des dames, on le trouvait fort distingué. Les hommes, par contre.— était-ce jalousie de leur part ? — le traitaient entre eux de fat. Plus d'un Loclois de vieille roche, entendant le marchand de dentelles s'exprimer avec facilité dans un français correct, grommelait dédaigneusement en patois : — *Quain' étofna que stu Dgevri ! Quain na tapette ! Fâ-tu poret pru le monsieu !* (Quel faiseur d'embarras que ce Gevril ! Quel bavard ! Fait-il pourtant assez le monsieur !)

(*A suivre.*) O. HUGUENIN.

ICONOGRAPHIE

DU CINQUANTENAIRE ET DU TIR FÉDÉRAL DE NEUCHATEL

1898

(Suite, avec croquis — Voir la livraison d'avril 1899, page 80)

Appendice aux médailles du cinquantenaire et du tir fédéral.

1. Le Conseil d'Etat a fait exécuter pour les membres de la Commission de la *médaille commémorative du cinquantenaire de la République* et pour les musées du canton, une frappe spéciale de 20 exemplaires argent et 20 exemplaires bronze. Ces exemplaires se distinguent de ceux de la première frappe en ce qu'ils ont un tiers d'épaisseur de plus et portent en outre sur la tranche l'inscription suivante gravée en creux : EN SOUVENIR DES JOURNÉES PATRIOTIQUES DE JUILLET 1898 (voir *Musée neuchâtelois* mars 1899, p. 62, médaille 1). Cette pièce vient seulement de nous être remise (avril 1899).

2. Médaille en similor, à bélière, provenant de Genève. Diam. 26 mm.

Avers, sur 3 lignes : SOUVENIR DU TIR | NEUCHASTEL | 1898 (date entre deux arabesques).

Revers : Trophée composé d'une cible ronde, derrière laquelle sont posés, en sautoir, deux fusils, avec la bayonnette au canon, et deux drapeaux, avec croix dans le pal.

Cette médaille nous avait complètement échappé lors des fêtes, ainsi qu'aux autres collectionneurs de notre connaissance. Nous nous demandons même si elle a été mise en vente. Sa mauvaise facture a peut-être été cause que le fabricant l'a supprimée au dernier moment. Ce n'est qu'en avril de cette année que nous en avons eu connaissance, grâce à l'obligeance de M. A. Jobin.

Ajouter page 82, aux Nos 1 et 2 : *et en bronze.*

Nous venons de découvrir une troisième variante de la médaille du même numéro, variante qui n'a été frappée qu'à 12 exemplaires.

A. comme le No 1. — R. Vue de Neuchâtel, différente de la précédente, en relief. Au-dessus, dans le vide du champ, aigle chevronnée aux ailes éployées; au-dessous : ruban orné, portant NEUCHATEL.

VI. Jouets, bimbelots.

Les jouets d'enfants, les bimbelots de toute nature, les parures à bon marché, tenaient une large place dans les étalages des marchands forains, mais peu d'entre ces objets étaient spécialement fabriqués pour le cinquantenaire et le tir fédéral.

Comme pièces spéciales à ces deux solennités, nous signalerons, en premier lieu, les deux petites *glaces mystérieuses* portant sur l'étui en maroquin rouge, l'une : *Cherchez le monument,* l'autre : *Cherchez le tir fédéral.* En troublant, par la respiration, la surface des glaces, on fait apparaître les deux vues cherchées. Citons aussi un petit *cinématographe-bijou*, pour breloque (1 ½ cm. sur 2 cm.), représentant un tireur qui met en joue et abaisse son arme, après avoir tiré, tandis qu'une Victoire, placée derrière lui, lève le bras et couronne le personnage. Au-dessus : Souvenir du Tir fédéral 1898, Neuchâtel. Enfin un triple *miroir* formé de trois parties, se dépliant, de façon qu'on puisse contempler son image sous toutes ses faces. Une chaînette permet de le suspendre. Sur le dos de chaque partie est une vignette : Médaille du tir (avers), id. (revers), monument du cinquantenaire, avec inscription. Ce petit meuble a 10 ½ cm. de haut.

Vous parlerai-je en détail des boîtes à bonbons du cinquantenaire et du tir, éditées par Mme E. Rochat, confiseur, des boîtes à cigares et à cigarettes de M. L. Colomb-Borel, de la *casquette* du cinquantenaire, rouge, blanc, vert, avec inscription en lettres d'or, des *petits drapeaux* qui se vendaient partout, des *mouchoirs* de Saint-Gall, brodés de vues et d'emblèmes neuchâtelois, avec fleurs et écussons en couleurs[1], des

[1] Mouchoirs du cinquantenaire et du tir.

La maison du Bazar central Paul Hotz, à Neuchâtel, a fait broder à Saint-Gall de jolis mouchoirs de fil, comme souvenirs des fêtes. Nous en avons recueilli de sept types différents. Ils sont brodés (à la machine) à l'un des coins de sujets variés en soies de couleurs brillantes.

1. Mouchoir de fil : TIR FÉDÉRAL A NEUCHATEL. Ecusson fédéral et écussons de la République, avec branche d'edelweiss, 1898.

2. Mouchoir de fil : EIDG. SCHUTZENFEST IN NEUENBURG. Drapeau fédéral et écusson de Neuchâtel, avec fleurs roses et feuillage.

3. Mouchoir de fil : TIR FÉDÉRAL DE NEUCHATEL. La cantine, 1898. (Voy. la fig. 1.)

4. Mouchoir de fil : TIR FÉDÉRAL A NEUCHATEL. Croix fédérale blanche cernée de rouge, à rayons jaunes. Ecusson de la République sur carabines en sautoir, fleurs bleues.

pipes sculptées avec emblèmes du tir, des boîtes d'allumettes et de cigarettes du tir?[1] Non, nous en avons déjà dit deux mots et n'avons pas le loisir d'y revenir, d'autant que ces pièces ne font pas précisément partie d'une iconographie proprement dite.

Sur le champ de foire se vendaient aussi des verres à boire fort jolis, gravés à l'acide fluorhydrique (?) avec inscriptions et dessins relatifs au tir et au cinquantenaire.

1. Le même verre en deux numéros, portant la même gravure : Au centre, la cantine; à gauche, aigle de Neuchâtel (type P. Bouvier), sur croix fédérale, surmontée d'une flamme aux couleurs de la République. Au-dessous, dans un ruban : TIR FÉDÉRAL A NEUCHATEL. 1898. Signé. J. Culot. 1898.



(Fig. 1.)

a. Haut. 83 mm. Diam. bord supér. 62 mm. Diam. base 58 mm.
b. » 88 mm. » » » 61 mm. » » 46 mm.

5. Mouchoir de fil : Souvenir de Neuchâtel en cartouche cerné de bleu. Ecusson de la République. Edelweiss et herbages.

6. Mouchoir de fil : Impression sur fil : Un officier serre la main à un tireur qui montre la coupe, entre une Helvetia tenant la couronne, et un trophée de deux écussons. Au-dessous : fleurs brodées au naturel.

La maison J.-J. Heer, à Neuchâtel, a fait broder, à Saint-Gall aussi, un joli *mouchoir-pochette*, en soie, à bords festonnés, orné à l'angle d'un château de Neuchâtel porté par l'aigle héraldique de la ville. Au-dessus dans un ruban : SOUVENIR DE NEUCHATEL. Il en existe de rouges, de bleus, de blancs et de jaunes.

Toutes ces broderies, du reste très élégantes, sont à la machine.

Si nous avons parlé de ces objets avec quelques détails, c'est que les mouchoirs des anciens tirs sont très recherchés et qu'il est vraisemblable que ceux du tir de 1898 deviendront rares un jour.

[1] Voir plus haut, p. 55.

2. Il en existait un pareil gravé du monument de la République, avec légende dans un ruban : MONUMENT DU CINQUANTENAIRE DE LA RÉPUBLIQUE. NEUCHATEL. Signé : R. ALLAIN (?).

VII. Pièces imprimées, publications.

Parmi les pièces imprimées et ornées de vignettes que nous avons recueillies, on peut noter :

Les *menus* de repas officiels ou non officiels. Nous en avons collectionné quatre.

1. Menu du banquet offert aux conseillers fédéraux et aux hôtes de la fête du cinquantenaire, au Chalet du Jardin anglais, le 11 juillet 1898. C'est une carte se pliant en deux, de 14 cm. sur 9 $^1/_2$ cm. Le verso porte le monument de la République, d'après une photographie. V. Attinger sc. A l'angle supérieur gauche est un nœud rouge, blanc, vert. Si le menu vous intéresse, il nous sera facile de vous le présenter. Impr. Attinger.

2. Menu du dîner offert par le Conseil fédéral à l'occasion du tir fédéral de Neuchâtel, hôtel Bellevue, 20 juillet 1898. C'est un carton se pliant en deux de 20 cm. sur 11 $^1/_2$ cm. Le recto porte deux vignettes : en haut, dans la longueur, le *Port* la *place du Marché* et la *rue du Château*. Le tout encadré d'un sarment de vigne. Au verso, l'aigle de Neuchâtel. Impr. Attinger.

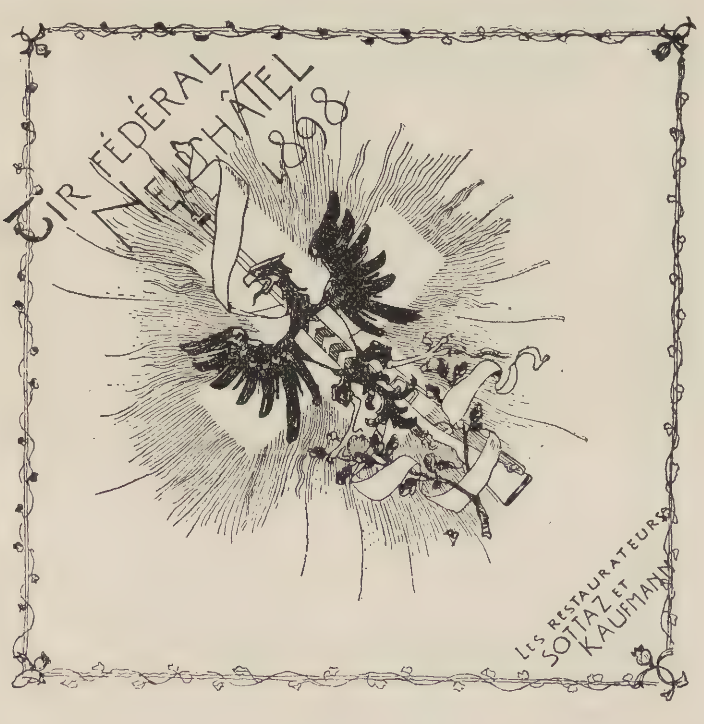
3. Programme et menu de la journée zofingienne du tir fédéral, Neuchâtel 20 juillet 1898. 2 pièces.

Le programme est un carton se pliant en deux de 18 cm. sur 12 cm. Le recto, imprimé en rouge et noir sur papier blanc, porte, en haut, le château en noir, cerné de blanc, se détachant sur un soleil entouré de rayons rouges et blancs. Au-dessous, à droite, l'aigle de Neuchâtel, en couleurs, sur croix fédérale. Puis, en tête du texte, l'écusson de Zofingue, rouge et blanc. Cette couverture a été dessinée par M. Quartier-la-Tente fils. Au verso, monument de la République en noir sur croix fédérale dessinée au trait, avec inscription.

Quant au menu, c'est une autographie au crayon lithographique, rehaussée de rouge, représentant le cortège des zofingiens à cheval. Sur le drapeau flottant que porte le page de tête est écrit le menu. La pièce n'est pas signée, mais on nous l'a indiquée comme exécutée par un jeune étudiant de notre Académie.

4. Banquet de clôture du tir fédéral, au Chalet de la Promenade, samedi 4 février 1899. Carton de 176 mm. sur 115 mm., portant à l'angle gauche supérieur l'aigle chevronnée de Neuchâtel (type P. Bouvier) imprimé.

Les *serviettes*. Nous avons recueilli deux serviettes de table, en papier de soie, ornées de vignettes imprimées et destinées à la cantine du Mail.



(Fig. 2.)

1. Serviette du cinquantenaire, portant l'aigle de Neuchâtel (type P. Bouvier) imprimée en bleu dans le sens de la perpendiculaire avec les noms des restaurateurs : Sottaz et Kaufmann. Signé B. — V. Attinger sc. Imprimerie nouvelle à Neuchâtel.

2. Serviette du tir fédéral, portant l'aigle de Neuchâtel (type P. Bouvier) imprimée en bleu dans le sens de la diagonale, avec les mêmes noms. Signé B. — Delachaux & Niestlé, Neuchâtel. (Voy. la fig. 2.)

A ces serviettes il faut ajouter celle du dîner servi le 11 juillet, dans le restaurant du Chalet, chez M. Louis Nicole (jardin Anglais), aux membres du Conseil fédéral présents et aux hôtes invités. Elle porte,

*

imprimées en bleu, d'un côté, une vue extérieure du chalet de la Promenade, de l'autre, la vue intérieure, toutes deux en encadrement de fleurs. Signé A. Bauer. Lith. F. Gendre Neuchâtel.

Les *sacs* en papiers (vulgo *cornets*) de la cantine sont rectangulaires et portent, imprimée en brun, l'aigle de Neuchâtel (type P. Bouvier) accompagnée des inscriptions ordinaires et du nom des restaurateurs (voir ci-dessus). Lith. F. Gendre Neuchâtel.

Il nous reste encore à dire deux mots des publications illustrées et des cartes postales parues à l'occasion des fêtes, soit en juillet 1898, soit plus tard, à la fin de l'année.

Ici nous ne pouvons guère qu'indiquer des titres, car la matière contenue dans ces diverses publications est si vaste, l'abondance des documents si considérable, qu'il faudrait des volumes pour tout relater.

Nous avons relevé six publications à images, publiées dans le canton même à l'occasion des fêtes. Nombre de personnes les possèdent et chacun les connaît plus au moins. Il est donc inutile, nous semble-t-il, d'entrer ici dans des détails.

1. La première en date est un petit album d'environ 159 mm. sur 116 mm., édité sous le nom de *Souvenir de Neuchâtel* par la librairie A.-G. Berthoud. Il renferme douze vues de Neuchâtel, deux vues du Mail, et une du monument de la République.

Cette publication a dû échapper à bien des collectionneurs car, aussitôt après son apparition, a paru le *Livre d'or du cinquantenaire*, qui a attiré sur lui toute l'attention.

2. Le *Livre d'or du cinquantenaire*. 1er Mars 1848-1898. Jubilé de la République neuchâteloise. R. Hæfely & Cie, impr.-édit., la Chaux-de-Fonds.

C'est un grand album, dont la couverture, ornée d'un officier en costume de 1830, de deux vues et de trois écussons en couleurs, a été dessinée par M. Armand Barbier. Il contient, avec le supplément, 546 portraits de personnages ayant pris part aux révolutions de 1831 et de 1848, ainsi que quelques vues de monuments funéraires. Les planches sont des phototypies signées Pol, Zurich. (Inst. Polygraph. A. G., Zurich).

3. *Album du cinquantenaire et du tir fédéral de Neuchâtel. Jubilé de la République neuchâteloise. 1848-1898*. R. Hæfely & Cie, impr.-édit. la Chaux-de-Fonds.

C'est un grand album dont la couverture a été dessinée par M. Armand Barbier. Au centre, entre deux jolis paysages, est debout le vieux Suisse de l'affiche de M. E. Bille, appuyé contre le pylône du Mail. Deux monuments, celui de la République et celui de Guillaume-Tell, s'estompent dans le ciel. A droite et à gauche, écusson de la République sur une borne, et de Neuchâtel-Ville dans une cible. Sur le verso sont trois vues de Neuchâtel en phototypie.

Les planches, fort belles, sont des glyptographies de la maison Georges Wolf, à Bâle.

Cet album renferme une très riche collection de vues et de portraits relatifs aux fêtes de 1898; les tableaux de la pièce historique, les primes et dons d'honneur, des vues représentant les fêtes du cinquantenaire dans les districts, ainsi qu'un certain nombre de groupes costumés des plus intéressants. On y trouvera un certain nombre de documents spéciaux qui ne figurent pas dans les autres albums. Sur plusieurs points il les complète.

4. *Neuchâtel-Jubilé. 1848-1898.*

Ce grand ouvrage, œuvre de M. Boillot-Robert, édité par M. A.-G. Berthoud, à Neuchâtel, est d'une grande richesse documentaire.

Les planches sont de fort belles phototypies de la S. A. D. A. G. de Genève, dignes en tout point des grands événements qu'elles retracent. Cette collection renferme 375 portraits représentant les membres des conseils de la République et des comités, les douze tableaux de la pièce historique et des groupes costumés, des vues de la fête du cinquantenaire dans les districts, des vues du tir fédéral, cortèges et paysages, des vues comparatives de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds avant 1848 et à notre époque, les primes du tir et dons d'honneur, etc., etc.

La couverture est en fort carton doublé de toile, décor frappé, dorure au fer. Au centre, l'aigle de Neuchâtel, portant sur la poitrine un écu écartelé au 1 et au 4 des couleurs de la République, au 2 et au 3, de l'écusson chevronné, et en abîme de l'écusson fédéral.

A notre avis, cette réunion n'est heureuse ni comme composition héraldique, ni comme association de couleurs. Un écusson irrégulier ou asymétrique moderne, comme celui de la République, ne s'accorde pas bien avec un écusson régulier et symétrique antique, comme celui aux chevrons. Nous espérons que jamais un écusson ainsi composé ne deviendra l'armoirie officielle de notre canton. Nos deux écussons nos deux drapeaux doivent rester indépendants. Ils ont chacun leur signification et leur valeur propres.

5. *Journal officiel du tir fédéral.* Neuchâtel 1898. Avec vignette d'encadrement par M. E. Boitel. Attinger frères, éditeurs.

Il en a paru 15 numéros, renfermant de nombreux portraits, vues de la ville et du Mail, reproductions des affiches, primes de tir et dons d'honneur, détails de la ciblerie, décors de la ville, etc.

MM. Attinger ont fait faire, à Aarau, à l'intention de cette collection un emboîtage spécial, décor frappé. Sur la marge du bord est reproduit l'encadrement de M. Boitel, et, au centre, un trophée de tir encadrant la croix fédérale, argent sur rouge, au milieu de laquelle est posée la médaille du tir, en or. Un petite aigle, sur écu d'or, termine le groupe. Dorure au fer.

6. *Souvenir du cinquantenaire de la République neuchâteloise.* Office de photographie Attinger, Neuchâtel.

Petit album de 19 cm. sur 13 cm. renfermant huit planches, en phototypie, des tableaux et groupes costumés de la pièce historique.

La couverture porte en rose l'affiche de M. L. Ritter.

Cette collection de documents photographiques comprendra, dit l'enveloppe-réclame, une dizaine de livraisons à 50 centimes. Jusqu'ici (25 avril), il n'en a paru que deux.

7. La brochure sur *La République neuchâteloise*, publication commémorative à l'occasion du cinquantenaire de la révolution de 1848, par Numa Droz, renferme quelques portraits, autographes et fac-simile de lettres des hommes marquants de 1848, entre autres les portraits de A.-M. Piaget, des membres du gouvernement provisoire et des chefs militaires.

Le verso de la couverture est une composition de M. H. Huguenin. Une Victoire ailée volant dans le ciel enlace d'un ruban les écussons de Neuchâtel-République et de la Suisse, sur lesquels est posée une palme. Au fond, à gauche, le château de Neuchâtel, à droite, troupe en armes, acclamant la République.

Cette brochure a été distribuée à tous les enfants de nos écoles.

MM. Attinger ont aussi édité un joli petit *Guide du tir*, d'environ 191 mm. sur 86 mm., avec charmante couverture en polychromie (procédé aux trois couleurs), œuvre de M. Th. Delachaux, étudiant à l'Académie.

Elle représente la cantine du tir, à droite, avec les deux écussons de la République et de Neuchâtel-Ville superposés, à gauche ; et, au bas de la couverture, une petite vue de Neuchâtel, avec le lac et la montagne de Boudry, noyés dans les derniers reflets du soleil couchant.

A l'intérieur, carte de la ville et du Mail.

A l'occasion des fêtes du cinquantenaire M. Winther, relieur, a fait paraître un *Messager boiteux* de 1898, avec couverture cartonnée, papier vert, portant l'inscription : SOUVENIR DU CINQUANTENAIRE 1848-1898, avec, au centre, l'aigle de Neuchâtel. Dorure au fer.

Dans le *Messager boiteux* de 1899, on trouvera aussi, pages 89 et seq. : une série de croquis accompagnant l'article intitulé : « La représentation de Neuchâtel suisse », ainsi que quelques vues et portraits.

Dans le *Plan et règlement de tir*, publié en édition française et en édition allemande, on trouvera en illustrations les *primes de tir*, avec indication de leur valeur.

Citons encore les quatre numéros de juillet et d'août de la *Patrie Suisse*, journal édité à Genève, qui renferment de nombreux portraits et des vues relatives aux fêtes. Ils valent la peine d'être recueillis, quoique les planches se trouvent dans les publications précédentes.

La *Schweiz*, journal illustré suisse, imprimé à Zurich, a publié dans son numéro du 15 juillet 1898 le monument de la République et la médaille du cinquantenaire.

L'Ane du 23 juillet, une caricature sur le retour du tireur au logis conjugal, ainsi qu'une planche au trait, grossièrement autographiée, teintée de couleurs, sur l'inauguration du monument de la République.

Donnons aussi un souvenir à la brochure : *Liberté, égalité, fraternité. Qui les possède?* par T. Combe. Couverture illustrée, encadrement filet bleu d'environ 158 mm. sur 95 mm.

Recto : Croix bleue, rayonnante, à l'angle droit supérieur. Au bas de la page, vue du château de Neuchâtel, avec le lac et les Alpes, en bleu, sur une frise bleue, ornée d'aubépines blanches. V. Attinger sc., signé M. B.

Verso : l'aigle de Neuchâtel (type P. Bouvier), en bleu. Impr. P. Attinger, Neuchâtel.

Telles sont les publications illustrées que nous avons réunies. Ce sont autant de précieux documents grâce auxquels le souvenir des fêtes ne périra pas.

(*A suivre.*)

Alf. Godet,
Conservateur du Musée historique.

L'ABBAYE DE SAINT-JEAN

(AVEC PLANCHE)

L'abbaye de Saint-Jean, fondée en 1090, au bord de la Thièle, à son embouchure dans le lac de Bienne, dont elle est notablement éloignée aujourd'hui, en face de Neureux, remplacé plus tard par le Landeron, fut construite sur une légère élévation du sol, si bien choisie qu'elle fut toujours à l'abri des inondations qui submergeaient de temps à autre la plaine comprise entre les lacs de Bienne, de Neuchâtel et de Morat et des trois lacs n'en faisaient qu'un. Elle a subi bien des vicissitudes, dont les transformations, opérées ces dernières années, ne sont peut-être pas les moins curieuses.

La première fois que je la visitai, en 1848, elle appartenait à M. Louis Roy, marchand drapier à Neuchâtel, qui l'avait acquise en 1834 du gouvernement de Berne. Les derniers habitants du monastère de la Thièle avaient été les baillis de Cerlier, puis le receveur du péage de l'ohmgeld, lequel fut transféré dans la maison située à l'entrée du pont sur la rivière.

Les bâtiments qui restaient debout, lorsque M. Roy s'y installa, ont subsisté jusqu'en 1883, où le gouvernement de Berne la racheta pour y établir un pénitencier. Notre Société d'histoire put encore la voir dans le même état lors de la visite qu'elle y fit le 5 juin 1867, jour de sa réunion générale au Landeron. « Les portes massives s'ouvrent, dit le procès-verbal, le cloître est pavoisé, la canon tonne au sommet de la tour, Mlle Roy fait les honneurs de son manoir avec une grâce qui lui assurent nos plus vives sympathies. On explore les restes fort remarquables de l'église, on reconstruit par la pensée ce qui a disparu, et l'on finit par la visite des appartements habités, depuis la réformation, par les baillis bernois faisant les fonctions de régisseurs des redevances, et dont les armoiries garnissent les murs d'un long vestibule. Enfin une seconde séance est improvisée dans la cour; groupés autour d'un tilleul séculaire, nous écoutons la lecture d'une notice sur le vieux moutier de Saint-Jean, par M. le curé Jeunet. »

Avant cette date j'avais fait de nombreuses visites à Saint-Jean, et j'en avais parcouru tous les bâtiments avec le propriétaire et ses fils, que je connaissais fort bien. Partout on voyait les passe-roses qui figuraient dans les armoiries du monastère sculptées ou ciselées dans la pierre, dans le bois, dans le fer des grands clous à large tête et les fermentes des portes d'entrée et sur les marteaux de porte très décoratifs. C'est alors qu'il aurait fallu relever un plan des constructions anciennes, pour en former un ensemble, et dessiner avec soin les détails intéressants. Mais à cette époque le goût des recherches historiques était peu répandu et les beaux travaux de Matile et de Dubois de Montperreux n'avaient pas fait école.

On aurait ainsi constaté que l'église avait conservé son abside arrondie intacte[1], orientée à l'est, avec le transept surmonté de la tour fort belle à laquelle il ne manquait que la flèche et les cloches. La nef, dépourvue de bas côtés, qui devait se diriger vers l'ouest, était tombée de vétusté, ou avait été démolie pour gagner de la place; mais comme on peut le voir sur notre dessin, fait en 1855, on en discernait fort bien l'amorce des murs et même de la voûte, et on se formait une idée assez juste de ses dimensions et de son développement.



L'intérieur de la tour, entièrement vide, comme si le feu y avait passé, ne contenait que deux escaliers de bois partant d'un étroit palier auquel on parvenait du dehors par l'escalier tournant qu'on voit au milieu du dessin et qui se termine à une porte cintrée couverte d'un toit moderne. A partir de ce palier on avait dressé deux très longues échelles, dont la supérieure, reposant sur quelques planches, à peine assujetties, aboutissait à un trou rond ménagé au centre de la terrasse de pierre formant toit et entourée d'une élégante balustrade ajourée de style flamboyant. Une trappe à charnière, comme un couvercle fermait ce trou. L'ascension devenait incommode dès qu'on arrivait près de cette ouverture, suspendu qu'on était au milieu du vide de la tour, dont la cavité sombre produisait l'impression d'un profond précipice. Je me rappelle la sensation désagréable qu'on ressentait sur les plus hauts échelons de cette échelle vacillante, dont le bas disparaissait dans la



[1] Cette abside est représentée, vue de l'est, dans le tableau de feu Aug.-H. Berthoud, reproduit dans le catalogue illustré de l'Exposition des amis des arts de Neuchâtel, année 1884.

nuit. Aussi beaucoup de personnes qui abordaient avec assurance et en riant l'échelle inférieure, devenaient sérieuses en posant le pied sur l'autre échelle, et n'en dépassaient guère la moitié; saisies de vertige, elles redescendaient en tremblant; parfois même, il fallait courir à leur secours. De la terrasse, la vue était d'une incomparable beauté.

Les industries introduites par M. Roy n'étaient, sans doute, pas de nature à conserver à Saint-Jean son caractère de maison religieuse; la tuilerie nécessita la construction des fours à cuire les briques, des hangars pour les sécher, l'installation d'une machine à vapeur de 25 chevaux, et les accessoires indispensables. Une fabrique de vinaigre, une autre d'encre d'imprimerie, vinrent s'ajouter à la tuilerie qui, elle-même, fut remplacée par la première usine établie chez nous pour traiter la tourbe, la dégager de la terre qu'elle contient, la condenser et la transformer en un charbon excellent. La matière première était fournie par le marais voisin, un peu en amont sur la rive droite de la Thièle.

Malgré les exigences de ces industries, je puis affirmer, avec M. Paul Jeanrenaud, neveu de M. Roy, que celui-ci s'appliqua constamment à ne pas dénaturer ce qui restait du monastère, où il passa la dernière moitié de sa vie et qu'il chérissait. Ce n'est pas lui qui aurait miné sourdement l'église et la tour de manière à entraîner la chute de ce beau monument d'architecture religieuse qui donnait à la contrée un cachet particulier de poésie et que les habitants du pays aimaient à saluer de loin. Lorsque la destruction de ces ruines, si longtemps respectées, fut consommée, l'indignation fut générale; elle se fit jour non seulement par la bouche des amis de l'histoire et de l'archéologie, mais par celle des paysans, qui déploraient cet acte de barbare ineptie et étaient persuadés qu'un sacrilège avait été commis.

L. Favre.

NOTE SUR A. BOURQUIN

Comme complément de l'article de M. L. Favre, sur **Alphonse Bourquin à Boudry** (voir *Musée neuchâtelois*, livraison de mars dernier), on nous dit qu'un Neuchâtelois, M. Louis Jeanrenaud, mort à la Nouvelle-Orléans en 1898, et qui a passé sa vie en Amérique, a vu l'ex-commandant Alph. Bourquin à Boston, quelques années après 1831, l'a reconnu et lui a parlé. Il vendait du beurre et du fromage au marché, n'ayant alors que cette ressource pour gagner sa vie, paraissait malheureux et s'exprimait avec amertume sur le compte de ses amis qui l'accusaient injustement de trahison. — Quelle fut sa fin ? nous l'ignorons.

La Rédaction.



EGLISE DE SAINT-JEAN

PRISE DU COTÉ DE LA COUR INTÉRIEURE DE L'ABBAYE

Impr. Wolfrath & Sperlé. Neuchâtel

LA SOCIÉTÉ DU JEUDI ET PESTALOZZI

(Suite et fin. — Voir la livraison de mai 1899, page 101).

Pestalozzi écrivit en effet une seconde lettre datée du 2 mars de la même année :

Messieurs,[1]

J'en viens maintenant à répondre à des objections mieux déterminées : Vous dites d'abord : La méthode est trop facile, les jeunes gens n'ont besoin d'aucun effort pour la suivre, c'est presque en jouant qu'ils en parcourent les différents degrés; cependant, on ne fait rien de beau et de bon sans peine et sans les efforts dont l'homme est capable qu'autant qu'il y a été habitué. Et n'est-il point à craindre que des enfants qui pendant quatre, six ou huit ans, ont parcouru la carrière aussi facile qu'agréable de la méthode, n'éprouvent dans la suite de la répugnance et du dégoût pour des études nécessaires et nécessairement pénibles ?

Je réponds :

A. Nulle part on ne travaille plus et avec plus de suite que chez nous. L'enfant ne joue pas : il faut qu'il travaille, il faut qu'il achève ce qu'il a commencé. Son travail n'est point facile, mais il réussit facilement, parce que la marche est psychologique. Ce travail est en soi aussi difficile qu'il doit l'être pour s'accomplir, mais il n'est pas plus difficile que ne l'exige ce résultat. Notre enfant est plus qu'un autre obligé à porter le fardeau de la journée, mais aucune imperfection humaine ne fait de ce fardeau un fardeau de confusion et de folie. Il supporte tout le poids inhérent à la chose, mais il le supporte en entier et acquiert par là des forces qui suffiront à des études plus avancées, comme elles suffisent à ses occupations actuelles. Nous avons poussé si loin l'habitude du travail et des efforts de nos enfants que les personnes les mieux au fait de l'état de notre institut, nous font presque le reproche d'en avoir trop fait à cet égard.

La seconde objection est qu'en admettant même la bonté de la méthode, elle ne convient qu'à l'âge de 5 à 10 ans et qu'elle est aussi peu applicable à un âge plus avancé qu'à des objets plus relevés.

[1] Traduction de M. de Montmollin.

Je réponds :

B. L'homme ne reste pas stationnaire à l'âge de 10 ans. Il est alors ce qu'il était auparavant. Chaque méthode d'instruction qui s'empare de l'enfant au-dessous de l'âge de 10 ans, et qui le fait avancer, sera également propre à le saisir dans l'âge de 10 à 20 ans et à assurer ses progrès. Nos élèves de cet âge se distinguent plus encore que ceux de nos enfants qui sont âgés de 5 à 10 ans. Il est vrai que tous les instituteurs ne pourraient pas fonder sur les mêmes bases que nous. Nous nous sommes arrangés de manière à garder chez nous les jeunes gens jusqu'au moment où ils doivent choisir leur vocation et nous soumettons les résultats de ce plan à l'examen le plus serré. Nous remarquons seulement que du plus simple découle toujours ce qui est plus composé. Nous ne connaissons point d'études relevées dont le succès ne consiste pas à saisir la nature humaine dans toutes ses parties. Si cette nature est pleine de force et d'énergie, les études qui en résulteront en porteront l'empreinte, mais si on la lance, faible et sans énergie, dans l'océan des connaissances, elle s'y engloutira au lieu de s'élever et de prendre de la vigueur.

Nous allons voir si la méthode ne pourvoit qu'à l'instruction de l'enfant ou si elle réussit aussi à procurer l'instruction nécessaire à l'adolescence :

1° La succession des moyens qu'elle emploie, à ne les considérer que sous le rapport du développement de l'intelligence, n'a d'autres bornes que l'infini. Car où se termine notre instruction sur les nombres et sur la force, si ce n'est dans l'infini des connaissances mathématiques et algébriques ? Considère-t-on ces moyens comme devant former aux arts ? Ils n'ont d'autres bornes que celles assignées à ces arts. Les considère-t-on comme devant servir à former pour les sciences ? On verra que les sciences ne sont plus que de nouveaux objets auxquels on applique l'instruction élémentaire et de nouveaux garants de la force d'esprit développée par cette instruction.

Mais il va sans dire qu'il faut consulter le degré de ce développement avant d'occuper l'élève de tel ou tel objet scientifique et qu'il faut regarder la science comme un moyen d'accroître encore cette force de l'esprit que comme un moyen de l'introduire dans les détails et dans toute l'étendue de connaissances multiples. C'est d'après les mêmes motifs que l'instruction scientifique doit être donnée à l'élève dans le même esprit et en suivant les mêmes procédés psychologiques que celles auxquelles l'instruction élémentaire l'avait habitué afin qu'il en résulte une sage harmonie entre les différents degrés de son développement. Et si l'on me demande : *Qui pourra y parvenir ?* Je répondrai : Quiconque saura se servir de la méthode.

2° Mieux on connaîtra une science quelconque, plus on aura pénétré dans sa nature et plus aussi il sera facile de faire accorder l'instruction dans cette science avec l'esprit de l'instruction élémentaire et de la rattacher aux résultats de ses formes.

3° Nous travaillons maintenant avec une activité infatigable à nous mettre en état de présenter au public les moyens que nous employons

pour lier quelques parties des sciences avec l'instruction élémentaire et plus encore à en exercer la pratique, afin de les faire connaître par l'expérience. Plusieurs personnes y travaillent avec une force tranquille et quiconque voudra s'en donner la peine, trouvera que nous avons beaucoup fait à cet égard, et qu'il ne nous faut, pour obtenir l'assentiment public, qu'un examen sérieux et sévère.

C. Vous dites en 3me lieu : « L'expérience ne garantit pas suffisamment encore les succès de la méthode. » Je réponds :

L'expériece ne pouvait pas les garantir. L'essai est nouveau et n'est qu'un essai : d'année en année, il s'est modifié et perfectionné. Dès les commencements il avait fixé l'attention par un succès qui n'était que partiel. Qu'on examine maintenant ce succès : nous disons qu'il est inattaquable et qu'il l'est à cause des moyens dont nous nous servons. Nous désirons qu'on examine avec un esprit philosophique les motifs de notre opinion à cet égard et nous recourrons encore à l'expérience que des faits nombreux présentent à nos yeux. Nous prions seulement qu'on ne conclue pas à l'imperfection d'un atelier par la gaucherie de quelqu'un, ni de l'insuffisance de nos moyens par les réponses que pourrait faire un enfant imbécile, mais, au contraire, qu'on juge nos moyens d'après leur influence sur l'ensemble.

D. On nous dit ensuite : Si 150 enfants exigent un bâtiment aussi considérable et autant d'appartements qu'il y en a à Yverdon, quelle place ne faudrait-il pas pour l'éducation de 3 à 400 jeunes gens qu'il y aurait à Neuchâtel, par exemple ? Même objection relativement aux instituteurs dont le nombre est si grand à Yverdon qu'on ne pourrait pas le proportionner ailleurs et surtout dans des villages à celui des instituteurs d'Yverdon ? Je réponds : Qu'il ne peut être question de commencer nulle part un établissement pareil à celui d'Yverdon et qui est maintenant le résultat des moyens employés pendant 8 ans à former un très grand nombre de maîtres et de sous-maîtres. Ce n'est point une situation officielle qui a rassemblé tous ces hommes, le lien qui les unit est le sentiment d'une volonté commune et de forces réciproques tendant au même but, c'est le désir de se former eux-mêmes. Ce n'est pas l'éducation des enfants qui rend nécessaire un si grand nombre d'instituteurs; ils sont là : 1° pour trouver les moyens qui manquent encore à la méthode et pour en faire l'essai; 2° rédiger les ouvrages nécessaires à l'établissement; 3° afin qu'on puisse choisir dans un plus grand nombre ceux qui se distinguent par un talent remarquable ou par des facultés particulières : objets que l'on n'aura plus à chercher dans un nouvel établissement. En un mot, il s'écoulera bien des années avant qu'on voie se former rien qui ressemble pour les dispositions extérieures à notre institut d'Yverdon. On ne trouverait pas ailleurs autant de maîtres familiers avec la méthode et l'enseignant dans toute sa force et dans toute sa pureté à 150 enfants âgés de 5 à 20 ans. Remarquons encore que des écoles proprement dites n'ont besoin ni de chambres à coucher, ni de chambres à manger, ni de celles nécessaires à tous les détails du ménage et que 500 enfants qui ne sont qu'écoliers n'exigent pas

autant de place que 150 pensionnaires avec leurs maîtres et toutes les personnes qui tiennent à l'oeconomie (*sic*) de la maison.

Supposons maintenant qu'on reconnaisse à Neuchâtel la justesse des principes de la méthode et qu'on désire s'y occuper de son introduction, les seules mesures possibles et à conseiller, seraient :

1° Qu'un couple de jeunes gens à talents et point trop moulés sur les anciennes formes, se rendissent propres la méthode et la pratique, étudiassent les principes sur lesquelles elle est fondée et se missent en état d'apercevoir promptement et de corriger sûrement les défauts qui pourraient s'introduire dans son exercice.

2° Qu'un nombre beaucoup plus considérable de jeunes gens se missent à pratiquer la méthode, mais d'abord en s'occupant seulement de ses premiers degrés, de la lecture, de l'écriture et du calcul.

3° On ferait de ces jeunes gens des maîtres dès le moment où ils pourraient enseigner avec sûreté, avec facilité et avec le sentiment qu'ils sont maîtres de leur sujet.

4° A mesure qu'ils enseigneraient la méthode, la faculté de se perfectionner se développerait sûrement en eux dans la même proportion qu'ils sentiraient le besoin de faire avancer les enfants soumis à leur instruction.

5° Parvenus plus loin, on les mettrait en rapport avec les deux premiers chargés d'étudier plus particulièrement l'esprit de la méthode et l'ensemble de la pratique.

6° La proximité d'Yverdon vous donnerait la facilité d'avoir une influence plus ou moins directe sur la marche et le perfectionnement de ces jeunes maîtres. Comme leurs progrès dans l'application de la méthode aux mathématiques et aux sciences devraient seulement suffire aux besoins croissants des enfants, on aurait tout le temps nécessaire à cet égard, lors même qu'on les mettrait de très bonne heure à l'enseignement.

De la possibilité de l'introduction de la méthode à Neuchâtel, on peut facilement conclure à celle de son introduction à la campagne. Ce dernier but exigerait cependant encore un travail particulier. Il y a longtemps que j'avais présenté au Gouvernement du canton de Vaud un projet pour essayer de former des maîtres d'école de campagne et je ne désire rien tant qu'une occasion de donner de la réalité à ce projet. Mon établissement réunit des moyens de parvenir à ce but qu'on trouverait bien difficilement partout ailleurs.

J'ajouterai qu'on pourrait commencer par faire l'essai de la méthode sur une seule école et il serait extrêmement à désirer aussi que quelques particuliers qui s'intéressent à la chose réunissent un certain nombre d'enfants avec lesquels on essaierait la méthode.

Je vous dirai relativement à Fridolin que ce n'est pas sa tête, mais son cœur, que ce n'est pas sa force, sa volonté qui m'attachent à lui. Ses bonnes dispositions sont constantes, ses progrès passables. Il ne se distingue pas dans telle ou telle branche particulière, mais il s'occupe avec zèle de toutes, et son travail est suivi de quelques succès. Il donne plusieurs leçons avec goût, avec exactitude et avec assez d'intelligence.

Il est seulement trop craintif et trop irrésolu, mais le temps et l'expérience lui donneront plus de force à cet égard. Nous croyons que la vocation de maître d'école sera celle qui lui procurera le plus de satisfaction.

Je vous envoie la figure d'un de nos dessins, veuillez prier un de vos compatriotes, propriétaire de fabrique, de le faire graver sur bois par un de ses graveurs. Nous croyons que cela doit réussir et cela nous importerait à cause du grand nombre d'épreuves qu'on retire d'une gravure sur bois.

PESTALOZZI.

Après cette lettre du grand éducateur, nous en trouvons une de M. de Rougemont qui, tout en remerciant Pestalozzi des explications que celui-ci venait de lui donner, lui soumet quelques objections que M. de Rougemont avait trouvées dans la *Gazette universelle,* et qui montrent que le digne magistrat neuchâtelois n'était pas encore tout à fait gagné. Nous les transcrivons dans leur ordre :

1° Serait-il vrai que vous ne mettez de prix aux connaissances qu'autant qu'elles trouvent une application à la vie commune?

Je ne puis le croire d'après ce que vous m'avez exprimé avec tant de vérité et de chaleur, sur l'influence de l'imagination et sur la culture religieuse. La contemplation du beau, du vrai, du bon, du divin, comme s'exprime *le critique*, me paraît de première nécessité dans toute éducation publique ou particulière.

2° Serait-il vrai que votre méthode confondît ce qu'il y a d'essentiel dans l'objet même avec ce qu'il y a d'essentiel dans la manière de le saisir ?

Si cela était, il est bien vrai que la méthode exigerait une réforme à cet égard.

3° Cette seconde objection tombe d'elle-même, ce me semble, si l'on convient de ce qui sert de base à la 3me; car si le but de la méthode est d'accoutumer l'élève à saisir les objets dans toute leur pureté, c'est à dire, avec la plus grande précision, et cela, non pour augmenter la nomenclature des objets qu'il apprend à connaître, mais pour fortifier l'entendement qui les saisit, l'on ne peut reprocher à la méthode de s'occuper plus de l'objet même que de la manière de le saisir, en d'autres termes, plus de l'objet qu'on présente à l'élève, que de l'élève à qui l'on présente l'objet. Mais lors même que la méthode ne s'occuperait que de la manière et qu'elle en présenterait une, inconnue jusqu'à présent et plus parfaite qu'aucune autre, une trop grande uniformité en est-elle moins à plaindre ? Non, sans doute, mais je conviens qu'il pourrait y avoir une pétition de fait.

4° En quoi est-il vrai que la méthode procède du général au spécial?

5° Pendant mon séjour à Yverdon je n'ai pas assisté aux leçons de lecture. M. de Muralt m'a donné une idée de la méthode à cet égard,

mais on prétend que les élèves font peu de progrès. Je me suis efforcé de poser le problème à résoudre, bien convaincu « qu'on exprime aisément ce que l'on conçoit bien » et conséquemment qu'on n'a pas compris ce qu'on ne peut exprimer.

La méthode veut que l'enfant n'apprenne à nommer que ce qu'il connaît. L'enseignement ordinaire des mots veut qu'on les connaisse avant ce qu'ils désignent. Si la méthode est applicable à rigueur, la méthode, loin de tuer l'esprit, n'en sera que l'expression, ou, pour parler avec le critique de Halle : « Hörbar gewordner Geist. » Si elle ne l'est pas, elle ne peut que ralentir la marche de l'instituteur et de l'élève. Ce n'est, j'en conviens, qu'ajourner le baptême après la naissance de l'enfant et il est mal et ridicule d'en agir autrement; mais si le mécanisme des langues ne permet guère d'en scinder les parties et si la vie domestique et les institutions publiques exigent que les enfants puissent exprimer ce qu'ils ne comprennent pas, comment éviter cet écueil? ou comment lui ôter ses dangers? Je suppose que c'est à peu près à cela que se réduit le problème à résoudre et je me permets de présumer que si l'on ne peut pas le résoudre complètement, il vaudrait mieux peut-être faire du langage une affaire purement de mémoire en interdisant les questions prématurées et en ménageant à l'élève la surprise quand il connaîtra la chose, de s'apercevoir qu'il en connaissait déjà le nom. C'est ainsi que les passages [1], les catéchismes, les fables, de beaux morceaux de poésie devraient s'apprendre dans nos écoles. L'individualité de l'élève n'en est pas moins compromise, je le conçois; mais il faut, ou faire de nécessité vertu, ou choisir de deux maux le moindre. Nous nous efforçons à bien saisir un objet dont le nom nous est inconnu; l'esprit travaille et se fortifie, il voit l'objet à sa manière et non à la manière des autres, c'est une médaille dont tous les traits l'intéressent. On le lui nomme, ce n'est plus qu'une monnaie courante dont l'empreinte est presque effacée.

6° L'art de contempler, de regarder, inventé par vous, M., donne la facilité de déterminer toutes les dimensions d'après une règle fondamentale, adaptée à chacune d'elles. Il est donc la plus parfaite de toutes les introductions aux mathématiques. Mais quelle est celle que votre méthode adopte pour les vérités morales et l'élévation de l'âme qui doit résulter de l'habitude de s'en occuper? Cette opinion se confond avec la première.

7° Je ne m'arrête pas du tout à l'objection *de ce que la méthode part du corps humain* pour former la série ou la collection des connaissance intuitives. Distinguer le monde extérieur, *die Aussenwelt*, du corps humain, n'est, ce me semble, qu'une bizarrerie : c'est avoir égard plutôt à la direction horizontale de l'œil qui ne regarde qu'à la nature des choses. Le corps de l'homme me paraît autant hors du sens intérieur de l'homme que la maison qu'il habite.

[1] M. de Rougemont fait allusion ici aux passages de l'Ecriture sainte pour l'enseignement religieux.

Pardonnez, Monsieur, à mes longueurs. Je vous écris en homme qui dit sa pensée, parce qu'il aime à la rectifier, en père de famille, en magistrat, qui, dès son jeune âge, a compris que le bonheur des hommes dépendait de leur éducation, c'est-à-dire, de la chose, peut-être, dont les législateurs et les Gouvernements s'occupent le moins.

Si vous m'y autorisez, je continuerai à vous soumettre mes observations sur votre méthode jusqu'à ce que je sois parvenu à me l'approprier. Si elle est fondée sur la nature de l'homme, comme j'en suis déjà à peu près convaincu, j'en infère qu'elle doit être simple en elle-même et facile non seulement à concevoir, mais à faire concevoir à tout homme d'une intelligence ordinaire, pourvu qu'il ait le cœur bon. Le cœur me paraît ouvrir la tête aux grandes conceptions morales et philanthropiques.

Agréez, etc.

de Rougemont.

La correspondance s'arrête ici dans notre manuscrit, mais les relations n'en continuèrent pas moins, comme le prouvent les notes suivantes dues probablement à la plume de M. de Montmollin :

Jeudi 14 avril. — Arrivé à Yverdon, j'allai voir M. Pestalozzi. Je le trouvai interrogeant une douzaine d'élèves sur leur conduite et leur contentement d'eux-mêmes. Ils étaient tous présents, mais lorsque, malgré la douceur et le ton paternel de M. P., l'aveu leur coûtait trop à faire, ils le faisaient à basse voix : c'était une espèce de confession. Bien peu de ces jeunes gens en sortaient sans être émus jusqu'aux larmes.

En accompagnant M. de Muralt à l'exercice militaire (auquel ne prennent part que ceux qui s'en soucient), nous parlâmes :

1. De M. Zeller et de sa méthode qu'il ne trouve pas encore complète. Il rend à Zeller la justice d'avoir beaucoup fait. Une des modifications qu'il apporterait à son enseignement, serait de ne regarder comme racines, relativement à la méthode, que les mots qui rappellent une idée.

2. De la calligraphie. Il voudrait qu'on ne l'enseignât aux enfants qu'à l'âge de 12 ou 14 ans. Il croit qu'alors et moyennant une application soutenue de quelques semaines, ou au plus de quelques mois, l'élève se corrigerait facilement des mauvaises habitudes qu'il aurait prises en écrivant sans principes.

3. Du latin. Les élèves de l'institut n'ont pas assez de temps pour s'en occuper, mais M. de Muralt se fait fort d'avancer à souhait dans l'étude des langues mortes, 8 ou 10 jeunes gens qu'on y destinerait positivement et de les préparer complètement à leur destination future, moyennant qu'elle soit bien déterminée et qu'on lui dise exactement ce qu'on désire de son instruction.

4. Du reproche fait par un maître d'école du pays de Neuchâtel qu'il n'a entendu aucun élève lire de manière à le satisfaire. — M. de M. ne s'en étonne point, parce que tous les instituteurs sont allemands.

Retourné à 5 heures à l'institut. M. Mieg m'y a expliqué son tableau historique, Fridolin m'en fera une copie.

Dans une chambre voisine, un autre instituteur faisait répéter à une 20e d'élèves que M. de M. m'a dit être un essai à l'occasion d'une discussion qui s'est élevée entre les collaborateurs sur la possibilité et la convenance d'isoler la mémoire des autres facultés. — M. de M. m'a expliqué la méthode pour la lecture française et allemande: elle m'a plus satisfait encore que celle de M. Zeller.

A 7 heures, exercices de chant.

Soupé à l'auberge avec MM. Pestalozzi, de Muralt, Niederer, Krüsi, Schmidt, Tobler, invités par un Schafousois de la campagne qui s'y trouvait avec ses cinq filles en costume de paysan. Elles font partie de l'institut pour les filles.

Vendredi 15. — J'ai trouvé à six heures M. P. se préparant à un discours que M. Niederer devait et n'avait pas pu faire.

A 9 heures, exercice religieux au château. Chant. Lecture de M. Niederer sur la Passion de N. S. Chant. Discours d'une $^1/_2$ heure de M. Pestalozzi sur l'attachement à J.-C. et le renoncement au monde. Chant, prière de M. Niederer et chant.

La plupart des élèves me paraissaient apporter de l'attention à ce qui se disait. Tous étaient tranquilles et recueillis. Il eût été difficile que M. P. ne leur communiquât pas quelque chose du sentiment dont il était visiblement pénétré. M. de Muralt m'a assuré que la plupart des élèves français avaient compris M. Pestalozzi. Je n'y avais pas réussi. M. de Muralt m'a entretenu de la manière dont il passe des exercices sur les mots à leur signification. C'est au moyen de l'application d'un mot à tous ses composés en dérivés et par la combinaison des langues allemande et française. — Exercices sur les déclinaisons et conjugaisons pour le latin — et sur des phrases traduites par des français, d'allemand en latin et de latin en allemand.

Dîné auprès de M. Pestalozzi. M. P. a manifesté le désir d'établir la méthode dans le pays de Neuchâtel et sur une réunion d'enfants pauvres pour l'entière direction desquels on ne serait point gêné et qu'on vouerait à l'industrie. Il estime que 400 louis suffiraient à soutenir cet établissement pendant 2 ans. Je lui ai fait part des obstacles et ai cependant parlé des enfants illégitimes. Quand, ensuite, j'ai parlé de la possibilité d'un changement dans nos établissements d'éducation et de la convenance de le préparer, il a senti toute l'importance de la chose et combien il serait fâcheux de manquer une aussi belle occasion d'introduire la méthode. J'ai indiqué Krüsi comme l'homme qu'il nous fallait, surtout pour l'établissement des pauvres enfants.

Accompagné M. Krüsi dans l'institut des filles. Il m'a laissé entrevoir que s'il pouvait être utile à Neuchâtel, il y viendrait volontiers.

Assisté à des exercices de lecture. On lisait en chœur, mais non pas en mesure: les mêmes mots ne se prononçaient pas à la fois et il en

résultait un charivari dans lequel il n'était pas possible que le maître distinguât ce qui était bien de ce qui était mal dit. Plusieurs élèves d'ailleurs ne parlaient pas du tout et j'aurais voulu qu'on ne leur permît pas toutes sortes de postures peu convenables. J'ai attribué ces défauts plutôt au maître qu'à la méthode. — M. Pestalozzi a trouvé mes observations fondées et, excepté les postures dont j'avais négligé de lui parler, a corrigé le tout sur le champ.

A 7 heures lu à MM. Pestalozzi, Niederer et de Muralt les idées et la lettre de M. de Rougemont. Ils en ont été fort contents et y feront leurs observations.

A 7 $^{1}/_{2}$ heures, chant.

Lundi 16. — Avant de partir j'ai encore assisté à une leçon d'allemand donnée par M. de Muralt. Il dictait en allemand une lettre qu'on traduisait et qu'on écrivait en français. Puis on la traduisait de nouveau en allemand.

* * *

Les lecteurs qui auront eu la patience de lire jusqu'au bout cet article d'un caractère exclusivement pédagogique, auront éprouvé des impressions bien diverses. Ils auront été, tout d'abord, frappés du jugement si flatteur que Pestalozzi, bon juge en pareille matière (car il était absolument gagné aux idées libérales et ami des chefs les plus éminents de l'Helvétique), porte sur le libéralisme éclairé des hommes d'Etat neuchâtelois de 1808. Il y a, il faut le dire, quelque chose de noble et qui élève l'âme, dans les préoccupations de ces magistrats si dévoués à la chose publique. On devine aussi, par quelques traits jetés çà et là, soit dans la lettre de Pestalozzi, soit à l'occasion de la visite de M. de Montmollin à l'institut d'Yverdon, le secret de l'action profonde et durable du grand éducateur sur l'âme et l'intelligence de la plupart de ses élèves. Il semble vraiment que ce soit pour lui que l'on ait inventé l'adage : *Pectus est quod pædagogum facit* (le cœur fait le véritable éducateur). En tout cas personne n'a mérité qu'on le lui appliquât avec plus de raison que Pestalozzi.

V. Humbert.



Etablissement d'une horloge à l'église de St-Blaise, de 1548 à 1550

On lit dans le mémoire sur l'horlogerie neuchâteloise de Bachelin [1] que l'horloge de l'église du Locle, construite en 1630 par Abram Perret dit Tornarre, de Renens, fut le premier ouvrage de ce genre dont il soit fait mention dans notre pays. Il serait bien surprenant que nous ayons dû attendre jusqu'au XVIIme siècle pour posséder une horloge, alors qu'il en existe en Suisse dès la fin du XIVme siècle[2], et on comprendrait encore moins qu'une ville comme Neuchâtel ait été devancée à cet égard par le Locle. Aussi est-il certain qu'en 1630 le chef-lieu avait depuis longtemps des horloges publiques. D'après une note de la *Description de la Mairie de Neuchâtel*, par Samuel de Chambrier (p. 574), malheureusement peu claire quant à l'époque dont il s'agit, il semble que déjà sous Conrad de Fribourg († 1424) il soit fait mention dans les comptes de l'entretien d'une horloge. Chambrier suppose qu'elle était placée au-dessus d'une porte et que c'est celle qu'on trouve un peu plus tard à la charge de la ville.

Ce qui est certain, c'est que la Collégiale possédait une horloge dès avant 1450, puisque nous voyons par les comptes du chanoine Jacques Wavre qu'il y fut fait pour 6 sols de réparations à la suite du grand incendie de cette année. (*Musée historique* de Matile, III, 96.)

Dans la sentence de 1539 entre Jeanne de Hochberg et la ville de Neuchâtel au sujet des biens d'Eglise, il est spécifié que « les dits de la ville demeureront chargés d'entretenir l'église du dit Neuchâtel, *l'horloge* et les cloches à leurs dépens ». (*Annales de Boyve*, II, p. 390.) Le cadran dont il reste des traces sur la façade méridionale de la Collégiale portait la date de 1555, encore visible aujourd'hui. (cf. Chambrier, *Description de la Mairie de Neuchâtel*, p. 63.)

Mais même en dehors du chef-lieu, le Locle, avec son horloge de 1630, ne saurait revendiquer la priorité. Un inventaire des biens du château de Valangin, dressé au XVme siècle, mentionne deux grosses roues pour « reloge », qui se trouvaient sur la terrasse (Matile, *Histoire de la Seigneurie de Valangin*, p. 171), et il résulte du compte de construction dont nous allons extraire les données essentielles que l'église de Saint-Blaise était déjà pourvue de son horloge en 1550.

Le compte en question est renfermé dans un carnet à couverture de parchemin, qui s'est trouvé égaré parmi les archives judiciaires de l'ancienne châtellenie de Thielle, actuellement aux archives de l'Etat, et porte pour inscription : « Roulle (rôle) pour le relouge[3] ».

[1] A. Bachelin, *L'horlogerie neuchâteloise*. Neuchâtel 1888, p. 3.

[2] Celle de la cathédrale de Bâle est de 1381. Voy. Fechter, *Die öffentlichen Uhren in Basel während des Mittelalters*, dans le *Basler Taschenbuch* de 1852, p. 244-248.

[3] *Relouge* est une variante de *reloge*, forme habituelle des anciens documents pour horloge ; cette forme s'est conservée dans le patois *relodze*, aussi masculin.

Lorsque la tour de l'église de Saint-Blaise avait été bâtie, l'établissement d'une horloge n'y avait point été prévu, ainsi qu'on peut le voir par la description détaillée donnée dans le marché conclu en 1516 avec Claude Paton de Flanchebouche[1]. Notre «roulle» nous apprend que ce fut en 1548 qu'on se décida à cette grosse dépense et qu'on organisa dans ce but à Saint-Blaise et dans les localités voisines une collecte qui devait fournir les fonds nécessaires. Le carnet débute en effet par une liste d'environ 140 personnes, avec l'indication de la somme donnée par chacune d'elles. Nous nous bornerons à reproduire ici les noms de ces souscripteurs :

S'enssuyt ceulx qui donnerent de leurs grace especialle pour faire affaire ung relouge a Sainct Blaise, le second jour de juingt, en l'ain courant mil cinq cens quarante et huyt.

Premierement Neufchastel.

Monsieur le chastellain Francoys Clerc, Louys Roussel, Jehan Cherpilliodz, Jehan Grisel, Pierre Bugnot, monsieur le mayre Henry Grisel.

La Couldra.

Guillame Favargier, Guillame Chailliet, Peti Guillame Chailliet, Laurein Heinzelle, Jehan Berssot, Vuillemin Conrard, Loys Berssot, Pierre Roulier.

Aulterive.

Nicoulet Lupt, Johannes Doudiet, les enffans de chiez Heinzelle, Jehan de Balleuvra, Nicoulet Doudiet, Jehan Doudiet, Pierre Bousset fourier, Vulffgand Bailliodz, Estienne Babez, Pierre Crible, Anthoyne Bourel, Blaison Guyan, Donzel Siffry, Jehan Villan, Jehan Chausson, Jehan Bourgey, les enffans de chiez Marion, Conrard Lescuyer, Jehan Lescuyer le jeune, Udreset de Vevey, Flouret Mongnier, Pierre Peter filz de Bendicht Peter, Jehan Lescuyer le vieulx, Guillame Troutet, Pierrillon Peter, Pierre Henneman, Jehan Berthodz, Grouz Jehan Petter, Jaiques Gaillard, Bendicht Hugue, Laurein Hugue, Jaiques Berthodz, Pierre Gaillard, Blaise Semel, Bon Vellard, Conrard Grand, Glaude Bourel, Glaudet de Voings, Jehan Grand le vieulx, Jehan Grand le jeusne, Glaude Gacon, Guillame Guy, Jehannollet Guyan, Guillame Benguerel, Jaiques Guyan, Estienne Troutet, Guillame Hugue, Guillame Doudiet, Nicoulas Lancol, Pierre Tissot, Loys Cardinal, Mory.

Sainct Blaise.

Gerard Basset, le peti Jaiques, Jehan Borellet, Blaise Feste, Glaude Rumellon, Jehan Courdier, Blaise filz de Pierre Prince, Jehan Jaiquet, Jehan Fabvre, Jehan Fraingan, Petremant Courdier, Jehan Bugnot, Jehan Martin, Jehan Martin de Biene, Pierre Tissot, Pierre Bersson Tissot, Pierre Lovra, Anthoine Prince dictz Cloutus, Barbelly Lombat, Jehan Prince dict Jehannerodz, Blaise Prince dictz Jehannerodz, Pierre Prince dict Jehannerodz, Jehan Morel, Pierre Barba, Francellon, Nicoulet Meyliez pour sa bien venue, Jehan Belperrodz, Guillame Ruge, Jaiques Pecquilliodz, Jehan Richard, Anthoine Brenier, Jehan Brenier, Jehan de chiez Jehan, Blaise de chiez Jehan, Blaise et Jehan Prince, Guillame Virechaulx, Clement Guillame et Jehan Virechaulx pere, Blaise Virechaulx, Clement Goura, Blaise Dardel, Pierre et Guillame [Dardel], Jehan [Dardel], la

[1] Publié dans le *Musée historique* de Matile I, 113-116, et dans le *Musée neuchâtelois* de 1873, p. 217-219, par Bachelin, qui paraît avoir ignoré la première publication.

relicte de monsieur l'advoyer de Salleurre, Pierre Rousselet le vieulx, Estienne Rousselet, Jehan du Pra, Ferriodz Fontainne, Pierre Rousselet le jeusne, Jehan Perret et Henriette sa femme, Jaiques Bugnot, Blaise Bugnot, Thurs Prince, Jehan Vuilleme, Jehan et Andrey Prince, Hugo Virechaulx, Roubert Labourier, Jehan Dardel mongnier, Guillame Crible, Blaise Crible, Perrenette Crible, Blaise Gaillard, Pierre Pic, Blaise Pic, les nonnes de Fribourg[1], Jehan Lovra, maistre Michiel.

Marin.

Jehannerodz Menbruz, Jehan de Salles, Guillame Nicoulet, Nicoulet Dardel, Peti Jehan Henry.

Cournaulx.

Petremant Thoma, Pierre Belperrodz, Bernard Challon, Guillame filz de feuz Vuillieme Berthodz, Hans de la Pessena, Jaiques le galppin, Pierre Quarllet, Guillame Saignie, maistre Guillame Gerard, Humbert Sire, Glaude Courdier, Jaiquet Virechaulx, Glaude Romellon.

Le produit total de la collecte se monte à 67 écus 2 livres 1 sol et 8 deniers[2].

Cette somme recueillie, on put passer à la démarche décisive et on fit marché avec maître Glaude Tournarre[3] pour la fourniture et la pose d'une horloge au prix de 30 écus. La paroisse devait en outre donner une fournaise et du charbon, pourvoir à l'entretien de l'horloger, fournir deux testons[4] de vin pour ses serviteurs, et, ce qui est plus curieux, un écu de vin pour sa belle-mère. Voici le texte du document:

Nous Jehan Dardel, Hugo Virechaulx[5], Pierre Rousselet, Blaise Bugnot et aultres avons faictz marchieffz avec maistre Glaude Tournarre pour debvoir [faire] ung relouge et le venir mestre et assepter (poser) en la tour de Sainct Blaise en ses missions, moyennant que la parrouche le debvra fournir d'une fonaige et de cherbon et le songniez de bouche cependant qui asseptera ledict relouge sur ladicte tour seullement; et pour ce faire sumes entenuz luy donnez trente escuz, ung escuz de vin pour sa belle mere et deux teston de vin pour ses serviteur.

[1] On sait que les religieuses de la Maigrauge, à Fribourg, possédaient une maison à Saint-Blaise. Voy. *Musée neuchâtelois* 1867, p. 13-16.

[2] En admettant qu'il s'agisse ici d'écus blancs de 3 livres, cette somme équivaudrait à environ 285 fr. de notre monnaie.

[3] Ce nom n'est pas inconnu dans notre pays: un Perrod Tornarre figure parmi les propriétaires de Neuchâtel en 1353 (*Statistique de la ville et banlieue de Neuchâtel en 1353*, par Alexis Roulet, p. 10), un autre est qualifié de bourgeois de Boudry dans un acte de 1428 (*Archives de l'Etat*, Y6 n° 29). On pourrait donc supposer que le constructeur de l'horloge de Saint-Blaise était Neuchâtelois; mais il est plus probable qu'il venait de Fribourg, où encore actuellement Tornarre est un nom de famille très répandu. Certains articles du «roulle» indiquent en effet des relations avec Fribourg; ainsi Pierre Peti Jehan remet à maître Glaude «deux escuz pour le gendre de l'advoyere de Fribourg»; plus loin il est question de «mes despens quand je fut a Fribourg pour devers les filz de l'advoyere». L'industrie des horloges semble du reste avoir été de tradition à Fribourg, puisque déjà en 1423 nous voyons un Fribourgeois, Pierre Cudrifin, en installer une à Romans (Voy. P. Meyer, *Maître Pierre Cudrifin, horloger, et la ville de Romans*, dans la *Romania*, t. XXI, (1892). Il est difficile de savoir s'il y a autre chose qu'une coïncidence fortuite dans l'identité du surnom de Perret dit Tornarre, qui fit l'horloge du Locle en 1630, avec le nom de notre horloger de 1550. Au XVIIme siècle, Tornarre existe aussi a Renens comme nom de famille.

[4] *Teston*, monnaie d'argent qui valait alors 7 batz, soit à peu près un franc.

[5] Sur le rôle important de ce personnage dans les affaires communales de Saint-Blaise, voir *Musée neuchâtelois* 1873, p. 224.

Un marché d'une telle importance dut naturellement être largement arrosé, aussi fallut-il prélever sur le produit de la collecte deux testons «pour payer l'ouste».

En 1549, l'horloge étant sans doute achevée, on se préoccupe de faire faire la «chambre» qui doit la recevoir, ainsi qu'un avant-toit pour la protéger et un tour pour la remonter:

1549. Le iiij^e jour du moys de mayl (mai), nous, Anthoine Prince et Jehan Prince notaire, recuilleux (collecteurs) de l'argent dudict relouge, avons faictz marchieffs avec maistre Guillame Gerard pour faire la chambre du relouge; et luy debvons donner la somme de huyt livres, de quoy nous l'en avons payer comptent.

Le viii^e de decembre l'ain que dessus, nous avons faictz marchieffz avec ledict maistre Guillame pour debvoir faire l'avantoy de la moustre (cadran) dudict relouge, einssi que le couvert, puis faire deux piedz de chat pour faire les pont pour la moustrez; avec ce, faire ung tour pour remonster le relouge, neangmoings que luy debvons fornir toute matiere sur place. Et pour ce luy debvons donner la somme de dix livres.

En 1550, il ne s'agit plus que d'aménager la place du cadran et de faire peindre ce dernier, ce qui donne lieu à deux nouveaux marchés :

1550. Le dixiesme jour de mars l'ain mil cinq cens et cinquante, nous lesdict recuilleux, acompaigniez de Conrard Lescuyer, Blaise Bugnot et aultres, nous avons faictz marchieffz avec maistre Pierre du Cugnet, gessiere («gypseur»), pour gessir et blainchir las (là) ou l'on veult faire la moustre et pour mestre les crampon de fert pour tenir l'avantoyt et pour faire les pon. Pour ce, luy doybvons donner six livres.

Le dix huytiesme jour de may, nous avons faictz marchieffz avec maistre Jaiques Masson, paintre, pour debvoir faire la moustre dudict relouge, le tout au dict de maistre. Et pour ce, sumes entenuz luy donnez seize livres et demy. Faictz les ain et jour que dessus.

Le reste du «roulle» est occupé par le détail des paiements effectués pour les travaux ainsi que pour fournitures. On paya par exemple:

Pour ung chaird (char) de lain (planches) pour faire la chambre du relouge, 5 livres et demie.
Pour deux milliez d'assellie («ancelles»), 13 gros.
Pour ung melliez (millier) de clavin (petits clous), 10 gros.
Encoure demye melliez de clavin que Daniel alla query, 5 gros.
A Humbert Guenin Gaulx pour les courdes du relouge, 5 livres et demie.
Pour les serrures, paumalle et aultre feremente, maistre Glaude demande (somme non indiquée).
A Blaise le fabvre pour certains affaire qui fit pour ledict relouge, 3 livres.

On voit aussi figurer un article assez énigmatique de $9^1/_2$ gros, «que l'on nous ordonna de payer pour la pledoyerie devers Johannes Doudiet», ainsi qu'une dépense de 5 sols «pour estre allez par devant monsieur le gouverneur deux foys».

Notons enfin, comme preuve que déjà en 1548 certaines personnes profitaient des collectes pour se débarrasser de leurs monnaies dépréciées, qu'il fallut enregistrer une perte de 4 gros à cause de «deux escuz qu'Anthoine a delivrez, qu'estoient de pape».

Jules JEANJAQUET.

ICONOGRAPHIE

DU CINQUANTENAIRE ET DU TIR FÉDÉRAL DE NEUCHATEL

1898

(Suite et fin — Voir la livraison de mai 1899, page 117)

VIII. Musique.

Trois publications musicales, dont deux présentent une couverture illustrée, ont aussi vu le jour à l'occasion des fêtes.

1. 1848-1898. Cinquantenaire de la République neuchâteloise. Hymne neuchâtelois dédié à la jeunesse des écoles. Wille & Cie, éditeurs, la Chaux-de-Fonds.

Comme illustration, la couverture représente la marche de la colonne républicaine sur Neuchâtel en 1848. Fritz Courvoisier y apparaît lui-même à cheval, à l'arrière-plan. Au fond, le château de Neuchâtel. A gauche, dans une large marge, un sapin stylisé, surmonté de l'écusson de la République, porte les noms des principaux fondateurs de la République, sur cartouches blancs.

Ce croquis, qui est de la main de Paul-E. Ingold et que la variété des costumes et des expressions rend très amusant, est un dessin à la plume teinté, qui a été très finement reproduit par l'impression.

Cette pièce a été offerte par la commission scolaire à tous les enfants des écoles du canton.

2. Marche officielle du tir fédéral de Neuchâtel 1898 et des fêtes du cinquantenaire. Marche triomphale sur le thème de la *Marche des Armourins* composée par Joseph Lauber.

Comme illustration, la couverture représente un groupe d'*Armourins*, en couleurs, descendant la route du Château. A gauche, la Collégiale et une branche du tilleul historique. Demi-encadrement rose, à feuilles de lierre vertes.

Ce dessin est une lithographie rehaussée de couleurs de M. G. Pœtsch. Il a été imprimé à l'Inst. lith. de G.-G. Röder, à Leipzig. Au verso, dans un médaillon, figure de guerrier cuirassé.

3. Trois marches de la pièce historique : Marche de Soleure, des Armourins, et Carmagnole, pour piano. Wille & Cie, éditeurs, la Chaux-de-Fonds (Suisse.)

Titre en lettres rouges sur fond à flammes jaunes et blanches. (Pas de vignette.)

IX. Cartes postales.

Terminons, si vous le voulez bien, cette assez volumineuse iconographie, que nous aurions voulu, hélas! rendre plus intéressante, par quelques mots sur les cartes postales illustrées du cinquantenaire et du tir de 1898.

Disons tout d'abord que les premières cartes postales neuchâteloises ne remontent guère à plus de neuf ou dix ans en arrière. Les premières que nous connaissions sont de 1891 à 1892, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas d'antérieures, mais en ce cas, elles nous auraient échappé. A partir de 1896 elles se multiplient ; à l'époque des fêtes, elles pullulent ; chaque jour en voit éclore une demi-douzaine au moins ; puis « l'effort créateur » diminue peu à peu... Cependant 1899 en a déjà vu paraître un certain nombre.

Actuellement, rien que pour Neuchâtel-Ville et Serrières, nous en sommes à 345. Quant aux cartes postales spéciales au cinquantenaire et au tir, c'est-à-dire s'y rapportant d'une façon précise, avec mention expresse, elles sont au nombre d'environ 60. Mais combien méritent d'être louées ? Les unes sont de provenance neuchâteloise, d'autres d'origine allemande. Ce qui caractérise les dernières, c'est en général l'accumulation des détails, la *surcharge*, le peu de transparence des couleurs, et une certaine lourdeur dans l'aspect général. Seuls quelques ateliers ont fait simple et de bon goût. Les cartes romandes sont généralement plus élégantes, d'allure plus légère, de couleurs plus douces, mais beaucoup d'entre elles pèchent par le dessin. Les figures dont la plupart sont ornées sont souvent peu correctes ; quelques-unes sont même si pitoyables qu'on ose à peine les regarder. Ici encore la mauvaise compagnie se mêle étrangement à la bonne, l'ivraie croît à côté du bon grain... Mais il ne l'étouffe pas, heureusement.

Les principales collections parues en vue et à l'époque des fêtes sont :

I. Suisses et étrangères.

1. Editeurs Metz frères, Bâle. — 4 cartes relatives au cinquantenaire et au tir. — 12 souvenirs de Neuchâtel. — Chromolithographies et phototypies.

2. H. Metz, Kunstverlags-Anstalt, Tübingen. — 1 vue de Neuchâtel, en chromolithographie et en phototypie.

3. Atelier artistique H. Guggenheim & Cie, éditeurs, Zurich. — 2 cartes relatives aux fêtes. — 31 souvenirs de Neuchâtel, vues diverses. — Chromolithographies et phototypies.

4. Carl Künzli, Zurich, et Künzli frères, Zurich. — 14 cartes souvenirs de Neuchâtel, chromolithographies. — 2 portraits, zincogravures.

5. Bareiss, Wieland & Cie, à Zurich. — 2 cartes à écussons. — Chromolithographies, teintes plates.

6. Henri Schlumpf, lithographie artistique, éditeur, Winterthour. — 3 vues, souvenirs de Neuchâtel. Chromolithographies.

7. Lauterburg. Illust. Schweiz. Abreiskalender, Berne. — 1 carte à écusson. — Lithographie.

8. W. Kaiser, Berne. — 2 cartes composées par P. B. (Paul Bouvier) relatives au tir. Très élégantes. — Zincogravure en couleurs.

9. Lithographie Lips, Berne. — 1 carte portant l'affiche du cinquantenaire de M. L. Ritter. — Chromolithographie.

10. Bruno, Bürger & Ottilie. Lithographie-Anstalt, Leipzig. — 1 carte de tir. — Chromolithographie. (Supprimée dès le début par la police.)

11. Une fabrique d'Osnabrück a édité plusieurs jolies cartes postales en rouge, en bleu, en jaune et en blanc, avec l'aigle de Neuchâtel frappé en relief, dorure au fer, à l'angle supérieur gauche. L'une porte en outre une vignette du château.

Lithographie L. Magnenat & fils, Lausanne. — 4 cartes relatives aux fêtes. Composition de M. Boillot-Robert (fils), dessinées par le peintre Herminjat. — Chromolithographies.

13. Briquet & fils, éditeurs, Genève. Druck v. Louis Glaser, Leipzig. — 1 vue, souvenir de Neuchâtel. — Chromolithographie.

II. Neuchâteloises.

14. Office de photographie Attinger, à Neuchâtel, ou office de photographie (sans nom). — *a*. 4 cartes signées E. Q. (E. Quartier-la-Tente fils), vues de Neuchâtel en blanc sur ciels et montagnes en couleurs. — Chromolithographie. — *b*. 5, relatives aux fêtes (1 monument, 1 tir fédéral, 3 portraits, en diverses teintes). — Zincographie et chromozin-

cographie. — *c*. 3 cartes affiches de tir (affiche Bouvier, Bille & Duncki, Paris). — Chromozincogravure. — *d*. 5 vues de Neuchâtel, Attinger sc., signées B. B. R. — Chromozincogravure. (Ces dernières datent déjà de 1896.)

15. Schinz, Michel & Cie, éditeurs, Neuchâtel. — *a*. 5 cartes relatives aux fêtes (3 armourins, 2 portraits, avec musique). — Phototypies. — *b*. 3 vues Neuchâtel (monuments). — Phototypies. — *c*. 10 vues de l'ancien Neuchâtel. — Phototypies.

16. E. Chiffelle, photographe, Neuchâtel. — 17 cartes en phototypies, très fines. 10 relatives aux fêtes, 7 vues de Neuchâtel.

17. Anonyme. (M. Winther, maroquinier à Neuchâtel). — 7 cartes à écussons et trophées de carabines, emblèmes frappés en relief, dorure au fer. (3 relatives au tir).

18. Editeur-imprimeur Messeillier, à Neuchâtel (nom sur la carte lithographiée du château, intitulée Neuchâtel). — 15 vues de Neuchâtel, 2 relatives aux fêtes. — Zincographies.

19. Lithographie Memminger, Neuchâtel. — 5 cartes relatives aux fêtes et souvenirs de Neuchâtel. — 3 en chromolithographie; 1 en lithographie en gris et en cuivré.

20. Ferd. Beck, éditeur, Neuchâtel. — 12 cartes, vues de l'ancien Neuchâtel, costumes du bataillon Berthier et écussons. — Phototypies, d'après dessins à la plume.

21. Imprimerie Delachaux & Niestlé, Neuchâtel : — *a*. 3 cartes (vues de Neuchâtel, 1 relative au cinquantenaire), S. A. D. A. G., Genève. — Zincographies. — *b*. Editeurs Delachaux & Niestlé, Neuchâtel. — 2 vues de Neuchâtel, imprimerie G. Blümlein & Cie, Francfort-s.M. — Chromolithographies. — *c*. Typographie.

22. O. Huguenin, peintre et littérateur, à Boudry. — 35 cartes très amusantes, avec strophes, composées et dessinées par O. Huguenin. V. Attinger sc. — Imprimerie Delachaux & Niestlé, Neuchâtel. — Zincographies. (1 seule sur Neuchâtel-Ville.)

23. Editeur : Comptoir de phototypie, Neuchâtel (Suisse). — 3 cartes relatives aux fêtes, très fines. — Chromophototypies (1 cantine, en gris et en couleurs). 16 vues, souvenirs de Neuchâtel. (1 sur le cinquantenaire). — Chromophototypies.

24. Anonyme (librairie A.-G. Berthoud, à Neuchâtel.) — *a*. 5 cartes, costumes de l'ancien Neuchâtel ; S. A. D. A. G. sc., Genève (Mme M. H.-W.) — Chromotypographie. — *b*. 6 vues de Neuchâtel, grisailles ; phot. S. A. D. A. G., Genève (Mme M. H.-W.) — Phototypies.

25. Lithographie E. Deckelmann, Chaux-de-Fonds, 1 carte relative aux fêtes. — Chromolithographie.

26. E. Sauser, Chaux-de-Fonds, M. 3 D. — 1 carte relative au cinquantenaire, avec portraits. — Zincographie.

27. Ajoutons ici une dizaine de cartes postales, anonymes, sans indication d'éditeur (elles seront décrites dans une monographie détaillée, ainsi que celles qui ont paru en 1899).

28. 24 timbres-vignettes, vues souvenirs de Neuchâtel en phototypie, édités par le Comptoir de phototypie à Neuchâtel.

Et voilà, sauf omission involontaire, ce que nous avons collectionné en ce genre. Un peu moins en quantité, un peu mieux en qualité serait bien désirable, même dans ce domaine secondaire.

Il nous a été, on le comprend, impossible d'entrer dans de plus grands détails relativement aux cartes postales. Elles réclameraient à elles seules une monographie spéciale. Mais méritent-elles d'en faire l'objet? En valent-elles la peine? Nous nous le demandons. Sans doute un certain nombre d'entre elles présentent de jolies vues, qui doivent compter dans une iconographie; mais combien ne sont que des répétitions du même thème, telles que la photographie, interprétée par la phototypie ou tout autre procédé, peut les donner, ou ne rendent qu'inexactement les sites qu'elles ont la prétention de faire connaître? Si dans le domaine de la nature l'infiniment petit mérite de fixer l'attention du savant, parce que c'est de l'infiniment petit que dépend en somme l'infiniment grand, c'est-à-dire notre existence (le rôle des microbes et des bactéries, dans le monde, ne nous le prouve-t-il pas?) dans le domaine de l'art, il en est autrement: il est, nous semble-t-il, des choses qu'on peut négliger, sans porter un préjudice grave à l'histoire d'un pays et de son développement. Nous en resterons donc là pour aujourd'hui, laissant à chacun d'ajouter à notre article ce qu'il pense pouvoir le compléter. Nous accueillerons du reste avec plaisir toutes les rectifications qui pourraient être faites et les renseignements nouveaux qu'on pourrait nous donner. Il serait, pensons-nous intéressant qu'on fît dans les autres localités du canton un travail semblable à celui que nous venons de tenter et où seraient enregistrées les pièces spéciales aux localités du canton. La Chaux-de-Fonds, le Locle, le Val-de-Travers, le Val-de-Ruz, n'auraient-ils pas quelques souvenirs, emblèmes ou insignes du cinquantenaire, à ajouter à ceux que nous avons relevés à Neuchâtel-Ville? N'y aurait-il personne dans l'une ou l'autre de ces localités pour compléter les lacunes de notre travail? La

Chaux-de-Fonds et le Locle comptent assez d'amis de l'histoire pour nous rendre ce service et, cas échéant, envoyer à notre Musée historique ce qui pourrait lui manquer. Nous comptons sur nos amis montagnards qui ont si brillamment rempli leurs rôles dans les représentations de la fête historique et plus tard au stand du Mail.

Neuchâtel a vu, l'an dernier, se produire comme un épanouissement spontané dans tous les domaines de l'art, et cet épanouissement, qui immortalisera pour nous l'année 1898, non moins que les belles fêtes du cinquantenaire et du tir fédéral, nous le constatons avec joie et avec fierté, il est tout à la gloire de nos artistes : poètes, musiciens, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, décorateurs, etc. Jamais peut-être tant de fantaisie, de brio, d'imagination débordante, n'a fait étinceler, dans notre petit milieu neuchâtelois, le foyer de l'inspiration artistique. Les neuf muses semblaient avoir élu, pour un moment, domicile dans notre ville ; puisse l'accueil qu'on leur a fait les avoir attachées pour longtemps à notre sol ! Jamais aussi la voix de la patrie n'a vibré avec plus de force et d'harmonie.

Ces moments uniques où l'amour de la patrie éprouve comme un renouveau de jeunesse et de vie, et communique aux sources de l'inspiration locale une nouvelle et puissante impulsion, sont trop rares, dans la vie d'un peuple, pour qu'on ne tienne pas à les constater, à les fixer, à s'en réjouir.

A côté de leur portée morale et politique, les fêtes du cinquantenaire et du tir fédéral ont donc eu aussi leur grande signification artistique. Nous sommes heureux d'apporter ici, au nom du public, à tous les artistes dévoués qui, pour la réussite des fêtes, ont prêté au Conseil d'Etat, au Conseil communal et aux comités leur inappréciable concours, le tribut de toute notre admiration et de notre reconnaissance.

Nous adressons, en terminant, nos plus sincères remerciements à MM. Maurice de Coulon, A. Jobin, A. Michel, P. Attinger et Ph. Godet, pour l'aide qu'ils nous ont donnée, soit pendant les fêtes pour recueillir les objets, soit à l'occasion de la présente publication.

Nous avons reçu dernièrement la collection des objets et publications édités à la Chaux-de-Fonds à l'occasion des fêtes du cinquantenaire. Nous en publions la liste dans l'appendice ci-après.

X. Fête du Cinquantenaire à la Chaux-de-Fonds.

Grâce à l'extrême obligeance de M. Ed. Clerc, directeur des écoles primaires de la Chaux-de-Fonds, qui nous a envoyé tous les documents relatifs à la célébration de la fête du cinquantenaire en cette localité, nous sommes en état de compléter notre iconographie neuchâteloise sur les solennités de 1898.

Ces documents sont les suivants :

1. C'est d'abord l'*épingle* portée par les autorités et les invités, comme insigne de fête. Elle est de cuivre, en forme d'écusson décoratif, avec l'armoirie estampée de la Chaux-de-Fonds. Hauteur de l'écusson : 17 mm. Une rosette rouge, blanc, vert, complète l'insigne.

2. Un grand carton folio, portant, dans un encadrement imprimé en rouge et vert, trois portraits photographiés : Fritz Courvoisier, A.-M. Piaget et Ami Girard. Au-dessous, imprimée en encres rouge, verte et brune, est la dédicace suivante :

HOMMAGE DE L'ASSOCIATION PATRIOTIQUE RADICALE DE LA CHAUX-DE-FONDS, *au citoyen...... pour avoir coopéré à l'avènement de la république neuchâteloise.*

Suit une poésie de Ch. P., dédiée aux patriotes de 1848, la date et les noms du président et du secrétaire.

Le carton se termine par un écusson de la République faisant pendant à l'écusson fédéral placé en tête.

G. Moser phot. — Imp. du National Suisse.

Ce souvenir a été offert aux citoyens de la Chaux-de-Fonds qui prirent part à la révolution de 1848.

3. Album, édité par Hugo Schœni, photo-éditeur, et qui a pour titre :

Cortège du cinquantenaire de la République neuchâteloise, 1848-1898, 10 juillet, à la Chaux-de-Fonds.

Cet album contient 20 phototypies représentant les divers groupes costumés du cortège du 10 juillet, à la Chaux-de-Fonds.

Au recto, au-dessous du titre, la couverture porte le monument de la République à Neuchâtel ; à droite, l'écusson de la Chaux-de-Fonds sur une touffe d'edelweiss. Au verso : affiches du tir et médailles du tir et du cinquantenaire, encadrées de fleurs. Très fine phototypie.

Long. 25 cm. — Haut. 16 cm. environ.

4. Brochure intitulée:

Der neuenburger Freiheitskampf. Festspiel für das fünfzigjährige Jubiläum seit dem gänzlichen Eintritt des Kantons Neuenburg in die schweizerische Eidgenossenschaft. Von B. Schmidheini-Scartazzini, Pfarrer der deutschen Kirchgemeinde von La Chaux-de-Fonds.

Buchdruckerei E. Sauser 1898.

Sans gravure.

5. Deux cartes postales éditées, l'une par E. Sauser, à la Chaux-de-Fonds, l'autre par E. Deckelmann, dans la même localité.

La première porte le monument de la République et les portraits de F. Courvoisier, A.-M. Piaget, H. Grandpierre, A. Girard et Aimé Humbert; et, comme légende: «Hommage aux Patriotes de 1848» — «Souvenir des fêtes du cinquantenaire de la République neuchâteloise».

La seconde représente, en polychromie, la colonne républicaine des Montagnes passant la Vue-des-Alpes, et, au premier plan, à gauche, un sapeur foulant aux pieds le drapeau déchiré de l'ancien régime. En haut: «Cinquantenaire de la République neuchâteloise, 1848-1898».

L'appel du Comité d'organisation, le programme des fêtes et le papier officiel du Comité ne présentant aucune image, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Toutes les pièces que nous venons de décrire dans l'Iconographie des fêtes du cinquantenaire et du tir de 1898 ne tarderont pas, nous l'espérons, à être exposées aux yeux du public, dans une des salles de de notre Musée historique.

Alf. Godet,
Conservateur du Musée historique.



GUERRE CIVILE

(Suite — Voir la livraison de mai 1899, p. 112)

Chose curieuse : malgré son extérieur avantageux et une belle position de fortune, l'élégant Arthur Gevril, point de mire de bien des ambitions féminines, était encore célibataire à trente-cinq ans. Plein d'attentions galantes envers le beau sexe en général, toujours aimable et coulant avec ses clientes jeunes ou vieilles, le marchand de dentelles passait à travers la vie, souriant, mais insensible aux œillades, aux avances plus ou moins déguisées dont il était l'objet. Lui qui n'eût eu qu'à choisir parmi les fleurs qui s'inclinaient complaisamment sur sa route, il n'en cueillait aucune. C'était un mystère bien fait pour intriguer les intéressées et piquer au jeu les demoiselles à marier, voire les veuves qui aspiraient à se charger de nouvelles chaînes.

On comprend que Guillaume Montandon considérât M. Gevril comme un redoutable concurrent, et conçut de vives alarmes à l'endroit de ses *intentions secrètes; car enfin, si le galant marchand de dentelles,* champion des dames dans le grave débat en cours au Locle, visait à conquérir le cœur d'une des filles de la justicière Dubois, il fallait bien avouer qu'il avait toutes les chances pour lui.

Voilà ce que le pauvre monteur de boîtes, fort mal à l'aise sur sa chaise à vis, se disait mélancoliquement, en regardant tantôt du côté du justicier aux prises avec sa pendule détraquée, tantôt vers le groupe des dames, faisant manœuvrer avec agilité, mais en silence, les fuseaux de leur coussin à dentelles.

La justicière Dubois, grande et forte personne, plus jeune que son mari, pinçait ses lèvres minces et ne levait pas les yeux. La belle Mélanie, par contre, croisait parfois son regard avec celui de son soupirant, mais le dit soupirant n'avait jamais vu ce regard si dur, si hautain et si ironique.

— Elle m'en veut à mort! se disait Guillaume consterné. Sacrée histoire de bancs! Si on savait seulement de quoi parler, sans entamer la *niaise*[1] avec cette maudite affaire!

[1] Noise.

— Hem! fit-il enfin avec un effort désespéré, les deux mains cramponnées à sa chaise à vis. Hem! j'ai idée que le temps va changer: la bise m'a tout l'air de gonfler. Qu'est-ce que vous en pensez, Monsieur le justicier?

Avant de répondre, le petit vieillard replet glissa modestement un coup d'œil du côté de son imposante moitié, puis, comme s'il craignait de se compromettre en émettant sur la question une opinion par trop catégorique:

— Je ne sais que t'en dire, garçon, répondit-il enfin d'une façon ambiguë; je n'ai jamais été fort sur les signes du temps. Les pendules, à la bonne heure! je m'y connais un peu plus. Mais pour celle-ci, par exemple, il faut qu'elle soit possédée du Malin, la mâtine qu'elle est, pour me faire pareillement endêver!

Là-dessus il braqua de rechef son microscope sur les rouages de l'horloge rebelle, et la fit sonner coup sur coup.

Guillaume, voyant que le silence allait régner de plus belle, s'accrocha désespérément au sujet de conversation anodin qu'il avait découvert.

— Eh bien! reprit-il, s'adressant cette fois délibérément aux dames, si la neige venait, je n'en serais rien du tout surpris; et vous, Madame la justicière?

— Il me semble que c'est la saison! répliqua, avec une âpre ironie, Mme Dubois, qui ne daigna pas même relever son grand nez romain et comprima de nouveau ses lèvres minces, d'un air implacable.

La réplique n'était pas encourageante. Cependant Guillaume, décidé à ne pas laisser tomber la conversation et à la maintenir sur le terrain sans danger où il l'avait placée, continua bonnement:

— Comme vous dites, Madame la justicière; il faut que l'hiver se démène en sa saison: aux alentours du nouvel-an, le chaud c'est contre nature. *A Tchallade lè mousselion, à Pâques lè liasson!* (A Noël, les moucherons, à Pâques les glaçons.)

La belle Mélanie étouffa un bâillement et poussa du coude sa sœur Louise, qui répondit par un regard de remontrance.

Personne ne donnant la réplique à l'infortuné monteur de boîtes — et vraiment il n'y avait rien à répondre au sentencieux aphorisme qu'il venait de débiter, — il se mit à tourner gauchement sur sa chaise à vis.

— C'est fini! ça ne prend pas! se disait-il, absolument découragé. Ma parole! si je savais seulement comment faire pour m'en aller!...

Et le pauvre Guillaume regardait avec consternation les trois dames penchées sur leur coussin vert et faisant mouvoir leurs fuseaux avec une activité dévorante, sans lever les yeux.

— Ne dirait-on pas qu'elles n'ont rien à manger pour demain? pensait le jeune homme avec dépit. Elles n'ont pas seulement le temps de dire un mot! La justicière vous a une mine à faire trancher le lait; la Mélanie, c'est presque encore pire. Il n'y a que la Louise... La jeune fille venait de regarder furtivement du côté de Guillaume, et dans ce regard il y avait tant de commisération, qu'il en fut tout remué et qu'il se mit à la considérer plus attentivement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, tout en se disant: C'est curieux, je n'avais jamais remarqué quels beaux yeux elle a, la Louise; pas noirs, par exemple, comme ceux de sa sœur, mais gentils, ça c'est un fait.

Cependant la situation ne pouvait se prolonger. Le visiteur intempestif, en quête d'un prétexte honnête pour se retirer sans faire un éclat, se tourna vers le justicier qui, toujours aux prises avec sa pendule, auscultait le mécanisme récalcitrant tantôt avec un tourne-vis, tantôt au moyen d'un paire de brucelles[1]. Mais ce fut encore du côté de Louise que vinrent à l'infortuné Guillaume le reconfort et la délivrance.

— Comment va Mme Montandon? demanda doucement la jeune fille, devenant toute rose de la violence qu'elle faisait à sa timidité naturelle, pour tendre la perche au jeune homme en détresse.

— Oh! je vous remercie! tout à fait bien, Mademoiselle Louise! s'écria Guillaume avec un élan de reconnaissance. C'est-à-dire, voilà — se reprit-il, en se souvenant tout à coup que sa mère souffrait d'un rhumatisme aigu, — le fait est que tous ces jours elle a des terribles lancées dans les jointures. C'est l'effet du temps qui va changer, pour sûr. Ça ne l'empêche pas de faire son ouvrage comme à l'ordinaire; on a beau lui dire: «Mais reste seulement tranquille; nous voulons assez nous tirer d'affaire; on a beau être des hommes, est-ce que tu crois qu'on ne saurait pas cuisiner?» Oh! mais, ouais! il n'y a pas moyen! Elle a trop l'habitude de *facter*, ma mère; il faut la laisser faire à sa tête. Figurez-vous que pas plus tard que ce matin...

Et Guillaume allait, allait, si enchanté d'être tombé sur un sujet de conversation inoffensif, qu'il ne voulait pas le lâcher avant de l'avoir épuisé à fond. Jamais il n'avait été si loquace.

Et pourtant on ne lui donnait guère la réplique. Mélanie et sa mère persistaient dans leur mutisme hautain et hargneux. Que leur faisaient les rhumatismes de l'Ambroisine Montandon, une transfuge qui avait refusé de signer la requête des femmes du Locle? Même dans leur for

[1] Fines pinces à ressort dont font usage les horlogers.

intérieur, l'implacable justicière et son altière Mélanie, considérant le dit rhumatisme comme un juste châtiment de cette défection, se disaient avec une satisfaction rancuneuse : « Ça lui apprendra ! Elle n'avait qu'à nous soutenir comme c'était son devoir ! »

La modeste Louise, dont le rôle était si effacé d'ordinaire dans ces circonstances, se voyait obligée, ayant engagé la conversation, de l'entretenir de son mieux par un monosyllabe sympathique, une question placée à propos, pour suppléer au silence désobligeant gardé par sa mère et sa sœur.

Le justicier lui-même, sans vouloir trop s'avancer, marmotta modestement qu'il y avait une ressemblance frappante entre les rouages qui se grippent et les jointures qui s'ankylosent, sur quoi il replongea le nez dans sa sonnerie détraquée et ne dit plus mot.

Quand Guillaume se sentit au bout de son rouleau, il se leva délibérément de sa chaise à vis. Encore que pacifique et timide par nature, ce grand garçon était jaloux de sa dignité, et commençait à perdre patience en présence de l'attitude offensante de la maîtresse du logis et de sa fille cadette.

— Monsieur Dubois, fit le monteur de boîtes, abaissant sa grande taille vers le pendulier et lui posant la main sur le bras pour attirer son attention, je crois que c'est le moment de m'en aller ; à vous revoir !

Le justicier, l'air tout troublé, se détourna en disant avec embarras et d'un ton conciliant :

— Déjà, garçon ? mais tu es bien pressé, ce soir !

— C'est que ce soir — et Guillaume se redressa de toute sa hauteur — ce soir j'ai l'air d'être de trop ici.

— Quelle idée ! protesta le petit vieillard en lançant à la dérobée un regard de reproche du côté des dentellières.

Mme la justicière releva belliqueusement la tête :

— Si ça lui fait plaisir de le croire..., dit-elle d'un ton sec et avec un haussement d'épaules, aussitôt imité par la belle Mélanie, tandis que Louise, le visage en feu, se baissait sur son coussin et murmurait : « Oh ! maman ! »

Cette protestation, Guillaume l'entendit, et ce fut peut-être la gratitude qu'il en ressentit qui retint sur ses lèvres la réplique acerbe qu'il allait faire à Mme la justicière, réplique qui eût donné le signal des hostilités.

Le fait est qu'il se contint, et après un salut bref et général, s'en alla aussi raide et la tête aussi droite que s'il eût défilé à la parade dans la compagnie des grenadiers du Locle, où il avait rang de caporal.

Sous la neige qui tombait à gros flocons, Guillaume regagna la Jaluze tout pensif, mais beaucoup moins vexé qu'on n'eût pu s'y attendre après la réception qui venait de lui être faite.

— Tiens, pensait-il, apprendre coûte, savoir vaut! — Le jeune homme avait hérité de son grand-père le goût des aphorismes. — Il n'y a rien, pour vous faire connaître les gens à fond, comme une bonne castille! La Mélanie est une bien belle fille; ça, je le savais de reste. Mais une belle figure, ce n'est pas le tout; décidément je trouve que la fille ressemble trop à sa mère; pas de figure, non, mais pour le dedans, c'est la justicière toute retrouvée. J'en avais déjà comme une vague idée; à présent j'en suis sûr et certain. Nous aurions fait un beau ménage entre les deux, ma parole! La paix, c'est une belle et bonne chose; mais pour l'avoir, s'il faut que l'homme se laisse mener par le bout du nez en tout et pour tout par sa femme, comme le justicier, ça, non, je n'en suis plus. C'est aux hommes à porter les culottes!

Et la pensée du sagace, mais infidèle monteur de boîtes se reportait avec complaisance sur la figure plus douce, plus tendre, plus féminine de l'aînée des deux sœurs, qui venait, elle aussi, de montrer le fond de sa nature.

Comme il arrivait devant la maison paternelle, une réflexion subite lui fit froncer le sourcil et dire entre ses dents: « Pourvu que ce ne soit pas à la Louise qu'Arthur Gevril en voulait ce soir, avec ses courbettes et ses compliments tout sucre et miel! »

(*A suivre.*) O. HUGUENIN.

BONBONNIÈRES DE 1831

(AVEC PLANCHE)

1. Bonbonnière satirique.

Pendant la période révolutionnaire de 1831 à 1848, on appelait, dans notre pays, *bédouins* ceux qui appartenaient au parti *royaliste*, et on les représentait volontiers avec une tête d'*âne.*

La curieuse image qui orne le couvercle de notre première bonbonnière fait précisément allusion à ce détail historique. C'est une lithographie en noir, sur fond doré, reproduisant un paysage, dont les étrangetés s'expliquent par la nécessité d'adapter le site à l'allusion satirique qu'on a voulu représenter.

« *Cherchez bien*, dit la légende écrite sur le terrain, *et vous trouverez l'image d'un bédouin*.»

Cette image est la tête d'un *âne*, qu'avec un peu d'attention vous finirez par découvrir au milieu du paysage.

La tête de l'animal est comprise entre les deux troncs d'arbres du centre. Les oreilles sont formées par les deux branches qui montent obliquement; l'œil, la bouche et les naseaux, par de petits rameaux se détachant du tronc et du terrain.

L'invention des *vignettes-devinettes*, qui eurent tant de vogue, il y a quelques années (on en vendait partout dans les magasins), n'est donc pas nouvelle. On cultivait déjà ce genre d'amusement à l'époque de la Révolution française et du premier Empire[1]. Comme on peut le constater par notre bonbonnière, ces vignettes-devinettes eurent parfois une signification politique; elles furent aussi de véritables signes de ralliement ou de reconnaissance entre amis ou partisans appartenant au même bord politique.

Aujourd'hui que la paix règne dans notre canton sous l'égide protectrice de la République, nous pouvons rire de ces représentations injurieuses que les partis politiques se jetaient à la face les uns des autres, et c'est pourquoi nous espérons n'avoir froissé personne en publiant cette singulière composition d'un artiste dont nous ignorons le nom.

[1] Images des membres de la famille royale au milieu de bouquets de fleurs.

2. Bonbonnière à portrait.

Les souverains, chefs d'Etats ou tout autre personnage haut placé, font souvent fabriquer à leur usage, pour les offrir en souvenir gracieux à leurs amis et aux personnes qu'ils veulent honorer, des objets spéciaux, tels que bonbonnières, tabatières, bijoux, etc. Au siècle passé et jusqu'au milieu de celui-ci, c'étaient surtout des bonbonnières et des tabatières, souvent ornées des armes ou du portrait du donateur. Nous avons, par exemple, vu, en ce genre, une bonbonnière en gutta-percha frappée, portant les armes du prince Berthier. A Neuchâtel même, une famille de notre connaissance conserve encore précieusement une tabatière en forme de nacelle, ornée d'un N, offerte par Napoléon Ier à l'une des dames d'honneur de Marie-Louise (si nous ne faisons erreur).

C'est à cette catégorie d'objets-souvenirs que se rapporte vraisemblablement la seconde bonbonnière de notre planche. Comme la précédente, elle est de carton-pâte, laqué noir, et à peu près de la même taille (87 à 88 mm. de diamètre). Sur le couvercle est une lithographie à la plume, peinte en couleurs, représentant S. E. A.-H. de Pfuel, envoyé de Berlin à Neuchâtel, comme commissaire royal, pour pacifier le pays après la révolution de 1831. C'est une réduction du grand portrait à l'huile du général que possède le Musée historique.

Pour célébrer l'arrivée de ce sage gouverneur, un poète de l'époque fit le quatrain suivant, qui se trouve imprimé sous un petit portrait de Pfuel, signé: Convert px. Lith. Weibel-C. et Gorgerat à Neuchâtel[1]:

Il vient nous apporter la paix.
La paix, dont il nous parle avec tant d'éloquence,
Anime ses discours, pleins d'une bienveillance
Qu'on retrouve encor dans ses traits.

Alf. Godet,
Conservateur du Musée historique.

N.-B. — Dans l'impossibilité de reproduire photographiquement d'une manière satisfaisante la première bonbonnière, nous en avons fait le dessin aussi exact que possible. C'est ce dessin que nous publions aujourd'hui. A. G.

[1] Voir Musée historique.



BONBONNIÈRE SATIRIQUE DE 1831



BONBONNIÈRE A PORTRAIT DE 1831

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

de la Séance administrative du jeudi 22 juin 1899, à 2 $^1/_2$ heures de l'après-midi, au château de Valangin

Présidence de M. ALFRED DE CHAMBRIER, président de la Société

Vingt-cinq membres présents.

Reddition des comptes. M. Ferdinand Richard, caissier de la Société, donne un aperçu de la situation financière; il constate qu'après avoir pourvu aux frais de l'impression du volume des chartes qui est en préparation, la caisse sera à peu près vide.

Résumé des comptes au 31 décembre 1898.

Au 31 décembre 1897, l'avoir de la Société s'élevait à . . .			Fr. 2,922 69
Il s'est accru pendant l'année:			
a) des cotisations d'entrée		Fr. 54 —	
b) des cotisations annuelles		» 1,941 —	
c) du produit des capitaux, espèces.	Fr. 65 15		
intérêt de la Caisse d'épargne .	» 17 18	» 82 83	» 2,077 83
			Fr. 5,000 52
Il s'est diminué du montant des dépenses:			
pour le compte de la Société elle-même . . .		Fr. 1,553 95	
pour la restauration du château de Valangin .		» 2,377 90	» 3,931 85
Il s'élève au 31 décembre 1898 à			Fr. 1,068 67
Il se compose:			
a) du dépôt à la Caisse d'épargne.			Fr. 1,008 87
b) du solde en caisse			» 59 80
Somme égale . . .			Fr. 1,068 67

Les comptes ont été vérifiés et reconnus exacts par le Comité de la Société d'histoire, le 9 février 1898.

RECETTES

Solde en caisse au 31 décembre 1897	Fr.	431 50	
18 finances d'entrée à 3 fr.	»	54 —	
647 cotisations annuelles à 3 fr.	»	1,941 —	
Produit des capitaux	»	65 15	
Réalisation de 2 obligations du Crédit foncier	»	2,000 —	
Total des recettes			Fr. 4,491 65

DÉPENSES

Prix en faveur du Tir fédéral	Fr.	100 —	
Frais divers, abonnements, insertions, etc.	»	167 95	
Déboursé pour la restauration du château de Valangin	»	2,377 90	
Déboursé à valoir sur le coût de l'ouvrage en cours de publication	»	1,286 —	
Versement à la Caisse d'épargne	»	500 —	
Total des dépenses en 1898			» 4,431 85
Solde en caisse au 31 décembre 1898			Fr. 59 80

Château de Valangin.

Les débours ou avances faites pour la restauration du château de Valangin s'élevaient au 31 décembre 1897 à	Fr. 5,297 35
Nos débours en 1898 ascendent à	» 2,377 90
Ensemble	Fr. 7,675 25

En présence de ces faits, il est évident que la Société ne peut continuer à payer pour le château de Valangin. Les comptes sont admis avec des remerciements à notre caissier.

L'assemblée, en remplacement du regretté Charles Châtelain, nomme à l'unanimité membre du Comité de la Société, M. Emmanuel Junod, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Le troisième point à l'ordre du jour est la question des escabeaux; chacun des membres de la Société avait reçu avec la convocation pour la séance d'aujourd'hui, la circulaire suivante qui était accompagnée d'une planche lithographiée contenant dix dessins d'escabeaux :

Monsieur et honoré collègue,

Comme il est urgent de placer dans la grande salle du Château de Valangin quelques meubles en harmonie avec l'ancien édifice, le Comité de la Société a décidé de proposer aux sociétaires de souscrire pour un ou plusieurs sièges marqués de leur nom et portant leurs armoiries. Prix de l'escabeau 25 francs; les souscriptions peuvent être adressées à M. Léo Châtelain, à Neuchâtel.

M. Richard pose la question de la propriété future de ces escabeaux. Une discussion s'engage et l'assemblée décide que ces sièges deviendront la propriété de la Société, en ce sens qu'ils ne pourront être enlevés du château.

M. F. de Perregaux se plaint de la diversité des types, à quoi M. Châtelain répond que la donnée est la même, et que les variations ne sont pas considérables; il présente à la réunion le onzième dessin d'escabeau qui n'avait pu être reproduit.

MM. Godet et Diacon font observer qu'il ne faut pas oublier les stalles dont le dessin sera aussi différent. M. Godet ajoute que les décorations varient, mais que les escabeaux seront de la même grandeur, qu'il y aura ainsi diversité dans l'unité.

M. Léo Châtelain fait lecture d'une lettre de M. Frédéric Soguel, conseiller d'Etat, dans laquelle celui-ci encourage la Société à poursuivre l'œuvre de la restauration du château, et exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Ont été reçus comme membres de la Société, MM. :

Charles Jacot, avocat, Neuchâtel.
John Best, pasteur angl., »
A. Thuring, chef d'inst., »
Charles Ulliac, ingénieur, Neuchâtel.
Paul Attinger, imprimeur, »
L. Gonset, avocat, Chaux-de-Fonds.

M. le Président expose la nécessité d'une souscription nationale pour la restauration; il rappelle que cette proposition avait été prise en considération dans des séances précédentes, mais qu'on avait retardé l'exécution à cause des fêtes du cinquantenaire.

Le secrétaire fait lecture d'un rapport de M. Léo Châtelain, architecte, sur les travaux à exécuter :

« En dehors de la grande salle, dit-il, pour laquelle il est prévu une haute boiserie avec des stalles, je ne vois pas autre chose que les travaux suivants :

« 1° Petite salle, dite salle du Comité. Les traces d'une ancienne grande cheminée en pierre ayant été retrouvées dans le mur de refend, on pourrait peut-être la refaire en prenant comme modèle une des cheminées du château de Neuchâtel. Le plafond qui devait être fait avec des poutres apparentes pourrait être rétabli, les consoles en pierres sur lesquelles reposaient les sommiers existant encore, si je ne fais erreur.

« 2° A l'extérieur, il y aurait les toits de la tourelle de l'escalier et de la petite tourelle du côté du Seyon qui pourraient être rétablis.

« 3° Il serait utile de faire une exploration des murs à l'intérieur du château, afin de s'assurer s'il n'existe pas des traces de peintures, de pistes, etc.

« Après cela, je ne vois pas trop ce que l'on pourrait faire utilement et sans risquer de tomber dans le domaine de la fantaisie. »

MM. Diacon et Ferdinand Richard insistent sur la nécessité qu'il y a à régulariser la situation financière de la Société, dont le capital presque en entier se trouve actuellement engagé dans l'entreprise du château. Une longue discussion s'engage, à la suite de laquelle le Comité est chargé d'organiser une souscription nationale, dans le but indiqué.

M. Jean Grellet présente, au nom de la commission qui avait été chargée de s'occuper d'une loi pour la protection des monuments historiques, un avant-projet qui sera soumis au Conseil d'Etat; il fait aussi lecture de la lettre d'envoi. Le tout est adopté avec remerciements.

M. Jeanmaire fait circuler un échantillon de vieille tenture, bon marché, qui pourrait être utilisée pour la décoration de la grande salle.

Une proposition ayant pour but d'accepter les dames comme membres actifs de la Société d'histoire est votée, après que M. Grellet eût fait observer que rien dans le règlement ne s'opposait à cette mesure.

M. le Président annonce que feu M. Charles Châtelain a fait don par testament, en date du 10 octobre 1898, d'une somme de 500 fr. pour le château de Valangin; cette somme est soumise à usufruit. Le président ajoute que, jusqu'au dernier moment, le regretté secrétaire de la Société a ainsi manifesté tout l'intérêt qu'il lui avait voué.

M. Ph. Godet donne quelques détails sur la prochaine assemblée générale au Cerneux-Péquignot, qui aura lieu au commencement d'août. Il demande que les membres veuillent bien présenter quelques travaux, il n'y en a qu'un seul inscrit.

M. F. de Perregaux fait la proposition que la Société s'occupe de publier une *Bibliographie neuchâteloise*, qui faciliterait beaucoup les recherches et ferait un excellent pendant à l'*Iconographie neuchâteloise* du regretté Auguste Bachelin. On pourrait faire un concours pour lequel M. de Perregaux se chargerait de trouver quelques cents francs. Cette proposition est prise en considération et renvoyée au Comité pour étude et rapport.

La séance est levée à 5 heures du soir.

Le secrétaire,
Max Diacon.

LA

Révolution des 16, 17 et 18 décembre 1831

A COUVET

Notre but n'est pas, on le comprend, d'aborder ici l'histoire proprement dite de la révolution de 1831. Le *Musée neuchâtelois* doit se borner à recueillir des renseignements et des documents, à enregistrer pendant qu'il en est temps, c'est-à-dire tandis que les acteurs ou les témoins des événements vivent encore, les épisodes dramatiques, parfois héroï-comiques de cette intéressante période. Nous avons publié récemment les souvenirs de M. Louis Favre sur le passage de la troupe de Bourquin à Boudry. Voici, en parallèle, le récit du même événement à Couvet. Comme il est de la main d'une aimable demoiselle, il ne saurait éveiller les susceptibilités de personne. Il est vrai que cette narratrice est une servante singulièrement passionnée du trône et de l'autel; elle voit les hommes et les choses sous un angle très particulier, et comme à travers des lunettes noires. On peut sourire de son point de vue, faire maintes réserves sur ses jugements, mais non refuser d'entendre son témoignage, qui contient des détails et des faits bons à retenir.

Nous rappelons que nous avons publié avec empressement les lettres inédites d'Alphonse Bourquin que M. H.-A. Junod nous a communiquées; elles ont jeté une lumière nouvelle sur le mouvement de 1831, ainsi que sur le caractère de son chef. C'est dire que nous accueillerons avec le même plaisir tous les récits et documents qu'on voudra bien nous adresser sur ce sujet. Ceux de source républicaine sont malheureusement fort rares, parce que la crainte des représailles qui suivirent l'insurrection de Bourquin détermina beaucoup de ceux qui y avaient pris part à détruire leurs papiers. Mais plusieurs d'entre ces hommes sont encore là; n'y a-t-il pas, au Val-de-Travers, plus d'un survivant des journées de 1831 qui pourrait dicter pour nous ses souvenirs? Nous serions heureux de les imprimer pour faire suite et contraste aux pages qu'on va lire.

Ce récit n'est pas signé; mais, d'après l'écriture et nos renseignements particuliers, nous savons qu'il est de Mlle Cécile Borel, fille d'un ancien greffier de la cour de justice du Val-de-Travers. Habitant à Couvet la maison où se trouve actuellement le Cercle républicain, vis-à-vis de l'hôtel de l'Ecu de France [1], Mlle Borel fut témoin oculaire des faits qu'elle raconte; elle y prit même une part assez active. L'auteur ne manque, comme on le verra, ni du sens de l'observation, ni d'esprit, ni de littérature; son récit est écrit avec verve; il montre, par ses exagérations même, l'impression d'effroi que les coups de fusil et les allures un peu rudes des insurgés avaient produite sur cette paisible Covassonne.

Ajoutons que Mlle Borel, morte en 1848, a laissé sa fortune à sa commune pour la fondation d'un hôpital qui fut d'abord, conformément à sa volonté, installé dans sa propre maison à Couvet, puis remplacé, il y a une trentaine d'années, par l'hôpital actuel. Le testament de Mlle Borel, cette royaliste fervente, fut homologué le 2 mars 1848, second jour de la République !

Deux mots encore sur les principaux personnages qui jouent un rôle dans ce récit.

Le premier est M. Charles-Henri Courvoisier (1772-1859), à qui le récit est adressé. Il fut pendant près d'un demi-siècle le pasteur aimé et vénéré de la paroisse de Couvet. (Voir *Biographie neuchâteloise*, T. I, p. 233 et suiv.)

Un autre personnage important est M. Auguste Borel-Courvoisier. De concert avec le colonel Berthoud, il avait, au moment de la révolution, enlevé toutes les platines des fusils appartenant à la compagnie bourgeoise du Val-de-Travers, afin que ces armes ne pussent servir aux insurgés; il accumula par ce fait sur sa tête toutes les colères des révolutionnaires.

M. Jean-Henri Borel, de Plancemont, fut, nous dit-on, l'unique et malheureuse victime de l'échauffourée de Couvet. Comme il cherchait à voir, appuyé sur l'épaule de son fils Eugène, au bas du sentier de Plancemont, ce qui se passait à Couvet, il fut, sans provocation aucune de sa part, frappé à la jambe d'une balle ramée et mourut peu après. Le coup avait été tiré par un homme de la troupe des insurgés qui montaient du village pour désarmer les habitants de Plancemont et chercher les fameuses platines. Ce meurtre semble avoir été l'effet d'une ven-

[1] Cette maison porte la date de 1693. La porte en est surmontée de deux écussons, l'un aux armes Favre (de Nantes), l'autre aux armes Duvernois (d'après l'armorial du maire Huguenin).

geance personnelle, plutôt que de la colère des insurgés eux-mêmes; on en connait l'auteur, mais nous ne jugeons pas utile de citer son nom.

Auguste Rœssinger, était un frère du docteur Fréd.-Louis Rœssinger, l'un des chefs du mouvement. D'un caractère très estimable, il passait pour le plus modéré des quatre frères. Il s'est depuis fixé à Naples, où sa famille doit exister encore. Il figure, avec treize autres insurgés, sur la liste des signalements du 12 janvier 1832 [1].

Quant à Charles Renard et à Bergeon, souvent cités, ils furent, comme on sait, parmi les chefs importants de l'insurrection de 1831.

Pour compléter cette introduction, nous rappelons qu'un certain nombre de Genevois venus par Sainte-Croix, et de Vaudois qui avaient passé la montagne, étaient accourus pour prêter main forte aux insurgés : ils inspirèrent aux habitants de Couvet une grande frayeur. Mlle Borel affirme qu'ils étaient sous la conduite de Bergeon, tandis que Grandpierre (*Mémoires*, p. 223) dit que cette troupe était commandée par Charles Renard et Constant Meuron; Bergeon n'aurait donc été qu'un officier en sous-ordre.

Laissons enfin la parole à Mlle Cécile Borel.

Vous m'avez demandé, Monsieur, le détail des différentes scènes que j'ai eues sous les yeux pendant les journées des 17 et 18 décembre passé; une plume plus exercée que la mienne pourrait donner à ce narré de l'intérêt et de l'agrément; moi, Monsieur, je n'ai que de la mémoire, c'est la vérité que je vous offre, mais la vérité sans aucun ornement, sans prétention, comme sans aucun droit d'en avoir; je n'ai voulu que vous obliger et je l'ai voulu à tout prix, voilà mes titres à votre indulgence.

Ayant été à même dans cette circonstance de beaucoup voir et de beaucoup entendre, je pourrai peut-être, Monsieur, vous citer quelques traits consolants. Vous verrez que si des hommes égarés ont osé outrager la religion dans la personne d'un de ses plus fidèles ministres, que si d'autres, froidement insensibles, ont pu le regarder et passer outre, il en est aussi qui auraient voulu répandre sur sa plaie *l'huile et le vin.*

C'est du samedi matin que je puis reprendre mon récit, car placée dans la maison voisine de celle que les insurgés avaient choisie pour leur corps de garde, je fus dès lors à portée de suivre tous leurs mouvements. Sans la pénible anxiété où nous étions alors, nous aurions pu nous amuser du spectacle que nous avions sous les yeux. Le chef du poste, créé lieutenant la veille, peu accoutumé encore à son nouveau pouvoir, semblait

[1] Auguste Rœssinger, pharmacien, de Couvet, âgé de 26 à 27 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, cheveux châtains, yeux roux, bouche et nez moyens, menton rond, barbe naissante, visage rond, teint coloré. Il lui manque plusieurs dents incisives.

occupé uniquement du soin de remplacer par un air de capacité et d'importance, celui de dignité qui lui manquait, mais je ne sais pourquoi, les ordres qu'il distribuait à ses soldats étaient donnés du ton dont on les reçoit : était-ce chez lui la force de l'habitude ou bien la conscience d'une autorité usurpée ?

Un factionnaire placé vis-à-vis de nos croisées, ayant ordre de ne laisser passer personne, suivait sa consigne avec une scrupuleuse exactitude; femmes, enfants, vieillards, tout était arrêté par la redoutable baïonnette, et après un interrogatoire préliminaire, conduit au corps de garde, pour là être fouillé en détail. Un vieillard mendiant, dont les haillons attestaient la misère, et qui, un sac sur le dos, revenait de sa tournée hebdomadaire, surpris d'attirer pour la première fois l'attention, semblait écouter sans entendre, l'ordre deux fois répété de déposer sa charge; enfin un bras vigoureux l'entraîna avec violence; il ne résista pas, qu'aurait-il eu à craindre ? il n'était chargé que des dons de la charité; riche alors de sa misère même, il était protégé par elle. Ah ! en tout temps, ses droits auraient dû être sacrés, puisque c'étaient ceux de la vieillesse et du malheur... mais la pitié n'était pas à l'ordre du jour. — Une autre scène se préparait, et ici, qu'on me permette de m'amuser un instant aux dépens de ceux qui nous en ont donné le spectacle.

Un char chargé de tonneaux de chicorée paraît sur la route de Travers... Des tonneaux... c'en était assez pour éveiller le soupçon, car les insurgés, poursuivis par l'idée que le gouvernement envoyait secrètement de la poudre aux Verrières, voyaient de la poudre partout. L'alarme fut donnée aussitôt; le char est entouré et le voiturier questionné et menacé reçoit l'ordre de décharger sa voiture; il a beau prendre le ciel et la terre à témoin que les marchandises qu'il conduit sont destinées à un usage très peu redoutable pour eux, M. le lieutenant ne veut pas comprendre que la poudre de chicorée n'a rien de dangereux; d'ailleurs, il veut être convaincu, *il ne se rend qu'à l'évidence, lui;* le voiturier dut obéir; le beau moment, si le pauvre homme eût eu de la voix pour leur chanter le refrain si connu : *Regardez-y de près, c'est de la chicorée*[1]...

Après plusieurs autres scènes de ce genre, les Vaudois et les Genevois parurent enfin; nous attendions avec anxiété leur arrivée, mais nous étions loin de prévoir combien leur air et leur costume augmenteraient l'effroi que produisait déjà le motif de leur entrée dans le pays; on n'osait se communiquer les craintes que leur vue inspirait, chacun les regardait, se taisait et fermait sa porte. Un instant après leur arrivée, un petit détachement de soldats du village, commandé par Julien Petitpierre (cabaretier tier de Couvet), vint sommer la mère de l'armurier Borel-Ganoud, notre locataire, de remettre une caisse de platines qu'ils prétendaient avoir vu transporter dans cette maison pendant le courant d'une soirée où la lune avait trahi ce mouvement; ils en étaient, disaient-ils, sûrs, ils l'avaient vu de leurs propres yeux. La femme Borel, qui ne savait de quoi on lui

[1] Allusion à une chanson qui nous est inconnue.

parlait, eut beau protester qu'elle ignorait tout, il fallait des preuves à ces messieurs, et des preuves convainquantes, on l'avait vu par la chicorée: la fouille de la maison fut faite, mais sans succès; alors les imprécations et les menaces furent distribuées en abondance; il fallait la tête de M. Borel-Courvoisier, on voulait à tout prix purger la terre d'un tel monstre; les platines devaient être rendues tout de suite, ou le feu ferait justice de la maison où on les recelait.

Que répondre à des gens qui exigent ce qu'on ne peut leur donner? Leur: *Nous le voulons, il le faut,* m'a rappelé ce mot d'un empereur mogol à son partner au whist: *Joue cœur, ou je te coupe la tête.*

Au bout de quelques minutes, Auguste Rœssinger, s'approchant de moi, m'engagea à faire mes efforts, comme propriétaire de la maison sur laquelle reposait le soupçon, pour que les platines se retrouvassent; il m'aurait été difficile de le satisfaire, ignorant absolument l'endroit où elles avaient été déposées; je lui proposai une seconde fouille plus exacte encore que la précédente, lui offrant même de l'accompagner afin de lui faire connaître toutes les localités de la maison, ce qu'il accepta. Et nous voilà furetant partout, cherchant de la cave au grenier ce qui n'était nulle part; il en fut de cette recherche comme de celle de la pierre philosophale, on ne trouva rien.

Alors l'expédition de Plancemont fut résolue. Croyant qu'elle avait uniquement pour but de trouver M. Borel-Courvoisier afin de l'obliger à remettre les platines, nous cherchâmes à le prévenir de ce qu'on préméditait en envoyant auprès de lui le jeune Borel-Ganoud et un nommé Ville. J'ignore comment ils s'acquittèrent de leur commission, mais, dans tous les cas, leur démarche ne put empêcher la course à Plancemont, dont le but principal, comme on le vit plus tard, était le désarmement de ce hameau paisible dont les habitants, remarquables par la simplicité de leurs mœurs et l'union touchante à laquelle ils doivent leur bonheur, étaient tous restés fidèles à la cause d'un roi qu'ils appelaient leur père.

Nous ne tardâmes pas à savoir ce qui se passait à Plancemont, le bruit des armes, les cris, les imprécations nous l'apprirent assez; bientôt le tocsin sonna; nous sortîmes alors afin de voir ce que nous avions à craindre pour nous-mêmes; dans cet instant le coutelier Borel[1], s'approchant de nous, nous montra sa capote teinte de sang, ses mains en étaient aussi rougies; il nous apprit que ce sang était celui d'un blessé qu'il venait d'apporter sur ses bras, il demanda de l'eau pour se laver et entra pour cela dans notre cuisine. Ce fut alors qu'avec sa volubilité accoutumée, il chercha à justifier à nos yeux le motif qui leur avait fait prendre les armes. L'amour de la patrie, disait-il, était le grand mobile de ses actions, il voulait mourir pour elle, rien ne lui coûterait pour une si belle cause; à l'entendre, le roi n'avait aucun droit sur nous, la province de Clèves et de Berg lui avait été donnée en échange de notre pays, nous étions donc libres, aucun serment ne nous empêchait de nous soustraire à la

[1] Fréd.-Guillaume Borel (Manaval), coutelier à Couvet; il se fixa à Neuchâtel, où il mourut.

tyrannie decemvirale sous laquelle nous gémissions depuis si longtemps; Dieu, disait-il, ferait triompher la bonne cause, *son cœur le lui disait*... Ennuyée enfin de ce verbiage, je me hasardai à lui dire: Mais s'il arrivait que vous fussiez repoussés, que feriez-vous? Le sourire que cette question provoqua me fit comprendre à quel point une telle supposition lui paraissait absurde; cependant il me répondit avec assurance: *Eh bien, s'il en était ainsi, nous battrions en retraite en bon ordre, nous nous retirerions en France, et là nous traiterions avec les cinq grandes puissances. Nous leur ferions voir la justice de notre cause,* ajouta-t-il du ton d'un Mithridate de théâtre. Certes, je ne répondis rien, occupée que j'étais à dissimuler un sourire qui venait d'effleurer mes lèvres.

De nouveaux cris, un nouvel appel aux armes firent alors cesser une conversation que je n'avais nulle envie de prolonger, car, ces vêtements souillés du sang d'un respectable père de famille, ce discours qui attaquait avec tant d'impudence un prince dont jusqu'alors je n'avais entendu célébrer que les bienfaits, tout était bien propre à remplir d'épouvante des femmes timides qui, heureuses jusqu'alors de leur obscurité, étrangères à la haine comme à la vengeance, se trouvaient transportées ainsi tout à coup si loin de la sphère où elles aimaient à vivre.

Mais, malgré l'effroi qui s'était emparé de nos cœurs, nous vîmes alors que la Providence, toujours active dans sa bonté, sait proportionner à nos besoins et ses bienfaits et son secours; c'est elle qui met au dedans de nous ce sentiment de force et de courage, qui s'exaltant dans le danger sait donner à l'être le plus faible une énergie que jusqu'alors il n'avait pas connue. C'est ce sentiment sans doute qui m'empêcha de calculer le plus ou moins de danger que je pouvais courir en m'introduisant dans l'auberge où le blessé avait été transporté et d'où sortaient des cris tumultueux; d'ailleurs, la charité devait dans tous les cas l'emporter sur la crainte; je craignais qu'au milieu de ce tumulte le malade ne fût privé des soins que son état exigeait.

J'avais déjà franchi le seuil de la porte et traversé la foule qui, en obstruant le corridor, s'opposait à mon passage, je montais l'escalier, suivie de la nièce du blessé, lorsque tout à coup un homme sort en furieux de la chambre de l'auberge et se précipite sur nos pas en jurant qu'il allait arracher au blessé le reste de vie qu'on lui avait laissé. Je me retournai en frissonnant, et voyant ce malheureux déjà sur la même marche que moi, j'étendis le bras avec un mouvement si rapide qu'il fut arrêté un instant par cette faible barrière; un jeune homme qui se trouva dans ce moment près de nous, m'aida de toute la force de son bras; je jetai les yeux sur lui, et je crus voir que le même sentiment d'horreur qui avait dirigé mon mouvement avait aussi motivé le sien. Je le laissai faire, et je vis en m'éloignant qu'il était aidé par une foule d'insurgés, qui tous ensemble parvinrent à se rendre maître de ce furieux, dont l'atroce projet avait excité l'indignation générale.

Je parvins enfin à la chambre du malade, où je trouvai Auguste Rœssinger avec un chirurgien vaudois, dont la figure rébarbative me fit d'abord

reculer; mais qu'était-ce que la frayeur à côté du sentiment douloureux que j'éprouvai en apercevant le blessé![1] On voyait tant de souffrance sur ses traits décomposés, sa pâleur était si effrayante, que saisie d'un spectacle si triste, je sentis bientôt qu'il n'était rien en mon pouvoir pour une semblable douleur. — En me retirant, je recommandai avec instance le malade aux soins d'Auguste Rœssinger, et je m'adressai à lui avec d'autant plus d'espoir que je remarquai sur sa figure une expression de tristesse et d'abattement qui semblait me promettre pour le pauvre blessé cette compassion que l'on doit au malheur.

Au moment où je sortais de l'auberge, des cris confus et de bruyantes acclamations m'apprirent qu'un nouvel événement occupait la foule; en tournant la tête, j'aperçus la troupe des insurgés qui arrivait de Plancemont, ayant en tête deux prisonniers. Je ne chercherai pas à peindre l'impression que je reçus en vous reconnaissant, Monsieur, dans l'un des deux. Le pasteur qui guida notre enfance, qui, protecteur de notre jeunesse, nous offrit toujours au besoin un conseil utile, un avis bienveillant, celui dont la touchante bonté sut si souvent, par de consolantes paroles, ramener la paix dans les cœurs que la douleur avait abattus, ce bon pasteur, Monsieur, a des droits sacrés à notre reconnaissance et à notre amour, et jamais je ne l'ai mieux senti qu'au moment où je l'ai vu en danger... En vous voyant en de pareilles mains, nous ne pûmes contenir nos craintes et notre inquiétude; je me décidai, plutôt que de rester dans cette pénible incertitude, à prier un des frères Borel (Manaval) d'aller s'informer du lieu qu'on vous avait assigné pour prison; il y consentit à condition qu'on paierait sa peine d'un verre de vin à son retour; il revint en effet, nous apprit que vous passeriez la nuit dans la maison de M. le colonel Berthoud et réclama son salaire. Il l'obtint sans peine, car en me rassurant sur votre compte, il m'avait rendu un service qu'un verre de vin ne payait que bien faiblement... On nous dit qu'un verre d'eau donné au nom du Seigneur nous vaudra une récompense: mon verre de vin ne sera donc pas perdu, et ne puis-je pas croire même que la Providence a déjà voulu acquitter sa dette, puisqu'elle vous laisse au milieu de nous?

La première nouvelle que nous apprîmes le dimanche matin fut celle que vous étiez en liberté; nous n'eûmes presque pas le temps de nous en réjouir, car un instant après nous sûmes que vous étiez prisonnier de nouveau. Le bruit bientôt se répandit que vous seriez emmené avec M. Borel; les insurgés juraient que l'un et l'autre vous seriez mis au premier feu. Nous pouvions les croire, rien en eux ne démentait ces terribles paroles. J'ai vu dans ce moment, Monsieur, plus d'un malheureux consolé par vous, prier pour votre délivrance; j'ai vu un grand nombre de ces enfants, que dans quelques jours vous alliez recevoir au nombre des fidèles, pleurer amèrement en vous nommant leur père. *Prenez-nous tout ce que vous voudrez*, ai-je entendu plusieurs voix s'écrier à la fois, *mais laissez-nous notre bon pasteur!* Permettez-moi, Monsieur, de vous offrir ce souvenir, comme une

[1] La personne dont il est question est M. Jn-Hi Borel. Il mourut peu après de sa blessure.

compensation à tout ce qu'on vous a fait souffrir; permettez-moi encore de vous rappeler que ce sont pour la plupart des étrangers qui vous ont fait prisonnier, mais que plusieurs de vos paroissiens ont voulu vous sauver. Vous savez, Monsieur, mieux que moi sans doute, quelles démarches furent faites pour vous délivrer; on y parvint enfin, mais M. Borel resta prisonnier.

Nous pûmes alors juger du désordre et de l'hésitation qui régnaient parmi les insurgés. Depuis le matin leur tambour battait la générale sans qu'aucun d'eux eût encore paru l'entendre; depuis le matin, Renard criait tour à tour : *Ecoutez-moi! garde à vous! faites silence!* sans qu'aucun des siens l'écoutât, prît garde à soi ou fît silence; ce fut en vain qu'il employa toute son éloquence pour engager ses soldats à former leurs rangs : il fut obligé de partir sans avoir eu cette satisfaction. Enfin vint le moment du départ de M. Borel; le char qui devait le conduire arriva, le capitaine Bergeon y monta avec lui, des soldats l'entourèrent de toutes parts de leurs baïonnettes; défense fut faite de laisser personne approcher du char, ni parler au prisonnier; nous ne pûmes donc lui faire connaître l'intérêt que nous prenions à son sort que par les larmes qu'il nous vit répandre. En le voyant passer sous une telle escorte, nous avions dit : il ne reviendra pas, mais la Providence veillait sur lui, et nous le pleurions encore que déjà ses vengeurs étaient là. Une demi-heure tout au plus après nous l'avoir ainsi enlevé, on nous l'avait déjà rendu; ses gardiens, vaincus par la frayeur, se déchargèrent sur Bergeon seul du soin de veiller sur lui, et nous allons voir jusqu'à quel point il sut justifier leur confiance.

Au moment où le char, cédant au mouvement rétrograde (qui pour eux tous allait devenir à l'ordre du jour), s'arrêta devant l'Ecu de France, un mouvement de joie, que la crainte de Bergeon n'eut pas le pouvoir de réprimer, m'entraîna avec vivacité au devant de M. Borel, et tandis que son gardien était occupé à justifier aux yeux du ferblantier Huguetobler la promptitude de son retour, nous entrâmes l'un et l'autre dans l'auberge, et là, aidés de la maîtresse du logis, nous gagnâmes le haut de la maison. Après l'avoir aidé à se débarrasser de son manteau qui aurait pu le faire reconnaître, nous lui indiquâmes une porte par laquelle il pouvait se sauver, puis le confiant à la Providence, nous songeâmes à notre propre sûreté; la maîtresse de l'auberge s'esquiva, je ne sais où, mais moi je restais là, et cependant il fallait sortir, car rester plus longtemps, c'était exposer M. Borel à une poursuite trop prompte. J'avais envie de payer d'audace, mais mon sang refoulé au cœur le faisait battre si fort que je craignais de me trahir. Enfin, il fallut descendre, ce que j'avais craint arriva, je rencontrai Bergeon qui, se rappelant tout à coup m'avoir vue devant le char au moment de l'arrivée, et peut-être aussi me trouvant l'air un peu ému, m'arrêta tout à coup en me sommant de lui dire où était son prisonnier. Dans ce moment, je retrouvai mon courage, et sentant que l'audace seule pouvait me sauver, je lui répondis avec assurance que je l'ignorais, mais que sans doute il était dans la maison. Cette réponse ne pouvant le satisfaire, il pensa que la frayeur délierait ma langue et me renouvela sa question en me présentant son pistolet : quoiqu'il fût appuyé sur ma tempe,

je persistai avec fermeté dans ma première réponse, sans paraître même balancer. Cette obstination augmenta sa colère, mais cependant il me quitta, pensant sans doute qu'une femme ne valait pas la peine de perdre une balle ramée. Je n'attendis pas son retour, j'en avais assez de la première entrevue, car, à mon avis, Bergeon est un de ces hommes qu'on n'aime à voir qu'une fois. Je m'éloignai donc promptement.

Jusqu'alors j'avais ignoré le véritable motif du retour de M. Borel et du tumulte qui allait toujours croissant. Je ne l'appris que dans ce moment : Les Sagnards ! Ce sont les Sagnards ! criait-on de toutes parts, et ce terrible mot semblait terrifier chacun. Les uns demandaient à grands cris des armes; les autres prenaient la fuite. On voyait des femmes qui, armées de fourches, de rateaux de fer, semblaient vouloir défier à elles seules toute une armée. Une d'entre elles surtout, parcourant le village le sabre à la main, cherchait par ses regards et son maintien imposant à encourager celles de ses compagnes dont le courage aurait pu faillir. Armez-vous ! me cria une de ces terribles amazones, au moment où je passais près d'elle. *M'armer, moi, grand Dieu, et de quoi?* lui répondis-je, *une femme sait-elle manier des armes ?* « Sans doute, me répliqua-t-elle avec un grand sang-froid, et l'on dit même que, dans des circonstances comme celles-ci, les femmes peuvent faire plus de mal que les hommes, parce qu'elles ne sont soumises à aucun commandement... »

Une autre, à qui sans doute on avait conté les anciens exploits des héroïnes du *Crêt-Vaillant,* me conseillait de faire une provision de cendres pour aveugler les assaillants. Pauvres femmes, pensai-je, vous voilà bien ! Quelle arme vous donnez contre vous-mêmes, en convenant que vous n'avez de chance de succès que dans l'aveuglement des autres ou votre indiscipline !

Me voyant ainsi pressée de tous côtés, ne sachant que répondre aux instances que l'on me faisait, je pris le parti de convenir tout bonnement de ma poltronnerie, avouant que j'avais une aversion particulière pour les scènes tragiques; puis profitant de l'indignation que cet aveu excitait, je partis bien vite.

Une autre scène alors se passait entre Bergeon et ma sœur : il avait exigé d'elle, toujours le pistolet à la main, qu'elle lui ouvrît la maison et lui en fît connaître toutes les issues que, disait-il, M. Borel avait connues avant lui; on le satisfit, le laissant chercher à loisir ce qu'on était sûr qu'il ne trouverait pas. Pauvre Bergeon ! on comprend sa colère; il s'était laissé enlever son prisonnier par des femmes... des femmes !... Ce n'était pas la peine de venir de Genève pour leur faire la guerre; il eût autant valu pour lui, nouveau Don Quichotte, combattre *des moulins à vent*, puisque dans tous les cas, il ne pouvait sortir d'une telle lutte qu'en chevalier de la triste figure.

Je crois ici, Monsieur, avoir fini mon narré, dont le seul mérite est d'être vrai; c'est, comme je l'ai dit, la vérité dépouillée d'ornements, mais c'est aussi le langage du cœur... Veuillez l'écouter, Monsieur, avec votre bonté accoutumée et me permettre, en vous l'offrant, de me recommander à votre bienveillance pastorale, dont j'ai déjà reçu tant de preuves touchantes.

Comme épilogue, ajoutons, d'après des renseignements de témoins oculaires, qu'à l'arrivée des troupes du gouvernement, les patriotes essayèrent d'organiser la défense du village, en élevant des barricades. Dans ce but on abattit, en travers de la route, une partie des arbres qui ornaient l'entrée du village, du côté menacé. L'un d'eux, qu'on n'eut pas le temps de jeter par terre, porte encore sur le tronc des traces de coups de hache, que le temps a naturellement fait en partie disparaître.

Le général de Pfuel attaquait surtout avec le canon. Une partie des canonniers étaient des étudiants de la faculté de théologie de Neuchâtel, actuellement dans la tombe ou vieillards en cheveux blancs. L'un de ces jeunes gens, qui n'avait jamais entendu le sifflement des balles, demandait naïvement si l'on n'avait pas foulé du pied quelque nid de guêpes ou dérangé des abeilles. « Rassure-toi, lui dit l'officier, ce ne sont que des balles. »

Quelques-uns des boulets royalistes ont laissé des traces dans le village. On nous a fait voir quelques corniches de toit fortement éraflées ou endommagées par eux. Mais personne, à notre connaissance, ne fut tué ou blessé; on tirait trop haut de part et d'autre.

Il appartient à d'autres de raconter comment les patriotes, pris à dos par une troupe royaliste descendant du Bourgeau, durent finalement se disperser. La déroute donna lieu, nous a-t-on raconté, à des scènes assez mouvementées, que la plume alerte de quelqu'un des habitants de Couvet devrait bien mettre par écrit.

L'ordre rétabli à Couvet, M. Jeanrenaud-Besson et d'autres notables du Vallon, partis de Môtiers, vinrent au quartier général pour conjurer l'orage. Ils annoncèrent au général de Pfuel que personne n'avait bougé dans le haut du Val-de-Travers. Il furent, dit M. Jeanrenaud-Besson dans sa déposition, accueillis avec bonté par le général, qui les tranquillisa sur le sort du village de Môtiers et des autres localités circonvoisines.

Ainsi se passa à Couvet, en 1831, le premier essai d'émancipation du peuple neuchâtelois.

Communiqué par Alfred Godet.



ARRESTATION DE DEUX DÉSERTEURS EN 1774

La pièce que nous reproduisons ici offre quelque intérêt en ce qu'elle nous montre comment on procédait à l'égard des déserteurs étrangers entrés sur le sol de la Principauté :

Inventaire ou Etat des Chevaux, Equipages et habits arrêtés au Locle, Comté de Neuchâtel et Valangin en Suisse, par ordre de Mr Vuagneux Lieutenant en la Jurisdiction du dit Locle le Mardy 5e de May 1744 à deux deserteurs qui ont déclare d'abort être deserteur Allemand et ensuite avoué avoir déserté un de la Compagnie de Mr de Bethune et l'autre de M. de Birret, au Regiment Royal Pologne en Quartier à Dannemarie à trois Lieux de Belfort, Et qui ont été remis par ordre de Monsieur le Gouverneur De Natalis à Monsr Ponteney, Brigadier de la Marechaussée de Pontarlier, accompagné d'un de ses cavaliers nommé Richard.

Deux Chevaux, l'un sous poil gris blanc âgé d'environ 6 à 7 ans, Et l'autre poil blanc soupe de lait âgé de cinq ans, ayant le tic, portant leur Licols de cuir.

Deux Justaucorps de Drap bleu, parements rouge de Drap et revers de même, doublé de serge rouge, boutons d'étain à feuille d'argent, avec chacun leurs petits Colets de Drap bleu doublé de rouge.

Deux selles à Cheval, leurs Housses et Chaperons de Drap bleu, bordé d'un galon de laine blanc et bleu, avec leurs sangles et Etriers, l'une des des selles plus vieille que l'autre.

Deux paires de Pistolets dont une des Batteries est Cassée, à garnitures Jaune, avec la marque du Regiment sur chaque cañon Portant Regimt Royal Pologne.

Deux sabres avec chacun leur Ceinturon et Dragone.

Deux brides toutes neuves et mords brisés.

Deux paires de Bottes molles avec leurs Eperons.

Etat des frais occasionnés par cette saisie.

Ces deux déserteurs, après les avoir dépouillé, étant en chemise, on fut obligé de leur acheter chacun un sarot pour les faire sortir du

Pays, Ensuite des ordres du Gouvernement. Les d. deux sarots ont coûté chacun un Ecus de quatre francs de nôtre monnoye qui font argent de France L. 12.

Pour foin et avoine fourny pour ces deux Chevaux pendant quatorze jours à 20 sols par chaque Cheval par jour, fait L. 28.

Payé à un homme qui a gardé les d. Chevaux dans l'Ecurie durant le d. temps L. 11.12

Pour Depence que ces deux deserteurs ont fait pendant 3 jours en attendant les ordres de la Seigneurie L. 10.

Pour avoir fait ferrer les Chevaux aussy bien que pour une chainette de Licol et Cordes, cy L. 3.12

Au Messager du Roy qui est venu de Neûchâtel au Locle exprés apporter les ordres pour remettre les d. Chevaux et équipages L. 9.

Pour frais de Saisie, y compris le présent Inventaire et Etat, Et ceux qui ont aidé au Sautier à cette saisie L. 12.

Enfin à un Exprés envoyé à Neûchâtel pour informer le Gouvernement de cette saisie L. 1.10

L. 87.14

Ainsy fait le present Inventaire et Etat de frais, en présence de Mon dt Sr le Lieutenant Vuagneux, qui a ordonné au Greffier de cette Jurisdiction soussigné de l'expedier au d. Sr Ponteney et Consort.

Au dt Locle, ce 18e May 1744.

Au commencement de l'année 1744, la guerre de succession d'Autriche battait son plein et deux armées françaises venaient d'envahir les possessions autrichiennes dans les Pays-Bas.

Puis bientôt Louis XV, à la tête d'une de ces armées, marchait sur l'Alsace, à la rencontre du duc Charles de Lorraine.

Or, il n'alla pas loin, tombant malade de la fièvre à Metz, en mai 1744. Ses troupes furent immobilisées dans la contrée pendant quelque temps.

Il est donc probable que nos deux déserteurs du régiment Royal-Pologne appartenaient à cette armée.

C. Perregaux.

GUERRE CIVILE

(Suite — Voir la livraison de juin 1899, p. 150)

Au château « de nos princes », le haut Conseil d'Etat s'était gravement occupé des événements qui troublaient la paix publique au Locle. Pesant impartialement le pour et le contre, examinant d'une part les griefs des dames, habilement exposés dans leur supplique par la plume de l'ex-régent, de l'autre, le protocole de l'assemblée de générale commune, où avait été prise la décision d'interdire aux femmes l'usage de certains bancs du nouveau temple qu'elles convoitaient, le Conseil d'Etat rendit un arrêté, signé de son président S. Ostervald, donnant en tous points raison aux plaignantes, et réprimandant vertement les communiers du Locle au sujet de leur penchant à la discorde.

Si M. le président Ostervald et ses honorables collègues s'étaient imaginés que leur décision souveraine allait être acceptée avec componction et respect par ceux qu'ils condamnaient, ils se faisaient de singulières illusions.

Si sagement motivé qu'il fût, leur arrêté produisit au Locle l'effet d'un coup de bâton dans un nid de guêpes. Le parti des femmes triomphait, oui, sans doute, et ces dames, la justicière Dubois et la belle Mélanie à leur tête, allaient se prélasser dans le « chantier » qu'on avait prétendu leur interdire.

Mais les hommes ne l'entendaient pas de cette oreille. De quel droit le Conseil d'Etat se mêlait-il de régler les affaires de leur ménage local? Les communiers du Locle, mère commune des Montagnes, les descendants des francs-habergeants, étaient-ils oui ou non maîtres chez eux? Et puis, les prenait-on pour des galopins non encore parvenus à l'âge de raison, qu'on se permettait de les morigéner, voire de les menacer de la férule?

M. le maire Sandoz, dans une assemblée générale, convoquée à l'extraordinaire, fit tous ses efforts pour ramener ses administrés au calme et à la raison : « En écoutant les funestes conseils de la passion, disait-il avec infiniment de bon sens, en vous laissant aller à de puériles querelles, non-seulement vous jetez le ridicule sur notre Communauté, vous fatiguez les autorités supérieures de ce pays, vous multipliez des frais inutiles aux dépens de la bourse commune, mais surtout vous offensez Dieu, en faisant des manifestations haineuses jusque dans un lieu consacré à son service. »

On ne pouvait pas mieux dire; mais allez donc faire entendre raison à des gens aveuglés et rendus sourds par la passion et qui ont résolu de n'en agir qu'à leur tête!

Le digne magistrat eut beau, en désespoir de cause, déclarer avec véhémence à ses concitoyens que « cette guerre absurde qu'ils faisaient aux femmes serait un monument de leur honte », ils n'en persistèrent pas moins à décider, par 163 voix contre 59, de ne pas se soumettre à l'arrêt du Conseil d'Etat, et d'envoyer une députation en remontrance auprès de ce corps, afin de lui présenter les choses sous leur véritable jour, attendu qu'on devait lui avoir exposé l'affaire « sous une face odieuse ».

Navré de ce vote, M. le maire Sandoz, avec plus de raison que jadis feu Ponce-Pilate, dégagea sa responsabilité d'une mesure qu'il avait tout fait pour empêcher. S'il ne se lava pas les mains à la face de ses administrés, il tint à se laver devant la postérité, en faisant insérer au protocole sa protestation contre une décision qu'il déplorait.

Les efforts du digne maire n'avaient cependant pas été tout à fait inutiles: ses appels chaleureux au cœur et au bon sens de ses concitoyens n'avaient pas peu contribué à renforcer la minorité qui, dans la première assemblée, s'était opposée à la mesure vexatoire prise contre les femmes.

Un de ceux que l'éloquence du maire gagna à la cause de la conciliation fut le père du grand Guillaume Montandon. Du coup, vous pensez bien que ses huit fils, avec une discipline exemplaire, passèrent comme un seul homme dans le camp féminin, cela avec d'autant plus d'empressement, que trois d'entre eux étaient déjà en puissance de femme, autrement dit en ménage, et que les cinq autres, y compris Guillaume, le quatrième par rang d'âge, avaient des visées matrimoniales que cette guerre intestine contrariait fort.

Avouons-le, ce n'étaient pas les considérations les plus élevées du discours de M. le maire qui avaient décidé le revirement d'opinion d'Abram Montandon, le père de Guillaume. De tout ce discours chaleureux, un seul argument, le plus terre à terre, l'avait frappé, lui, le gardien des deniers de la commune: « Vous multipliez des frais inutiles aux dépens de la bourse commune! »

Au fait, c'était incontestable: toute cette malencontreuse affaire allait être la cause de débours regrettables dont la caisse communale pâtirait et dont nul ne pouvait d'avance mesurer la gravité. Or cette caisse, il en avait, lui, Abram Montandon, la responsabilité. Elle était menacée, il devait la défendre, car enfin, un boursier vraiment digne de remplir ces délicates fonctions est tenu de n'avoir qu'une opinion, à savoir celle qui ménage le mieux les fonds qui lui sont confiés.

En conséquence, Abram Montandon, en boursier modèle, fit sans hésiter le sacrifice de ses opinions personnelles sur l'autel de la bourse commune, et donna le mot d'ordre à ses huit fils qui, à sa suite, sur la porte où l'on « passait aux voix », votèrent avec ensemble pour la soumission à l'arrêt du Conseil d'Etat.

On a vu qu'en dépit de cette volte-face et de quelques autres, la résistance avait prévalu. Aussi le digne boursier, de plus en plus alarmé pour l'intégrité de la caisse confiée à sa garde, furieux, gesticulant, tempêtant au sortir de la houleuse assemblée, prit-il par un bouton de son habit le lieutenant Vuagneux, un partisan de la paix avec lequel lui, Abram Montandon, avait été en désaccord jusque-là, et l'entraîna-t-il à l'écart afin de conférer sur les mesures à prendre pour sauvegarder les finances communales.

— Une députation à Neuchâtel ! ça va nous coûter les oreilles ! gémissait le boursier; Dieu sait comme ils vont se goberger ceux qu'on enverra en remontrance ! Et tout ça sur la bourse de la Commune ! C'est une abomination ! Voyons, lieutenant, vous qui êtes homme de bon conseil, n'y a-t-il pas moyen de se mettre en travers ? Et puis ce n'est pas tout : si le Conseil d'Etat allait faire payer une amende à la Communauté pour refus d'obéissance ! On a eu vu ça ! bienheureux encore s'il n'en vient pas à nous envoyer des « garnisaires », toujours sur la bourse de la Commune !

Le lieutenant Vuagneux, plus calme, lui glissa quelques mots à l'oreille.

— Eh ! mais, pardi ! vous y êtes ! s'exclama le boursier avec jubilation, en se frappant la cuisse. Impayable, l'idée ! ça vaut de l'argent, ma parole ! Mais écoutez, lieutenant : si on battait le fer pendant qu'il est chaud, qu'en dites-vous ?

— C'est bien comme je l'entends, fit tranquillement le lieutenant Vuagneux. Venez, boursier, entre les deux nous allons rédiger la pièce chez moi, sans perdre une minute. Un de vos garçons la fera signer à quelques-uns de notre bord, les plus marquants, M. le maire l'appointera, et nous verrons bien si notre contre-mine ne fera pas rater le pétard de ces écervelés !

Le lieutenant Vuagneux n'avait pas trop présumé de sa contre-mine, laquelle n'était autre chose qu'une requête adressée au Conseil d'Etat, pour le prier de mettre à la charge de ceux qui avaient voté la résistance à ses ordres, tous les frais qui pourraient en résulter.

La réponse du Conseil d'Etat ne se fit pas attendre : une semaine ne s'était pas écoulée qu'un arrêté, conforme à la requête de la minorité, tombait, comme une bombe, dans les rangs du parti de la résistance, qui n'avait encore pu se mettre d'accord sur le choix des membres de la dépu-

tation à envoyer « en remontrance » au Conseil d'Etat, et y répandait l'alarme et le désordre.

Dès lors nul ne voulut plus accepter le périlleux honneur de faire partie de la députation. Ah! ceux qui s'avanceraient trop devraient payer les frais de la campagne! sans compter qu'il ne ferait pas bon s'expliquer devant ces messieurs du Château, qui avaient l'air de se fâcher tout de bon et d'en avoir par dessus la tête de cette sotte guerre de femmes et d'hommes, à propos de bancs d'église! Mieux valait — car on ne voulait pourtant pas se tenir encore pour battus, — mieux valait exposer toute l'affaire par écrit depuis *a* jusqu'à *z*, et respectueusement, mais avec fermeté, en appeler du Conseil d'Etat mal informé au Conseil d'Etat mieux au courant de tous les détails de la question en litige.

Pendant que dans le parti intransigeant en désarroi on rédigeait laborieusement le mémoire en question, qui menaçait, tant le papier a de bonne volonté à se laisser faire, de devenir un véritable monument, assemblage incohérent de récriminations amères et de puériles exagérations coupant le narré des faits, on triomphait, comme de juste, dans le clan des femmes, épaulé par la minorité masculine.

Le boursier Montandon se frottait les mains : les deniers communaux étaient saufs! ils l'avaient échappé belle!

Mesdames les communières se prélassaient chaque dimanche avec ostentation dans les bancs qu'elles avaient conquis, surtout dans les cinq du petit chantier, dont on avait voulu leur interdire l'entrée, sous le fallacieux prétexte de les réserver aux vieillards. C'était même à qui d'entre elles les occuperait, de préférence à toute autre place. N'était-ce pas proclamer leur victoire à la face de la communauté? et puis on y était si bien en évidence, tout près de la chaire!

Quelqu'un, par exemple, qu'on y eût en vain cherché aux côtés de Mme la justicière Dubois et de sa fille cadette, la belle Mélanie, paradant au premier banc du « chantier » en litige, c'était Louise Dubois. Dès le début de l'affaire, avec autant de douceur que de fermeté, elle avait refusé de se joindre à la levée de boucliers des dames du Locle, et cela à la grande indignation de sa mère et de sa sœur, qui l'avaient en vain catéchisée, morigénée et avaient épuisé tous les arguments possibles pour venir à bout de cet entêtement inconcevable.

Mme la justicière, qui n'était pas endurante, avait fini par invectiver positivement sa fille rebelle, en renchérissant sur Mélanie qui lardait sa sœur de mots piquants et moqueurs.

— Ah! ça, finalement, tu me bois le sang, sotte pimbêche que tu es, avec tes airs de Sainte-Nitouche! Ah! Mademoiselle veut faire bande à part; elle se croit, bien sûr, meilleure que sa mère, en faisant la modeste, en se tenant par les coins! Oh! va, tu n'as qu'à en faire à ta

tête! On le sait assez que tu n'as jamais eu une once de fierté; tu nous fais vergogne, oui, mafi! Toi, si on te mange la laine sur le dos toute ta vie, c'est bien ton dam!

Louise courbait la tête sous cette averse de reproches, essuyait furtivement une larme, mais n'en persistait pas moins à se placer modestement dans un des derniers bancs du grand « chantier » des femmes.

Un vrai reconfort pour elle, c'est qu'elle se savait un allié secret dans la personne de son père; oh! un allié bien timide, à la vérité, un auxiliaire bien impuissant que le justicier Dubois, car il n'osait soutenir sa Louise que d'un regard compatissant, d'un clignement d'œil furtif, voire d'un hochement de tête approbatif mais discret, derrière le dos de Mme la justicière. Si peu efficace que fût le concours de cet allié timoré qui redoutait de se jeter dans la mêlée, Louise se sentait approuvée par son père, et cela la consolait des accusations injustes, des propos acerbes qu'elle devait endurer. Même le dernier dimanche, dans le secret du corridor, le justicier ne lui avait-il pas chuchoté rapidement à l'oreille ce petit mot encourageant : — *Va adai, feuilleta! c'est tè qu'a rason!* (Va toujours, fille, c'est toi qui as raison!) Et puis il y avait autre chose qui la reconfortait secrètement, mais cela, Louise le gardait au plus profond de son cœur, si profondément, si jalousement caché qu'elle osait à peine se l'avouer à elle-même. Oh! cela, n'ayez peur : ce n'était pas l'impression que lui faisaient les propos galants de M. Arthur Gevril, lequel s'était mis à venir à peu près chaque soir à la veillée chez le justicier, où il dispensait les compliments avec une irréprochable impartialité, entre la mère et ses deux filles.

Non, ce n'était pas cela. Louise Dubois prenait ces galanteries pour ce qu'elles valaient, bien persuadée, d'ailleurs, que ce n'était pas pour elle qu'étaient les visites de l'élégant marchand de dentelles. Aussi laissait-elle à sa sœur, la belle Mélanie, le soin d'y répondre comme il convenait, ce dont la sœur cadette s'acquittait en général à merveille.

Non, le reconfort secret de Louise... mais au fait, fouiller ainsi jusque dans les replis cachés de ce cœur timide de jeune fille, c'est en agir bien indélicatement! Laissons parler les faits.

Guillaume Montandon n'avait pas reparu chez le justicier Dubois, où le marchand de dentelles avait décidément pris sa place avec avantage.

Ni la belle Mélanie, directement intéressée dans la question, ni sa mère ne paraissaient regretter la retraite du monteur de boîtes, rebuté par leur accueil désobligeant du lendemain de Noël. En tous cas, elles n'y firent pas la moindre allusion, et ce n'était pas le justicier qui se fût permis de parler d'une chose que son impérieuse moitié tenait évidemment à passer sous silence. Quant à Louise, elle aussi avait ses motifs

pour se taire là-dessus, et cette réserve rentrait, au reste, tout à fait dans ses habitudes d'effacement modeste.

On savait pourtant à quoi s'en tenir dans la famille Dubois, sur le changement de front du clan des Montandon, et par conséquent de Guillaume, dans la grande querelle locloise.

Mme la justicière, qui ne manquait pas de soumettre son docile époux à un sévère interrogatoire au sortir de chaque assemblée de commune, connaissait, à un électeur près, la quantité et le nom des communiers qui s'étaient inclinés devant l'arrêté du Conseil d'Etat.

Mais dans l'énumération qui lui avait été faite par le justicier, de ces ralliés à la cause féminine, Madame son épouse avait laissé passer le nom de Guillaume Montandon sans formuler la moindre remarque. Cette conversion tardive ne suffisait pas, sans doute, aux yeux de l'impérieuse justicière, pour faire pardonner au jeune homme l'attitude qu'il avait prise au début de l'affaire. D'ailleurs, n'avait-on pas mieux, maintenant, pour Mélanie, que ce grand garçon mal dégourdi, qui ne savait parler que de la pluie et du beau temps, de ce monteur de boîtes aux larges mains durcies par le travail et où le métal laissait manifestement sa trace. Et la justicière se répétait à elle-même avec une satisfaction maligne le dicton narquois en cours dans le monde horloger : « Pour être monteur de boîtes, il faut être fort... et bête ! »

Ah ! M. Gevril, c'était une autre paire de manches ! celui-là, à la bonne heure ! il avait des manières; il savait parler, il avait des égards. Celui-là était un homme de bonne compagnie, toujours mis avec goût, perruque soigneusement poudrée, jabot et manchettes irréprochables, mains fines, blanches, soignées, habituées, celles-là, à manier délicatement de fins réseaux, de souples étoffes ! Et puis, c'était un autre parti que ces Montandon de la Jaluze, qui n'étaient pas le Pérou, sans compter qu'étant huit pour partager, la part de chacun serait mince. M. Gevril, lui, était fils unique; sa mère se faisait vieille; elle lui laisserait un beau bien avant qu'il fût longtemps; puis chacun ne savait-il pas qu'il avait des espérances du côté d'un oncle établi à Besançon, un frère de Mme Gevril, joailler, puissamment riche, dont la fille unique était, disait-on, trop malingre pour faire de vieux os ? Bref, Guillaume Montandon était positivement jeté par dessus bord par Mme la justicière. Et Mélanie, faisait-elle aussi bon marché de son ex-soupirant ?

Qui sait ! si l'on eût pu lire au fond du cœur de l'altière jeune fille, peut-être y aurait-on trouvé autre chose qu'un froid dédain pour le fruste mais honnête Guillaume. Mais le fond de son cœur, Mélanie Dubois ne le laissait voir à personne, et pour elle, comme pour nombre d'autres mortels — ce qui est chose consolante — ses sentiments intimes,

qu'elle cachait jalousement, valaient peut-être mieux que ceux qu'elle se plaisait à étaler et à traduire en paroles et en actes.

Sans doute la belle Mélanie était flattée dans sa vanité par les attentions et les galanteries du marchand de dentelles, qui de plus en plus s'adressaient manifestement à elle. Sans doute son orgueil triomphait à la pensée qu'elle avait soumis le cœur insensible jusque-là de cet Arthur Gevril, dont tant d'autres, avant elle, avaient vainement tenté l'assaut. Et pourtant, si Guillaume Montandon, au lieu de se tenir fièrement à l'écart, eût reparu à la veillée chez le justicier, faisant ainsi acte de soumission, s'il fût venu disputer le cœur de sa belle à Arthur Gevril, qui sait si le robuste mais gauche monteur de boîtes n'eût pas plus pesé dans la balance de ce cœur de jeune fille que l'élégant et disert marchand de dentelles !

Mais voilà : Guillaume ne reparaissait pas; il laissait le champ libre à Gevril. Et Mélanie, froissée de cet abandon, trop fière pour reconnaître que son attitude à elle en était la cause, se laissait courtiser par son nouveau prétendant et répondait coquettement à ses œillades et à ses galants propos, si bien que Mme la justicière se disait avec un frémissement de satisfaction : « Cette fois, je crois bien que nous y sommes. C'est du sérieux ! Il en tient joliment pour notre Mélanie ! Si un de ces quatre matins il ne nous la demande pas dans les règles, ça m'étonnerait grandement ! » Elle daigna même faire confidence de ce secret espoir à son mari, sans lui demander, bien entendu, son opinion sur la réponse à faire à cette demande éventuelle.

Le justicier s'inclina avec déférence, tout en se disant mélancoliquement : « C'est dommage : Guillaume Montandon m'aurait mieux convenu; cet Arthur Gevril, avec son beau parlage, ses courbettes et ses compliments, je m'en gêne. Mais que veut-on faire ? Nos femmes en sont tout entichées; il ferait beau voir que je me mette en travers ! Dieu nous soit en aide ! quelle scène de l'autre monde ça donnerait ! Et puis la belle avance ! c'est comme si j'essayais d'empêcher le Bied de déborder à la fonte des neiges ! »

Mais sagement le petit justicier garda ces réflexions pour lui et, afin de ne pas paraître se désintéresser de la question, fit avec un hochement de tête cette observation qui ne pouvait manquer d'être bien accueillie de la justicière : « Il n'y a pas à dire : pour un beau parti, c'est un beau parti. »

(*A suivre.*) O. Huguenin.

AUVERNIER AVANT LE « RÉGIONAL »

(AVEC PLANCHE)

Depuis que les moyens de communication de toute sorte se multiplient, reliant insensiblement à la ville les villages voisins, la physionomie de ceux-ci se transforme rapidement. De nouvelles routes sont tracées; des maisons s'élèvent, élégantes quelquefois, prétentieuses souvent, et métamorphosent à tel point l'aspect du lieu, qu'il est intéressant d'en fixer l'ancienne physionomie.

Auvernier, entre autres, depuis la création du Régional, a vu bien des transformations s'accomplir. Sur la plage où poussaient jadis, pour la plus grande joie des amateurs de pittoresque, l'herbe drue et les grands chardons blancs, se développe aujourd'hui une allée bien régulière, bordée de trottoirs et dont les maisons nous masquent le vaste horizon que nous aimons.

La planche qui accompagne ces quelques lignes est la reproduction d'un dessin fait en 1890. Tout l'espace qui, il y a si peu d'années encore, s'étendait entre les maisons et le lac, est occupé maintenant par la route qui conduit à Serrières, par la rangée de nouvelles maisons, et enfin par la ligne du Régional.

Il reste encore un bout de grève, et c'est là maintenant que l'on étend les filets. Mais la place faisant défaut, force est d'empiéter sur le lac, en comblant une partie des bas-fonds du bord pour avoir un étendage suffisant. Notre dessin conservera le souvenir de l'ancienne plage.

E. PARIS.





AUVERNIER AVANT LE « RÉGIONAL »

Impr. Wolfrath & Sperlé, Neuchâtel



Mlle Ce Alleoud pinxt Lith. de Schmid, à Genève. Hy Deville, lith.

FREDERIC ROESSINGER,

Prisonnier d'Etat à la forteresse Wesel, (Prusse.)

libéré le 8 Aout 1838.

Impr. Wolfrath & Sperlé, Neuchâtel

DEUX

LETTRES DE FRÉDÉRIC RŒSSINGER

(Avec portrait)

Un membre de la famille Rœssinger a bien voulu nous communiquer une copie déjà ancienne des deux lettres qu'on va lire. Nous les publions conformément à l'intention que nous avons exprimée dans notre dernière livraison, de réunir ici tous les documents que nous pourrons recueillir sur les événements de 1831.

Nous devons, pour l'intelligence de la première lettre, rappeler ce qui suit : Frédéric Rœssinger, convaincu de s'être « rendu coupable de haute trahison, en ayant fait partie d'un complot formé pour le renversement de la constitution de l'Etat, et en ayant soutenu cette entreprise les armes à la main », avait été condamné « à la peine de mort par les armes, *sauf et réservé la clémence de Sa Majesté* ». Le 26 décembre 1831, aussitôt après la condamnation, le gouverneur de Pfuel en référait au Roi, ainsi que cela résulte de la pièce suivante, dont l'original, don de l'Etat, est conservé au Musée historique, à Neuchâtel :

Monsieur le commissaire royal ayant appris que la sentence de mort qui vient d'être rendue contre Frédéric Rœssinger, ne l'a été qu'à une majorité de six voix contre quatre, et que les six voix qui forment la majorité ont encore réservé le recours en grâce, je charge Mons. le Président du conseil de guerre d'annoncer que la sentence sera soumise au Roi.
Neufchâtel, le 26 décembre 1831.

(Signé) DE PFUEL.

Nous accompagnons ces lettres d'une reproduction du beau portrait de Rœssinger que les collectionneurs connaissent bien, mais que tous ne possèdent pas, car il est, croyons-nous, devenu assez rare[1]. La physionomie du prisonnier de 1831 répond bien à ce que nous savons de son

[1] *Iconographie neuchâteloise* de Bachelin.

caractère, à ce que ses lettres mêmes nous révèlent sur sa nature enthousiaste et sensible. On verra avec quelle sollicitude Rœssinger se préoccupe de l'avenir et de l'éducation de son fils unique, Eugène, alors âgé de 3 ou 4 ans. Le personnage qu'il désigne sous le nom d'Auguste est son frère; Edouard Piquet est son beau-frère.

Philippe GODET.

Des Prisons de Neuchâtel, 1er Janvier 1832.

Chère amie,

Dans cet instant je reçois l'autorisation de pouvoir écrire et je profite des premiers instruments qui me sont remis pour cela pour m'entretenir avec ce qui me reste de plus cher au monde, *ma femme et mon enfant.* Je fais bien des vœux pour que l'année qui commence si mal pour nous épargne votre santé, et que malgré les tracasseries sans nombre dont tu vas être atteinte, tu puisses, douce amie, avoir encore quelques instants de bonheur. Oh! quelles horribles journées se sont passées depuis mon jugement! Il est impossible de t'en faire une idée. Je t'attendais avec Eugène de minute en minute, comme tu me l'avais promis dimanche soir, et personne n'arrivait, ni me donnait de vos nouvelles. Je demandais avec instance M. DuPasquier, qui malgré cela n'est pas encore arrivé; je n'obtenais ni livres, ni papiers, et autres objets pour écrire; la nature avait repris le dessus depuis que l'honneur du martyre ne m'était plus réservé; cet enthousiasme de la liberté joint aux maux physiques que j'avais à combattre pour me distraire dans mon glacial cachot et à espérer le terme par la mort, tout cela balançait presque l'attachement à mes deux anges; mais tout cela changea de face aussitôt après mon jugement. Je n'avais plus devant les yeux que l'horreur de la différence entre la captivité qui est mon partage et celle *(sic)* du bonheur d'être avec vous. Cependant, jeudi après-midi, j'eus l'apparition de M. le ministre Mercier, qui est encore venu hier s'informer de ma situation, et quoique sa visite ait été courte, elle m'a fait grand plaisir. C'est le seul depuis mon jugement (avec les geôliers et gendarmes), qui me soit apparu et qui m'ait aidé à supporter mes maux, qui avec des livres qui me furent remis et des nouvelles indirectes de toi, me redonnèrent quelque calme. Je ne puis que te remercier plus de mille fois de toutes tes attentions; tu devines mes besoins et préviens mes désirs. Ces objets que j'ai reçus hier soir me sont bien précieux, de même que ma redingote grise reçue précédemment; car quoique la différence soit énorme entre mon précédent cachot et ma prison actuelle, néanmoins j'y souffrais encore passablement du froid, et surtout qu'il me reste encore des douleurs rhumatismales et un rhume, suite du froid que j'ai souffert dans le cachot de chêne. Le gilet de flanelle a été on ne peut plus à propos; car lorsque tu y vins, elle (la prison) avait été échauffée d'une manière extraordinaire pour réchauffer mes

membres glacés et surtout pour recevoir les trois ministres qui passèrent la nuit auprès de moi, car on s'attendait que je serais fusillé le lendemain matin. On en paraissait si convaincu, que le geôlier avait vuidé ma prison et l'avait préparée pour un autre dans la certitude qu'il ne me reverrait pas. Une voix de plus pour la mort, et les $^2/_3$ étaient alors contre ma vie, et une heure après le jugement j'aurais pu commander le feu et mourir pour la liberté.

Comme je manifestais fortement à M. le colonel Berthoud, qui a été mon défenseur, et à M. Mercier, qui m'assistait de son ministère, que puisque je devais mourir si promptement, je désirais vous revoir encore Eugène et toi, pensant que vous étiez à Neuchâtel, M. Pfuehl dit que dans tous les cas je pourrais vous revoir, et que pour cela après le jugement rendu il accorderait une heure; mais lorsque j'appris que vous étiez à Colombier, et que, d'après une délibération de famille, on me suppliait de de ne pas insister sur une entrevue qui ne finirait que par nous être pénible à tous les deux, et que surtout tu consentis à ne pas nous revoir[1], mais tu peux penser que ce ne fut pas sans une peine infinie que je me résignais à cette privation; je me proposais néanmoins de t'écrire et demander à voir Edouard Piquet, auquel je voulais recommander Eugène d'une manière toute particulière. Pendant qu'on cherchait ce dernier, les Juges rentrèrent, et lorsque je vis la tournure de là sentence, j'étais tellement décidé à mourir que je ne savais d'abord que penser de ce jugement, qui sans l'espoir de vous revoir qui vint se présenter à mes yeux, m'aurait, je crois, bien déplu, du moins dans l'instant.

Pour en revenir à ta fuite au Vallon, sans avoir tenu ta promesse de venir me voir, il faut que tu aies eu des motifs bien forts pour en agir d'une manière si pénible pour moi; mais comme on me fait espérer que tu reviendras vers la fin de la semaine courante, tu m'expliqueras ces motifs, qui sont une énigme pour moi. Je crus d'abord que des motifs d'intérêt avaient pu t'engager à en agir ainsi, afin que si des frais conséquents étaient la suite de la commutation de peine, tu pus t'en exempter, ou du moins notre enfant, par une demande en séparation à laquelle tu pourrais être autorisée par le jugement actuellement rendu. Mais en ce cas même, ce dont je doute que ce conseil ait dirigé ta conduite, je vois que tu l'as abandonné; il me paraît d'ailleurs insuffisant pour te mettre à couvert, et d'ailleurs, si, ce dont je doute fort, puisque le jugement est rendu militairement, une amende était exigée comme indemnité de réclusion, une souscription spontanée des pays voisins la couvrirait et au-delà. C'est de quoi je puis d'avance te donner la certitude.

Je vais m'occuper de faire des notes relatives à la liquidation de nos comptes tant particuliers que de ceux de la masse. Auguste pourrait depuis le Couvent ou depuis Pierrenoud s'en occuper et te donner une direction

[1] La phrase est inachevée; on remarquera plus loin une autre phrase du même genre. Nous n'avons rien changé au texte que nous avions sous les yeux.

Ph. G.

pour mettre les prix à certains articles pour mes notes, ainsi que de la manière dont tu dois te diriger à mon avis pour liquider notre commerce; je te remettrai ces notes lorsque j'aurai le plaisir de te serrer sur mon cœur avec ce cher Eugène.

Depuis que je vis dans ma nouvelle prison, les nuits ont pour moi bien varié et me paraissent beaucoup plus longues depuis que je suis plus calme de jour par la lecture, tandis qu'avant que j'eus des livres, je me fatiguais à me promener, tant pour me réchauffer mes membres que pour assommer le temps; les nuits étaient meilleures, tandis qu'actuellement c'est dans la nuit que vient se représenter à moi les différences de ma situation. Cependant une lueur d'espérance que la Diète sera, conjointement avec les grandes puissances, dans l'obligation de s'en occuper incessamment, et elles ne peuvent décidément pas le faire sans qu'une amnistie soit proclamée, et alors peut-être je pourrais ne pas être exempté du bénéfice de cette amnistie. Mais, en attendant, qu'Auguste ne se laisse pas saisir, car je sais maintenant quel motif fait qu'on cherche à le saisir: c'est le même qui doit avoir fait saisir Alphonse Petitpierre, médecin; c'est pour avoir signé une pièce au Château postérieure à la soi-disant capitulation; c'est la pièce qui a été un des premiers et forts arguments contre moi, et M. le Maire Perrot a déclaré qu'il envisageait les 21 signataires comme ayant tous signé leur sentence de mort. Ceci est sujet à conteste, mais néanmoins il vaut mieux être libre que dans les cachots. Ainsi, qu'il prenne un commis pour quelques mois, qui avec ses deux apprentifs pourra le remplacer jusqu'à un certain point. Cet ennui qu'Auguste éprouvera momentanément tournera à son préjudice, mais il en tirera des avantages pour la suite, j'en ai la conviction.

Dis mille choses de ma part à tes parents et aux miens. Je n'ose pas espérer de les revoir de sitôt; mais du moins je fais des vœux pour qu'ils soient heureux, et qu'ils ne soient pas trop visités par les maladies. Dis surtout à ton père et à ma mère, qui avaient droit d'attendre quelque chose de mieux de moi, que maintenant que je suis dans le malheur, j'espère qu'ils me plaindront plutôt que de me blâmer.

Adieu. Ton malheureux mais dévoué mari

F^c^ RŒSSINGER.

Des Prisons de Neuchâtel, vendredi matin 6 Janvier 1832.

Chère amie!

Par le double motif que tu m'as recommandé de le faire fréquemment et en outre que c'est une jouissance pour moi, je viens m'entretenir quelques moments avec toi en attendant d'apprendre que vous êtes arrivés heureusement à Môtiers. Malgré le chagrin du départ, cette double visite m'a fait le plus grand bien: il me semble que je suis un autre homme; elle m'a redonné le courage et la résignation qui me manquaient pour me faire supporter patiemment ma captivité quelque longue qu'elle doit être.

J'ose maintenant croire que l'espoir d'y voir un terme au bout duquel je pourrai vous posséder en toute liberté, maintiendra et augmentera le désir de conserver ma vie malgré tout ce qu'a d'horrible une longue captivité. Outre cela j'appellerai encore à mon secours la Morale et la Philosophie. Cette trop courte visite d'une demi-heure ne m'a pas permis de te dire la centième partie de ce que j'aurais à te dire, car toutes les minutes je m'aperçois que j'ai oublié bien des choses qui m'intéressent beaucoup. Si du moins j'avais su que ta visite serait si courte, j'aurais cherché à mieux coordonner mes questions; mais enfin, si, comme tu le veux tenter, au bout de 10 à 12 jours nous pouvons obtenir une nouvelle permission de nous voir, je tâcherai d'oublier le moins de choses essentielles qu'il me sera possible, d'autant que le petit ne sera plus avec nous pour me distraire. Relativement au désir que tu m'as manifesté d'avoir mon portrait, cela me serait excessivement agréable; la satisfaction de savoir que je serais auprès de toi lors même que la mort naturelle ou qu'une mort légale ou illégale ferait disparaître mon corps de dessus la terre, cette idée, dis-je, me serait très agréable et n'exigerait d'un peintre tant soit peu habile que deux visites d'un quart d'heure chacune, qui pourraient fort bien avoir lieu seulement au travers du guichet, en présence du geôlier et d'une autre personne d'office, et encore la première séance pourrait avoir lieu en même temps que ta première visite, si M. le maire veut nous en accorder la permission. J'espère d'autant mieux qu'il me revient dans la mémoire que, lors de mon interrogatoire, il m'a assuré qu'il ferait tout son possible pour adoucir ma situation.

Quant au tien et à celui d'Eugène réunis en un seul, si je devais vivre éloigné de toi, j'aimerais beaucoup l'avoir en ma possession, mais il ne faut pas le faire faire actuellement; nous aurons d'ailleurs occasion d'en parler plus tard; le verre étant prohibé chez les prisonniers, il devrait être fait sur toile et recouvert d'un épais et flexible vernis transparent.

Maintenant, parlons un peu d'Eugène. Embrasse-le souvent pour son papa, mais oublie moins encore de le punir ou faire punir lorsqu'il en aura besoin, en évitant de le punir injustement. Car les enfants sont plus observateurs qu'on ne le pense, et les impressions de l'enfance restent fortement gravées dans leur mémoire; rien ne gâte le caractère comme l'injustice et la partialité, et vice versâ. Rappelle-toi à son égard pour ce qui te concerne, et recommande-le d'une manière particulière à ceux à qui tu le confieras, car je tiens essentiellement à ce qu'on ne le gêne pas avant l'âge de 7 et même 8 ans pour développer son intelligence, et que ce qu'on lui fera apprendre avant cet âge soit simplement sous forme d'amusement; car, comme je te l'ai dit cent fois lorsque tu voulais lui faire sa leçon, je tiens essentiellement à ce que son physique se développe (surtout l'équilibre du système nerveux sans être influencé par une tension du cerveau qui n'a jamais lieu à cet âge sans déranger l'équilibre du système nerveux et que ce soit au préjudice du développement plus complet du corps). Ainsi, occupons-nous essentiellement d'en faire un homme robuste par le développement aussi complet que possible de son physique,

qui alors le prédisposera mieux au développement de ses facultés intellectuelles...[1] qui est moins nuisible au corps de la seconde période de la vie, il s'occupera alors à étudier avec d'autant plus de courage qu'il ne s'en sera pas dégoûté par l'obligation que plus jeune il aurait trouvé désagréable, parce qu'alors il ne pouvait pas juger des avantages de l'instruction; d'un autre côté, en voyant des enfants plus jeunes que lui qui sont plus instruits, cela piquera son amour-propre, et une fois que l'on a pris à cœur l'étude, on fait de bien rapides progrès. J'ai eu plus de cent fois, dans mes observations pratiques, l'occasion de rencontrer des preuves de l'heureux résultat de cette théorie et vice versâ. Si dans cette chose je m'étends et répète souvent, c'est que j'attache une grande importance à ce que tu saisisses bien mon idée. Garde ma lettre, et relis cela quelquefois.

Quant à mon carick, j'écrirai à St-Aubin pour en avoir des nouvelles. S'il n'y est pas, il se trouvera à Lausanne ou à Genève. J'écrirai à Lausanne, et mon frère Edouard écrira à Genève; il conviendra de le faire adresser à Mr Landry, geôlier, qui me le remettra. Si tu as occasion d'écrire à Yverdon, prie de s'informer à Riol, voiturier, s'il n'a pas trouvé ma canne de jonc sous le matelas de devant la voiture qui nous conduisit le 17 Xbre à St-Aubin.

Bien des salutations de ma part à tous nos parents, aux miens et aux tiens, ainsi qu'à tous les amis; salue en particulier ton frère Charles, aux salutations particulières duquel j'ai été très sensible, à Mr et Mme Jeanrenaud, etc...

J'ai seulement appris hier soir qu'Alphonse Petitpierre, médecin, était dans les mêmes prisons que moi; je le croyais à l'Hôpital. Il a bien été à Valangin les premiers jours, je crois, mais voici nombre de jours qu'il est ici; on l'a jugé hier. Il est condamné à mort, à ce que l'on m'a dit, mais il y aura aussi naturellement recours au Roi. Un Boiteux, de Travers, a aussi été condamné à mort, ainsi que Bourquin, Cugnier, Meuron et les Renard, mais ces 5 derniers ne sont pas prisonniers et sous les verrous comme les autres.

Adieu! Le reste de ma vie pour toi.

Fc Rœssinger.

[1] Quelques mots manquent ici, à cause d'une déchirure du papier. Ph. G.

MONUMENTS PARLANS DE NEUCHATEL

PAR JONAS BARILLIER

(AVEC CROQUIS)

(Suite de l'article sur l'*Eglise Collégiale de Neuchâtel* — Voir livr. de janv. 1899, p. 26, et la note p. 107)

Il y avait avant la réformation quatorze chapelles à Neuchâtel et six autels dans la collégiale. Voici leurs noms et ceux des fondateurs dont on a conservé la mémoire :

1° La chapelle de St Jaques, fondée par Messire Otte Colletet, Chevalier de Cormondrèche, et desservie par deux chapelains.

2° De St Guillaume, fondée où était anciennement le jardin de la prévôté par Messire Jean, comte de Fribourg, et Marie de Challons, sa femme, l'an 1456. (Ce St Guillaume était réputé patron de Neuchâtel; il était de l'ordre de Citeaux; il fut abbé de Charlieu, puis archevêque de Bourges; le pape Honoré III le mit au nombre des saints en 1240.)

3° De St Grégoire, qui appartenait à la maison de Vauxmarcus.

4° De St Anthoine, confesseur, qui appartenait à la maison de Diesse.

5° Des Trois-Rois, fondée en 1484.

6° De St Léonard.

7° De Ste Marguerite.

8° De Ste Catherine.

9° De St Michel.

10° De la Trinité.

11° De St George.

12° De St Nicolas.

13° De Ste Marie-Madeleine, fondée par Jean de Giez, maître d'hostel du comte Louis de Neufchatel, et Allison, sa femme, en 1382. Par la lettre de fondation, il lègue avec sa femme de grands biens à la dite chapelle appartenant à la maison de Collombier, à cause de la vendition des biens du dit Jean de Giez à Anthoine de Collombier, qui s'en appelle supérieur et patron.

14° La chapelle de St Jean.

Les autels de la collégiale étaient:

1° De Sainte Croix.
2° De la Trinité.
3° De St Guillaume.
4° De St Anthoine.
5° Le grand autel derrière lequel il y avait
6° l'autel de St Jean, confesseur.

Il y avait encore la chapelle de St Nicolas de la Perrière qui était à Treiporta, hors la ville, au lieu dit à St Nicolas, et pouvait être vue de tous ceux qui s'embarquaient, et son saint, comme patron des eaux, pouvait être invoqué de ceux qui périclitaient sur cet élément.

La dédicace de l'Eglise de Neuchâtel se célébrait tous les ans, le premier octave avant la Toussaints.

Au dedans de l'Eglise, on remarque tout proche du chœur le grand tombeau de la maison de nos comtes, dans lequel reposent en une concavité les personnages que nous voyons représentés sur le monument. Le comte Louis fit construire cette tombe un an devant sa mort, l'an 1373, à la mémoire de ses prédécesseurs, qu'il fit représenter en plein relief, tout le long d'une grande arche et façonner leurs statues de couleurs et de métaux, selon la convenance des émaux en la statue et en la proportion de ses parties.

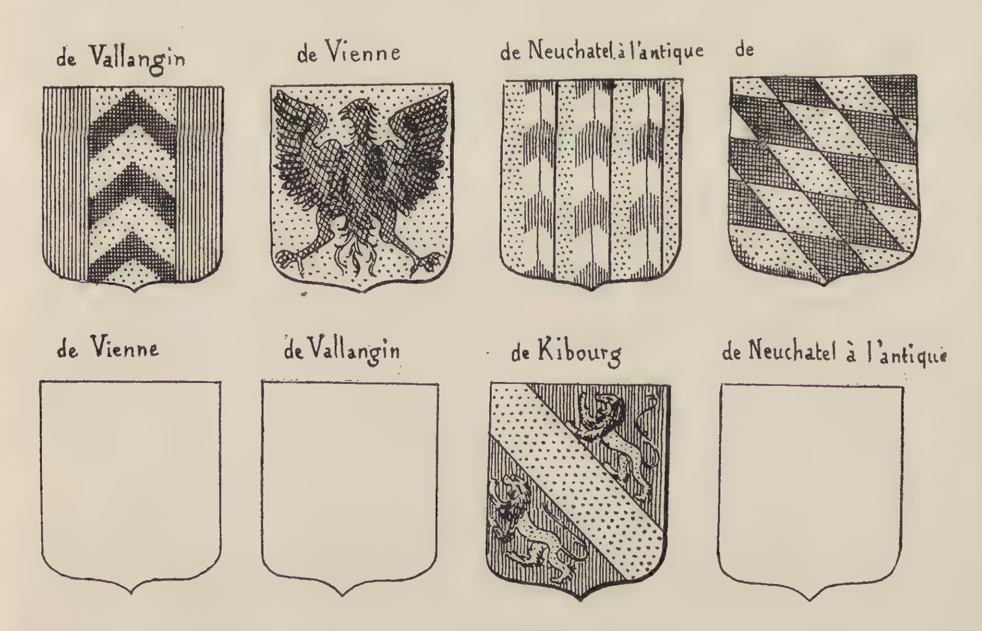
La première qui fut, selon l'opinion commune, pour le comte Ulrich, le représente sous une petite saye et une jaque de maille, ceint par le milieu d'une courroie où est attachée une croix sur le devant. La seconde, pour le comte Berthold, est approchamment du même modèle, à la différence d'un poignard et d'une gibecière à la courroie à la place de la croix. Raoul I, qui tient la troisième place, est représenté sous une robe, l'épée au côté et l'écu pendant à la main. La quatrième et la cinquième sont occupées chacune par une femme de même que la septième et la huitième par deux autres après le comte Amédée, qui tient la sixième, habillé d'un hoqueton de guerre et d'une cote de maille. La neuvième appartient au comte Rodolphe, autrement appelé Raoul II, armé et couronné comme le précédent, aussi bien que son fils Louis, lequel y fut mis quelque temps avant sa mort, le dernier en rang, de même qu'il le fut de sa famille.

On lit sur le bord de l'arche cette inscription en lettres gothiques un peu effacées:

Ludovicus, comes egregius novicastrique dominus,
hanc tumbam totamque machinam ob suorum memoriam fabrefecit, anno MCCCLXXII.
Obiit quinto mensis Junii, anno Domini Mill° CCCLXX tertio.

Il y fit encore ajouter leurs armes et leurs alliances en figures et émaux, comme il se voit principalement à l'entour d'un patin de colonne que deux filles portent sur leur tête pour servir de support à leur père, le comte Ulrich; mais ces écussons, de huit en nombre, étant disposés en deux lignes l'une sur l'autre, l'on tombe en cette difficulté d'arrangement, si, pour en faire une distribution binaire et conjugale, on les doit entendre de paire en diamètre ou en perpendiculaire.

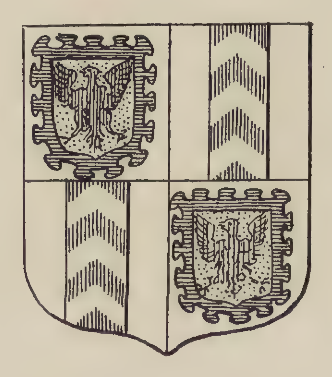
Pour définir ces huit écussons de ligne collatérale sans préjudice de leur véritable ordre, le premier apparemment porte de Vallangin, de gueules au pal d'or chargé de trois chevrons de sable. Le suivant de Vienne d'argent à l'aigle de gueules. Le troisième de Neufchâtel à l'antique, d'or à trois paux de gueules chargés de trois chevrons d'argent. Le quatrième de ....[1] losangé d'or et de sable en bande. Les trois premiers sont tout de même répétés en la seconde ligne, sans avoir changé que leur rang, de Vienne tenant le premier, de Vallangin le second et Neufchâtel le dernier, pour être précédé de Kibourg, qui est gueules à la bande d'or, accompagné de deux lions derrière.

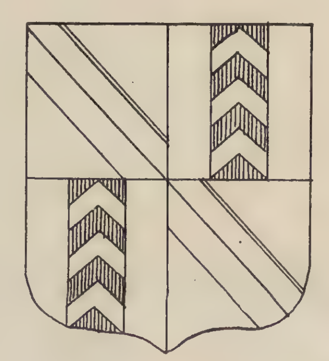


Cette machine ayant demeuré en tel état l'espace d'environ quatre-vingt-six ans, on l'embellit par l'adjonction des deux comtes de la maison de Fribourg qui furent dressés sur les deux extrémités de la loge: le

[1] Matile lit Teck.

comte Conrad avec deux chiens à ses pieds, du côté de la nef, et son fils Jean, de celui du chœur, pour observer la symétrie et la proportion du bâtiment; de même que la justesse et l'égalité le sont en toute leur personne, leurs armes qui les habillent de pied en cape, leurs hoquetons rabattus par le milieu d'une couroie émaillée en représentation d'or et de pierreries et toute la structure de leur personne ne les faisant différer l'un de l'autre que de rang et de place tant seulement. Sous le plinthe d'un chacun sont dépeintes les anciennes armes de leur maison, originaire de celle de Furstemberg, qui porte d'or à une aigle de gueules, à la bordure nébulée d'argent et d'azur, ainsi qu'elles sont représentées aux pieds des dits comtes, au premier et quatrième cartier de leur écart avec celle de Neufchatel aux deuxième et troisième.





Environ l'espace de quelques lustres après ce changement, en arriva encore un autre en la machine, ou plutôt une nouvelle augmentation qui releva le comte Jean de sa dernière place pour le faire compter en la pénultième, le marquis Philippe d'Hochberg étant venu tenir la dernière et la restante, qui lui fut donnée l'an de sa mort 1503; son écu est écartelé de Rothelin et de Neufchatel en simple.

Au dessus de la machine se voient plantés à la muraille les deux drapeaux gagnés sur Jean et Thiery d'Arberg, comtes de Vallangin, en la bataille que ces deux frères perdirent sur les champs de Coffrane, l'an 1295, contre Rodolphe, comte de Neufchatel, ayant entre deux un écu qui soutenait deux têtes d'argent représentant les leurs, qui y sont demeurées jusques à la réformation, avec leurs armes marquées en l'effigie des dits drapeaux[1], portant d'or à la bande de gueules, écartelés

[1] Ici Matile intercale: « Plus bas a été placé un autre drapeau aux trois écus, portant... »

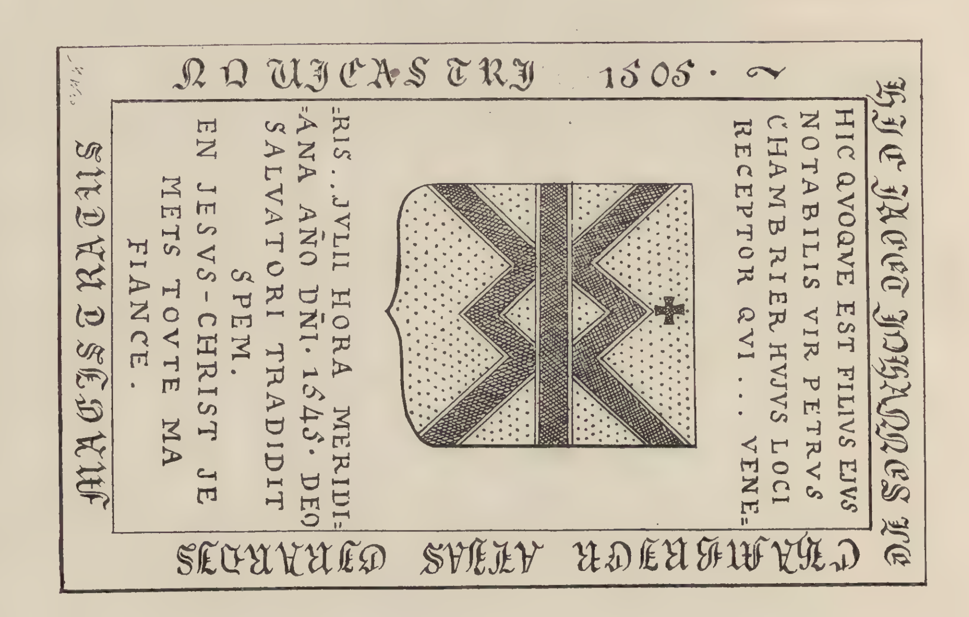
d'or en pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent[1]. Chaque écu est entouré de neuf coquilles de mer et à celui du milieu il y a une petite figure comme un centaure, ayant le corps d'un cheval, le col de grue et la tête de chèvre, combattant d'une épée une espèce de monstre.

La figure du gonfanon est celle-ci :

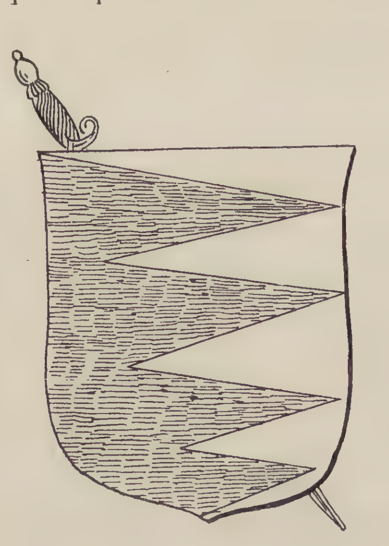


Derrière l'arche du tombeau des comtes, entre la chapelle Saint-Nicolas et celle de Saint-Jaques, reposent en même tombeau les corps de Jean le Chambrier et de Pierre, son fils, au rapport de la tombe qui leur sert de couverture et de trucheman pour déclarer leurs noms. Celui du premier est gravé sur la bordure en caractères gothiques; celui du fils, quoique le dernier en date de tous ceux qui paraissent dans l'Eglise, est cependant presque tout usé, si qu'à peine en peut-on lire le caractère, et, au milieu de la pierre, est cet ancien chiffre de la maison pour armoirie que leurs descendants retiennent encore aujourd'hui, en fond d'or sur leur écusson, à l'exclusion de la petite croix qu'ils retranchent du milieu du chef.

[1] Matile ajoute : « Ces chevrons semblent être de sable, mais c'est à cause de leur antiquité. »



A cinq pas du sujet ci dessus, on voit une épée derrière un écu à quatre pointes en fasce mouvantes du côté droit, mais point d'écrit qui nous apprenne le nom de celui qui en était le possesseur, quoique l'épée y soit une marque évidente de sa valeur et de sa noblesse, comme elle l'est aussi souvent de chevalerie dans le blason.



A l'entour du chapiteau qui sert de dais à la chaire du ministre, est le distique suivant, de la plume d'un savant homme, en lettres d'or, dont les paroles signifient le jour et le mois de la réformation et les lettres numérales l'année.

oCtobrIs CVM soL IVIt ter qVIntVs In oCto
LVX VItæ CastrI LVXIt In Vrbe noVI

On a fait de ce chronogramme la traduction suivante:

Phébus ayant couru par huit de ces figures
Et par onze degrés du signe du scorpion
Quinze siècles durant ayant vu ses colures
Ajoutant trois sautoirs, vint la religion.

Sur le propos de la réformation, chacun sait que ce grand personnage Guillaume Farel fut le porte flambeau qui rendit le jour à ce pays, environ la fin de l'an 1529. Nous savons même par tradition qu'il étala sa doctrine la première fois devant la place du marché, sur l'éminence d'une petite plateforme où c'est qu'il fit un prêche d'une si grande efficace qu'il gagna beaucoup de monde à l'Evangile, malgré les insolences et les insultes du peuple qui menaçait de l'assommer et de le jeter dans la fontaine, jusqu'à ce qu'ayant vaincu les plus obstinés par ses divines lumières, il entra librement dans l'Eglise le dimanche 23 octobre 1530 pour y planter publiquement la doctrine évangélique et la subroger à tout ce qu'il jugeait être contraire à la foi et à l'Escriture, ce qui lui réussit si bien que le peuple, éclairé de la vérité, fut touché d'un zèle si ardent que la plupart entrèrent encore le même jour dans l'Eglise avec des bêches et marteaux et abattirent les images et les crucifix. En mémoire de quoi on apposa dans le chœur cet écriteau à la muraille, devant les tables du Seigneur :

1530
LE XXIII D'OCTOBRE FVST OSTEE
ET ABATVE L'IDOLATRIE DE CEANS
PAR LES BOVRGEOIS.

(A suivre.) *Communiqué par* Ch. MONVERT.

UN TIR FÉDÉRAL A NEUCHATEL EN 1535

Pendant que les échos de notre tir fédéral de l'année dernière vibrent encore, il sera peut-être intéressant pour nos lecteurs de connaître ce que disent les comptes de la ville de Neuchâtel, d'une petite fête pareille, bien modeste, mais qui atteste que depuis des siècles les exercices de tir sont en honneur à Neuchâtel, et avec quel plaisir nous accueillons nos bons voisins les Confédérés. Les notes que nous allons reproduire ont été extraites des comptes de Bourserie de la ville, par M. Ch. Châtelain, le dévoué et regretté secrétaire de la Société d'histoire :

1535. Délivré pour le Banquet que MM[rs] ont donné aux colovreniers étrangiers qui viendront trayre à la colovrine avec les nothres, pour bonne voysinance debvoir entretenir — et estoyent soixante et quinze personnes, enclos la despence des taborins, monte la dite despence à vingt et une livres et quinze sols (fr. 13,15).

Délivré pour les cymarres (2 $1/2$ pots) de vin que l'on a cinquez (offertes) aux gens de traict que furent icy pour trayre, encloz le vin cinquez aux gens de Bienne qui les accompagnaient, aussi pour le vin pourtez sur le jeulx, le tout prins de Pierre Michod, montent les dites cymarres calculées pièce après aultres à la somme de XI L. 3[s] (fr. 6,69).

Ce fut un tir fédéral bien modeste, la musique était des tambourins, et la dépense s'éleva, tant pour les colovreniers indigènes que pour les étrangers, c'est-à-dire d'outre-Thielle, avec lesquels on entretenait bonne voisinance :

pour le banquet, à 21 livres 15 sols,
pour le vin, à 11 » 3 »

soit en tout fr. 19,84 de notre monnaie.

Quant aux discours, en fit-on? Les comptes de Bourserie n'en parlent pas, et d'ailleurs ça ne les regardait pas.

Ce tir n'aggrava pas la situation financière de la ville, et il ne fit pas froncer le sourcil du directeur des finances, c'est-à-dire du maître des clefs de l'époque.

Ces deux tirs, celui de 1535 et celui de 1898, ont beaucoup de points de ressemblance : on y banqueta à tous deux, on y trinqua aux sons des tambourins et de la musique; on y discourut probablement, on cimenta de bons liens d'amitié, de confraternité... et l'on boucla sans déficit ; et même, ô loi du progrès, avec un boni dans le dernier !

Que dans nos fêtes il en soit toujours ainsi. Qu'elles servent à resserrer de bons liens, à entretenir de bonnes amitiés, à développer de mâles vertus, et que loin de nous faire froncer le sourcil, elles nous épanouissent le cœur et maintiennent chez nous de saines qualités et de bonnes traditions !

A. W.

GUERRE CIVILE

(Suite — Voir la livraison de juillet 1899, p. 178)

En attendant la réalisation de leurs visées matrimoniales, Mme la justicière Dubois et la belle Mélanie eurent bientôt un autre triomphe à savourer : le triomphe définitif de la cause des femmes dans la querelle des bancs d'église.

La longue et indigeste requête des communiers rebelles à l'autorité du Conseil d'Etat avait produit sur les hauts magistrats un effet tout contraire à celui qu'en attendaient les recourants.

Par un arrêté bref et définitif, la majorité insoumise, vertement censurée pour les sentiments haineux et l'esprit de révolte qu'elle nourrissait, était sommée de céder aux femmes les bancs qu'elles réclamaient et qu'une première décision du Conseil d'Etat leur avait accordés. Toutefois, par mesure d'équité et dans un but d'apaisement, l'arrêté ne devait avoir force de loi que pour un temps d'épreuve de deux ans, à l'expiration duquel, s'il était démontré que les femmes occupassent au temple une place exagérée, il serait pourvu à d'autres arrangements.

Cette fois c'était la fin de la campagne. Il ne restait plus aux communiers qu'à s'incliner. Les femmes du Locle avaient une victoire de plus à leur actif, mais de cette victoire elles avaient moins sujet d'être fières que du haut fait de leurs aïeules du Crêt-Vaillant. Celles-ci avaient battu l'envahisseur étranger; c'était de leurs concitoyens, de leurs proches, que les descendantes de Marianne Besancenet venaient de triompher. Or quand il s'agit de guerre civile, la satisfaction que procure le succès aux vainqueurs est loin d'être pure et sans mélange, et laisse au cœur des vaincus des racines d'amertume et de discorde. Les blessures d'amour-propre sont cuisantes et lentes à se cicatriser, et la paix ne reprend pas aisément possession des cœurs d'où l'ont chassée ces perfides conseillers qui s'appellent l'égoïsme et la passion. Plus d'une vieille amitié fit naufrage dans cette tourmente, dont la cause était si futile! Tel justicier loclois, tel conseiller communal demeura plus ou moins brouillé avec l'un ou l'autre de ses anciens amis, qui plus débonnaire, plus conciliant,

ou influencé par l'élément féminin de son intérieur, n'avait pas dès le début fait partie de la majorité des communiers assermentés, ou bien, converti par les sages conseils du maire Sandoz, avait fini par faire défection à la cause masculine.

Quant aux jeunes cœurs que la grande querelle avait plus ou moins désunis, le raccommodement fut plus aisé. On se taquina bien un peu, mais n'est-ce pas là proprement le jeu des amoureux, lequel se joue précisément pour en cacher un autre?

Un rapprochement qui, décidément, ne se fit pas, c'est celui de Guillaume Montandon et de Mélanie Dubois. Et pourtant si Guillaume eût voulu!... Mais voilà: ce grand gaillard de monteur de boîtes, d'esprit plus dégourdi que ne le supposait la justicière Dubois, ayant fait ses réflexions, comme nous l'avons vu, avait définitivement laissé champ libre à Arthur Gevril, non sans s'être assuré secrètement et par des moyens à lui connus, que c'était bien à la belle Mélanie que le marchand de dentelles en voulait. Bien plus: ce volage Guillaume avait déjà d'autres visées; une autre image que celle de Mélanie Dubois le hantait, se gravant d'autant mieux dans son cœur, que chaque dimanche, au sermon, la personne en question lui apparaissait dans les derniers bancs du grand « chantier » des femmes, non loin de sa place à lui, et cela dans un angle des plus favorables aux observations. D'ailleurs, grâce au remous de la foule, à la sortie, Guillaume se trouvait à peu près régulièrement poussé juste à côté du nouvel objet de ses pensées et pouvait opérer un échange discret de regards furtifs. C'était tout ce qu'osait se permettre le jeune homme en pareil lieu et au milieu de tant d'yeux indiscrets.

Le père de Guillaume, lui, avait bien d'autres soucis! Imaginez que sa caisse, la bourse communale, qu'il croyait bien à l'abri, de par un arrêté du Conseil d'Etat, courait de nouveaux dangers! Quand M. le greffier, tous comptes faits, déclara en assemblée générale que la sotte campagne qui venait de finir avait causé une dépense totale de 353 $^1/_2$ batz, le boursier Montandon fourra les mains dans ses goussets en signe non équivoque qu'il se désintéressait de la question, et dit entre ses dents d'un air détaché:

— Eh bien! mafi! qui casse les verres les paye!

Aussi jugez de son émoi, qui se changea bientôt en indignation, quand M. le maire Sandoz proposa par mesure de conciliation, et afin d'effacer toute trace de discorde entre les enfants du Locle, que la caisse communale fût chargée de solder les dits frais!

Ah ! non, par exemple ! Abram Montandon ne l'entendait pas de cette oreille : il défendit sa caisse avec la rage du désespoir, trouva des alliés et se démena tant et si bien, qu'une décision définitive fut renvoyée au dimanche suivant. Le lendemain, l'infortuné boursier, en proie à une violente fièvre, était au lit, jaune comme un coing !

Deux jours plus tard, le justicier Dubois, portant une pendule dans ses bras, avec autant de sollicitude qu'une tendre mère son nourrisson, fut accosté sur la place par un de ses confrères de la cour de justice, Jonas Mathey-de-l'Endroit, que les mauvaises langues appelaient irrévérencieusement « la Tapette » à cause de sa loquacité.

Grand, gros, le teint fleuri, la mine réjouie, Jonas Mathey dit la Tapette interpellait déjà de loin son collègue d'une voix retentissante :

— *Hé ! bondjeu, djustizi ! ça va adai bin, quet ? Mè djeirè ! No sin encouo dè bon, lè do !* (Hé ! bonjour, justicier ! ça va toujours bien, quoi ? Moi aussi ! Nous sommes encore des bons, les deux !) Sais-tu, à propos, qu'Abram Montandon, de la Jaluze, a eu un épanchement de bile ? Le voilà à plat de lit ! C'est mauvais, les épanchements de bile ! On dit qu'il aura de la peine à s'en tirer. Ah ! mafi ! voilà ce que c'est que d'être trop colérique ! Dieu nous bénisse ! peut-on se donner pareillement des affaires ! Tu comprends que c'est cette histoire des 353 batz et demi que la bourse de la Commune pourrait avoir à supporter, qui lui a dérangé la bile. Je te demande un peu, justicier, si ça vaut la peine de se donner la jaunisse ! Finalement, cet argent, ce n'est pas de sa poche qu'il sort. Mais voilà, c'est comme ça qu'il est, Abram Montandon ; *ça ne vaut ra du tot po la santâ de se corcî dains' por on ra !* (Ça ne vaut rien du tout pour la santé de se fâcher ainsi pour un rien !)

Le justicier Dubois, trop débonnaire pour couper la parole à son loquace collègue, subissait en silence cette avalanche de bavardages, en changeant de temps à autre sa pendule de bras. Cependant, quand Jonas Mathey, que son éloquence altérait, en vint à l'inévitable conclusion de ses discours :

— *Qu'a ditt' ? s'on allâve bère on quatret ?* (Qu'en dis-tu ? si on allait boire un quart de pot ?) — le justicier Dubois déclina poliment l'invitation et s'esquiva avec sa pendule qui vibrait harmonieusement tout le long de la rue.

— Pauvre Abram ! pensait le brave homme tout attristé de la nouvelle qu'il venait d'apprendre. Il faut espérer que Jonas Mathey en a dit plus qu'il n'y en a. Il a assez l'habitude de faire les loups gros, *batouille* qu'il est ! Tout de même, quand j'aurai livré la pendule à M. le

Maire, il faut que j'aille faire un tour jusqu'à la Jaluze pour voir ce qui en est.

Hélas ! non, Jonas Mathey n'avait pas exagéré : le pauvre boursier était gravement pris; il avait le délire, et dans ses divagations défiait le ciel et la terre entière de lui faire débourser les 353 $^1/_2$ batz si sottement dépensés.

— J'ai été assermenté, vociférait le malade que Guillaume et un de ses frères avaient peine à maintenir dans son lit; quiconque touche à la bourse de la communauté, je le tiens pour un larron ! Au secours ! au voleur ! Maire Sandoz, n'avez-vous pas vergogne? et vous, lieutenant Vuagneux, fi les cornes ! Ils se mettent avec eux pour dilapider les fonds communaux ! C'est une abomination, c'est la fin du monde ! *Le diaibe feurcasse tu sté lar!* (le diable brûle tous ces voleurs !)

Navré, le justicier Dubois revint au logis, où il raconta la triste scène dont il venait d'être témoin.

— Eh ! bien voilà ! fit Mme la justicière du ton sentencieux d'un oracle dont les prédictions viennent de s'accomplir. Est-ce que je ne l'ai pas toujours dit : Vous verrez ce *qu'ils* y gagneront avec leurs machinations contre le droit et la justice ! S'il y a mort d'homme, à la fin des fins, ils l'auront sur la conscience, ceux qui nous ont cherché *niaise*[1].

— Mais ce pauvre Abram, hasarda timidement le justicier, on ne peut pas dire... il faut être juste, tu sais, Olympe, en fin de compte, il était pour...

La justicière imposa silence à son époux d'un geste majestueux tout à fait en rapport avec le prénom classique qui lui avait été donné à son baptême.

— Je sais ce que je sais, déclara-t-elle sévèrement. Si Abram Montandon et ses huit garçons n'avaient pas commencé à se mettre contre nous !...

Un hochement de tête vindicatif dispensa Mme Olympe Dubois de formuler le reste de sa pensée.

C'était à dîner que le justicier venait de faire sa communication.

Mélanie continua de manger sa soupe en silence, et sans que sa physionomie, impassible en apparence, laissât rien deviner de ce qui se passait en elle.

Louise, au contraire, ne se contraignit pas pour cacher sa commisération à l'endroit de la famille Montandon.

[1] Noise.

— Oh! les pauvres gens! s'exclama-t-elle; qu'ils sont à plaindre!

Mme la justicière regarda de travers cette fille qui lui ressemblait si peu et manquait à ce point de dignité et d'esprit de corps.

— C'est bien la fille de son père, notre Louise! pensa Mme Olympe Dubois. Elle n'a rien de moi, oh! rien du tout!

Et sur cette réflexion pleine de pitié dédaigneuse, elle attira à elle le plat de petit salé et se mit à découper avec vigueur, en serrant ses lèvres minces. C'était là un office qu'elle n'entendait pas plus laisser à son mari que toute autre initiative.

A la veillée, autour des globes, il fut encore question, chez le justicier, de la maladie du boursier Montandon, et ce fut Arthur Gevril, devenu le visiteur assidu de la famille, qui en parla le premier.

— Saviez-vous, Mesdames et Monsieur le justicier, que M. le boursier Montandon fût au plus mal? On le dit atteint d'une maligne fièvre bilieuse qui le pourrait bien emporter, vu son âge et son tempérament.

Le justicier, se détournant à demi de son établi, murmura qu'il était au courant, mais par déférence laissa à sa femme le soin de répondre à l'observation du marchand de dentelles.

— C'est un fait, dit Mme la justicière, avec un hochement de tête solennel, qu'Abram Montandon n'est plus jeune et qu'il a toujours été *prompt comme la poudre. Je ne serais rien du tout surprise si tout ceci* lui donnait le coup de mort. Mais voilà : à qui la faute?

M. Arthur Gevril ne releva pas l'insinuation de Mme Dubois; il avait du cœur.

— Ce pauvre M. Montandon! fit-il avec une commisération sincère; il a pris toute cette affaire des bancs trop à cœur, principalement la question de dépense. Toutefois il n'en est, à mes yeux, que plus respectable; c'est d'un boursier fidèle et intègre que d'être gardien jaloux des fonds qui lui sont confiés.

Mme Dubois ne jugea pas à propos de répondre, autrement que par un hochement de tête, et parut s'absorber dans l'examen des fils entrecroisés de son coussin à dentelles. Mais ses deux filles levèrent à la fois sur M. Gevril un regard où il y avait de la surprise et du respect. Décidément le galant marchand de dentelles pouvait au besoin faire mieux que de débiter des compliments!

Le justicier, lui, tourna tout à fait le dos à son établi pour dire avec chaleur :

— Vous avez bien raison, Monsieur Gevril. Abram Montandon est un homme qui a de la conscience, j'en peux parler pertinemment : nous

avons été à la cure ensemble pour les six semaines. Pauvre Abram ! ça m'a bouleversé de l'entendre battre la campagne et de le voir se démener comme un insensé ! Hélas ! j'ai bien peur qu'il ne s'en relève pas !

Les craintes du justicier ne se réalisèrent que trop. Abram Montandon, qui ne savait pas ce que c'est que la maladie, ne se releva pas de celle-là; le coup avait été trop rude. Cependant, avant de quitter ce monde, le boursier de commune devait goûter une consolation suprême. La fièvre qui avait duré toute la semaine venait de tomber tout à coup, le laissant plongé dans une profonde prostration qui n'effrayait pas moins sa femme et ses fils que son excitation des jours précédents. Cependant il avait repris toute sa lucidité d'esprit, preuve en soit cette question, qu'il posa d'une voix faible à Guillaume qui l'avait veillé toute la nuit :

— Quel jour sommes-nous?

— C'est dimanche, père.

— Tu iras à la générale commune; vous irez tous, entends-tu?

— Mais, père, vous laisser seul avec ma mère qui n'est pas bien vaillante ! S'il allait arriver quelque chose !

Abram Montandon s'agita, le sang monta à ses joues devenues couleur de safran.

— Vous irez, je te dis, sacré double ! Est-ce que je ne suis plus le maître à la maison?... Il faut que vous alliez à l'assemblée, et... vous tiendrez bon pour qu'on ne dévalise pas la bourse de la commune.

Guillaume dut promettre qu'aucun des fils Montandon ne manquerait à l'appel des communiers, et que lui et ses frères feraient l'impossible pour s'opposer à ce que les 353 $^1/_2$ batz fussent pris dans la caisse dont leur père avait la garde.

Cette promesse, il la tint loyalement. Quand Guillaume revint du temple, devançant ses frères de quelques minutes, et que le malade, toujours plus faible, au chevet duquel pleurait sa fidèle compagne, interrogea son fils d'un regard anxieux :

— Soyez tranquille, père, dit le jeune homme en se penchant vers lui; nous avons gagné : la bourse de la commune n'aura rien à payer. On a décidé de faire une quête volontaire pour rembourser les frais.

Un éclair de joie brilla dans les yeux du moribond qui tourna la tête vers sa femme :

— Ambroisine, dit-il avec un retour de vigueur, *no baillin an' écu neu de noûtra sacta, nédon?* (nous donnons un écu neuf de notre poche,

n'est-ce pas?) Puis d'un ton lassé : — *Anondret i crô qu'i voui faire anna brontchée.* (Maintenant je crois que je vais faire un somme.)

Là-dessus le fidèle boursier s'endormit, mais pour ne plus se réveiller.

* * *

Six mois s'étaient écoulés. Les dames du Locle jouissaient sans conteste des bancs du petit chantier, toujours occupé chaque dimanche avec une émulation qu'on aurait pu qualifier de louable, si elle eût été exempte de rivalité et de jalousie. Le fait est qu'on trouvait généralement parmi ces dames, que la justicière Dubois et sa fille Mélanie n'avaient pas plus de droit que d'autres à se pavaner invariablement au premier banc, tandis que telle ou telle épouse de conseiller ne parvenait pas toujours à trouver une place modeste au quatrième.

O ingratitude humaine ! voilà bien de tes traits ! Elles oubliaient donc, Mesdames les communières, que la conquête des dits bancs était due principalement à l'énergie et à la persévérance de Mélanie Dubois et de sa mère !

En fait, ce qu'on ne leur pardonnait pas, c'était une autre conquête : celle de ce beau parti de M. Arthur Gevril, qui avait été l'objet de tant de convoitises.

La cour assidue que faisait à la belle Mélanie le galant marchand de dentelles, dans les intervalles de ses voyages, n'était un mystère pour personne. Cette fois le sémillant papillon avait bien décidément fait choix d'une fleur, et son vol paraissait tout à fait fixé. Cependant Mme la justicière trouvait que M. Gevril, si galant, si empressé qu'il fût, tardait bien à faire sa déclaration, car enfin il n'avait pas encore présenté de demande en forme. Puis elle n'était pas contente de sa fille cadette, Mme Olympe Dubois.

La belle Mélanie avait l'humeur si changeante, si capricieuse vis-à-vis de son adorateur ! Tantôt folâtre, coquette et rieuse, prompte à riposter aux galanteries de M. Gevril par un gai propos, un regard provocateur; tantôt silencieuse et froide, affectant d'ignorer la présence du visiteur, ou ne lui répondant, quand il l'interpellait directement, que par un monosyllabe bref ou une riposte acérée. Ne fallait-il pas que Mme la justicière se mît elle-même en frais, fît des prodiges de diplomatie pour atténuer l'effet fâcheux que pourrait produire sur M. Gevril les étranges allures de la capricieuse beauté? Et la tranquille et modeste Louise ne devait-elle pas elle-même sortir parfois de sa réserve, dans le

but charitable de masquer, autant que faire se pouvait, l'incorrection de sa sœur, en donnant la réplique au marchand de dentelles ?

Mme la justicière avait été tentée plus d'une fois de faire entre quatre yeux des représentations à la fantasque Mélanie. Mais si autoritaire que fût Mme Olympe Dubois, elle redoutait de se mettre en conflit avec cette impérieuse fille, faite à son image, et d'aggraver encore la situation.

— Comme je connais notre Mélanie, gémissait-elle en elle-même, le moindre petit mot qu'on lui dirait la ferait sauter en l'air; rien que pour battre la controverse, elle serait capable d'en faire pire que jamais et de *déchasser* une belle fois M. Gevril.

Tout n'allait donc pas au gré de Mme la justicière; son époux en savait long là-dessus, car c'était sur son innocente tête que se déversaient, derrière les rideaux de l'alcôve, les récriminations et les plaintes amères que dame Olympe n'osait adresser à qui de droit.

Suivant son habitude, le pacifique et soumis justicier laissait passer le torrent, sans risquer d'y opposer la moindre barrière.

— Taisons-nous, se disait ce sage, instruit par une expérience de quarante ans de vie conjugale; qui répond appond ! Ne jetons pas de l'huile sur le feu.

Et il se bornait à émettre aux bons endroits un hochement de tête approbatif, un monosyllabe d'acquiescement, un sympathique : « Hélas ! oui, c'est bien comme tu dis ! »

Ce qui rassurait un peu Mme la justicière, c'est que M. Gevril endurait avec une sérénité parfaite les inégalités d'humeur, voire les rebuffades de la belle Mélanie. Jamais il n'en témoignait la moindre surprise, le plus léger froissement.

Décidément il devait être bien épris, ou posséder une provision inépuisable d'indulgence et de support, ce qui, aux yeux de sa belle-mère en espérance, devait en faire un mari incomparable.

(*A suivre.*) O. HUGUENIN.

A PROPOS DES BONBONNIÈRES DE 1831

Notre collaborateur M. Alfred Godet a reçu d'un de nos lecteurs, à propos de la bonbonnière satirique dont il a donné l'image dans notre dernier numéro, une note curieuse que nous croyons intéressant de résumer ici. Elle explique l'origine de l'image peu flatteuse sous laquelle le *bédouin* était représenté :

« La tête d'âne que vous avez fait reproduire me rappelle un fait qui eut lieu en 1831, au camp de Valangin. A cette époque, la plupart des laitiers apportaient encore le lait à Neuchâtel sur leur dos, dans des *bouilles;* d'autres le transportaient sur des charrettes qu'ils tiraient eux-mêmes. Mais le héros de l'histoire que je vais raconter, le laitier A. B., de Boudevilliers, avait depuis peu acheté un âne, au bât duquel étaient suspendues les deux *bouilles.* Notre laitier descendait de grand matin à Neuchâtel, sans se préoccuper des événements. Arrivé dans le voisinage du camp des royalistes, ou bien il n'entendit pas le *Qui vive!* répété d'une sentinelle, ou bien sa propre réponse ne fut pas entendue : le fait est que la sentinelle fit feu et que l'âne reçut la balle en plein corps, et poussa son dernier braîment.

Mais A. B. trouva dans les chefs du camp de Valangin d'honnêtes gens qui, sous la seule condition qu'il garderait le silence, lui payèrent largement le lait répandu et le baudet. L'histoire, néanmoins, ne tarda pas à s'ébruiter, et la tête de maître Aliboron devint pendant quelque temps l'attribut des « habits noirs » du Château... »

RECTIFICATION

A propos du récit de Mlle Cécile Borel sur la révolution de 1831 à Couvet, récit que le *Musée neuchâtelois* a publié dans le numéro de juillet dernier, nous recevons de M. F.-G. Borel, aide-archiviste au château, une réclamation à laquelle nous avouons ne rien comprendre.

M. Borel se plaint de ce que *nous avons accusé son père d'avoir été l'assassin de M. Jn-Hi Borel, dans l'affaire de Plancemont.* Il prétend que nous lui avons fait jouer « un rôle odieux et inhumain » [1].

Or voici le passage incriminé. Il n'est pas de nous, mais de Mlle Borel :

« ... Dans cet instant le coutelier Borel, s'approchant de nous, nous montra sa capote teinte de sang, ses mains en étaient aussi rougies ; il nous apprit que *ce sang était celui d'un blessé qu'il venait d'apporter sur ses bras ;* il demanda de l'eau pour se laver et entra pour cela dans notre cuisine... »

Nous ignorons absolument ce qui autorise M. F.-G. Borel à voir dans ce passage une atteinte portée à l'honneur de son père. Pour nous et pour le Comité de rédaction du *Musée*, le rôle de M. Borel est au contraire celui *du bon Samaritain ;* il est tout à l'honneur de M. Borel. C'est pourquoi, tout en regrettant la peine qu'involontairement nous avons causée à ce dernier, nous ne saurions nous reconnaître coupable en rien, et nous pensons que M. F.-G. Borel, quand il aura lu ces lignes, rendra justice, avec sa loyauté habituelle, à Mlle Cécile Borel.

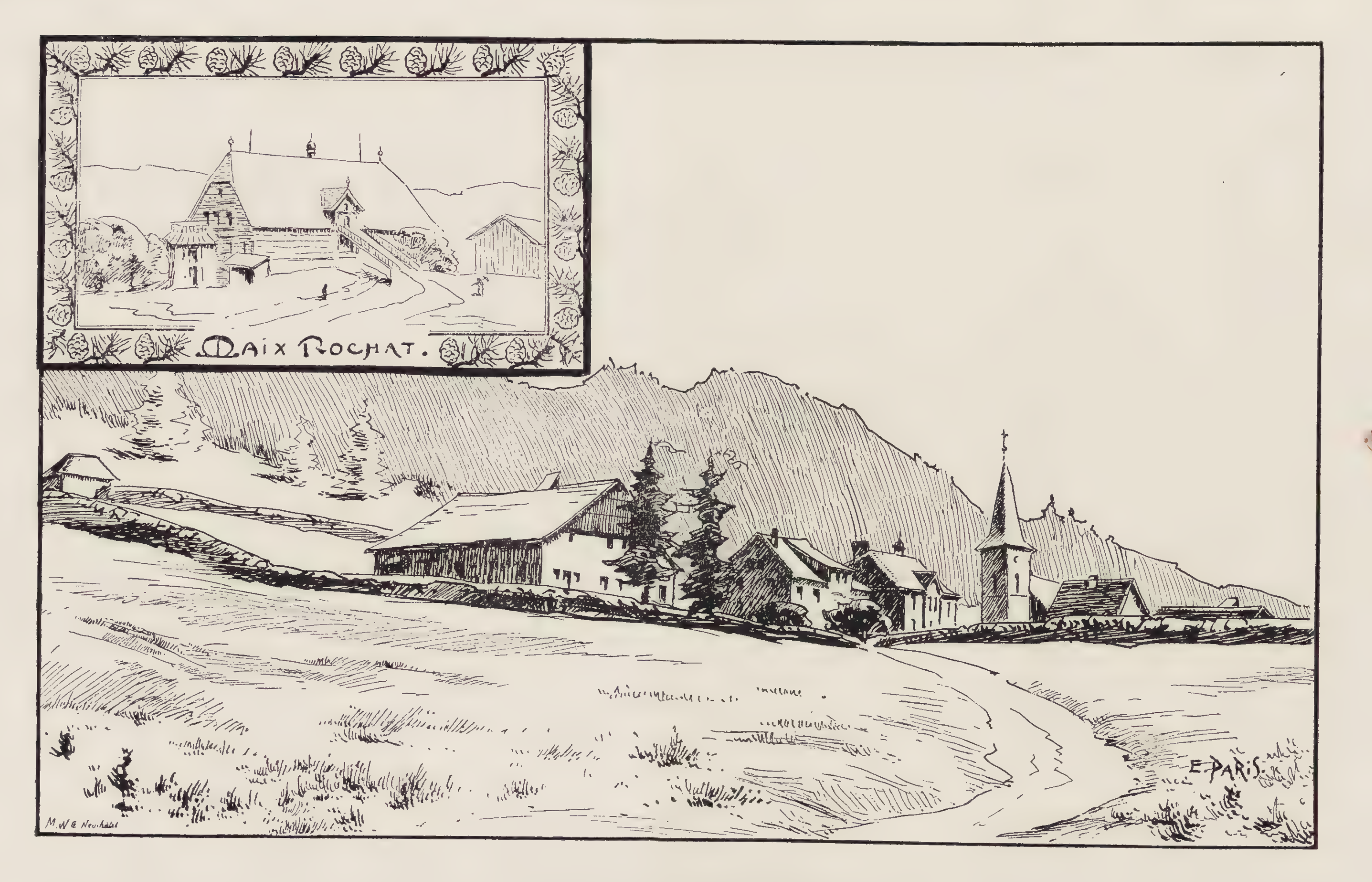
Quant à la conversation qui suit le passage incriminé, comme nous ne l'avons entendue ni les uns, ni les autres, force nous est de l'accepter dans les termes où elle est conçue. M. Borel n'est en somme que l'interprète des idées qui avaient cours alors chez les patriotes et qui étaient, en partie du moins, celles de Bourquin lui-même. Que Mlle Borel les traite de *verbiage,* c'est naturel à son point de vue, elle était fervente royaliste ! Mais cela veut-il dire que chacun doive partager sa manière de voir ?

En terminant, nous déclarons nettement ceci : Ce n'est point M. Frédéric-Guillame Borel, coutelier à Couvet, père de M. F.-G. Borel, qui fut le meurtrier de M. Jn-Hi Borel ; ce fut un autre personnage, que l'on connaît, mais qu'il ne nous convient pas de citer ici par son nom.

[1] M. F.-G. Borel oublie que celui qui communique un récit écrit par une autre personne ne peut être rendu responsable des idées de l'auteur.

A. Godet.





LE CERNEUX-PÉQUIGNOT

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

de la XXXIVme Séance générale, au Cerneux-Péquignot, le lundi 7 août 1899

Présidence de M. ALFRED DE CHAMBRIER, président de la Société

La séance générale est ouverte au temple à dix heures et demie. Les Sociétés d'histoire du canton de Berne, l'Emulation du Doubs et celle de Montbéliard regrettent par lettres de n'avoir pu envoyer de délégués à cette réunion; la Société d'histoire et d'archéologie de la Suisse romande est représentée par M. Jean Grellet.

M. le président, dans son allocution, mentionne la décision prise dans l'assemblée de Valangin, de recourir à une souscription nationale pour exécuter la restauration du château de Valangin; il rappelle en outre le souvenir de feu M. Châtelain, le regretté secrétaire de la Société.

M. Robert Comtesse, conseiller d'Etat, expose l'*Histoire du Cerneux-Péquignot pendant l'époque troublée de 1814*. M. le curé Brasey retrace l'*Histoire ecclésiastique de la Commune*. Deux communications sont faites par M. Edouard Perrochet, sur *la Médaille de 1831*, et par M. Perregaux, professeur, sur *la Chasse aux gueux dans le XVIIIme siècle*.

Quarante-cinq candidats, dames et messieurs, sont reçus membres actifs, ce sont :

Mesdames :

de Chambrier Alexandre, Bevaix,
de Chambrier Guillaume, Cormondrèche.
Dubois William, Cormondrèche.
Matthey Ida, la Jaluse, Locle.
de Perrot-Bovet Rose, Areuse-Neuchâtel.

Mesdemoiselles :

Berlincourt Constance, Cornaux.
Richard Esther, Neuchâtel.

Messieurs :

Borel Charles, Colombier.
Brasey Gust., curé, Cerneux-Péquignot.
Bretillot Paul, négt., Cerneux-Besançon.
Burmann James, pharmacien, Locle.
Cuenot Jules, Cerneux-Péquignot.
Courvoisier Charles, Paris.
Davoine Auguste, propriétaire, Marin.
Déletra Léon, licencié, Neuchâtel.
Descœudres A., négt., Ponts-de-Martel.
Dulché Charles, Chaux-de-Fonds.
Evard Oscar, préfet, Locle.
Fallet Alphonse, directeur, Neuchâtel.
Fardel François-Louis, Neuchâtel.
Fardel Jaques, prof., Kasanlik (Bulgarie).
Fath Charles-Edouard, Chaux-de-Fonds.
Favre Paul, directeur, Dombresson.
Fetterlé Edouard, Chaux-de-Fonds.
Gauthier Paul, Cerneux-Péquignot.
Graa Henri, greffier, Locle.
Grosclaude Henri, Locle.
Huguenin-Robert L., Chaux-de-Fonds.
Jordan Fritz, pharmacien, Neuchâtel.
L'Eplattenier Frédéric-Aug., Valangin.
Mathey-Dupraz, professeur, Verrières.
Matthey Willy, Môtiers-Travers.
Mauerhofer Henri, docteur, Neuchâtel.
Montandon Paul, Bussy, Valangin.
Paris Edouard, peintre, Colombier.
Perrenoud Auguste, Brenets.
Petitpierre-Stucki Jules, Couvet.
Philippin Ch.-Auguste, Neuchâtel.
Philippin Charles, architecte, Neuchâtel.
de Reynier James, Hauterive.
Rossier Adrien, Chaux-de-Fonds.
Schardt Hans, Dr et prof., Neuchâtel.
Simon-Vermot Léopold, Cerneux-Péq.
Weibel William, banquier, Fleurier.
Vivien Louis, pasteur, Brenets.

La séance est levée à midi et demi.

L'un des secrétaires :

Max DIACON.



LA RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

AU CERNEUX-PÉQUIGNOT

(AVEC PLANCHE)

Le 7 août 1899 restera une des dates saillantes de nos annales : de l'avis unanime, la fête du Cerneux-Péquignot est une des plus réussies que nous ayons célébrées, et j'ajoute une des plus originales. Car il n'est pas banal de convier des centaines de personnes à se rencontrer dans un tout petit village isolé, pour en étudier l'histoire; et ce qui est moins banal encore, c'est de voir ce village saluer avec un joyeux empressement une aussi formidable invasion.

M. R. Comtesse, conseiller d'Etat, qui passe ses vacances sur le territoire du Cerneux-Péquignot, au Maix-Rochat, avait bien voulu se charger, non seulement de rédiger le travail principal pour notre séance, mais aussi d'aider nos amis du Cerneux à organiser la réception. Et celle-ci a été aussi généreuse, aussi brillante que dans les plus grandes localités. Elle a eu, en plus, je ne sais quel charme intime et agreste qui a été très vivement ressenti par tous.

Dès l'arrivée au Locle, nous nous voyons accueillis par des cœurs amis. Une vingtaine de véhicules, breaks, landaus, victorias, nous attendent alignés sur la place du Marché et dans les rues voisines. Tout ce qu'il y a au Locle d'équipages de maîtres a été mis à notre disposition avec une obligeance magnifique. Et l'interminable file de voitures, qui rencontre et salue de hourrahs ! la poste pavoisée, s'allonge sur la route qui monte au Cerneux. Jamais cette bourgade, perdue au milieu des pâturages, n'a vu approcher aussi imposant cortège. Et de notre côté, nous voyons, avec une joyeuse surprise, des drapeaux aux fenêtres, des guirlandes, des arcs-de-triomphe, oui, vous entendez bien, avec des inscriptions en vers telle que celle-ci, que nous pûmes lire en repartant pour le Locle :

Nous garderons la mémoire
De ce jour heureux,
Où la Société d'histoire
S'en vint au Cerneux.

Cette déclaration si simple est surtout profondément sincère. Et cette autre aussi, que nous lisons sur l'arc-de-triomphe du côté des Maix :

Dans notre vallon solitaire,
Sous nos humbles toits,
Nous vivons plus heureux sur terre,
Que princes et rois.

Mais voici qu'une autre surprise nous attend. Il avait été convenu que nous dînerions à l'auberge. Or la place y fut reconnue insuffisante. Que faire? Le Cerneux ne pouvait plus reculer, ayant dit : « Oui, venez ! » La Commune eut alors un bel élan généreux : elle vota une subvention qui permit de construire auprès de la route une cantine spacieuse, et même de la décorer avec beaucoup de goût et d'originalité. Ici intervint un jeune artiste, M. Edmond Bille, qui est également l'auteur de la jolie carte de fête (on lui devait déjà, il y a trois ans, celle de Boudevilliers). Une charrue, empruntée aux armoiries du village, formait entre deux pilastres de la cantine un motif décoratif très heureux. Des cartouches portaient des inscriptions rimées, dont nous avons retenu les suivantes :

Nous n'avons pas, hélas !
Art de plaire, belles manières;
Cela ne s'apprend pas
Dans nos bois et dans nos tourbières.

Toute la journée fut un démenti donné à ce quatrain trop modeste; le suivant se vérifia mieux :

Mais vous trouvez comme autrefois,
Dans la Suisse nouvelle,
Simplicité, joie naturelle,
Amour du sol et vieux patois.

A peine descendons-nous de voiture, que les tables de la cantine se couvrent d'un excellent *sur lie* de chez Vielle-Gigon, et qu'un essaim de jeunes filles en fraîches toilettes, avec, sur la poitrine, les armoiries des diverses communes montagnardes, apparaissent, portant, d'un geste gracieux de canéphores, des corbeilles où s'empilent des gâteaux au beurre onctueux. Le succès est grand, des demoiselles, et des gâteaux, et du vin blanc qui pétille.

Au moment où s'achève cette collation, durant laquelle toute éloquence banale nous fut épargnée, voici que les cloches du Cerneux se mettent en branle, et c'est au son de cet appel harmonieux que nous prenons le chemin de la petite église qui porte la date de 1690.

Le gracieux édifice est bientôt absolument bondé, et tous ont lieu d'admirer, non seulement l'hospitalité ecclésiastique très large qui leur

est offerte, mais le zèle que M. le curé et ses ouailles ont mis à décorer ce lieu consacré, où la verdure des sapins alterne à l'entrée du chœur avec les brillantes fleurs naturelles, les géraniums éclatants disposés sur les autels. Il y a là plus que l'accueil poli d'une population; on y sent l'élan de cœurs chauds et hospitaliers.

Le silence s'établit, et M. Alfred de Chambrier, président de la Société d'histoire, ouvre la séance par l'allocution que voici :

De Lignières, dernière étape de la Société d'histoire, au Cerneux-Péquignot qu'elle a choisi cette année pour y célébrer sa fête d'été, il y a toute la largeur du pays; et si déjà, à l'occasion de la première de ces localités, on parlait d'éloignement et de difficultés des communications, pour la seconde, c'est un vrai voyage à entreprendre, comme une découverte à faire. Mais la distance est bien autrement grande entre leur origine et leur passé historique, l'une rapprochée de l'élément germanique, presqu'enclavée dans le grand canton de Berne, l'autre qui, jusqu'en 1815, a partagé les destinées de notre puissante voisine, la France. Et pourtant toutes les deux se rencontrent aujourd'hui dans un sentiment commun, celui de l'attachement à ce canton de Neuchâtel que la Société d'histoire s'est donné pour mission de faire toujours mieux connaître et aimer.

Les générations se succèdent, les idées se modifient, mais la patrie reste, et les divergences de vues, les dissensions intestines doivent céder le pas à l'exaltation du sentiment national, qui doit tout dominer et faire planer la figure radieuse de la patrie, seule en état de rallier toutes les bonnes volontés.

Messieurs, en traçant ces mots, je ne puis m'empêcher de penser à celui que nous avons perdu, à M. Charles Châtelain qui, pendant trente années, s'est acquitté des fonctions de secrétaire de notre Société, dont il était la cheville ouvrière, avec tant de zèle, d'exactitude et d'intelligence. Par son amour des vieux parchemins, son goût passionné pour les recherches historiques, il rappelait à un certain point de vue ce qui a été dit de Michelet qui, ayant toujours eu la vision concrète des événements, ayant vu les choses, les transformait en êtres vivants.

Dans le silence apparent des vieux papiers des archives, le grand historien français s'apercevait qu'il y avait un mouvement, un murmure qui n'était pas de la mort; ces papiers ne sont pas des papiers, mais des vies d'hommes, de provinces, de peuples; tous vivaient et parlaient en entourant Michelet, qui leur disait: « Doucement, Messieurs les morts; procédons par ordre, s'il vous plaît. »

Oui, Charles Châtelain, lui aussi, interrogeait les morts; il voulait apprendre d'eux les leçons du passé, et l'étude approfondie et désintéressée de l'histoire ne le conduisait pas au dénigrement et au pamphlet, mais à l'appréciation raisonnée des événements et des hommes, se reportant à l'époque dans laquelle les faits se sont passés, se plaçant dans le milieu où les hommes ont vécu; c'est à cette condition seulement qu'il est possible d'arriver à la claire intelligence du passé, à une vue calme du présent, et c'est l'honneur de Charles Châtelain de l'avoir compris.

L'intérêt qu'il avait voué à la Société d'histoire et qui ne s'est jamais démenti, s'est manifesté jusque sur son lit de souffrance, puisqu'à la date du 10 octobre 1898, il lui léguait, sous réserve d'usufruit, une somme de 500 francs, destinée au château de Valangin, dont il avait pris à cœur la restauration. Ce n'est donc pas sans un vrai sentiment de tristesse que le Comité a dû songer à combler le vide profond fait dans son sein; mais il est en droit d'espérer que M. Max Diacon et M. le professeur Emmanuel Junod, nommé second secrétaire, sauront s'inspirer de l'exemple de leur regretté prédécesseur.

Comme toujours, les deux grandes préoccupations de votre Comité ont été notre situation financière et le château de Valangin qui, à vrai dire, n'en forment qu'une seule : car la restauration de l'un entraîne l'effondrement de l'autre, et en dehors d'un dépôt de 1008 fr. 87 à la Caisse d'Epargne, il ne reste en caisse que 59 fr. 80, somme bien mince pour subvenir aux travaux historiques entrepris, en même temps qu'à l'ameublement et à la restauration intérieure d'un vieux castel trop longtemps abandonné et qui s'acheminait à n'être plus qu'une ruine.

Le cri de détresse que poussait un jour notre trésorier, qui venait de recevoir une note de 1200 francs pour les planches seulement du bel ouvrage qui vous sera prochainement distribué, les *Actes d'alliances et combourgeoisies de Neuchâtel avec la Suisse* n'était que trop compréhensible; et quand, pour ne pas avoir à payer un abonnement au *Musée neuchâtelois,* nous étions réduits à décliner des demandes d'échange de publications avec des sociétés suisses et françaises, le plus robuste optimisme ne pouvait résister à une réalité qui se dressait comme un halte-là! A moins de se procurer de nouvelles ressources, c'est à ce dernier parti que s'est arrêté votre Comité, et avec lui l'assemblée de Valangin, et il sera fait un appel à l'inépuisable générosité neuchâteloise, qui ne voudra pas laisser inachevée l'œuvre de restauration entreprise par la Société d'histoire.

Si, par une ingénieuse combinaison, au moyen de laquelle les membres de la Société pourront siéger sur des escabeaux portant leurs armoiries et payés par eux, la question de l'ameublement de la salle des Etats se trouve en partie résolue, il reste encore, d'après le projet de M. Léo Châtelain, beaucoup à faire : d'abord une boiserie qui courrait tout autour de la salle, puis des stalles élevées des deux côtés et sur lesquelles les communes pourraient faire sculpter leurs armoiries, une vieille tenture enfin, dont M. Jeanmaire a fait circuler un échantillon et qui achèverait la décoration de la salle des Etats.

Sans doute M. F. Soguel, conseiller d'Etat, qui porte le plus vif intérêt à la restauration du château de Valangin, nous a fait espérer le concours efficace de l'Etat, qui ferait l'avance des frais de l'ameublement, dont le remboursement lui serait fait par la Société au fur et à mesure de ses ressources; mais, ces ressources, il faut se les procurer; le moment est venu de donner satisfaction à notre trésorier, qui réclame instamment la régularisation de notre situation financière, et alors seulement, rassurés sur l'avenir, nous pourrons aller de l'avant, soutenus, comme je le disais en commençant, par la figure radieuse de la patrie qui plane sur nous.

Après ce discours, 45 candidats — dont plusieurs candidates — sont accueillis dans la Société.

M. Robert Comtesse, qui s'est chargé du premier travail, a traité l'histoire du Cerneux-Péquignot au point de vue diplomatique. Il a commencé par un tableau de l'état du pays en 1814 et du passage des Alliés; puis il a exposé les négociations qui ont amené la rectification de frontière et l'annexion de ce territoire à la Suisse; enfin il a montré les raisons pour lesquelles le gouvernement neuchâtelois avait observé en cette occasion une attitude un peu timide et passive, malgré l'avis plus énergique de M. de Rougemont et du maire Huguenin. C'est ce dernier qui présida à l'entrée de la population du Cerneux dans la famille neuchâteloise, et les admirables paroles qu'il prononça à cette occasion ne seront pas le moindre ornement du beau travail de M. Comtesse, qu'on pourra lire ici-même.

Le curé de la paroisse, M. Brasey, s'est occupé plus spécialement de l'histoire ecclésiastique du Cerneux; il nous a montré ce hameau desservi pendant quatre ou cinq siècles par les Bénédictins de Morteau, jusqu'à l'érection en paroisse et la construction de la chapelle en 1689-90. Il nous a conté aussi comment s'est effectué, en 1815, le passage du diocèse de Besançon au diocèse de Fribourg; puis il a retracé la vie du plus illustre des enfants du Cerneux-Péquignot, Claude-Antoine-Simon Vermot, colonel d'artillerie et officier de la Légion d'honneur, qui prit une part importante au siège de Toulon, fit la campagne d'Egypte et mourut, directeur de l'artillerie de Strasbourg, en 1806.

M. Perrochet nous a lu une intéressante notice sur la médaille de 1831, et M. Perregaux, professeur au Locle, une étude sur les mesures de police prises à l'égard des « gueux » au siècle passé.

Il était midi et demi lorsque prit fin cette séance si nourrie. Et toute l'assemblée se reforma bientôt autour des tables de la cantine, auprès desquelles attendait, prêt à nous servir, l'essaim des jeunes filles du village.

Le dîner fut plantureux et savoureux comme un repas de Franche-Comté. La Suisse nouvelle est encore bien française à cet égard : elle sait manger. Les haricots, le saucisson du pays, et le *berzi*, et le rôti de bœuf aux morilles firent merveille : nous aurons la mémoire de l'estomac; celle du cœur ne doit pas suffire à des hommes complets.

M. Brunner, député à la Chaux-du-Milieu, avait bien voulu fonctionner comme major de table. Sa tâche ne fut pas une sinécure.

Le toast à la Patrie, porté par M. le curé Brasey, fut émouvant à force de simplicité. Il a très noblement parlé des sentiments patriotiques de ses paroissiens : « Nous aussi, humbles montagnards, dit-il à peu près, nous voulons servir la patrie, apporter à l'édifice commun la pierre de notre dévouement. Cette pierre, placez-la où vous voudrez, dans les

fondations, dans l'épaisseur des murs, que nous importe, pourvu que nous puissions contribuer au bien de tous ! »

Puis voici M. Léopold-Simon Vermot, ancien député du Cerneux-Péquignot, qui salue la Société d'histoire au nom de son village, et lui porte un toast moitié français, moitié patois, très cordial toujours.

La réponse en vers de M. Philippe Godet fut en partie improvisée; on comprendra donc que l'auteur se défende de l'imprimer. Nous en transcrivons seulement ce passage sur nos hôtes d'un jour :

Un traité nous les a donnés :
Sans consulter leur préférence,
On les sépara de la France,
Dont ils étaient citoyens-nés.
Les traités n'en font jamais d'autres.
D'abord vaguement étonnés,
Sans effort ils devinrent nôtres.
Et maintenant nous les aimons
D'un amour fraternel et tendre.
Qu'importe qu'ils veuillent entendre
La messe au lieu de nos sermons !
Le Cerneux, resté catholique,
Aime son culte et son curé :
C'est son droit, entre tous sacré,
Dans une bonne République.
. . . .
O bons amis de ce village,
C'est à vous, à vous que je bois.
Que Dieu bénisse d'âge en âge
Les pâturages et les bois
Des Benjamins neuchâtelois !
Gardez bien la foi de vos pères,
Qu'en tous temps, joyeux et prospères,
Vous puissiez bénir les traités
Qui vous ont jadis fait nos frères,
En assurant vos libertés !

Aux applaudissements des convives, M. l'abbé Jeunet, ancien curé de la paroisse, évoque le souvenir de ces représentations d'*Athalie* qu'il avait organisées et dirigées, qui furent un événement il y a 35 ans, partout dans le canton où se firent entendre les jeunes actrices du Cerneux, et au moyen desquelles fut édifiée la maison d'école du village.

M. Jean Grellet nous apporte les salutations de la Société d'histoire de la Suisse romande, du Comité de laquelle il est membre, et porte un toast aux dames, nombreuses à ce banquet.

Puis une fillette aux cheveux bouclés, ceinte d'une écharpe aux couleurs du village, vert, blanc et noir, est hissée à la tribune : elle nous récite un compliment, très artistement tourné, et, ayant ainsi fait grand honneur à l'institutrice du lieu, elle présente, aux acclamations de tous, des corbeilles de fleurs à MM. A. de Chambrier et Robert Comtesse.

Ce dernier porte un toast vibrant à nos communes neuchâteloises, qui toutes, jusqu'à la plus modeste, savent faire acte de dévouement généreux envers le pays.

M. Philippe Godet, ayant appris que le cadran qui décore la tour de l'église n'est qu'un trompe-l'œil et que les ressources du village ne lui ont pas permis jusqu'ici d'acquérir une horloge, propose une collecte qui permettra à la Société d'histoire de laisser au Cerneux-Péquignot un souvenir de son passage et une marque de sa reconnaissance. Et la fillette au compliment est invitée à circuler autour des tables pour recueillir nos modestes offrandes, dont le total s'est élevé à plus de 200 francs.

Puis M. Diacon plaide la cause, toujours bonne à plaider, du *Musée neuchâtelois* et du *Messager boiteux;* M. Burmann, de la Chaux-du-Milieu, nous donne grande envie d'aller une fois aussi dans ce village, dont il décrit en termes pleins d'humour les relations de voisinage avec le Cerneux; M. A. Simon-Vermot boit à M. Comtesse, qui a grandement concouru au succès de cette fête; enfin, sur la proposition de MM. Emmanuel Junod et Diacon, des télégrammes sont envoyés à MM. Louis Favre et Frédéric Soguel, qui n'ont pu prendre leur part des plaisirs de la journée.

Il est près de 4 heures quand nous prenons le chemin du Maix-Rochat; nous admirons la belle installation de cette ferme-modèle, les spacieuses étables, les granges bourrées de foin, le bétail de choix. Nous y goûtons fort aussi le vin qui circule à la ronde; et, répandus partout dans la maison, jusque dans le salon de la famille Comtesse, qui partage avec la famille Huguenin la fatigue de cette nombreuse réception, les membres de la Société d'histoire achèvent dans d'intimes causeries cette journée qu'aucun incident pénible n'est venu assombrir.

Vers 6 heures, la dispersion commence: les uns reprennent à pied le chemin de la Brévine et du Val-de-Travers; les autres retrouvent les voitures qui les ont amenés et regagnent le Locle: tous sont d'avis que la journée du Cerneux doit être marquée d'un caillou blanc dans la vie de notre Société d'histoire et de notre pays lui-même.

Philippe Godet.

LA RÉVOLUTION DE 1831 A COUVET

ET

la déposition de M. Auguste Borel-Courvoisier

Comme complément au récit que nous a laissé Mlle Cécile Borel sur l'insurrection de 1831 à Couvet, récit qui a été publié dans le *Musée neuchâtelois* de juillet dernier, nous donnons ici « *la Déposition de M. Auguste Borel-Courvoisier, requise par serment, sur les événements dont il a été témoin, dans les journées des 17 et 18 décembre 1831, à Plancemont et à Couvet* ».

M. Auguste Borel-Courvoisier, qui joua à Couvet et à Plancemont un rôle important pendant les événements de 1831, était gendre de M. le pasteur Courvoisier et, à cette époque, *gouverneur de Commune* (voyez page 218, ligne 23). Comme nous l'avons dit dans le numéro de juillet dernier, il avait, de concert avec le colonel Berthoud, enlevé les platines des fusils qui appartenaient à la Compagnie bourgeoise du Val-de-Travers, afin que ces armes fussent inutiles aux insurgés. Par ce fait, il était en butte à leur ressentiment. Pour se rendre compte de l'irritation des esprits, il faut relire, page 165, le passage que Mlle Borel a consacré à la recherche de ces platines, dans sa propre maison, à Couvet.

Les termes dont se sert M. Borel-Courvoisier, dans sa déposition, en parlant des insurgés, ne sont pas toujours très parlementaires; d'un autre côté, le dictionnaire d'injures dont on se servait dans le camp opposé ne valait guère mieux. De part et d'autre on se traitait, *en paroles*[1], avec la dernière violence. Il faut se mettre un instant dans l'état d'effervescence, de surexcitation cérébrale où l'on était alors, pour comprendre l'indignation des uns, la colère des autres. Tout cela est si naturel, si humain, que personne ne doit s'en choquer.

Qu'on se reporte simplement à nos luttes électorales d'il y a quelques années, qu'on se rappelle les aménités que s'adressaient les partis

[1] Le Neuchâtelois nous paraît beaucoup plus violent en *paroles* qu'en *action*. Au fond il est plutôt bon enfant, malgré ses apparences parfois emportées.

en compétition, leurs accusations véhémentes, et on sera bien obligé de convenir que nous n'avons rien à envier à nos pères. Dans l'excitation de la lutte, on se laisse facilement aller à de regrettables excès de paroles, dont sans doute on se repent plus tard, et la discussion courtoise dégénère bien vite en dispute violente. Mais qui prend au sérieux les injures que l'on s'adresse dans ces moments de tension politique? La paix ne tarde pas à renaître et peu à peu tout s'oublie; l'orage a laissé de son passage une trace plus ou moins profonde, il est vrai, mais qui tôt ou tard s'efface.

Toutes ces intempérances de langue, ces opinions plus ou moins contestables, exposées par des personnes qui, sous l'effet de la surexcitation, croient aux fantaisies créées par leur imagination, ces façons de raconter les faits avec plus ou moins d'exagération, d'exactitude ou d'impartialité, ces appréciations divergentes, mais qui ne sont souvent que les deux faces d'une même question, ou la même face, vue sous deux angles différents, bref, toutes ces manifestations si complexes de la pensée ont leur grande valeur historique et littéraire: littéraire, en ce qu'elles donnent au récit tout l'intérêt de la réalité même; historique, en ce qu'elles nous révèlent les idées courantes d'alors, les aspirations souvent naïves des acteurs du drame, les états d'âme des chefs et de leurs subordonnés, ou des spectateurs, leurs espérances, leurs ambitions.

Du reste, il faut l'avouer, quoi qu'il en coûte à notre orgueil, dans notre petit pays les polémiques ont toujours été violentes, d'une violence même parfois excessive. Tous nos auteurs locaux sont unanimes à le constater; c'est dans notre tempérament; on se monte comme une soupe au lait. Mais, d'autre part, il est bien rare que chez nous les menaces, même les plus terribles, aient passé à l'acte brutal. Au fond, notre irritabilité nerveuse est plus extérieure que profonde; nos disputes sont le plus souvent des querelles de frères, qui, au fond, s'aiment et ne demandent qu'à se réconcilier. La crise passée, le Neuchâtelois redevient bon enfant.

Cela dit, voici cette intéressante déposition, dont le texte nous a été communiqué par un honorable citoyen du Val-de-Travers, auquel nous adressons ici tous nos remerciements.

A. Godet.

Je ne restai pas chez moi la nuit du 16 au 17 (décembre)[1]; je couchai chez mon beau-père, à la cure. Le 17, à 7 heures du matin, j'envoyai un exprès sur la route de Ste-Croix pour savoir si, comme on l'annonçait, les bandes d'insurgés des cantons voisins arrivaient. A 9 heures, nous vîmes passer à Couvet, dans le char d'Ed Bovet, de Fleurier, un individu en uniforme, qui s'arrêta assez longtemps devant la maison Rœssinger, et qui, en se rendant à l'Ecu de France, annonça à l'ancien secrétaire Borel que les troupes patriotes arriveraient à 10 heures. Sur cette nouvelle, mon beau-père, mon beau-frère et moi, nous rendîmes à Plancemont. J'y trouvai une garde déjà organisée; elle se composait de tous les habitants du hameau pouvant porter arme, au nombre de 23 personnes, armées chacune d'un bon fusil. Ils me proposèrent de me mettre à leur tête et je m'y prêtai volontiers. Je me trouvais honoré de commander d'honnêtes gens qui voulaient défendre leurs vies et leurs propriétés, et qui étaient décidés à s'opposer aux bandits qui viendraient les attaquer. Je m'occupai à composer les gardes qui devaient veiller à la sûreté du hameau, à placer des factionnaires à portée de surveiller ceux qui viendraient du village, etc.

L'exprès que j'avais envoyé sur la route de Ste-Croix arriva à 1 heure et m'apprit qu'il avait rencontré les insurgés entre Longue-Aigue *(sic)* et Buttes, qu'il avait été arrêté et questionné par les chefs et qu'on l'avait relâché, ne trouvant sur lui aucun document qui pût le faire soupçonner d'être un espion. A 2 heures nous vîmes déboucher de Fleurier la troupe des insurgés, que nous évaluâmes à environ 150 hommes. Alors je fis partir de nouveau un exprès pour les Ponts, pour annoncer l'arrivée des rebelles et leur nombre. Nous suivîmes cette bande des yeux, jusqu'à son entrée à Couvet, d'où nous ne vîmes s'acheminer sur Travers qu'une faible avant-garde. Depuis leur arrivée à Couvet, on nous fit passer différents messages à Plancemont. J'y vis arriver deux individus, le nommé Wuille et un des Borel-Ganoud, qui venaient me demander, de la part des chefs des révoltés, ce qu'étaient devenues les platines des fusils qui se trouvaient à Couvet au nombre de 80, appartenant à S. M.[2], disant que l'on menaçait de brûler plusieurs maisons, si je ne rendais pas ces platines. Je répondis à ces deux hommes qu'elles n'étaient plus à ma disposition et que d'ailleurs je n'avais aucun compte à leur rendre! Je les renvoyai (tout) de suite, sans rien ajouter de plus. Dans ce moment arriva Monsieur l'ancien Dd Ls Petitpierre, qui nous dit que les insurgés monteraient à Plancemont à la tombée de la nuit, pour prendre les armes qui s'y trouvaient. Alors je demandai aux habitants de Plancemont s'ils étaient décidés à défendre leurs propriétés, s'ils ne craignaient pas que ma présence au milieu d'eux ne les compromît, et s'ils désiraient que je m'éloignasse. Mais ils répondirent qu'ils étaient décidés à se défendre, si on venait les attaquer, et me prièrent de nouveau de bien vouloir rester avec eux. A 4 heures du soir,

[1] Nous avons été obligé de rétablir la ponctuation presque absente ou mal notée. Les mots entre parenthèses sont ajoutés par nous.

[2] Sa Majesté.

une première alerte eut lieu; on annonça que l'on avait vu partir des hommes armés depuis l'Ecu de France[1] et qu'ils s'acheminaient sur Plancemont. Cependant il n'en était rien encore. Mais à 5 heures nous entendîmes nos postes avancés crier: *Qui vive?* et pour cette fois c'était l'ennemi qui s'approchait. Je me rendis au bas du hameau, entre les maisons du Justicier Berthoud et du Conseiller Henriod, et je fus bientôt convaincu que c'étaient les insurgés qui montaient. Je remontai au corps de garde établi dans la maison de Pre Fs Borel, où je ne trouvai que des femmes, qui me dirent que tout le monde fuyait[2]. Je voulus alors gagner la campagne à travers champs, mais il n'était plus temps; les ennemis entouraient Plancemont, et toutes les issues étaient gardées. Les insurgés avaient fondu sur ce hameau paisible comme de vrais brigands. Ils étaient plus de cent, faisant feu sur les femmes, les enfants et les vieillards[3], qui se sauvaient. Je rentrai donc dans le hameau, où je rencontrai mon beau-père[4], près de la maison de Jn Hi Borel[5], où nous entrâmes. Nous trouvâmes sa femme à la cuisine, qui nous fit passer par la remise et de là à la grange, où nous attendions, non sans inquiétude, si l'on viendrait nous y chercher. Environ une demi-heure après notre entrée dans la grange, nous entendîmes beaucoup de bruit dans la maison. C'étaient les insurgés qui y entraient et qui en faisaient la fouille; nous les entendîmes monter à la grange. Alors Monsieur Courvoisier s'élança au-devant d'eux, en leur disant: *Si c'est moi que vous cherchez, me voici.* Ils lui demandèrent qui il était. Il répondit: *Courvoisier, pasteur de Couvet.* Je le suivis et me rendis aussi à cette troupe de forcenés qui criaient tous: *Nous les tenons, nous les tenons.* Ils nous conduisirent dans la rue où étaient Bergeon et Ls Renard, qui nous dirent: *Vous n'avez rien à craindre, Messieurs, nous vous prenons sous notre protection.* Je n'ai reçu, dans cette bagarre, qu'un coup de crosse de fusil au dos[6]. Les deux chefs me demandèrent où était les platines que j'avais fait enlever des fusils qui étaient à Couvet. Je leur répondis que j'avais reçu l'ordre de les expédier à Neuchâtel. Ils me demandèrent encore s'il était vrai qu'il y eût un dépôt d'armes à Plancemont. Je lui dis que non; que chaque particulier avait son fusil, qu'ils étaient au nombre d'une 20ne, mais qu'ils chercheraient inutilement d'autres armes, qu'il n'y en avait pas. Après nous avoir retenu une demi-heure dans la rue, Renard nous

[1] Hôtel de Couvet, au centre du village.

[2] Les habitants de Plancemont, étant en fort petit nombre, sentirent, avec raison, qu'ils ne pouvaient se défendre contre la troupe cinq fois plus nombreuse des insurgés.

[3] Il est juste de dire que dans l'attaque de Plancemont il n'y eut personne de tué. — Nous ne parlons pas ici du sieur Borel qui fut blessé grièvement d'une balle au bas de la montée de Plancemont (voir numéro de juillet, page 167).

[4] M. le pasteur Courvoisier.

[5] Il semble que personne à Plancemont ne se doutait de la grave blessure que M. Jn-Hi Borel venait de recevoir.

[6] Tout ceci nous semble jurer un peu avec les noms de bandits, de brigands, de forcenés, employés plus haut. Décidément M. Borel peint la conduite des insurgés plus noire qu'elle ne l'est en réalité. Ils crient, ils menacent, c'est vrai, mais ils reculent devant la violence positive.

dit qu'il allait nous accompagner au village (de Couvet). Il prit avec lui une garde d'une 12ne d'hommes, qui nous suivaient pas à pas. Les assaillants qui nous entouraient dans ce moment étaient au nombre de 40 à 50. J'en reconnus un seul de Couvet, qui portait son fusil en bandoulière; c'était Bonson. Nous descendîmes au village avec l'escorte que j'ai indiquée et nous rencontrions beaucoup de monde sur la route. Arrivés près du village, Ls Renard nous demanda où nous voulions être conduits. Nous lui dîmes: *A la Cure*. Mais, arrivés dans la maison, nos gardiens trouvèrent qu'on ne pouvait nous y garder assez sûrement, et, après quelques pourparler, ils nous conduisirent dans la maison inhabitée du colonel Berthoud, où l'on plaça deux gardes à la porte d'entrée et deux à la porte de la chambre où nous étions. Pendant la nuit, je désirai savoir qui nous gardait. J'ouvris la porte et je trouvai le nommé Donier, maréchal. Je lui demandai qui était de garde à la porte extérieure. Il me dit que c'était Henri Roy-Meuron. Je les fis entrer tous les deux dans notre chambre et je leur demandai qui les avait placés pour nous garder, et s'ils savaient qui ils gardaient. Ils me répondirent qu'ils étaient de la garde communale, et que c'était le sergent Ulysse Borel-Favre qui était chef du poste, et qui les avait placés de faction. Je fis chercher le dit Borel, pour savoir de quel ordre il nous faisait garder. Il arriva (tout) de suite et ne sut que me répondre. Je lui annonçai que je ferai mon rapport et que je voulais savoir de quel droit la commune faisait garder, comme prisonniers, son Pasteur et son Gouverneur. Nous passâmes la nuit assez paisiblement. Le 18, à 8 heures du matin, entra assez cavalièrement dans notre chambre Ls Renard et un autre jeune homme. Ils s'adressèrent à moi et me demandèrent encore où étaient les platines. Voyant alors que toute résistance était inutile, je pris Renard en particulier et je lui dis que, s'il mettait Monsieur le pasteur Courvoisier en liberté, je lui dirais où elles étaient. Il satisfit (tout) de suite à ma demande, et il annonça à mon beau-père qu'il était libre et qu'il pouvait retourner dans sa maison; ce qu'il fit immédiatement. Resté seul prisonnier, je dis à Renard: *Maintenant que vous avez tenu votre parole, c'est à moi à tenir la mienne*. Je le conduisis où étaient les platines et, lorsqu'elles furent en sa possession, je lui demandai ce qu'il voulait faire de moi. Il me répondit: *Probablement vous laisser libre aussi*. Alors sans attendre autre chose, je le saluai et le quittai. Je fus ainsi libre pendant une heure environ. Mais, étant chez moi occupé à me raser, je vis arriver dans ma chambre un homme armé d'une carabine, à qui on donna l'ordre de me garder à vue. Je me retournai et regardai d'un air de mépris ce nouveau gardien, auquel je dis de s'asseoir. Je n'avais pas fini de me raser qu'on m'apporta un billet signé de Ls Renard, ainsi conçu: « Monsieur Borel se rendra (tout) de suite au corps de garde et, sur le vu du présent, le factionnaire qui le garde le laissera sortir. » Je continuai ma toilette et, lorsque j'eus fini, je dis aux hommes qui m'attendaient: *Me voilà; conduisez-moi*. En sortant de chez moi, je trouvai à ma porte une garde d'une dizaine d'hommes armés, qui m'accompagnèrent jusqu'à l'Ecu de France. Il était alors 10 heures du matin. On me fit entrer dans une chambre à l'étage, où déjeu-

naient, avec beaucoup d'autres, Renard, Bergeon, Meuron, A[te] Rœssinger, Julien Petitpierre, Huguentobler, etc. L'on me fit passer dans la chambre à côté, où je fus gardé à vue. Pendant toute la journée, je remarquai beaucoup d'hésitation et d'incertitude dans ce qu'avaient à faire les chefs de cette troupe. Le temps se passait en courses, en allées et venues, en rappels qui n'aboutissaient à rien. J'entendis aussi que, lorsqu'on apporta le compte de la dépense faite par ces Messieurs, qui se montait à L. 62[1], Bergeon voulait payer; mais Huguentobler lui dit: *Nous ne le souffrirons pas, capitaine; faites un bon sur le président de la Commune, qui payera.* Le bon fut fait effectivement, mais il n'a pas été payé.

A 3 heures après-midi, je demandai à parler à un des chefs. Ce fut Bergeon qui se présenta. Il me dit que Renard était à Travers auprès du chef ou commandant. Je représentai à Bergeon tout ce que mon arrestation avait d'illégal, que des citoyens paisibles ne devaient pas être retenus comme prisonniers, que, quant à moi, je n'avais quitté le village que pour ne pas me trouver sur le passage de sa troupe, que j'avais été saisi sans armes, qu'il me faisait violence en me retenant, que c'était contre ma volonté qu'il me traînerait à sa suite. J'ajoutai que, s'il croyait avoir un otage bien précieux, il se trompait; qu'il ne serait pas tiré un coup de fusil de moins contre eux, quand on en viendrait aux mains. Il me répondit alors que j'étais bien bon pour répondre de trois des leurs qui avaient été pris et fusillés à Neuchâtel[2]. Alors je lui observai que s'il avait intérêt à me garder vivant, il devait faire partir les hommes armés que je voyais rassemblés à la porte de l'auberge, et que j'avais reconnus pour nos plus mauvais sujets du village. C'était l'escorte qu'on me destinait. Il les fit effectivement partir. Dans le même moment arrivait de Fleurier un détachement d'environ 25 hommes, avec un tambour et un drapeau rouge avec une croix blanche. Cette troupe était précédée de G. L. Vaucher, César Vaucher, E[d] Bovet, en uniforme, deux autres Bovet, Yersin, tambour-major, en bourgeois, et Schenevely, en uniforme. Ils s'arrêtèrent un instant à l'auberge, puis ils continuèrent leur route sur Travers, dans trois chars. A 3 heures $^1/_2$ on fit avancer un char à bancs que je reconnus pour être le mien. Bergeon vint m'annoncer qu'il fallait partir, que la troupe ne voulait pas marcher sans moi. Je descendis et me plaçai le premier dans le char; Bergeon se mit à côté de moi et D[d] H. Petitpierre Percheta conduisait le cheval. Il y avait beaucoup de monde attroupé devant l'Ecu de France pour me voir partir. Nous nous acheminâmes au pas entre un piquet de 20 hommes. Je reçus force insultes de ces gens-là, qui me reprochaient de leur avoir fait payer des amendes militaires et de les avoir condamnés à la salle de police. Bergeon me demanda pourquoi l'on était ainsi animé contre moi. Je lui répondis que c'était probablement parce que je n'étais pas dans les mêmes opinions politiques qu'eux. Il me dit que j'avais la réputation d'être aristocrate, que j'avais tort, qu'il fallait toujours

[1] Nous supposons que c'est 62 livres faibles, soit environ 30 à 35 francs.

[2] C'était un bruit qui courait au Vallon.

être du parti du peuple, que, quand les masses se prononçaient, elles avaient toujours raison, qu'il était de tous les clubs révolutionnaires, qu'il s'était toujours prononcé en faveur du peuple et qu'il en était l'idole. Il s'applaudissait aussi beaucoup de la prise de Plancemont et disait que c'était l'échantillon de ce qui arriverait bientôt à Neuchâtel. Nous arrivâmes au Bois de Croix, moitié chemin de Couvet à Travers. Là nous rencontrâmes L. Renard qui revenait de Travers, qui dit qu'il fallait se retourner et passer la montagne à Couvet ou Môtier pour se rendre à Bevaix. Il montrait en même tems la colonne de Travers qui s'acheminait du côté de la montagne. On me fit descendre pour retourner le char. Je compris que j'étais sauvé, si je n'étais pas assassiné dans le moment. Mais la confusion était telle que chefs et soldats ne pensaient plus qu'à fuir. Bergeon, à qui l'on demandait des ordres, disait: « Mes amis, maintenant tout va bien là bas, mais cela va mal là haut et il faut vous retourner. » Effectivement il était si pressé de se retourner qu'étant remonté dans le char avec moi, il ordonna au conducteur de piquer le cheval qui partit avec une telle rapidité que tout était renversé sur notre passage, officiers et soldats mordaient la poussière. Enfin, avant de rentrer au village, je pus trouver un moment où le cheval allait un peu lentement pour demander à Bergeon où il s'arrêterait. Il me répondit : « A l'Ecu de France. » Alors je pris mes mesures pour lui échapper. Lorsque le char fut arrêté devant l'auberge, je décrochai le tablier et sautai à bas sans prendre congé de mes gardiens. J'entrai dans l'auberge où je pus me cacher, avant que Bergeon s'aperçut que je lui avais échappé. Un instant après, j'entendis que l'on faisait des fouilles autour de la maison et dedans. Un seul homme (Hugentobler) entra dans la grange où j'étais caché. Il était accompagné du domestique de l'auberge, auquel il disait: *Jacob, enfoncez votre fourche de fer dans le foin.* Il se fit ouvrir le grenier sur lequel j'étais et ne m'ayant pas trouvé, il repartit. La nuit arriva et, avec elle, le combat qui a mis fin à toutes nos inquiétudes. Je sortis alors de la maison; la fusillade commençait à l'entrée du village; je montai à Plancemont d'où je vis la fin du combat; et j'entendis les vainqueurs crier: *Vive le Roi!* Je m'acheminai à travers la montagne sur les Bayards où je répandis la joie, en annonçant la nouvelle de la fuite des rebelles et de l'arrivée des braves Sagnards au Vallon. Ensuite j'arrivai aux Verrières, où je trouvai le capitaine Jequier, et enfin je me retrouvai auprès de ma femme qui était depuis le vendredi aux Verrières avec sa famille.

Nous ne devons pas être surpris de ne trouver dans le récit de M. Borel-Courvoisier aucune mention de la mort tragique de M. J[n]-H[i] Borel, survenue à la suite de la terrible blessure qu'il reçut au bas de la montée de Plancemont (voir numéro de juillet, page 167). N'oublions pas que M. Borel ne dépose que sur les faits dont il a été témoin oculaire et non sur ceux qu'il n'a pas vus ou qu'il ne connaît que par ouï-dire.

A. G.

GUERRE CIVILE

(Suite — Voir la livraison d'août 1899, p. 195)

— Mélanie, on t'attend! il a bientôt fini de sonner! Mais à quoi penses-tu donc?

Et Mme la justicière Dubois, en grande toilette du dimanche, toute prête à se rendre au prêche, piétinait d'impatience au haut de l'escalier. Derrière elle, son époux en jabot de dentelles immaculé, perruque poudrée, le petit manteau noir sur le dos, l'épée au côté et le tricorne sous le bras, attendait avec Louise qu'il plût à Mélanie d'apparaître.

— Louise, va voir lui dire de faire un peu plus vite. Pour l'amour du ciel! *qu'est-ce qu'elle a tant à lambiner? s'exclamait dame Olympe* au comble de l'agitation; nous qui sommes toujours des premières! Ah! la voilà qui arrive, à la fin du compte!

La retardataire apparaissait en effet, tirant ses longues mitaines à jour sur ses beaux bras, avec ce calme impassible et hautain qui en imposait toujours à sa mère.

Quand Mme la justicière, le visage enflammé par une marche précipitée, autant que par le mécontentement, fit son entrée, suivie de tout son monde, par la grande porte cintrée de la tour, les imposantes vibrations descendant du clocher massif se ralentissaient graduellement.

Pour la première fois de sa vie, Mme la justicière Dubois arrivait en retard au prêche.

Louise demeura en arrière et se glissa dans un banc inoccupé du grand chantier. Le justicier gagna sa place réservée, au milieu de ses collègues, pendant que Mme Dubois et Mélanie se dirigeaient en hâte vers le petit chantier. Fatalité! les bancs étaient au complet, et aucune des occupantes ne faisait mine de vouloir céder un pouce de terrain.

Mme la justicière blêmit d'indignation, et se demanda si le soin de sa dignité ne lui commandait pas de sortir du temple avec éclat, mais

sa fille avait déjà pris un parti : ayant dévisagé avec une souveraine hauteur les intruses qui remplissaient le premier banc du petit chantier, elle leur tourna le dos et, sans la moidre hésitation, s'en fut ouvrir la porte du banc de la cure, et s'y installa délibérément à côté de Mme la ministre de Perrot, une belle vieille dame corpulente, à la chevelure d'un blanc de neige, qui eut le bon goût de ne manifester aucune surprise de cette intrusion.

L'acte était audacieux et sans précédent; Mme Olympe Dubois, qui avait le respect de la hiérarchie et des usages, sentit un frisson lui courir dans le dos à la vue du sans-gêne inouï de son indépendante fille; cependant, ne voulant pas montrer moins de caractère que la belle Mélanie, elle la suivit dans son invasion, tout en faisant, par manière d'amende honorable, sa plus belle révérence à Mme la ministre, qui répondit courtoisement par une inclination de tête et un sourire aimable.

Au sortir du culte, Mme la justicière tint à présenter, tant au nom de sa fille qu'au sien, ses excuses pour la liberté qu'elles s'étaient permis de prendre.

— Notre place accoutumée s'est trouvée prise, Madame la ministre; retourner en arrière pour en chercher une autre, c'eût été risquer de causer du désordre pendant la lecture des dix commandements; aussi nous avons pensé...

— Mais Madame la justicière, vous avez eu grandement raison; c'était fort bien pensé; mon banc est à votre disposition toutes les fois qu'il en sera besoin.

Mme Dubois eût trouvé naturel et bienséant que sa fille présentât aussi ses excuses à Mme la ministre. Mais la hautaine fille était trop occupée à foudroyer du regard, au passage, toutes les occupantes du petit chantier, ces ingrates, qui après avoir marché sous ses ordres pour la conquête des bancs en litige, n'avaient pas la pudeur d'y faire place à celles qui y avaient le plus de droits.

Louise attendait au dehors sa mère et sa sœur, et ne fit aucune allusion à ce qui s'était passé.

De retour au logis, où ces dames revinrent silencieusement, la mère, qui se dévêtait avec des mouvements saccadés, dit d'un ton aigre-doux à son indépendante fille :

— Tout de même, Mélanie, tu nous as fait faire là un bel esclandre! Aller de but en blanc s'asseoir dans le banc de la cure, sans le congé de Mme la ministre, tu conviendras que c'était avoir du front!

Mlle Mélanie haussa irrespectueusement les épaules, et pour toute justification, répliqua d'un ton vindicatif et en redressant son orgueilleuse tête :

— Elles ont vu, les Robert, les Tissot, les Othenin-Girard et les Huguenin-Dumittan, que je ne voulais pas me laisser marcher sur le pied, et qu'elles n'auraient pas le dernier mot avec moi !

Mme Olympe Dubois secoua la tête d'un air mécontent.

— Tu diras tout ce que tu voudras, Mélanie, mais tu conviendras que tout cela ne serait pas arrivé, si tu ne nous avais pas fait pareillement attendre pour partir.

La réplique de Mlle Mélanie n'eût probablement pas été des plus respectueuses, en dépit des regards suppliants de Louise, mais l'arrivée du justicier, accompagné de l'élégant M. Gevril, coupa court au débat.

Galant comme de coutume, le marchand de dentelles fit autant de courbettes qu'il y avait de dames présentes, baisa la main que Mme la justicière lui tendait, fit compliment à ses filles des roses qui s'épanouissaient sur leurs joues, puis fut introduit dans une petite pièce contiguë par le justicier, qui, l'air passablement agité, fit signe à sa femme de les suivre.

— Enfin ! pensa dame Olympe avec un soulagement infini. Cette fois *nous y voilà !*

*
* *

Quand elle sortit de la pièce pour faire avec son mari la conduite à M. Gevril, il y avait sur les traits de dame Olympe plus d'ahurissement que de triomphe, et son timide époux ne paraissait pas moins stupéfait.

En remontant l'escalier, Mme la justicière s'arrêta brusquement au beau milieu :

— Ah ! ça, Philippe, qu'est-ce que tu en dis ? C'est à n'y rien comprendre ! moi qui ai cru tout le temps... ! Miséricorde ! Quel effet ça va-t-il faire à notre Mélanie ?

— Il me semble, fit avec déférence son mari en se grattant l'oreille, que c'est surtout la Louise, que...

Sa femme lui tourna le dos et reprit son ascension, en disant entre ses dents : — C'est vexant, tout de même ! Quand on a compté...

— Mais en fin de compte, puisque notre Louise...

— Tu m'échauffes avec ta Louise ! — Et la justicière, le teint empourpré, se retourna violemment vers son époux, qui rentra la tête dans les

épaules. — Eh ! bien oui, mettons; elle a de la chance, la Louise; mais tout de même, je te dis que ce n'est pas juste.

Dans la chambre du « ménage », Louise mettait diligemment le couvert. Sa sœur était restée dans sa chambre.

Les deux époux se consultèrent du regard, ou plutôt Mme Olympe parut demander conseil à son mari. Pour la première fois de sa vie conjugale, Mme la justicière hésitait véritablement à prendre une décision sans en référer à son seigneur et maître, et le fait était si extraordinaire, si incroyable, que le justicier n'osait prendre sur lui de répondre quoi que ce fût à cette interrogation muette.

Enfin dame Olympe se ressaisit.

— Louise, dit-elle d'un ton bref, viens dans le cabinet.

Et elle y entra elle-même en poussant le justicier devant elle.

Surprise et quelque peu inquiète, la jeune fille suivit ses parents dans la petite pièce, sorte de sanctuaire où se retiraient les époux, quand Mme la justicière avait quelque douche à administrer à son mari, quelque interrogatoire à lui faire subir. Dame Olympe était déjà installée dans le grand fauteuil à oreilles où elle trônait habituellement pour présider les conciliabules conjugaux, et qu'elle remplissait de sa massive carrure. Son mari, modestement assis sur un vieux petit escabeau à courtes jambes, qui avait des allures de chien basset, frottait nerveusement ses deux mains grassouillettes l'une dans l'autre.

— Tu n'as qu'à dire à Louise ce qui en est, fit l'auguste épouse, d'un ton maussade, en se tournant vers son mari.

Ainsi mis en demeure de faire acte de père de famille et de chef de maison, office qu'on lui permettait si rarement de remplir, le timide justicier, visiblement ému, se leva et prit la main de sa fille.

— Eh bien! Louise, dit-il d'une voix un peu chevrotante à la jeune fille, que tous ces préambules alarmaient singulièrement, eh bien! pour ne pas te traîner sur le long banc, et parler sans détour, hem! tu sauras que... qu'on vient de nous demander, c'est-à-dire que c'est M. Arthur Gevril qui nous fait l'honneur, hem! ou plutôt c'est à toi qu'il en veut...

Mme la justicière, impatientée de toutes ces circonlocutions, martelait du poing le bras de son fauteuil.

— Pour dire les choses par leur nom, intervint-elle d'un ton tranchant, M. Gevril te demande pour femme, et c'est bien l'idée la plus saugre... Enfin, c'est son affaire, et pour ton compte, tu ne peux faire que t'estimer heureuse de son choix. Pour la forme, bien entendu, on lui a répondu qu'on te consulterait, mais il est bien clair que c'est une

affaire en règle et qu'il n'est pas question de faire des façons ; il y a assez de filles à marier, au Locle, qui voudraient être à ta place !

Louise, qui avait pâli et rougi tour à tour durant ce discours où perçait plus d'aigreur que de satisfaction maternelle, releva la tête, et les yeux pleins de larmes, dit à voix basse, mais d'un ton ferme :

— J'en suis fâchée, mais je ne peux pas accepter.

— Comment dis-tu ça ? s'écria Mme la justicière, en bondissant dans son fauteuil, pendant que son mari, non moins surpris qu'elle, lâchait la main de Louise qu'il n'avait cessé de tenir dans les siennes.

La jeune fille s'essuya les yeux et regarda bravement sa mère :

— Je dis, répéta-t-elle modestement, mais d'un ton où l'on sentait une résolution inébranlable, je dis qu'il faudra répondre non ; c'est bien bon à M. Gevril de me faire tant d'honneur, mais je ne puis pas être sa femme.

— Et pourquoi pas ? Ah ! ça, es-tu folle, pour l'amour du ciel ? cria Mme la justicière, avançant sa figure pourpre d'indignation, et les mains crispées sur les bras de son fauteuil. Toi, refuser un pareil parti ! Je voudrais bien voir ! Qu'est-ce ça signifie, des simagrées pareilles ? Est-ce pour faire ta pimbêche, ou bien quoi ? Sotte fille, va ! quand on pense qu'un homme comme M. Gevril te fait l'honneur de te remarquer, tandis qu'on aurait pu croire que c'était à ta...

Mme Dubois se mordit les lèvres en se rejetant contre le dossier de son siège.

— Alors « je m'étonne » ce que Mademoiselle lui reproche, à M. Gevril, reprit-elle ironiquement.

— Rien du tout, ma mère, répliqua Louise avec dignité ; je n'ai rien contre lui, mais je ne tiens pas à être sa femme.

— Est-ce des raisons, ça ? Alors qu'est-ce que tu veux que nous lui disions, ton père et moi ? Quelles excuses nous faudra-t-il trouver pour lui expliquer qu'on ne veut rien d'un homme comme lui ? Que Mademoiselle en a un autre en tête, un plus beau, un plus jeune, un plus fortuné, quoi ?

Louise, toute modeste et timide qu'elle fût, releva la tête et répliqua vivement, le joues en feu :

— Il me semble, ma mère, qu'il n'y a pas d'excuses à trouver. Quelqu'un me demande d'être sa femme : est-ce que je ne suis pas libre de refuser aussi bien que d'accepter ?

Le justicier qui s'était laissé retomber sur son escabeau à courtes jambes, faillit risquer un hochement de tête approbateur ; mais un

regard glissé du côté de l'autorité suprême, étouffa dans son germe cette velléité d'indépendance.

— Libre? oh! c'est clair que tu es libre, rétorqua Mme Olympe d'un ton amer; on ne te veut pas traîner à l'église! mais ce n'est pas une raison pour être malhonnête. Est-ce qu'on peut répondre « non » tout crûment? Il faut pourtant dire pourquoi. Pour moi, je ne sais pas, au monde! ce qu'il faudra dire à M. Gevril, à moins que ton père, ajouta-t-elle d'un ton sarcastique, et en relevant d'un air de défi son grand nez romain, n'en sache plus que moi.

Louise, la tête baissée comme une coupable, roulait le coin de son tablier et retenait à grand'peine ses larmes.

Attendri par ce spectacle, le justicier y puisa assez de courage pour essayer de venir en aide à sa fille préférée.

— Si on répondait à M. Gevril, suggéra-t-il en se caressant le menton, que, encore que fort honorée, grandement flattée d'avoir été remarquée et choisie par quelqu'un d'aussi... hem! d'aussi... enfin tout ce vous voudrez, Louise ne croit pas qu'elle soit la femme qu'il faut à M. Gevril; qu'elle l'estime énormément, bien entendu, mais que... hem! est-ce bien ça, Louise?

La jeune fille sourit à son père avec gratitude et essuya rapidement une larme qu'elle sentait rouler sur sa joue brûlante.

— Bon! fit le justicier, glissant un regard vers sa femme, et constatant avec une agréable surprise qu'elle ne faisait pas mine de vouloir l'interrompre, — je continue... Qu'elle l'estime énormément, mais que, à son grand regret, pour ce qui est de... hem! oui, enfin, l'aimer, pour dire les choses par leur nom, notre fille Louise ne peut pas, en conscience, dire qu'elle se sente quelque chose d'approchant à l'endroit de l'honorable M. Gevril, en un mot qu'elle ne l'aime pas comme une femme doit aimer son mari.

— Quelle bêtise! interrompit Mme Dubois avec dédain. N'as-tu pas vergogne, Philippe, de débiter des *iotaises* pareilles, et par devant ta propre fille, encore? Après tout, faites comme vous voudrez, je m'en lave les mains. Ce soir, quand M. Gevril viendra chercher sa réponse, je vous laisse vous débrouiller comme vous pourrez; je ne m'en mêle plus, c'est votre affaire.

Ayant ainsi dégagé sa responsabilité, Mme la justicière se leva de son fauteuil et quitta la chambre, en tirant violemment la porte sur elle.

Elle avait le cœur ulcéré, la pauvre dame Dubois; qu'on se mette à sa place : il y avait bien de quoi. Aussi ne s'étonnera-t-on pas qu'en

dépouillant ses atours du dimanche dans la chambre à coucher, et les jetant à la volée sur le lit, sans le moindre ménagement, elle se livrât à un de ces monologues furibonds que son craintif époux appelait « les dégonflées de mon Olympe ».

— C'est fini, grommelait-elle entre ses dents serrées, on ne sait plus, au monde! à qui se fier. Quand on pense que ce vert-galant de Gevril va s'enticher de notre Louise, quand tout le monde s'imagine, moi la belle première, que c'est à la Mélanie qu'il en veut! C'était déjà assez vexant comme ça; fallait-il encore que cette mijaurée de Louise vienne faire des façons et refuser pour son compte un parti doré comme celui-là! Miséricorde! gémit-elle en se prenant la tête à deux mains, comme si elle eût été saisie d'une rage de dents subite, en va-t-on débiter sur notre compte par le Locle! Vont-elles « baigner à miel », toutes celles qui avaient fait le vert et le sec pour enjôler M. Gevril, et qui nous en voulaient à mort parce qu'il venait à la veillée chez nous, et qu'il courtisait... c'est-à-dire, se reprit-elle avec amertume, qu'il avait l'air de courtiser notre Mélanie! Si au moins cette bécasse de Louise n'avait pas fait la petite bouche! Sotte fille, va! Ç'aurait été une consolation, et nous n'aurions pas été pareillement au bruit du monde!

Pendant que dame Olympe exhalait ainsi son amère déception, le justicier avait retenu sa fille dans le cabinet.

— Vois-tu, Louise, nous ferions bien de laisser un moment ta mère seule. Elle a le cœur gros; monté! ça se comprend, mets-toi à sa place. Il faut qu'elle puisse se dégonfler en son particulier, sans quoi... hem! c'est sur nous qu'elle tomberait. Il ne faut pas lui en savoir mauvais gré; quand on a tellement compté sur quelque chose et que tout vient à vous manquer... Alors, décidément, il ne te convient pas, M. Gevril?

Louise, qui pleurait nerveusement, la figure dans son mouchoir, fit signe que non.

— C'est dommage! parce que, dans le fond, je suis sûr qu'il fera un bon mari, un peu à compliments, je ne dis pas; mais ça ne veut rien dire. Enfin, voilà, les goûts ne se commandent pas. C'est ce que disait toujours mon père, quand ma mère voulait me forcer à manger des épinards, moi qui n'ai jamais pu les souffrir. Enfin, console-toi, Louise; on ne veut pas te forcer; tu as entendu ta mère; elle est de bon compte, après tout, quand même elle crie un peu.

Le bon petit justicier cherchait à calmer ainsi l'agitation nerveuse de sa favorite; il n'oubliait pourtant pas son autre fille, ce que prouve

bien la réflexion suivante qu'il fit à haute voix en arpentant à petits pas, mains au dos, le plancher du cabinet :

— C'est curieux, tout de même, comme il a caché son jeu, M. Gevril! moi aussi j'aurais juré que c'était à la Mélanie qu'il en voulait. Je « m'étonne » si elle y tient, dans le fond, elle? Il faut espérer que non, parce qu'alors...

Il s'était arrêté et regardait Louise d'un air perplexe. La jeune fille s'essuya précipitamment les yeux et dit avec inquiétude :

— Pourvu qu'elle n'y ait pas trop compté, pauvre Mélanie! quel crève-cœur ce serait pour elle! Aujourd'hui elle en a déjà eu un terrible à l'église, en trouvant sa place prise. Il faut que j'aille voir ce qu'elle fait, là-haut.

(*A suivre.*) O. Huguenin.



AU CERNEUX-PÉQUIGNOT



1814

La nouvelle frontière et le Cerneux-Péquignot

(AVEC PLANCHE ET CROQUIS)

I

C'est le 30 mai 1814 que les puissances alliées décidaient à Paris de réunir au pays de Neuchâtel et à la Suisse le village du Cerneux-Péquignot *et tout le territoire communément appelé « la Suisse nouvelle »*.

1814 ! Que de changements se sont accomplis dans la condition des Etats et des peuples au cours de cette année, et que de souvenirs tragiques elle évoque !

Après les combats géants de 1813, après le désastre de Russie, le drame sanglant de Leipzig, après la formidable insurrection des souverains et des peuples contre celui qui avait rêvé, dans sa folle ambition, la domination du continent, nous assistons en 1814 au passage des troupes alliées à travers l'Europe, à l'invasion de la France, à l'entrée à Paris des souverains étrangers qui vont remanier à leur tour la carte de l'Europe et dicter à la France vaincue, ravagée et amoindrie les conditions de la paix ! Nous assistons au renversement de ce trône autour duquel les guerres, les conquêtes, les mariages, les œuvres de la force et de la diplomatie avaient groupé tout un ensemble de territoires et de provinces, et à la chute de celui qui avait pu se croire un moment invincible et auquel l'ivresse du succès et la fumée des batailles semblaient avoir caché la témérité et la chimère de son entreprise. L'arme si longtemps victorieuse s'était retournée contre le conquérant qui avait trop longtemps vaincu, et l'écroulement de sa puissance, la destruction

de ses armées venaient lui faire sentir à son tour l'infirmité des vues humaines et la vanité des grandeurs de ce monde.

Cette année 1814 est aussi une année de troubles et d'épreuves pour la Suisse. Nous la voyons sans force devant les Alliés, n'ayant pas osé affronter le choc de leurs armées et subissant sans résistance la violation de son territoire. Si elle eût su proclamer à temps sa neutralité et sa ferme volonté de la faire respecter, elle eût pu peut-être détourner d'elle le flot des armées étrangères. Mais elle resta indécise et flottante devant les événements, entre les dernières injonctions de celui dont la main de fer s'était appesantie sur elle et qui avait pris le titre de « Médiateur de la Confédération », et les séductions et les menaces des Alliés. Au lieu de se ressaisir dans cette heure critique, de chercher sa force et son salut dans l'union de ses enfants, qui était pour elle, dans le naufrage des anciennes institutions, le seul principe de vie et de réorganisation, elle se laissa affaiblir par ses divisions, par les rivalités d'un cantonalisme étroit et par les intrigues de ceux qui ne voyaient dans l'intervention des Alliés que le moyen de rétablir les anciens privilèges et les anciennes oligarchies[1]. Il fallut la main des puissances alliées pour la sauver de l'anarchie, pour l'obliger à retrouver un peu de cohésion et d'unité et à se donner, sous la surveillance et la sanction des puissances, une nouvelle constitution. Quel contraste avec les temps héroïques de notre histoire !

La Suisse ayant ouvert ses portes aux Alliés le 21 décembre 1813, 200,000 hommes, toute la droite de leur armée franchit le Rhin à Bâle, à Rheinfelden et à Schaffhouse, et traversa la Suisse dans les premiers

[1] La situation divisée et affaiblie dans laquelle la Suisse s'est trouvée à cette époque inspire à M. Pictet de Rochemont les réflexions les plus sages sur la nécessité de mettre fin aux divergences funestes des cantons, de consolider l'union des Confédérés, de constituer un *gouvernement central vigoureux* et d'adopter un bon système d'éducation et de défense militaire.

Dans le rapport qu'il adressait à M. de Wyss, président de la Diète helvétique, le 27 novembre 1815, sur la mission qu'il avait été appelé à remplir à Paris auprès des puissances alliées et de la France, comme ministre plénipotentiaire de la Confédération, il disait entre autres : « La Suisse va trouver dans le perfectionnement de son système militaire, dans la force du nœud fédéral, dans l'oubli des intérêts des cantons, dans l'union des volontés vers le bien de la patrie commune, une base plus solide et plus sûre encore de son indépendance que celle que lui promettent les déclarations de toutes les cours de l'Europe réunies. »

Dans une lettre qu'il écrivait de Genève à l'archiduc Jean, le 31 juillet 1815, il disait : « Il faut saisir cette occasion de remonter l'esprit militaire chez une nation dont la bravoure avait passé en proverbe, mais qui a traversé une trop longue période de paix. Il en résultera pour elle toutes sortes de biens : des établissements d'une éducation militaire et vraiment helvétique, des institutions destinées à instruire et à former des officiers, des réunions périodiques au service sur les frontières, *un esprit d'ensemble et de dévouement* jusqu'ici inconnu. Nous verrons se fondre et se neutraliser peu à peu, dans un intérêt commun, les petits intérêts cantonaux, les petites jalousies qui sont une véritable peste dans les Etats fédératifs. »

mois de 1814 pour pénétrer en France par Porrentruy, Pontarlier et Genève.

Si nous jetons un regard sur notre petit pays de Neuchâtel, nous le trouvons, lui aussi, dans une situation pleine de périls et d'angoisses. Qu'adviendra-t-il de lui dans cette mêlée des hommes et des intérêts? Dans quelle voie doit-il s'engager pour bien faire? Auquel de ces vents d'orage qui soufflent de tous les côtés de l'horizon doit-il livrer sa voile? Napoléon pourra-t-il relever la fortune de ses armes? Ou bien succombera-t-il définitivement devant les assauts de la coalition? Et si le pouvoir tombe de ses mains, si Berthier, son chef d'état-major, est dépossédé de ses droits sur Neuchâtel, qui viendra le remplacer et quand sera-t-il remplacé?

Telles étaient les réflexions qui assiégeaient les Neuchâtelois dans les premiers jours de 1814! La marche rapide des événements eut bientôt mis fin aux perplexités de la situation. La France, épuisée par ses blessures, ayant perdu le meilleur de son sang, devenue défiante envers celui qui avait été si longtemps son idole, ne voulut plus l'écouter et le suivre dans de nouvelles aventures; elle se résigna à la paix, tandis que Napoléon, isolé par les défections de tous, était déchu du pouvoir et confiné à l'île d'Elbe.

La Prusse profita aussitôt de la situation pour faire valoir en sa faveur le principe adopté par les puissances alliées de rétablir l'ordre de choses bouleversé par la politique et les guerres de l'Empire et, déjà en janvier 1814, elle revendiqua son droit de souveraineté sur Neuchâtel. Ce droit lui ayant été reconnu sans difficulté, notre pays vit successivement, dans cette année 1814, le roi de Prusse prendre possession de la principauté, y installer comme gouverneur le baron de Chambrier d'Oleyres, et approuver une nouvelle charte constitutionnelle, tandis que le maréchal prince Berthier signait l'acte définitif de sa renonciation. Le pays recevait en outre dans la même année, au mois de juillet, la visite de son souverain.

Mais, fait plus important et décisif pour l'avenir du pays, les députés des cantons suisses, réunis en Diète extraordinaire à Zurich, consentaient, le 12 septembre 1814, malgré le dualisme et les complications qui pourraient résulter de cette situation, à recevoir Neuchâtel comme canton suisse, et quoique principauté prussienne, dans la Confédération. L'acte fixant les conditions de la réunion ne fut toutefois voté par la Diète que le 6 avril 1815. Nos destinées sont dès ce jour indissolublement liées à la Suisse, et c'est vers elle que vont pencher de plus en

plus nos affections et nos intérêts, jusqu'au jour où devra se dénouer fatalement la contradiction des principes sur lesquels Neuchâtel était appelé à vivre. Il était impossible, en effet, d'arriver à rapprocher et à confondre, sur ces deux autels fondés dans le pays, deux cultes qui étaient faits pour se séparer toujours plus et pour s'exclure. C'est comme si l'on avait voulu que certaines lignes géométriques, tirées de deux points dans l'espace et qui ne peuvent que s'éloigner toujours davantage, arrivent cependant à se rejoindre et à se confondre !

Mais si l'année 1814, considérée au point de vue de notre avenir, marque une date heureuse en donnant un point d'appui solide à notre pays, qui aurait continué sans cela à flotter au hasard des événements entre des dynasties diverses, elle a été, d'autre part, une année calamiteuse où notre population eut à supporter, par suite du passage des armées alliées, tous les maux de l'invasion. Plus de 50,000 hommes, appartenant pour la plus grande partie à l'armée autrichienne, traversèrent notre pays par petites étapes, pour s'écouler sur la France par Pontarlier, et depuis le 25 décembre 1813 jusque dans les premiers jours de mars 1814, l'on vit défiler lentement sur nos routes de longues colonnes de soldats de toutes armes, suivis d'un nombre considérable de voitures et de traîneaux. L'épaisse couche de neige qui recouvrait le sol entravait le mouvement de cette armée, et le froid inaccoutumé de l'hiver en alourdissait la marche. Il fallut ravitailler et loger toutes ces troupes; à peine l'une d'elles avait-elle levé ses cantonnements qu'elle était remplacée par une autre; il y avait des soldats partout; il y en avait surtout au Val-de-Travers, au Locle, aux Ponts, à la Brévine et à la Chaux-du-Milieu. Le 3 janvier, le général de Weissenwolf arrivait dans cette dernière localité avec 4000 hommes; on ne parvint à loger cette troupe qu'au prix des plus grandes difficultés. M. le conseiller d'Etat de Marval se rendit sur place pour chercher à obtenir du commandant autrichien que l'on ménageât cette population déjà fort éprouvée par un passage précédent. Le tocsin était sonné au Cerneux-Péquignot, à Morteau, dans toutes les communes françaises riveraines, à l'approche des Alliés, et ces communes, bientôt envahies, ne tardèrent pas à voir toutes leurs ressources dévorées par les réquisitions ennemies.

Notre pays eut à souffrir cruellement des réquisitions de toutes sortes exercées par les Autrichiens. Le Val-de-Travers en fut surtout accablé, et M. de Wattel, châtelain du Val-de-Travers, ne cesse d'en écrire au Conseil d'Etat. Déjà le 6 janvier, les Bayards et les Verrières avaient épuisé toutes leurs ressources en vivres et en fourrages, et implo-

raient des secours en déclarant qu'ils étaient hors d'état de satisfaire à de nouvelles réquisitions. Ce qui exaspérait à juste titre nos populations, c'est que ces réquisitions se faisaient le plus souvent sans ordre et se renouvelaient sans tenir compte des sacrifices que les localités avaient déjà dû s'imposer. Des officiers de rang inférieur venaient en outre ajouter leurs exigences à celles de leurs chefs, et nous signalaient en même temps comme des complices de la France, de celui qui avait été la cause des souffrances et des privations endurées par les troupes alliées, en déchaînant ainsi contre nous la colère et la vengeance amassées au cœur de tous ces soldats durant cette longue campagne. Il y avait à côté de cela, dans les troupes autrichiennes, des éléments indisciplinés et pillards qui prenaient sans payer tout ce qui leur tombait sous la main, qui enlevaient les bestiaux, les chevaux, les voitures, et qui étaient devenus un véritable fléau pour les habitants de nos campagnes. Ajoutez enfin, pour compléter ce tableau, les nombreux malades que cette armée abandonnait à nos soins et que l'on dirigeait généralement sur les hôpitaux militaires que l'on avait dû organiser à Neuchâtel et au Bied près Colombier, le typhus qui ne tarda pas à exercer ses affreux ravages, la disette des fourrages, la cherté extraordinaire des blés et l'extrême difficulté des approvisionnements, et l'on pourra se représenter la détresse dans laquelle a vécu notre petit pays durant les premiers mois de cette année. Aussi laissa-t-elle partout des empreintes douloureuses et des souvenirs qui pesèrent longtemps comme un cauchemar sur nos populations !

La situation était déjà si critique dans les derniers jours de l'année 1813 que le Conseil d'Etat avait cru devoir déléguer, le 29 décembre, deux de ses membres, M. de Montmollin, secrétaire du Conseil, et M. Courvoisier, maire des Verrières, après du prince de Schwarzenberg, généralissime des armées alliées, qui avait son quartier-général à Lörrach, pour lui exposer que les réquisitions exercées par les commandants des troupes alliées, le général de Bubna, le général de Scheither et le prince de Hesse-Hombourg, réduisaient le pays à la misère, et pour supplier qu'on voulût bien soulager la principauté des maux occasionnés par le séjour des troupes alliées. Cette démarche n'eut, paraît-il, aucun succès, car nous voyons, le 13 janvier 1814, le Conseil d'Etat réitérer sa plainte par l'organe d'une nouvelle délégation envoyée à Bâle, où le quartier-général des Alliés avait été transféré. Cette délégation, composée de MM. de Rougemont, procureur-général, Louis de Pourtalès et de Montmollin, secrétaire d'Etat, représenta à nouveau la position toujours plus critique du pays et l'impossibilité où il était « de satisfaire aux fourni-

tures et réquisitions que nécessiterait un nouveau passage de troupes ». Le Conseil d'Etat se plaignait en outre amèrement du traitement auquel Neuchâtel avait été soumis. — On nous a, disait-il en substance, constamment traités en ennemis; on a multiplié sans ordre et sans règle des réquisitions qui ont été excessives et qui le plus souvent n'étaient pas dues; nos populations ont été l'objet de toutes sortes de vexations de la part d'officiers subalternes ! — Cette seconde démarche n'eut pas pour résultat un allègement bien sensible de la situation, car au mois d'avril et au mois de mai nous voyons encore le maire des Verrières, Courvoisier, se plaindre très vivement des procédés de certains officiers autrichiens. L'un d'entre eux, un major autrichien, dont il réclamait la punition, avait menacé le Conseil communal de mettre chez ses membres une garnison de 200 hommes si l'on n'obtempérait pas à ses réquisitions. En réalité, ce ne fut que lorsque la Prusse, sur les instances sans doute du gouverneur de la principauté, se décida à une intervention un peu énergique auprès des autres puissances alliées, que la situation se modifia et que le général-baron de Taxis, commandant de place à Bâle, donna enfin l'ordre, dans les premiers jours de mai, de ne plus diriger de troupes sur Neuchâtel. Nous voyons à la même époque le prince de Hardenberg, chancelier d'Etat de la Prusse, faire une démarche auprès du major général de Hacke pour obtenir que les armées autrichiennes ne passent pas à leur retour de France en Allemagne par la principauté de Neuchâtel.

Enfin, après tant d'inquiétudes et de misères, l'horizon si longtemps assombri se dégage, et notre pays peut respirer et retrouver un peu de calme et de repos. Le 30 mai 1814, la paix était signée à Paris entre le roi de France Louis XVIII et les puissances alliées. Ce traité de Paris n'était toutefois qu'un traité préliminaire, qui se bornait à régler les questions les plus urgentes et qui réservait à un nouveau Congrès des puissances, qui devait se réunir deux mois plus tard à Vienne, le soin de compléter par d'autres arrangements les dispositions du traité de Paris.

II

Nous touchons ici au point intéressant de notre étude.

Parmi les dispositions de ce traité de Paris, il en est une qui règle la question de notre frontière vers la France et qui a ainsi fixé le sort de la Commune du Cerneux-Péquignot. Cette disposition a été rédigée comme suit :

Dans le Département du Doubs, la frontière sera rectifiée de manière à ce qu'elle commence au dessus de la Rauçonnière et suive la crête du Jura entre le Cerneux-Péquignot et le village des Fontenelles jusqu'à une cime du Jura située à environ sept ou huit mille pieds au Nord-Ouest du village de la Brévine où elle retombera dans l'ancienne limite de la France.

Relevons d'abord ce qu'il y a géographiquement d'inexact dans ce texte diplomatique, et combien son application a dû rendre perplexes les commissaires chargés plus tard de délimiter la ligne frontière. En effet, le Jura présente dans ce territoire comme ailleurs, non pas une seule crête, mais plusieurs crêtes. Laquelle devra-t-on choisir? Les Fontenelles ne sont pas un village; ce sont deux ou trois maisons isolées, et rien de plus. Enfin, il serait bien difficile de discerner à quelle cime du Jura doit s'appliquer la distance de sept à huit mille pieds au nord-ouest de la Brévine. Les diplomates qui ont rédigé le traité de Paris, ou du moins l'article du traité qui nous concerne, ont dû travailler avec des instruments bien imparfaits!

Il est curieux, à cette occasion, de rechercher ce qui a pu déterminer les Alliés à nous donner cette frontière très imparfaite au point de vue militaire et stratégique, ou plutôt les causes et les influences qui nous ont empêché d'obtenir celle que réclamaient nos intérêts comme ceux de la Suisse, et que devait réclamer avec nous la Prusse, devenue la protectrice naturelle de nos intérêts. Ce n'est pas pour éveiller de vains regrets que nous croyons utile d'élucider ce point resté un peu obscur, mais pour satisfaire à une curiosité historique bien légitime.

A cette époque, l'une des préoccupations des puissances alliées, qui était aussi celle des membres influents de la Diète helvétique, et que justifiaient au plus haut degré les événements qui venaient de s'accomplir et dont on cherchait naturellement à conjurer le retour, était de procurer à la Suisse « une bonne et solide frontière ».

Par sa politique ambitieuse et dominatrice, par sa sanglante manie de la guerre, l'Empire avait soulevé contre la France les défiances de toute l'Europe, et de tous côtés l'on voulait prendre des garanties pour l'avenir.

Le duc de Richelieu, dans le discours qu'il prononçait le 25 novembre 1815, à la Chambre des députés, en lui communiquant, au nom du roi, le texte des traités signés avec les Alliés, caractérisait lui-même cette situation dans les termes suivants : « Le plus grand de nos maux, c'est d'être encore, malgré nos disgrâces, un objet de défiance et de crainte pour tous ceux sur lesquels nous avons exercé notre puissance! »

Les Alliés cherchaient donc à ce moment à se prémunir contre les entraînements de la guerre et de la conquête, et l'un des moyens pour cela était de préserver notre indépendance et notre neutralité, qu'ils jugeaient nécessaires à la sécurité et à la tranquillité de l'Europe, et d'assurer dans l'avenir de bonnes frontières à notre pays. Cette préoccupation des puissances alliées et de leurs négociateurs se trouve très nettement exprimée dans une note que les délégués des puissances auprès du gouvernement helvétique, de Schraut, le comte Capo d'Istria et le baron de Chambrier d'Oleyres, adressaient, le 22 avril 1814, à la Diète à Zurich :

Les Hautes Puissances alliées ont déjà fait connaître leur intention d'assurer à la Suisse une frontière naturelle et forte qui puisse toujours être défendue avec succès, même contre des forces supérieures. Tout ce qui favorisait ce plan général leur a été agréable et elles ont vu en particulier avec intérêt que le rétablissement des relations anciennes et nécessaires entre la Suisse et la Principauté de Neuchâtel, désiré par l'une et l'autre, allait de ce côté rapporter de nouveau au Jura la frontière helvétique et rétablir ainsi les limites naturelles entre la France et la Suisse

Les délégués des puissances ayant demandé en même temps que les députés de la principauté fussent appelés à Zurich pour y traiter à la fois de cette question d'une nouvelle frontière du côte de la France *et du mode et des conditions d'après lesquelles serait établie l'union de la principauté avec la Suisse,* la principauté désigna comme députés le procureur général de Rougemont et le secrétaire du Conseil d'Etat, de Montmollin. Ces députés partirent pour Zurich avec des instructions élaborées par une commission du Conseil d'Etat, et qui laissent voir, par l'ambiguité des termes, l'incertitude de volonté dans laquelle se trouvait le gouvernement de Neuchâtel et dont il n'est sorti que trop tard relativement à cette question de frontière :

Tout le territoire qui s'étend entre nos frontières et le Doubs dès sa source à son point de contact avec l'Evêché de Bâle, serait pour nous d'une convenance, nous dirons même, d'une utilité extrême; il placerait dans ce pays une contrée couverte de bois et de prés. La contrebande des bois ne se ferait plus; toute autre contrebande serait facile à surveiller, mais ce qu'il y aurait de plus intéressant serait d'obtenir *une limite naturelle assurée* et qui préviendrait toute difficulté entre la France et nous.

Après avoir ainsi fait ressortir l'utilité de la frontière jusqu'au Doubs, les instructions se terminent comme suit :

Quoiqu'il en soit et pour poser la question d'une manière claire, nous observons qu'il ne s'agit point ici des moyens d'obtenir l'extension dont nous parlons, ni des probabilités de l'obtenir. Il ne s'agit uniquement que

de la convenance de la demander ou de ne pas la demander. La Commission est unanime à proposer au Conseil d'Etat de donner pour direction à ses députés de viser au plus et de se contenter du moins.

Il faut reconnaître que nos volontés étaient en ce moment étrangement timides, quand l'on savait que les Alliés étaient disposés à nous doter d'une bonne frontière, et que le gouvernement helvétique était disposé, de son côté, à appuyer toutes les revendications qui pourraient être faites par Neuchâtel dans ce sens.

La Diète avait, en effet, chargé le général quartier-maître Finsler, militaire d'un grand savoir et d'une rare clairvoyance, d'étudier les frontières que la Suisse devait revendiquer pour la meilleure défense de son territoire, et dans un rapport qu'il présentait à la Diète le 3 mai 1814, cet officier développait ses vues concernant nos frontières du côté de la France et insistait aussi pour que les nouvelles limites de la Suisse et de Neuchâtel fussent poussées jusqu'au Doubs, et tout particulièrement pour que les passages de Jougne et des Verrières avec le fort de Joux fussent englobés dans notre territoire.

Comme la Suisse, disait-il, doit, d'après les intentions des puissances alliées, prendre place dans la nouvelle combinaison des Etats de l'Europe, il est nécessaire d'obtenir des concessions qui lui permettent de défendre ses frontières et d'assurer contre toute tentative d'agression et de conquête son indépendance et sa neutralité. Dans cette idée, la frontière de la Suisse devrait reposer sur les conditions naturelles et topographiques du pays. Toutefois, la frontière naturelle présente, au point de vue militaire, un point faible entre la Principauté de Neuchâtel et le Risoux, et il serait désirable, pour rendre la frontière plus forte sur ce point, que la Suisse détienne en sa possession le fort de Joux et les deux vallées qui aboutissent à ce fort.

Ces vallées sont situées de ce côté du Jura et versent leurs eaux dans le Doubs. Elles brisent la ligne de défense de la frontière et ouvrent deux grandes routes militaires de Pontarlier par le Val-de-Travers sur Neuchâtel, et de Jougne et Ballaigues sur Yverdon. Ces routes pourraient être fermées et la Suisse mieux garantie si le fort de Joux et les Communes des Verrières, de la Cluse, des Fourgs, des Hôpitaux et de Jougne étaient détachés de la France.

Il ne faut pas se dissimuler que la possession de ces vallées a une grande importance pour la France et qu'elle ne manquera pas d'opposer une vive résistance à leur cession à la Suisse, mais l'on devra insister dans l'intérêt de la Suisse, parce qu'à l'époque des guerres de Bourgogne plusieurs attaques sont venues de ce côté, parce qu'on est dans le voisinage de la place d'armes de Besançon et parce que tous les ouvrages militaires ont toujours signalé ce point comme un point faible dans la défense militaire de la Suisse.

Après avoir délibéré sur le rapport et les conclusions du général quartier-maître Finsler, la Commission de la Diète reconnut de son côté que la frontière de la principauté devait être réunie à celle du canton de Vaud par l'incorporation dans le territoire helvétique des deux vallées de Jougne et des Verrières, et elle décida de proposer à la Diète de faire toutes les démarches nécessaires pour arriver à ce résultat, *si le gouvernement de Neuchâtel était d'accord* [1].

Mais le gouvernement de Neuchâtel ne sut pas prendre à ce moment la décision ferme et énergique que commandaient les circonstances; il resta hésitant et inactif, alors qu'il fallait agir, laissant aller les événements et se reposant sur la Prusse du soin de résoudre au mieux cette question de nos frontières. Ce ne fut que plus tard qu'il comprit son erreur et qu'il fit des démarches pour la réparer, mais il ne put que constater avec regret qu'elle n'était plus réparable. N'ayant pas su agir lorsqu'il le fallait et au moment opportun, c'est-à-dire lorsque les Alliés

[1] Le plénipotentiaire de la Suisse aux Congrès de Vienne et de Paris en 1815, M. Pictet de Rochemont, n'a cessé d'insister avec beaucoup d'énergie pour obtenir que la frontière qui avait été fixée par le premier traité de Paris, signé le 30 mai 1814, fût rectifiée et complétée: « La Suisse, destinée à être neutre, doit avoir la force de résistance que comportent sa position géographique et sa population. Elle doit avoir les moyens de se défendre contre une agression étrangère. Il est donc à désirer que la frontière soit tracée en conséquence et que les points militaires importants, les gorges et les défilés qui défendent l'entrée de la Suisse fassent désormais partie du territoire helvétique..... Indépendamment des considérations militaires, les ministres estimeront sans doute qu'on doit avoir égard aux graves inconvénients d'une frontière mal tracée entre deux Etats de force inégale, puisqu'il est dans la nature des choses que le pays le plus faible se ressente habituellement de l'influence secrète ou avouée qui agit du dehors et avec d'autant plus de force que les invasions sont plus faciles..... La Suisse est bien éloignée de demander une augmentation de territoire, mais le soin de sa propre conservation, l'intérêt décisif de sa propre indépendance la forcent à désirer la possession des points défensifs de ces postes militaires dont l'expérience a démontré l'importance et que la saine politique européenne doit donner à la nation qui ne peut jamais avoir des vues offensives et envahissantes, mais dont il faut, pour la tranquillité de l'Europe, que le territoire devienne comme une citadelle inexpugnable. » (Note de Pictet de Rochemont aux ministres des puissances alliées. Paris, 23 septembre 1815.)

Dans une lettre qu'il écrivait de Genève, le 19 juillet 1815, à l'archiduc Jean, M. Pictet de Rochemont insistait déjà « pour qu'on ne laissât pas échapper l'occasion de fixer entre la Suisse et la France une délimitation propre à donner à celle des deux nations qui, par la nature de son gouvernement et par la proportion de ses forces, ne peut être que défensive, tous les moyens de résistance qui résultent d'une bonne frontière ».

Et l'archiduc Jean, dans une lettre écrite de Bâle, le 22 juillet 1815, à M. Pictet de Rochemont, indique quelle serait pour la Suisse la meilleure frontière. « C'est suivant moi, la ligne de Montbéliard, le long du défilé du Doubs jusqu'à Besançon, puis une ligne par Château-Salins sur Saint-Claude et l'Ecluse, de façon à conserver la crête des montagnes, la source des rivières et les passages de Pontarlier, de Jougne, des Rousses, de la Faucille et du fort de l'Ecluse.

L'archiduc indiquait subsidiairement une seconde ligne qu'il considérait comme *absolument nécessaire pour la Suisse*, « celle du Doubs commençant aux confins de Porrentruy, remontant cette rivière jusqu'à Morteau et de là suivant la crête des montagnes, ce qui procurerait à la Suisse Pontarlier, Salins, Nozeroy, Morez et Saint-Claude et irait aboutir au fort de l'Ecluse. » (Extrait de la correspondance de M. Pictet de Rochemont.)

étaient réunis à Paris dans les premiers mois de 1814, pour examiner et discuter les modifications demandées au régime des frontières entre la France et les autres Etats limitrophes, le gouvernement de la principauté vit se réaliser à la lettre la finale des instructions données à ses députés à la Diète, et il dut *se contenter du moins.*

Des considérations d'un autre ordre semblent avoir voilé aux yeux du gouvernement l'importance de cette question, le défaut d'identité des intérêts religieux, la diversité des habitudes et des mœurs des populations, la faiblesse de leurs ressources, etc. Cette idée se reflète dans plusieurs documents émanant de divers membres du Conseil d'Etat, entre autres dans les lettres adressées à ce Conseil par M. de Montmollin, député à la Diète. Elle persistait encore chez lui en 1815, lorsqu'il écrivait au Conseil d'Etat pour fixer son attention sur la question de la réunion à la principauté du territoire qui s'étend jusqu'au Doubs, question que l'on croyait pouvoir faire discuter encore au Congrès de Vienne. « Cette réunion peut convenir à la Suisse sous le rapport militaire, écrit M. de Montmollin, mais elle me paraît convenir très peu à Neuchâtel, à raison de l'augmentation de son contingent en argent et de l'acquisition en échange d'une population peu aisée. »

Seul, l'un des députés neuchâtelois à la Diète, M. le président de Rougemont, manifestait un sentiment contraire et insistait avec énergie pour que l'on envoyât au roi de Prusse à Paris, avant le départ des Alliés que l'on annonçait comme prochain, un membre du Conseil d'Etat « connaissant à fond tout ce qui pouvait intéresser le pays et l'extension de ses limites ». — « L'attention du roi, ajoutait M. de Rougemont, est si fort absorbée par des intérêts immenses, qu'il est nécessaire de l'appeler sur les nôtres qui, en dehors de quelques points lumineux, ne lui sont qu'imparfaitement connus. » Il proposait en conséquence de déléguer à Paris M. de Montmollin, muni des documents nécessaires, et, le 16 mai, il allait auprès du gouverneur de la principauté, M. de Chambrier, qui était alors en mission diplomatique à Zurich, pour lui développer cette opinion; mais le gouverneur ne voulut pas s'y ranger et persista de son côté dans l'idée que M. de Pourtalès, qui était à Paris, suffisait pour y soigner nos intérêts.

M. de Rougemont, qui se révèle dans tous ses rapports comme un homme politique d'une vue supérieure, rend compte à cette occasion, dans celui qu'il adressait au Conseil d'Etat le 23 mai, de la visite qu'il fit à M. Finsler pour l'entretenir de cette question de frontières :

Avant d'aller chez Monsieur le Gouverneur, j'avais fait visite à Monsieur le conseiller Finsler, spécialement chargé de tout ce qui concerne les limites de la Suisse. Je lui fis connaître le vœu de plusieurs membres du Conseil d'Etat d'étendre nos limites jusqu'au Doubs d'un côté et de convenir d'un mode pour réunir une partie de l'Evêché de Bâle et le district de Grandson à la Principauté. Il croyait que nous envisagions comme nuisible toute extension de nos anciennes limites, mais revenu de cette erreur, il me dit que l'intérêt de la Suisse était d'accord avec le nôtre, relativement à la limite du Doubs, mais que toute démarche ostensible relativement à l'Evêché de Bâle et à Grandson nous serait nuisible dans le Corps helvétique.

Ce qui pourrait expliquer aussi le peu de zèle du gouvernement de Neuchâtel à revendiquer en ce moment une extension de nos frontières dans la Franche-Comté, c'est la préoccupation qui se révèle dans le rapport de M. de Rougemont, et dont on trouve de nombreuses traces dans les documents de l'époque, d'obtenir pour Neuchâtel la réunion de Neuveville, de Nods et de la Montagne de Diesse et de tout le district de Grandson. Cette ambition, trop longtemps caressée dans certains milieux neuchâtelois, et qui devait se heurter infailliblement à la résistance toute puissante de Berne et de Vaud, contribua certainement à faire oublier l'intérêt jugé à tort bien secondaire de la frontière du Doubs, et ce ne fut que lorsque la question d'une extension de notre territoire du côté de la Suisse fut considérée comme irrémédiablement compromise, que l'on songea à déployer un peu d'activité pour obtenir une meilleure frontière du côté de la France.

Et cependant les avertissements des hommes clairvoyants n'avaient pas fait défaut! A côté de M. de Rougemont, un autre Neuchâtelois, un Montagnard de race, qui a toujours fait preuve d'une rare sagacité et d'une fine intuition des événements, le maire Huguenin, de la Brévine, avait, de son côté, dans plusieurs lettres et mémoires, soutenu par des arguments saisissants la nécessité de l'extension de notre frontière jusqu'au Doubs, en insistant surtout pour qu'on ne laissât pas échapper l'occasion favorable, et il discernait fort bien que l'occasion favorable était la première conférence des Alliés à Paris. Mais tout cela ne parvint pas à modifier l'attitude détachée et passive du gouvernement de la principauté, de sorte que le premier traité de Paris entre la France et les puissances alliées, signé à Paris le 30 mai 1814, consacra dans un article rédigé avec la plus grande inattention, et en l'absence de toute volonté et de toute intervention sérieuse de notre part, la délimitation de Neuchâtel et de la Suisse du côté de la France, telle qu'elle subsiste aujour-

d'hui. Nous allons voir tous les efforts tentés dans la suite pour demander la révision de cet article échouer sans espoir !

La première tentative fut faite au Congrès des puissances réuni à Vienne dès le mois d'août 1814, pour compléter par de nouveaux arrangements les premières décisions du Congrès de Paris. Le Conseil d'Etat, sorti enfin de son apathie et se rendant compte de l'importance que présentait pour Neuchâtel comme pour la Suisse une bonne solution de la question de nos frontières, transmit aux délégués de la Prusse au Congrès de Vienne un mémoire circonstancié, accompagné d'une carte, pour démontrer tout l'intérêt qui s'attachait pour nous à la possession d'une meilleure frontière que celle qui avait été fixée par le traité de Paris. Il priait en conséquence les plénipotentiaires de la Prusse d'user de toute leur influence pour obtenir l'extension de la frontière jusqu'au Doubs. Mais la réponse catégorique et sévère du prince de Hardenberg, chancelier d'Etat de la Prusse, vint détruire les espérances que l'on pouvait encore concevoir relativement à une rectification de la frontière. Il écrit en effet de Vienne au Conseil d'Etat, le 5 décembre 1814, ce qui suit :

J'ai bien reçu avec votre rapport du 28 octobre le mémoire très bien travaillé qui s'y trouvait joint et dans lequel vous exposez de la manière la plus claire les inconvénients qui résulteraient de la nouvelle limite donnée à la Principauté par le Traité de Paris. Les changements que vous proposez d'apporter à la fixation de cette limite me paraissent, ainsi qu'à vous, très désirables, et la meilleure frontière, même la seule convenable, serait effectivement celle qui suivrait exactement la chaîne de montagne qui s'étend presque sans interruption du Mont du Cerf jusqu'à la petite rivière de la Rançonnière [1]. Il aurait été aussi facile de l'obtenir à Paris que celle qui a été obtenue sur la base actuelle, et *vous ne sauriez vous en prendre qu'à vous-mêmes si cela n'a pas eu lieu.* Il ne sera pas possible de redresser la faute en entier; je ferai néanmoins pour cela ce que les circonstances permettront, et il faut en attendant différer la démarcation définitive des frontières de la Principauté vers la France, si l'on pouvait peut-être profiter de la négociation qui va s'entamer sur l'échange du pays de Gex pour obtenir quelque chose pour Neuchâtel.

La question de la rectification de la frontière de Neuchâtel fut en effet soulevée au Congrès de Vienne, tant par les délégués de la Prusse que par le délégué suisse, M. Pictet de Rochemont. Nous relevons en

[1] Il semble résulter de la réponse du chancelier prussien Hardenberg que le gouvernement de la principauté, dans son mémoire, renonçait à ce moment à revendiquer la frontière jusqu'au Doubs, pour se borner à une frontière qui suivrait la crête extérieure du Jura, du Mont du Cerf jusqu'à la Rançonnière. Le mémoire du gouvernement de la principauté, dont nous pourrons obtenir la communication, se trouve déposé dans le Fonds neuchâtelois des archives prussiennes, à Berlin.

effet, dans un rapport présenté par lui au Conseil d'Etat de Genève sur sa mission à Vienne en 1814 et 1815, qu'il eut sur ce point, comme sur d'autres, plusieurs entretiens avec les ministres des puissances; il présenta entre autres à l'un d'eux, le comte Capo d'Istria, un mémoire confidentiel pour la solution des questions qui intéressaient la Suisse, telles que celles de l'Evêché de Bâle, du désenclavement de parcelles de territoire à Bâle et à Soleure, d'une indemnité à la France en échange du pays de Gex, que l'on espérait pouvoir céder à Genève, et *de la rectification de la frontière de Neuchâtel.*

Mais cette révision de la disposition du traité de Paris concernant notre frontière, quoique appuyée par la Prusse et la Russie, vint se heurter à la résistance énergique de la France. Elle invoqua le fait que cette frontière avait été décidée à Paris sans aucune opposition et sans aucune réserve des puissances, et qu'il y avait sur ce point, comme sur d'autres encore qui ne pouvaient être remis en discussion, chose jugée.

L'arrivée soudaine en France de Napoléon s'échappant de l'île d'Elbe et venant rassembler les débris de ses armées et tenter une dernière fois la fortune des armes, détermina le départ précipité de plusieurs des négociateurs du Congrès de Vienne et hâta la clôture de ses délibérations.

On se retrouva à Paris en avril 1815. M. Pictet de Rochemont était *désigné par la commission diplomatique de la Diète pour représenter* la Suisse auprès des négociateurs du nouveau Congrès de Paris. Neuchâtel avait jugé utile d'envoyer aussi à Paris un délégué spécial dans la personne de M. de Rougemont. On reprit l'examen de tous les points restés en suspens. M. Pictet, qui sut déployer dans sa mission difficile des qualités maîtresses d'habileté, de souplesse et de volonté patiente, remit sur le tapis toute la question des frontières militaires de la Suisse, après s'être assuré secrètement des dispositions favorables de l'Angleterre et de la Russie, mais la question de la rectification de la frontière de Neuchâtel rencontra de nouveau l'opposition irréductible de la France.

M. Pictet avait déjà pu se rendre compte, en pressentant dans des entretiens particuliers l'opinion des ministres des puissances, que la question de la rectification de la frontière de Neuchâtel était considérée comme très compromise, même par ceux qui étaient résolus à la soutenir. C'est ce qui résulte d'une missive particulière adressée le dimanche 3 septembre par M. Pictet à l'un de ses amis à Genève [1] :

[1] Je dois à l'obligeance de M. Edmond Pictet, à Genève, d'avoir pu étudier les deux volumes qui renferment les mémoires et la correspondance privée de M. Pictet de Rochemont, sur son activité à Vienne et à Paris en 1814 et en 1815. Je lui en exprime ici ma gratitude. C.

J'ai eu ce matin, écrit-il, une conférence avec M. de Humboldt. Il m'a témoigné beaucoup de bonne volonté et m'a promis de m'appuyer, mais il a ajouté :

— Tout dépend de la Russie et de l'Angleterre !

Je lui ai répondu que j'avais trouvé de ce côté les dispositions bonnes.

— Tant mieux ! a-t-il dit, mais il y a souvent loin des bonnes dispositions à l'effet. Je vous avoue que je doute de celui-ci !

J'ai fait alors, sur les frontières militaires, le même fond de raisonnement qu'avec lord Castlereagh. Il l'a compris et adopté. Il m'a dit que si la frontière militaire de Neuchâtel était si défectueuse, c'était la faute de ces Messieurs les Neuchâtelois qui l'avaient demandée telle et qui s'étaient aperçus trop tard qu'elle était mauvaise.

En dernière analyse et malgré les influences qui vinrent appuyer la revendication de Neuchâtel, la conférence des puissances se prononça contre tout changement aux stipulations du traité du 30 mai 1814 concernant la frontière de la principauté, et le délégué de Neuchâtel, M. de Rougemont, ne put que communiquer ce résultat négatif au Conseil d'Etat. Le 11 décembre 1815, il écrivait ce qui suit :

J'ai vu un moment la possibilité que notre frontière du côté de la France fût moins mauvaise qu'elle ne l'est d'après le traité de Paris de 1814. On pouvait croire un moment qu'on obtiendrait au moins l'éloignement des bureaux français à une lieue de notre frontière. M. Pictet de Rochemont en avait l'espérance, mais le traité du 20 novembre n'en laisse plus aucune. Je partage bien sincèrement les regrets que m'a manifestés M. de Humboldt que l'année dernière l'on n'ait pas pris à temps les mesures qui auraient pu éclairer sur la véritable situation du pays. C'est un mal sans remède.

Telle est, rapidement esquissée, l'histoire de cette nouvelle frontière qui nous a été assignée par les Alliés dans le premier traité de Paris du 30 mai 1814, et dont les imperfections sont dues en grande partie à notre faute et à notre inaction.

Au point de vue militaire, on peut sans doute regretter que nous n'ayons pas su obtenir, lorsque les circonstances étaient favorables, une frontière moins défectueuse, tout en reconnaissant cependant que cette nouvelle frontière est bien préférable à l'ancienne, formée par le petit cours d'eau qui serpente dans la vallée de la Brévine et de la Chaux-du-Milieu, que l'on appelle aujourd'hui le *Bied* et que l'on désignait autrefois sous le nom de *Ruz de Bourgogne.*

Mais à un autre point de vue, plus conforme à la dignité morale de notre pays et qui cadre mieux avec son rôle dans l'histoire, on peut facilement s'y résigner en se disant qu'il y a souvent désavantage et

péril pour un peuple à profiter des malheurs de son voisin pour s'agrandir à ses dépens, et qu'une semblable politique d'agrandissement doit surtout répugner à une petite nation comme la nôtre, qui n'a pas de visées ambitieuses, qui ne convoite pas de nouvelles frontières et qui doit se borner à représenter fidèlement, en tout temps, les idées du droit, de la justice et de la générosité!

(*A suivre.*) R. COMTESSE.

LA MÉDAILLE DE FIDÉLITÉ DE 1831

(AVEC PLANCHE)

Le *Musée neuchâtelois* ayant décidé d'ouvrir ses colonnes aux événements de 1831 et 1848, il peut être de quelque intérêt de mentionner ce qui concerne la médaille distribuée après la tentative d'émancipation commandée par Bourquin.

Le décret royal instituant une décoration, porte la date du 18 janvier 1832. Les statuts énoncent que la médaille est frappée en mémoire de la délivrance de la principauté, des rebelles qui en 1831 ont tenté de renverser son gouvernement.





La médaille, en argent, doit être suspendue à la boutonnière par un ruban aux couleurs réunies de Prusse et de Neuchâtel. Elle porte à l'avers le chiffre du roi avec cette inscription : « Fidélité au devoir et à la Patrie », et au revers les armes du pays. Elle est destinée aux Neuchâtelois ayant pris une part active à la répression du mouvement républicain.

Un diplôme était remis aux titulaires, en même temps que la décoration. En voici la teneur, les armes de la principauté en tête :

Nous Adolphe Henri Ernest de Pfuel etc. savoir faisons: Que sur le rapport qui nous a été fait de la conduite de X de Neuchâtel et de la fidélité au Roi qu'il a manifestée pendant les événemens qui ont agité ce Pays et compromis la sûreté de l'Etat, Nous avons jugé convenable de lui conférer, au nom de Sa Majesté, la médaille qu'Elle a instituée le 18 janvier passé, et l'autorisons en conséquence à la porter.

En foi de quoi, Nous avons fait expédier la présente déclaration, au Château de Neuchâtel, le 26 mars 1832.

Par ordre de Son Excellence.
Le Secrétaire du Conseil d'Etat,
(Signé) CALAME.

Le Gouverneur,
(Signé) DE PFUEL.

Bien qu'étranger à la question de la médaille, le témoignage suivant se rattache aux événements de 1831, et à ce titre paraît devoir être rappelé ici.

En tête se trouvent les armes de la principauté entourées d'un faisceau d'armes et de drapeaux, le tout encadré dans une couronne de chêne et de laurier:

Témoignage de loyauté et de fidélité décerné au nom du Roi au carabinier X qui a pris les armes et s'est rendu au camp de Valangin au mois de septembre 1831 pour défendre la Cause de la Monarchie et des libertés du Pays, contre l'attaque des Rebelles qui avoient envahi, à main armée, le Château de Neuchâtel.

Donné au Château de Neuchâtel le 8 novembre 1831.

Le commissaire royal,
(Signé) DE PFUEL.

Revenons à la médaille. La gravure en a été confiée à notre célèbre compatriote, Henri-François Brandt, premier médailleur de la monnaie de Berlin. C'est avec peine que l'on peut lire son nom sur la branche de laurier au revers de la décoration.

La frappe paraît avoir été exécutée par J. Godet et fils, joailliers de la cour; ce sont eux qui ont aussi frappé les ordres de l'Aigle rouge de 4me classe, quand le roi Frédéric-Guillaume IV eut modifié, en 1846, cette décoration. Les Godet étaient d'origine neuchâteloise.

Mais, comme nous le verrons, une partie seulement des médailles de fidélité ont été faites à Berlin, tandis qu'une autre partie l'ont été à la Chaux-de-Fonds. C'est en effet ce qui résulte de nos recherches et de la lettre que nous allons transcrire.

Adresse: A Monsieur Bourquin,[1] mécanicien aux Crosettes près de la Chaux-de-Fonds. — Le président du Conseil d'Etat de Neuchâtel:

[1] M. Charles-Auguste Bourquin, bien connu des plus vieux habitants de la Chaux-de-Fonds, où son fils et ses petits-enfants vivent encore.

Monsieur. En récapitulant les registres des hommes qui ont droit à la médaille, je m'aperçois qu'il n'en manquera que 1500 au lieu de 2000 dont je vous avais parlé. Je vous prie donc de borner la fabrication de ces médailles à 1500 seulement, mais je vous prie d'accélérer autant que possible attendu que la distribution en sera prochaine, vu que S. E. Monsieur le Gouverneur est arrivé ce matin en bonne santé. Veuillez le dire à tous les braves à qui cela fera plaisir.

Votre bien affectionné serviteur, Le président du Conseil d'Etat,
(Signé) Louis de Pourtalès.

Par une seconde lettre, le président du Conseil d'Etat écrit à Ch.-Aug. Bourquin, le 25 mars 1833 : « Nous avons besoin de 500 médailles. C'est donc ce nombre là que je vous prie de confectionner au plus vite. »

Dans son ouvrage sur l'œuvre de son parent Brandt, Mlle Lehnert, de Berlin, dit à page 26 que le roi fit faire 3,970 de ces médailles, et que 3,350 furent frappées dans le canton de Neuchâtel. En tout il en fut distribué 7,006.

Pour terminer ce qui a trait à la confection et à la distribution des décorations de 1831, nous transcrivons la lettre en date du 21 avril 1835, adressée au gouvernement par M. le conseiller d'Etat F. de Perregaux :

Monsieur le Président et Messieurs,

En déposant sur le bureau du Conseil le registre matricule des personnes qui ont obtenu de S. M. la médaille de la Fidélité pour leur conduite pendant les événements de 1831 et dont le nombre est de 7158, j'ai l'honneur de lui remettre également pour être déposés à la Chancellerie les médailles et les rubans qui m'avaient été envoyés et dont je n'ai pas fait usage.

Le nombre des médailles reçues de Berlin est de 3933; celui des

médailles frappées dans le pays est de 3350		Total	7283
restent de celles venues de Berlin	28		
et de celles frappées dans le pays	249	ensemble	277
		distribuées	7006

La différence entre le chiffre des inscriptions et celui des médailles distribuées provient de ce qu'un certain nombre des personnes inscrites ont reçu directement leurs médailles, soit de S. E. Mr le Gouverneur, soit de Mr le président du Conseil d'Etat, soit à Berlin, soit enfin parce qu'un certain nombre de brevets inscrits n'ont pu être remis, les individus qu'ils concernaient s'étant absentés immédiatement après les événements.

Les rubans fabriqués à Paris ont coûté fr. 525 de France (L. 380.12.6) remboursés à M. L. de Pourtalès, président du Conseil d'Etat, le 23 avril 1832.

Je prie Vos Seigneuries d'agréer l'hommage de mon respect.

Ce 21 avril 1835. (Signé) Perregaux, conseiller d'Etat.

Citons encore une pièce concernant le nombre des hommes ayant formé le camp de Valangin. Elle est signée : « Le commandant en chef H. Pettavel, lt-colonel » :

L'effectif des troupes royalistes à Valangin, le 27 septembre 1831

(maximum)	1r bataillon	hommes	646
	2e »	»	471
	3e »	»	264
	4e »	»	81
Etat-major général		»	43
En congé		»	420
		Total	1925

Une commande de 1,500 avait été faite par la lettre du 15 juin 1832; celle du 25 mars 1832 porte le nombre à 2,000; il résulte du compte final présenté au Conseil d'Etat que 3,350 médailles ont été frappées au pays et qu'ainsi une première commande a été faite, en sus des deux ci-haut mentionnées, et cela ensuite d'une correspondance que nous ne possédons pas.

Ce qu'il importerait de savoir, c'est ce qui concerne le coin de la médaille, gravé par Brandt. A-t-il été envoyé à Neuchâtel après la frappe des 3,933 premières à Berlin, pour servir à la fabrication des suivantes dans l'atelier de Bourquin? ou bien aurait-il été fait un second coin dans ce but? A ma connaissance, on ne remarque aucune différence dans les diverses médailles et il paraîtrait ainsi établi que l'œuvre originale de Brandt a suffi à la livraison complète à tous les intéressés. Ces renseignements qui nous font défaut nous seraient certainement fournis par les premières lettres adressées à M. Bourquin, mais on n'en trouve aucune mention dans les archives de l'Etat.

Une note retrouvée par Mlle Lehnert dans les papiers de son grand-père, permet de supposer et même d'admettre que toutes les médailles ont été frappées sur le coin unique et original de Brandt. Elle contient ce qui suit:

« Commande du roi le 1 mars 1832, 2000 pièces.

« Livraison le 12 mars 1832, 1970 pièces, en même temps que les coins.

« Le 28 avril 1832, le ministre de Witzleben commande encore 1970 pièces. »

Le roi aurait donc commandé la frappe de 2,000 médailles, ce qui fut fait le 12 mars 1832, et comme l'on pensait que ce nombre suffirait, on les livra en y joignant les coins. Puis arriva la seconde commande du 28 avril, après livraison de laquelle les coins auront été expédiés à Neuchâtel et auront ainsi été utilisés pour satisfaire aux nouvelles demandes.

Nous pouvons admettre que non seulement les troupes du camp de Valangin ont été décorées, mais qu'il en a été de même pour ceux qui ont contribué au rétablissement de la tranquillité, soit lors de la seconde expédition de Bourquin, soit dans l'occupation du pays par des colonnes volantes. Mais l'histoire de la médaille ne s'arrête pas à ce qui précède, et nous allons voir pendant plusieurs années que ce hochet occupera les délibérations des autorités cantonales et même fédérales.

Voilà donc 7,000 Neuchâtelois parés de la décoration et l'exhibant, pensons-nous, les jours de fête. Ce n'était certes pas propre à apaiser les passions politiques, et la vue de ces médailles était un continuel sujet d'aigreur pour les républicains dont plusieurs chefs étaient emprisonnés et qui subissaient les conséquences de la réaction royaliste. N'avait-on pas, en effet, tenté des démarches officielles pour obtenir la séparation de Neuchâtel d'avec la Suisse? N'avait-on pas interdit le déploiement du drapeau fédéral, répudié la cocarde rouge et jaune, aux anciennes couleurs du canton, pour la remplacer officiellement par la cocarde noire et blanche, aux couleurs de la Prusse? Et lorsqu'une inspection avait lieu, c'est le shako orné de cette cocarde que les soldats libéraux devaient porter.

En 1834, la Diète décide qu'un cours d'instruction militaire aura lieu à Thoune. Bien que Neuchâtel eût voté contre ce projet, prétendant *que rien n'autorisait à établir des écoles extraordinaires et surtout à* contraindre les Etats qui n'ont nullement consenti à cette innovation, à y envoyer leur contingent, bien que Neuchâtel eût en conséquence refusé de prendre part à ce service militaire, le Conseil d'Etat, abandonné par toutes les députations des cantons, se décida à déférer au vœu de la Diète. Nos jeunes soldats, dit le rapport présenté au Corps législatif, ont répondu avec zèle à l'appel du gouvernement. Ils se sont rendus au camp, portant la cocarde avec laquelle ils avaient toujours paru dans les réunions militaires fédérales et décorés pour la plupart de la médaille de fidélité.

L'apparition des Neuchâtelois, dont la médaille ornait la poitrine du plus grand nombre, dont la cocarde prussienne était à tous les shakos, souleva de vives protestations parmi les troupes des autres cantons, et l'on put craindre un moment qu'il en résultât des désordres. La Diète devait s'occuper de cette question, lorsque lui parvint une dépêche du colonel Hirzel rendant une pleine justice à la discipline et à la conduite de nos soldats, déclarant que ses appréhensions quant aux conséquences auxquelles pouvaient donner lieu leurs cocardes et leurs décorations, étaient presque entièrement dissipées et le seraient même entièrement

si des individus non militaires ne travaillaient sans cesse à exciter les autres soldats contre nos concitoyens. Le colonel Hirzel finissait par exprimer sa conviction que si la Diète lui ordonnait de faire déposer les signes en question, cet ordre ne pourrait pas être exécuté sans effusion de sang. Et la Diète se déclara satisfaite pour le moment.

Il est intéressant, en lisant les débats du Corps législatif, d'où nous avons extrait ce qui précède, de voir exprimée l'opinion des députés de l'opposition. Ils reprochent à la députation en Diète la manière inexacte en laquelle elle a traité l'affaire de la cocarde et des couleurs cantonales; ils ne comprennent pas comment elle a pu dire que les couleurs rouge et jaune n'étaient pas nos couleurs nationales, tandis qu'on les voit surtout aux édifices publics, qu'elles sont la couleur de nos drapeaux, qu'un rescrit positif du roi les a déclarées telles et qu'enfin on les voit briller, mariées aux couleurs de Prusse, sur la poitrine de nos braves. Qu'il a été dit en plus d'une occasion, qu'en prenant les couleurs du roi notre prince, nous avions fait envers lui un acte de courtoisie, mais qu'il avait été assez long et qu'il était temps qu'on en revînt aux véritables couleurs nationales.

Bien que simple chroniqueur, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, d'un côté, la justesse de ces observations et, d'un autre, l'*extrême modération qui était dictée à l'opposition, dans l'expression de* ses opinions. La petite malice de la fin, quant à la durée de l'acte de courtoisie, a bien aussi sa saveur.

On leur répond que la cocarde noire et blanche est devenue cocarde nationale; que celle qu'on voudrait leur imposer aujourd'hui est une cocarde à jamais souillée!

Elle avait été portée par les troupes de Bourquin!

Plus tard, mais dans la même année, M. Jeanrenaud-Besson, député, déclare approuver les prétentions de la Suisse à faire quitter à Neuchâtel et son titre de principauté, et sa cocarde. Cette demande est, selon lui, conforme aux traités qui nous lient, et de ce que ces traités ont été violés pendant vingt ans, il ne s'ensuit pas que l'on ne doive les exécuter aujourd'hui. Il est temps de rétablir parmi nous le signe de la nationalité, les couleurs cantonales, et de faire disparaître les couleurs prussiennes. M. de Wesdehlen lui répond que Neuchâtel, comme Etat souverain, est toujours libre de fixer les couleurs qu'il veut porter!

Que de réflexions ne suggère pas cet échange de paroles! En 1831, ce sont les républicains qui arborent les vieilles couleurs tirées de nos armoiries; un député libéral les proclame, avec toute raison, couleurs

nationales et, quatorze ans plus tard, ce sont les républicains qui les abolissent définitivement pour leur substituer, conformément à l'opinion de M. de Wesdehlen, des couleurs nouvelles, en vertu du droit qu'a chaque Etat souverain de changer ses couleurs!

D'autre part, les descendants des Boyve, du chancelier de Montmollin, de Samuel de Pury, de ces vieux Neuchâtelois dont toutes les patriotiques préoccupations ont été de réclamer pour notre pays la qualité de Suisse, demandent au roi de Prusse de nous détacher de la Suisse; ils répudient les couleurs de nos drapeaux de Saint-Jacques, de Grandson, de Villmergen, et les remplacent par les couleurs de la Prusse!

Cependant la question de la médaille était toujours en suspens. En 1836, on donne comme instructions aux députés neuchâtelois à la Diète, de continuer à légitimer le port de la médaille pour les militaires du canton. Toutefois la question soulève une discussion. « Un député désire que la députation soit spécialement chargée de combattre la proposition faite à cet égard par Genève, qui, par une étrange aberration d'idées, traite de médaille donnée à un parti, la récompense donnée à la fidélité, mettant ainsi sur la même ligne et comme formant deux partis opposés, la fidélité et la révolte, le crime et le devoir. »

Il est regrettable que le nom de ce fougueux député n'ait pas été conservé.

En 1837, la même éternelle question du port de la médaille par les Neuchâtelois au camp de Thoune en 1834, fait l'objet des instructions aux députés; elle n'avait pas été liquidée en 1836. La Suisse du pacte de 1815 prenait son temps; la question avait bien été soulevée et discutée, mais aucune des propositions présentées n'avait réuni la majorité constitutionnelle de voix cantonales.

Mais nous arrivons à la solution. Le rapport des députés à la Diète en 1837, présenté au Corps législatif, s'exprime comme suit:

L'affaire des médailles neuchâteloises a reçu une solution à laquelle la députation était loin de s'attendre; Neuchâtel s'était montré disposé à voter une mesure générale relative aux décorations qui pourraient être portées au service fédéral, tout en s'opposant à toute mesure exceptionnelle et par cela même offensante pour lui.

La Diète n'a pas même eu le courage d'exprimer nettement son opinion; elle a pris un arrêté qui interdit de porter au service fédéral toute décoration qui rappellerait des souvenirs de guerre intérieure. La députation l'a alors sommée de déclarer si son arrêté s'appliquait à la médaille neuchâteloise; mais à part deux Etats qui ont répondu affirmativement, personne n'a voulu s'expliquer, de sorte qu'on peut dire avec toute espèce de droit que cette affaire en est aujourd'hui au même point

qu'en 1836 et qu'en conséquence, après comme avant l'arrêté, les Neuchâtelois au service fédéral sont libres de porter ou de ne pas porter leur médaille. Quant à son opinion sur la mesure de la Diète, autant qu'elle s'appliquerait à la médaille neuchâteloise, la députation a exprimé nettement son opinion dans la déclaration qu'elle a fait consigner au procès-verbal de la Diète. Elle a fait sentir à celle-ci toute l'inconséquence de sa conduite, elle qui, en 1817, a institué pour les Suisses qui ont défendu le trône du roi de France, au 10 août, une médaille d'honneur et qui voudrait proscrire un signe tout semblable accordé à ceux qui, en 1831, ont défendu en même temps leur liberté et leur souverain. Au surplus, le roi ayant donné cette médaille, c'est à lui seul de statuer sur tout ce qui la concerne.

La comparaison ne nous paraît pas convaincante. La médaille du 10 août n'était pas, pour les Suisses, un souvenir de guerre civile; c'était un hommage rendu à des compatriotes tombés glorieusement à l'étranger en faisant leur devoir. La Suisse entière pouvait s'associer au rappel de ce fait honorable. Il n'en était pas de même à Neuchâtel, où la guerre civile avait éclaté et où une médaille fut frappée pour récompenser les vainqueurs et commémorer le souvenir d'une insurrection terrassée. Que le gouvernement ou le roi ait eu le droit de célébrer ainsi l'anéantissement momentané de la révolution, on ne peut le contester; que ce fût habile au point de vue de la pacification du pays, c'est une autre question; et qu'enfin on parât nos miliciens se rendant au milieu des Confédérés d'une décoration octroyée pour avoir vaincu ceux qui précisément cherchaient à resserrer nos liens avec la Suisse, cela nous fait comprendre l'intervention de la Diète. Quant aux lenteurs, aux hésitations de celle-ci, elle sont bien dans les habitudes de cette époque, et la crainte de mécontenter un puissant souverain, fondateur de la malencontreuse médaille, a dû peser d'un certain poids dans les décisions si peu décisives de la Diète.

Dès 1834, les Neuchâtelois au service fédéral continuèrent-ils à porter la médaille, nous l'ignorons.

Quant aux républicains, ils prenaient patience et se vengeaient innocemment en qualifiant la décoration du nom de « bibi de 1831 ».

Avant de terminer, nous aimons à citer un fait amusant, se rapportant à la médaille. Il nous a été raconté par notre ancien maître au Gymnase, M. Larsche. Il était précepteur dans une grande famille russe, croyons-nous, et voyageant avec elle, arriva à Venise, où eut lieu une grande réception chez un haut dignitaire. Chacun y arriva la poitrine constellée de décorations; M. Larsche voulut en faire de même, et arbora son bibi. Interrogé par un des assistants sur la signification de cet ordre

inconnu dans le monde diplomatique, le bon papa Larsche répondit en riant qu'il signifiait : « Liberté des mers au delà du Seyon. » L'autre n'y aura rien compris et ne pouvait rien y comprendre. La réponse n'avait en effet aucune portée, mais elle nous a paru drôle et bien dans le caractère jovial et plaisant du chevalier neuchâtelois.

Et maintenant, la médaille de fidélité est très probablement conservée comme une relique dans bien des familles ; d'autres l'ont répudiée en acclamant la République ou en s'y ralliant, et la médaille n'est plus qu'un souvenir de luttes heureusement terminées à jamais, ainsi qu'un article figurant pour 3 francs sur les catalogues des marchands de médailles.

E. PERROCHET.

GUERRE CIVILE

(Suite et fin — Voir la livraison de septembre 1899, p. 221)

Ce même soir-là, à la tombée de la nuit, deux hommes se croisèrent à la porte du justicier Dubois : l'un à la tournure aisée, à la mise élégante, s'en allait d'un pas précipité et la mine profondément ahurie. C'était M. Arthur Gevril. L'autre, plus grand, carré d'épaules, vêtu d'habits sombres et de coupe antique, allait entrer, et se recula pour livrer passage au marchand de dentelles.

Celui-ci fit une de ses courbettes les plus correctes :

— Monsieur Montandon, dit-il avec une exquise politesse, quoique son sourire eût quelque chose de contraint, j'ai l'honneur de vous présenter mes respects.

A quoi cet honnête colosse de Guillaume répondit d'un ton assez bourru :

— Moi, pareillement !

Et le regardant s'éloigner, le jeune homme marmotta d'un ton intrigué : « Ma parole ! on jurerait qu'il vient d'avoir un relave-tête ! La Mélanie lui aurait-elle donné son sac ? Pourvu qu'il ne t'en arrive pas autant, à toi ! » fit-il en se grattant la tempe avec appréhension.

Mais il paraît bien que c'était là une crainte chimérique, sans quoi Guillaume ne fût pas resté toute la soirée chez M. le justicier Dubois, d'où le guet de nuit le vit sortir après la retraite sonnée.

De fait, voici ce qui s'était passé :

Le justicier remontait l'escalier, après avoir reconduit le prétendant déconfit. Au bruit de la porte qui se rouvrait, le vieillard se détourna.

— Tiens, c'est toi, garçon ! fit-il en tendant cordialement la main à Guillaume ; tu es bien nouveau, par chez nous !

— Est-ce que je pourrais vous dire un mot, à vous et à Madame la justicière ?

M. Dubois eut une petite toux de commande et considéra curieusement le jeune homme, qui pétrissait nerveusement son tricorne entre ses fortes mains de monteur de boîtes. « Tiens ! se dit le justicier, encore un qui a tout l'air de vouloir demander une de nos filles ! Cette fois, je m'étonne si c'est la Mélanie ? » Et tout haut :

— Entre, entre, Guillaume. Seulement, écoute, lui chuchota-t-il à l'oreille, aujourd'hui ma femme a eu des dépits ; ça fait, tu comprends, qu'elle est... hem ! oui, elle est un peu mal tournée, pour dire les choses par leur nom. Si elle te lance un ou deux mots de « choc », tâche de ne pas t'en prendre. Sais-tu quoi ? entrons dans le cabinet, tu me diras d'abord, à moi tout seul, de quoi il est question.

Tout doucement, le prudent justicier poussa Guillaume dans le sanctuaire des conciliabules intimes, non sans s'être assuré, au préalable, en écoutant derrière la porte, que la pièce était inoccupée, puis ayant fait asseoir son visiteur sur le petit escabeau basset, il se campa audacieusement lui-même dans le grand fauteuil de la présidence.

Décidément, l'absence de sa femme lui donnait un aplomb extraordinaire, au modeste justicier.

— A présent, garçon, fit-il d'un ton affable, déboutonne-toi, nous sommes entre nous.

On ne pouvait pas mettre à l'aise d'une façon plus engageante un prétendant qui va risquer une demande matrimoniale.

Aussi Guillaume, après s'être éclairci la voix à deux ou trois reprises et avoir avalé péniblement, finit-il par dire tout d'un trait :

— Eh bien ! Monsieur le justicier, voici ce qui en est : Depuis que mon père est mort, c'est moi qui ai repris la suite du montage de boîtes, avec Jacques et Louis. Pour Auguste, il va se marier avec la fille de Pierre-Henri Droz, et demeurer sur les Monts, chez son beau-père. Notre André, le plus jeune, qui a toujours aimé les bêtes, s'est mis dans

l'idée de faire le commerce des chevaux avec le garçon à Frédéric Jeanneret, des Replattes. Ma mère n'est plus guère vaillante, tourmentée comme elle est par ses rhumatismes. Ça ne peut plus aller comme ça. Il faudrait me marier. Alors j'ai pensé que si vous vouliez bien me donner votre... je veux dire Mademoiselle Louise...

Il s'arrêta tout à coup, alarmé de l'air singulier dont le justicier accueillait sa communication.

— La Louise! répéta celui-ci d'un ton ahuri. Ah! c'est à notre Louise que tu en veux? Moi qui m'étais figuré...! Enfin, c'est clair que si quelqu'un doit savoir ce qui en est, c'est bien toi. La Louise! ah! voilà, voilà! hem! voilà!... voilà!

Ce vague petit mot qui n'a l'air de rien par lui-même, acquiert parfois une importance extraordinaire par la façon dont il est prononcé. Or Guillaume, remarquant le ton irrésolu dont le justicier le répétait, se mit à concevoir de sérieuses inquiétudes pour le résultat de sa démarche. Son tricorne, qu'il écrasait inconsciemment entre ses genoux, en prit une forme lamentable. Si le pauvre garçon eût seulement pu interroger le visage de son interlocuteur! Mais la nuit était venue, et le justicier ne formait plus, aux yeux de Guillaume, qu'une masse opaque avec le fauteuil où il était incrusté.

— Alors?... risqua enfin le jeune homme d'une voix étranglée.

— Oh! pour ce qui est de moi, tu sais, garçon, je ne demande pas mieux, c'est sûr et certain!

Guillaume respira.

— Mais il y a, hem! il y a ma femme! Il faudra voir comment elle prendra l'affaire. Et puis ce n'est pas le tout: la Méla... c'est-à-dire, hem! la Louise...

— Oh! Mademoiselle Louise, fit Guillaume avec une tranquille assurance, je n'en suis pas en peine!

— Tiens, tiens! eh! bien, tant mieux pour toi. Mais comme je t'ai dit, pour ce qui est de ma femme...

Il s'arrêta pour écouter.

— *Quan on preidge du lu, il è dari le bosson!* (Quand on parle du loup, il est derrière le buisson!) murmura-t-il d'un ton mi-plaisant, mi-inquiet. Je pense qu'il faut lui dire que tu es là. Mais tu sais, Guillaume; ne prends pas la mouche du premier coup; *baille-te à vouaide!* (Prends garde à toi!)

Ayant ainsi pourvu à toutes les éventualités, M. le justicier ouvrit bravement la porte, et sans se risquer plus loin que le seuil:

— Olympe, dit-il de son ton le plus soumis, si tu voulais venir jusqu'au cabinet? Il y a quelqu'un, hem! qui voudrait te dire un mot.

Et il se retira prudemment, avant que Mme Olympe eût pu s'enquérir du nom du visiteur.

— Je crois que ça vaut mieux comme ça! glissa-t-il à l'oreille de Guillaume.

Mme la justicière, passablement intriguée, se présenta sur le seuil.

— Ah! ça, Philippe, dit-elle en voyant le cabinet plongé dans l'obscurité, à quoi penses-tu de laisser les gens à *noveyon?*[1]

Elle retourna prendre la lampe et revint vivement.

— Ah! c'est vous, Monsieur Montandon!

Au grand soulagement des deux hommes, son ton était beaucoup moins revêche qu'ils n'avaient pu le craindre.

Cette agréable constatation encouragea si bien Guillaume, qu'il entra bravement en matière, sans plus tarder :

— Madame la justicière, je voudrais me mettre en ménage : voulez-vous me donner Mademoiselle Louise, si elle est consentante?

Il n'y allait pas par quatre chemins, notre monteur de boîtes.

Le justicier, qui avait modestement repris possession du petit escabeau, pour laisser le fauteuil à sa légitime propriétaire, considérait celle-ci, le cou tendu, avec une vive appréhension.

Mme la justicière avait écouté sans broncher la demande dénuée d'artifice de Guillaume. Allait-elle faire un esclandre, traiter de haut en bas ce rustique amoureux qui disait tout uniment les choses par leur nom, ce prétendant qui faisait un contraste si choquant avec celui qu'il avait fallu évincer tout à l'heure, en dépit de tous ses avantages?

Debout devant celle qui allait prononcer son arrêt, Guillaume attendait, raide comme au port d'armes, son feutre déformé sous le bras, la main droite à la couture de sa culotte. Dieu sait pourtant si le cœur lui battait fort, à cet athlétique grenadier, en dépit de son apparence impassible.

Enfoncée dans son grand fauteuil, Mme la justicière, les bras croisés, la physionomie impénétrable, réfléchissait profondément.

Elle leva enfin la tête :

— Si Louise est consentante, comme vous dites, prononça-t-elle d'un ton lassé, je n'ai rien contre. Arrangez-vous ensemble. C'est-à-dire, se reprit-elle, en regardant par-dessus l'épaule son mari, qui se

[1] Noveyon, novénion — dans l'obscurité. Littéralement : ne voyant rien ou personne.

frottait furtivement les mains, c'est-à-dire si Monsieur le justicier est d'accord.

— Mais je crois bien, Olympe, du moment que tu en es!

Et l'heureux petit justicier, tout rayonnant, se leva de son escabeau avec une vivacité toute juvénile, pour secouer cordialement la main à son futur gendre. Celui-ci, maintenant tout pâle, tremblait sur ses robustes jambes.

Cette vigoureuse poignée de main lui fit reprendre ses esprits:

— Bien obligé, Monsieur et Madame! dit-il d'une voix un peu enrouée. Je vous promets d'être un bon fils...

Mme la justicière l'interrompit d'un geste impatient.

— Nous verrons ça plus tard; il faut d'abord savoir à quoi s'en tenir avec Louise. Au jour d'aujourd'hui — et son ton devint amer — on ne peut plus compter sur rien: la jeunesse a ses idées à elle... Philippe, va voir après Louise, qu'on en finisse une bonne fois.

Le justicier obéit avec empressement, et Mme Olympe, en femme pratique, mit à profit l'absence de son mari pour poser à son gendre en expectative certaines questions qui avaient beaucoup plus de rapports avec les chiffres qu'avec le sentiment.

Il est à croire que le résultat de l'interrogatoire ne fut pas trop défavorable au candidat, car lorsque le justicier reparut, escortant Louise rouge et confuse, et lui glissant paternellement à l'oreille des paroles de reconfort, la mère accueillit sa fille avec une aménité à laquelle celle-ci n'avait guère lieu de s'attendre.

— Eh bien! Louise, voilà Monsieur Guillaume Montandon qui te demande en mariage. Ton père et moi nous avons donné notre consentement. Mais tu es libre de dire oui ou non, bien entendu.

Ici, Mme la justicière ne put se défendre de glisser une allusion discrète à la déception que Louise venait de lui infliger, et d'ajouter d'un ton un peu sardonique:

— Tu le sais de reste, d'ailleurs, que nous ne forçons pas nos filles à se marier contre leur gré. Par ainsi, tu n'as qu'à dire; décide-toi. Est-ce oui, est-ce non?

Louise, les joues en feu jusqu'aux mèches frisottantes de sa blonde chevelure, la tête basse comme une coupable, leva les yeux sur Guillaume. Lui, la regardait d'un air suppliant, sans pouvoir émettre un son. Il lui tendit sa forte main musculeuse. Elle y mit la sienne, menue et blanche, qui disparut tout entière.

Le petit justicier se frottait les mains dans la joie de son cœur. Sa femme pensait mélancoliquement : « Pauvre Mélanie ! »

Ce soir-là, on ne la vit pas de toute la veillée, la pauvre Mélanie ! Elle avait la migraine.

* * *

Les procès-verbaux, plumitifs ou protocoles qui nous ont renseigné sur les causes, les péripéties et l'issue finale de la grande querelle du petit chantier, sont muets sur les effets petits et grands que cette tempête locale produisit dans les familles locloises. Ils ne mentionnent pas, bien entendu, les amours qu'elle contraria ou fit naître, les mariages qu'elle empêcha et ceux dont elle fut cause, les amitiés qu'elle obscurcit ou brisa. Non, ces respectables paperasses sont d'essence trop objective et trop peu sentimentale pour entrer dans des considérations de cette nature. Aussi, comme les archives locloises ne nous apprennent pas de quel œil la belle Mélanie vit son ancien soupirant devenir son beau-frère, ce que dit et pensa M. Arthur Gevril, quand il apprit que ce monteur de boîtes mal dégrossi de Guillaume Montandon avait réussi, là où lui, l'élégant, le correct marchand de dentelles avait piteusement échoué, en dépit de ses agréments personnels et de son enviable position de fortune, nous sommes obligés, pour clore le présent récit, de recourir à d'autres sources d'information qui n'ont rien d'officiel.

Voici ce que nous trouvons de plus plausible sur les faits et gestes de nos personnages.

En beau joueur et en galant homme qu'il était, M. Arthur Gevril accepta son échec avec une égalité d'âme exemplaire, et n'en garda rancune ni à Louise qui avait refusé sa main et son cœur, ni à Guillaume qu'elle lui avait préféré, preuve en soit le petit discours ci-après, que l'heureux monteur de boîtes s'entendit adresser par son rival évincé, et cela huit jours après le dimanche mémorable où Louise Dubois avait été l'objet d'une double demande en mariage.

Les deux concurrents marchant en sens inverse, se trouvèrent soudain nez à nez au détour d'une rue.

Le monteur de boîtes allait passer outre avec un bref salut, quand M. Gevril s'inclinant courtoisement :

— Monsieur Montandon, dit-il le sourire aux lèvres, j'ignorais, quand j'ai fait ma demande, que nous eussions les mêmes visées, car vous avez appris, sans doute, que j'ai eu la présomption d'aspirer au bonheur qui vous est échu. Permettez-moi, encore qu'ayant été, à mon

insu, sur vos brisées, de vous congratuler sincèrement, et de vous souhaiter, ainsi qu'à Mademoiselle Dubois, toutes les félicités possibles.

Ce disant, M. Gevril tendit franchement à Guillaume sa main fine et soignée.

Le jeune homme la serra vigoureusement en disant avec simplicité :

— Bien obligé, Monsieur Gevril; j'ai idée qu'à votre place il y en a plus d'un qui me garderait une rude dent, au lieu de me complimenter.

— Pourquoi vous garderais-je rancune ? Ai-je le droit de m'insurger, si Mademoiselle Dubois a obéi à la voix de son cœur en vous honorant de son choix? Assurément, j'ai lieu de vous envier, Monsieur Montandon, mais non de vous en vouloir.

Guillaume, en regardant s'éloigner son courtois rival, se disait: « Non mafi! si j'en aurais fait autant, à sa place! Il faut qu'il vaille mieux que toi, ou bien c'est peut-être qu'il ne tenait pas la moitié autant à la Louise. »

Quant à la belle Mélanie, nous ne commettrons pas la cruelle indiscrétion de rechercher dans quelle disposition d'esprit elle se trouvait à la suite de ces événements, qui la laissaient, ainsi que le faisaient remarquer triomphalement les mauvaises langues, « assise entre deux chaises ».

Soyons plus charitables et laissons passer deux années. Le Temps, qui est un si grand magicien, qui met avec un tact infini sur les plaies morales de notre pauvre humanité le baume souverain de l'oubli, nous présentera la scène que voici: par une radieuse journée de printemps, une chaise de poste attelée de deux chevaux, roule en pleine Franche-Comté, sur la route de Morteau à Ornans. Elle contient un couple bien assorti : un bel homme dans la quarantaine, mis avec goût, le visage plein et coloré, la physionomie agréable et souriante; une femme non moins belle et plus jeune, en fraîche et claire toilette, qui fait contraste avec ses cheveux d'un noir de jais, auxquels les tourbillons soulevés par la voiture ont seuls mis un léger œil de poudre. Avec un port de reine, elle a une physionomie mobile, qui passe instantanément de la gaieté la plus folâtre au sérieux le plus tragique, en même temps que le regard de ses yeux noirs se fait tour à tour caressant ou dur comme l'acier. C'est étonnant comme elle ressemble à la belle Mélanie Dubois! ou plutôt il n'y a rien là que de très naturel, attendu que c'était sous ce nom qu'elle était connue hier encore; c'est maintenant Madame Mélanie Gevril née Dubois, qui s'en va faire la connaissance de ses

nouveaux parents de Besançon. Si M. Arthur Gevril est empressé et galant, est-il besoin de le dire, et n'est-ce pas pour lui le moment ou jamais de déployer tous ses moyens?

Qui sondera jamais les mystères du cœur humain? Comment le galant marchand de dentelles en est venu à rejeter son dévolu sur Mélanie Dubois, après avoir été rebuté par Louise, comment Mélanie, de son côté, a fait taire son amour-propre blessé, pour accepter cet hommage que sa sœur avait décliné, comment surtout elle a réussi à bannir de son cœur un autre sentiment qu'elle y tenait soigneusement caché, — ce sont là des énigmes que nous ne nous chargeons pas de déchiffrer.

Tout ce que nous pouvons constater, car le fait est de notoriété publique au Locle, en cet an de grâce 1760, c'est que Mme la justicière Dubois est au comble de ses vœux, et que la façon inespérée dont elle a opéré le placement de ses deux filles a eu la plus heureuse influence sur son humeur. La preuve, c'est qu'avec une magnanimité qui lui fait honneur, elle a renoncé à parader, le dimanche, dans le petit chantier, et qu'elle a pris l'habitude de s'asseoir parmi le commun peuple, et de préférence dans le recoin modeste où prend place une vieille petite dame au chef branlant, à la mine souriante et aux boucles neigeuses, qui n'est autre que la mère de M. Arthur Gevril.

S'il y a en tout ceci quelqu'un de plus heureux, peut-être, que Mme la justicière, c'est M. le justicier. Sans compter qu'il est très fier de ses deux gendres, il trouve le commerce conjugal infiniment plus supportable qu'autrefois.

— *Topari,* fait-il parfois en son particulier, en se frottant les mains, *anondret i fâ pieu bai à l'hotau avouai noûtre Olympe!* (Tout de même, à présent il fait plus beau à la maison avec notre Olympe !) Les engrenages vont divinement bien: ni trop forts, ni trop faibles. En fin de compte, on peut dire que ça a été une vraie bénédiction que cette castille entre hommes et femmes, à propos des bancs du petit chantier.

O. Huguenin.



POIGNARD PRÉHISTORIQUE

(AVEC PLANCHE)

Voici de nouveau une bien jolie trouvaille faite dans le lac de Neuchâtel. Il s'agit d'un rare et précieux poignard vraisemblablement du premier âge du fer, fort bien conservé. Il a été trouvé au mois d'août 1898 au bord du lac, à environ mille mètres en avant de Cudrefin, du côté de la Sauge, par un homme qui ramassait des roseaux. Tels sont du moins les renseignements que nous a fournis le vendeur.

L'arme a 323 mm. de longueur totale. La poignée en est petite (102 mm.), comme c'est en général le cas des armes lacustres. Elle est de fer, bifurquée aux deux extrémités, et paraît avoir été recouverte d'un fin placage de bronze, dont on aperçoit encore quelques traces ici et là. Cette poignée est composée de deux parties exactement appliquées l'une contre l'autre autour de la soie; la jointure se voit encore sur les côtés. C'est une simplification de la forme humaine, qui apparaît comme un des types de poignées d'épées préhistoriques.

La lame, aussi élégante que robuste, a 221 mm. de long; sa largeur, à l'intersection de la poignée, est de 45 mm. et son épaisseur de 2 à 2 $^1/_2$ mm. Elle est ornée de trois nervures en faible saillie, qui se fondent l'une dans l'autre aux trois quarts à peu près de la lame, et se continuent jusqu'à la pointe. Cette même ornementation se retrouve sur d'autres armes lacustres.

Le fourreau, très corrodé, est aussi en fer. Il a 238 mm. de long sur 52 de large à l'ouverture. L'une des faces est nue; l'autre, qui porte la boucle de suspension, est ornée de lignes ou de traits, les uns longitudinaux, les autres transversaux. Il se termine par un petit cylindre en fer, à deux boutons terminaux.

L'endroit où ce poignard a été trouvé est à environ deux heures de marche de la station de la Tène, en suivant le bord du lac. Il doit remonter à environ 500 ans avant J.-C.

Il fait actuellement partie de la collection du Musée historique de Neuchâtel.

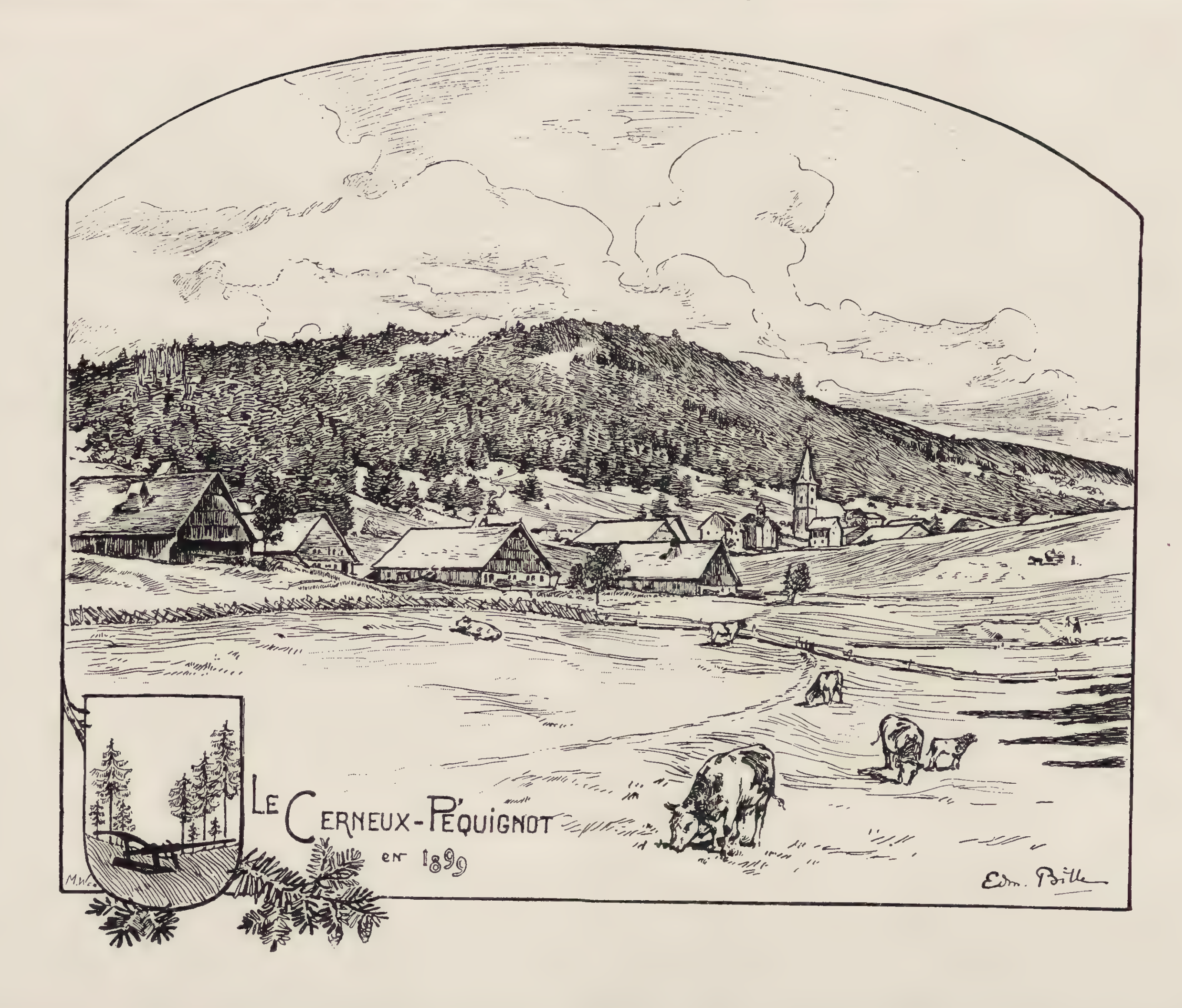
A. GODET.





POIGNARD DE L'AGE DU FER

Lac de Neuchâtel 1898


Le Cerneux-Péquignot
en 1899
Edm. Bille
M.W.

1814

La nouvelle frontière et le Cerneux-Péquignot

(Suite, avec planche — Voir la livraison d'octobre 1899, p. 229)

III

Replions-nous maintenant sur ce petit coin de terre qui nous est échu en partage dans cette année 1814 par la volonté des Alliés, et qui fait depuis lors partie intégrante de ce patrimoine neuchâtelois que nous devons aimer et cultiver avec un soin jaloux.

Les habitants du Cerneux-Péquignot durent sans doute éprouver la plus grande des stupéfactions lorsqu'ils apprirent un beau matin, à leur réveil, que les arbitres de l'Europe réunis à Paris avaient disposé de leur sort et les avaient adjugés à la Suisse. Ce brusque changement, auquel rien ne les avait préparés, aucune communication officielle, aucun avis quelconque, ne manqua pas de les déconcerter. Mais la réflexion les amena bien vite à accepter sans trop se plaindre leur nouvelle destinée. Pauvres enfants d'une bourgade perdue dans les sapins du Jura, ils se dirent sans doute qu'ils comptaient pour bien peu de chose dans les intérêts de la France, puisqu'on les avait ainsi sacrifiés sans une parole d'explication et de regret, sans un seul mot de condoléance! Que pouvaient-ils faire? Ils n'appartenaient pas aux puissants du jour, ils ne pouvaient en appeler à personne de la sentence qui les séparait de la France! Il ne leur restait donc plus qu'à s'incliner en silence devant ce coup du destin et qu'à s'accommoder de leur nouvelle situation.

Il y avait eu d'ailleurs, en ces années si orageuses, de telles vicissitudes dans la politique de tous les pays d'Europe, de tels bouleversements de frontières, que l'on s'émouvait moins de pareils changements et que l'on s'en consolait plus facilement en se disant que l'on partageait le sort commun.

Et puis, avec ce fonds chrétien que l'on trouve surtout dans les populations des campagnes, avec ce besoin de calme qui est dans le cœur des paysans, les habitants du Cerneux-Péquignot se dirent aussi que ce

changement était peut-être un bienfait de la Providence et qu'ils trouveraient dans cette petite patrie, tranquille et sans ambition, qui venait de leur être donnée, un avenir plus sûr, pour eux et leurs enfants, que s'ils étaient demeurés associés à la fortune périlleuse d'un grand pays, épris de gloire et de grandeur, mobile dans ses institutions et dans ses volontés, et fréquemment troublé jusques dans ses profondeurs par les orages et les convulsions de la politique.

Ces réflexions leur firent bien vite comprendre que la seule ligne de conduite à suivre était de regarder vers l'avenir et de se confier à leur nouvelle patrie. Ils furent encore encouragés dans leur confiance en voyant qu'on avait pour eux tous les ménagements, qu'on prenait soin de respecter leurs habitudes et leurs traditions, et surtout l'antique foi de leurs pères, et qu'on entendait les traiter comme des enfants de la famille!

La situation des habitants du Cerneux-Péquignot ou de « la Nouvelle Suisse », ne fut toutefois pas immédiatement régularisée, au point de vue administratif et ecclésiastique, après la conclusion du dernier traité de Paris du 20 novembre 1815. Il fallut attendre que la frontière fût délimitée par les commissaires désignés à cet effet par les pays intéressés, et ce ne fut qu'en 1818 que ceux-ci, après de longs et laborieux débats, parvinrent à se mettre d'accord sur l'application qui devait être faite de l'article sibyllin du traité de Paris de 1814 concernant la nouvelle ligne frontière. Le procès-verbal de délimitation dressé par les commissaires, le lieutenant-général Guilleminot pour la France, le général-major Jean-Conrad Finsler pour la Suisse, et Georges de Rougemont et Joël Matile pour la principauté et canton de Neuchâtel, assistés de part et d'autre d'officiers et d'ingénieurs, commence en effet par cette singulière déclaration :

Après avoir fait plusieurs visites et examens de la frontière, nous avons reconnu que le texte du traité s'appliquait difficilement au terrain qu'il concerne, que, par exemple, au lieu du village des Fontenelles on ne trouve qu'une chapelle et quelques maisons éparses, que dans l'intervalle où la limite doit être rectifiée le Jura ne forme ni une seule crête, ni plusieurs crêtes continues et enfin que la distance de sept à huit mille pieds ne se rapporte pas bien à la position du village de la Brévine à l'égard de la cime du Jura sur laquelle passe l'ancienne frontière.

Et le procès-verbal continue :

Après avoir mûrement examiné le terrain compris entre la Rançonnière et la Brévine, nous avons terminé les discussions sur l'exécution des

traités de Paris par une convention signée à Berne le 9 juillet 1818, par laquelle il a été admis que la rectification consisterait à faire passer la limite par le rocher dit des Ecussons, le revers septentrional de la Côte Nilot, les pâturages dits de la Basse-Bergeon, la crête du Meix-Musy, le communal des Roussottes, la gauche des maisons dites les Gardots-dessus, celle du Meix-Seignolet, la droite du chemin du Rabelin au Meix-Baillot et les diverses sommités qui se rattachent au commencement de la montagne du Larmont où se trouve le point de l'ancienne limite que les traités ont voulu désigner par sa distance au village de la Brévine. Par l'effet de cette rectification, on a réuni au territoire du canton de Neuchâtel le petit vallon des Roussottes, les maisons dites les Gardots-dessous et les hameaux appelés le Cerneux-Péquignot et Bétod avec leurs dépendances.

Pour ceux qui ont une connaissance de la contrée ou qui l'ont simplement parcourue ou étudiée sur la carte, il est visible que le traité de Paris de 1814 eût pu se prêter à une délimitation plus rationnelle et à une ligne frontière suivant la crête la plus élevée du Jura, soit la crête extérieure par le Meix ou le Mont-Musy et la côte des Essarts pour aboutir au Mont-Châteleu, qui est la sommité la plus élevée de cette chaîne, au lieu d'adopter la ligne frontière actuelle qui descend de la crête du Mont-Musy pour plonger dans les pâturages des Meix. Telle était encore l'opinion d'un militaire expérimenté et qui avait été chargé de présenter déjà en 1814 un rapport sur cette délimitation, le lieutenant-colonel du génie Auguste de Bontemps. Il envisageait que la distance de sept à huit mille pieds au nord-ouest de la Brévine visée dans le traité devait porter la limite au Mont-Châteleu et que la ligne frontière devait enfermer les cimes du Chateleu, le Nid-du-Fol dessus, pour rejoindre l'ancienne limite à la borne au-dessus de l'Ecrenaz :

Si l'on examine, dit le colonel de Bontemps, les articles du traité de Paris qui concernent cette partie de la frontière pour en appliquer l'exécution sur le terrain, il paraît certain que le point de départ que l'article 6 du traité a en vue est la borne des trois Ecussons derrière le Col-des-Roches. Les 8000 pieds à prendre au nord-ouest de la Brévine portent la limite sur le Chateleux. D'un autre côté l'article 8 du traité portant expressément qu'il faut éviter autant que possible toute lésion de propriété, nous avons conclu que la seule ligne à suivre était celle qui servant de crête à la pente rapide qui commence au Col-des-Roches, passe en avant de la Chapelle du Chauxfaux, laisse le village des Fontenottes en dehors, passe en avant de la Vy Bornée suivant toujours la crête de cette pente escarpée, vient dans la même direction à un rocher au-dessus du village de Derrière-le-Mont descendant à pic dans ce fond. La ligne passerait à cent pas à l'ouest de la maison la plus au midi du village pour remonter toujours vers le sud-ouest à un autre rocher correspondant, de là remon-

terait à la cime du Chateleux. C'est de ce point, dit l'article 6 du traité, qu'il faut rejoindre l'ancienne limite. L'intention du Traité étant évidemment de supprimer ces portions rentrantes qui interceptent les communications et allongent la ligne des douanes, il paraîtrait simple d'aller rejoindre la Montagne du Cerf en allant de la cime du Chateleux à celle du Mont du Tour et de là par la continuation de la même ligne droite à la Platine, rocher taillé naturellement comme une borne à cinq cents toises en avant de la borne du Cerf. Ce tracé n'ôterait à la France qu'une vingtaine de feux et une centaine d'habitants déjà tous propriétaires en Suisse pour le besoin desquels il resterait en dedans de la ligne quelques usines sur le ruisseau du Theverot.

Si la France ne consentait pas à cette dernière rectification dont le traité ne parle pas, *la prolongation de la ligne suivie jusqu'alors déterminerait la borne au-dessus de l'Ecrenaz pour le point où elle doit rejoindre l'ancienne limite. Cette ligne enfermerait dans le territoire de Neuchâtel avec le Mont Chateleux le hameau du Nid-du-Fol dessus.*

Il semble que c'est cette dernière ligne de démarcation si bien précisée dans le rapport du colonel de Bontemps qui eût dû tout au moins prévaloir dans la délimitation de la frontière comme étant la plus conforme à l'intention des parties et à lettre du traité: « *la frontière sera rectifiée de manière à suivre la crête du Jura entre le Cerneux-Péquignot et le village des Fontenelles jusqu'à une cime du Jura située à environ sept à huit mille pieds au nord-ouest du village de la Brévine* (le Mont Chateleu) *où elle retombera dans l'ancienne limite de France.* » Mais cette délimitation pourtant si rationnelle ne fut pas celle qu'adoptèrent les commissaires, sans que nous puissions connaître les motifs de leur décision, et l'acte de délimitation, après avoir reçu son exécution, fut revêtu de la signature des commissaires à Neuchâtel le 24 novembre 1824.

Dans l'intervalle, les nouvelles bornes au nombre de 180 furent plantées en 1819.

Sur chaque borne neuve, dit l'article 5 du procès-verbal de délimitation, il sera sculpté du côté de la France une fleur de lis en relief dans un ovale de dix pouces de hauteur et du côté Neuchâtel, sur la face opposée, un pal portant trois chevrons également en relief et dans un ovale de même dimension.

On gravera aussi en creux sur la face de l'épaisseur qui se voit à gauche en regardant les armes de la France le numéro d'ordre, et sur la face opposée le millésime de 1819.

Sur les bornes anciennes extraites de l'ancienne limite supprimée entre la Rançonnière et la Brévine et utilisées pour la nouvelle démarcation, on a effacé le numéro de la délimitation de 1766 et on l'a rem-

placé par le numéro d'ordre de la nouvelle délimitation en gravant de même le millésime de 1819. Lorsque des rochers ont pu être employés comme bornes, on y a gravé les mêmes indications que sur les bornes.

Quand on inspecte aujourd'hui ces bornes-frontières, témoins muets des événements que nous venons de rapporter, on constate qu'elles n'ont pas subi seulement les injures du temps, mais encore le choc brutal des violentes commotions politiques qui ont agité depuis lors nos deux pays; les emblêmes qui y avaient été gravés ont été mutilés et la fleur de lis a disparu sur le plus grand nombre de ces pierres.

Les habitants du Cerneux-Péquignot vécurent durant les années où s'accomplissait tout ce travail de délimitation dans une période d'attente, dans une sorte d'interrègne, ne sachant pas à quelles lois et à quelles autorités ils devaient obéir et quels étaient leurs droits et leurs obligations. Cette situation eût été regardée peut-être par un certain nombre d'entre eux comme le commencement de la félicité sur cette terre, si elle n'avait été troublée par la visite importune du percepteur français venant lever sans aucun droit une dernière contribution en 1814 et en 1815, et si elle avait été moins inquiétante et moins dangereuse pour les créanciers hypothécaires. Elle prit fin le 1er février 1819 par une démarche du maire de la commune de Montlebon, chargé par le sous-préfet de Pontarlier de faire savoir officiellement aux habitants du Cerneux-Péquignot que leur territoire faisait dorénavant partie du canton de Neuchâtel et « *qu'ils ne devaient plus se regarder comme sujets de la France.* » Simultanément, le Conseil d'Etat de Neuchâtel désignait comme commissaire chargé provisoirement de l'administration de ce territoire M. le maire Huguenin, de la Brévine. Avec son esprit avisé et pratique et sa grande expérience des affaires, ce magistrat eut bien vite discerné les mesures qui devaient être prises pour doter le Cerneux-Péquignot de l'organisation nouvelle dont il avait besoin.

Il commença par faire le dénombrement des habitants du nouveau territoire, constata qu'il renfermait 61 familles et 300 habitants, dont 262 Français, 16 Neuchâtelois, 11 Bernois et 11 Fribourgeois, 273 catholiques et 27 protestants. Sur ces 61 familles, il y en avait 31 qui étaient propriétaires, les autres fermières ou locataires. Il y avait un instituteur logé aux frais de la paroisse et une école recevant 40 écoliers; chaque écolier payait 10, 15 ou 20 sols par mois pour les leçons. Il procéda ensuite au recensement du bétail et constata la présence de 341 têtes de gros bétail; il songea aussitôt à assurer à la Commune un approvisionnement de sel et à faire installer ce qu'on appelait alors *un détailleur.*

Il dressa un tableau descriptif des routes et chemins du nouveau territoire, et constata qu'il y avait 483 perches et 8 pieds de routes de seconde classe et 990 perches et 6 pieds de routes de troisième classe, soit un total de 1479 perches et 14 pieds. Il fit l'inventaire des biens de la Commune consistant en 117 poses de pâturages et de marais avec un bois qui suffit à peine, dit-il, à l'affocage du curé, en créances pour 3645 livres et en bâtiments improductifs représentés par l'église, la cure et la maison d'école. Les revenus communaux ascendaient à 355 Livres et les dépenses à 585 livres; la différence devait être couverte par l'impôt.

Puis, dans un rapport au Conseil d'Etat, il traçait comme suit le tableau de la vie habituelle des habitants du Cerneux et de leur caractère :

Les seules industries sont celles de l'agriculture, du commerce des bois et de la contrebande. Les hommes s'occupent à soigner les bestiaux, à couper et à voiturer du bois au Locle. Les femmes filent du chanvre et des étoupes pour de la toile de ménage et tricotent des bas. On n'y a ni coussins pour dentelles, ni rouets pour le fin fil, ni rien enfin de ce qui tient à l'industrie du Pays de Neuchâtel. Quelques familles sont dans une forte aisance; ce sont des propriétaires qui exploitent eux-mêmes leurs terres et quelques gros fermiers; tout le monde vit simplement et sans luxe, il y a peu de misère; quant aux habitants, ce sont généralement de braves gens, tranquilles, probes et laborieux, ne manquant pas de bon sens, n'aimant pas la chicane, peu instruits et absolument étrangers à nos formes et à nos usages. Il faudra faire leur éducation civique.

Dans un second rapport qu'il adressait au gouverneur de la principauté sur le résultat de la première assemblée de la communauté, le 16 avril 1821, le maire Huguenin écrivait ce qui suit :

Ces gens n'ont pas encore l'habitude des délibérations, mais ils ont en général du bon sens et de la bonne volonté. J'ai été très content d'eux, de l'ordre et de la tranquillité de cette assemblée. Je voudrais qu'ils fussent un peu moins causeurs; on a de la peine, du moins pour quelques-uns, de les faire attendre leur tour d'opiner. Je crains qu'il n'y ait un peu de confusion quand je ne serai plus là. Le Président est un peu babillard lui-même; il est âgé et n'a pas toute la capacité que l'on pourrait désirer, mais c'est un brave homme!

Nous pourrions encore détacher des nombreux rapports du maire Huguenin plusieurs tableaux du même genre, simples et familiers, et qui éclairent si bien, parfois d'un rayon de poésie, l'existence rustique de cette population, sa physionomie franc-comtoise, ses qualités de terroir et ses petits travers. Ils ne feraient que confirmer cette impression

qui se dégage de tout ce qu'a écrit le maire Huguenin pendant la durée de ses fonctions de commissaire et qui peut se résumer dans ces quelques mots : « Ce sont de braves gens ! »

Ce qui mérite assurément d'être signalé comme remarquable dans le fond et dans la forme, c'est le texte de l'allocution prononcée par le maire Huguenin dans la cérémonie qui eut lieu le 20 février 1819 pour la prise de possession civile du nouveau territoire. Nous en reproduisons la partie essentielle :

Vos nouveaux compatriotes vous demandent de l'estime, de l'affection, de la bienveillance; ces sentiments doivent être réciproques et vous vous empresserez de les mériter. Unis jadis par des rapports de voisinage et par des services mutuels, maintenant appelés à vivre sous les mêmes lois et sous le même sceptre, à ne former qu'une famille dont le souverain est le Chef et le Père, ces liens puissants se resserreront toujours davantage au lieu de se relâcher; les torts réciproques, s'il y en a eu, s'oublieront, et il n'y aura plus d'autres rivalités et d'autre ambition que pour concourir à la prospérité de la commune Patrie et au bien-être de tous ses enfants.

C'est dans ce concours unanime de volontés, dirigées vers ce grand but, que réside la gloire et la force d'une nation et le repos des familles.

Mais cette force, cette gloire, ce repos seraient passagers comme l'éclair qui sillonne la nue si les vertus civiles d'un peuple ne reposaient pas sur les vérités de la religion et la morale qui en découle; c'est à elles bien plus encore qu'aux institutions humaines qu'il appartient de former, de diriger chaque individu sur le chemin du devoir et d'assurer sa véritable prospérité.

Nous comptons aussi sur vous, notables de ce quartier, vieillards que l'expérience a mûris. Vous connaissez les besoins, les ressources, l'esprit public de cette population et vous nous aiderez à la diriger pour son plus grand bien.

Vous, qui que vous soyez, ressortissants de cette Paroisse, ne trompez pas nos espérances, mais concourez tous à nos vues sur vous. Soyez paisibles, gens de bien, aimez la retraite, fuyez le luxe qui ruine les familles, les cabarets qui abrutissent, la dissipation qui distrait de ses devoirs; livrez-vous à un commerce et à une industrie qui suppléent aux ressources de votre sol, mais que ce commerce, cette industrie soyent permis par les Loix; renoncez à toute entreprise qui exposerait votre fortune, votre repos, votre vie, et bien plus que cela, qui exposerait votre conscience, car il faut être soumis aux Loix de son Pays et des Pays voisins, moins par la crainte du châtiment que parce que c'est un devoir pour chacun de ne pas les enfreindre. Evitez les querelles, les débats, les procès; soyez de bonne foy dans vos traités et faciles dans vos transactions. Soyez, en un mot, tels que nous désirons vous voir être, sujets respectueux et fidèles, bons maris, bons pères, enfans soumis et obéissants, bons voisins, et vous aurez tous les droits à notre estime et à notre protection. Tout ce qui

pourra de notre part servir à vous faire parcourir une si honorable carrière, nous vous l'offrons. Dans vos peines, dans vos embarras, dans vos incertitudes, venez à nous avec confiance, vous trouverez non seulement un magistrat, mais un père et un conseiller affectueux qui désire se dévouer à votre bonheur.

Le 22 juin 1820, le roi de Prusse signa l'ordonnance royale qui érigeait en paroisse et communauté, sous le nom de paroisse et de communauté du Cerneux-Péquignot, tout le territoire réuni à la principauté en vertu de l'article 6 du traité de Paris du 30 mai 1814. Ce nouveau territoire était réuni à la juridiction de la Brévine, « et devait dépendre pour le spirituel, ainsi que la chose a eu lieu pour les autres paroisses catholiques de la principauté, du diocèse de Lausanne ». Comme les traités de Paris de 1814 et de 1815 avaient réservé aux habitants du pays *qui devaient changer de maîtres* un délai de six ans pour déclarer s'ils voulaient s'établir définitivement dans le pays ou se retirer ailleurs, l'ordonnance royale stipulait à cet égard ce qui suit dans son article 6 :

A l'expiration des six ans accordés par le traité de Paris aux habitants des Districts cédés pour vendre leurs propriétés et s'établir ailleurs, il sera dressé un rôle de ceux des habitants du district du Cerneux-Péquignot qui voudront continuer à y demeurer, de manière à faire connaître pour le moment et à l'avenir ceux de ses habitants qui devront être envisagés comme faisant partie de la communauté formée par la présente ordonnance.

L'article 8 de la même ordonnance prescrivait « que l'organisation particulière de la communauté serait déterminée par un règlement de notre Conseil d'Etat ».

Cette ordonnance fut communiquée aux habitants du Cerneux, convoqués à cet effet le dimanche 17 septembre 1820. Le maire Huguenin rend compte de cette journée de la manière suivante :

J'ai cru que la connaissance officielle de la volonté du Roi devait être donnée avec un peu d'appareil. J'adressai en conséquence à Antoine Pierre Martin l'ordre de convoquer les ressortissants du Cerneux pour se rencontrer dans l'Eglise le dimanche 17 du courant au sortir de la messe. Je m'y rendis accompagné de trois membres de la Cour de justice de la Brévine, du greffier et du sautier portant la livrée et le sceptre. Une table et des sièges avaient été placés pour nous entre les deux autels collatéraux; nous y prîmes place ainsi que Monsieur le curé et Antoine Pierre Martin. Le peuple rassemblé en grand nombre était placé en face de nous, dans les bancs et sur la tribune. Après un petit discours qui indiquait le but de cette réunion, je fis faire lecture de l'arrêt du Conseil d'Etat et ensuite

de l'ordonnance Royale du 22 Juin qui fut écoutée avec beaucoup d'attention, je dirai presque de recueillement, et quoi qu'il n'y eût pas dans l'assemblée un grand mouvement de joie, il me parut voir tous les visages satisfaits. Il me semble que cette expression muette de reconnaissance qui se peint sur les visages vaut bien autant que ces éclats bruyants qui sont de commande et qui n'expriment pas toujours les vrais sentimens du cœur.

Après ces lectures, les femmes, les enfants et les étrangers s'étant retirés pour laisser délibérer les hommes adultes, je les requis de s'occuper d'un Règlement d'organisation qui serait présenté à la sanction du Conseil d'Etat. Il fut unanimement décidé qu'une Commission de 12 personnes prises dans les divers quartiers du Cerneux serait chargée de dresser le projet de ce Règlement. . . . .

Le maire Huguenin termine son rapport en disant :

Cette séance est la première sans doute dont se composeront les registres de la commune. Il était midi quand l'assemblée se sépara. Monsieur le curé nous offrit à dîner et Antoine Pierre Martin, comme Président, porta la santé du Roi.

Le règlement organique de la communauté fut adopté quelques semaines après, le 8 octobre 1820; les autorités communales, après que ce règlement eût obtenu la sanction du Conseil d'Etat, furent ensuite définitivement constituées et Antoine-Pierre Martin, de Bétoz, confirmé comme président.

Si l'on examine ce premier règlement de la communauté du Cerneux, on est frappé du soin minutieux apporté dans la réglementation de tous les détails de l'administration. Le maire Huguenin s'en explique auprès du Conseil d'Etat en disant :

Vos Seigneuries le trouveront peut-être un peu détaillé, mais avec un peuple absolument étranger à nos formes, je crois qu'il convient de lui tout dire ou à peu près et de tracer dès le commencement et d'une manière un peu fixe les devoirs et les fonctions de chacun.

Nous ne voulons pas analyser ce document fort bien rédigé et fort intéressant au point de vue des usages qui étaient suivis à cette époque en matière administrative ; nous nous bornerons à en citer quelques articles ou à en extraire quelques passages :

La communauté du Cerneux-Péquignot devait être composée d'un président du Conseil de commune, de deux gouverneurs, d'un secrétaire, d'un sergent de commune et de tous les communiers résidant dans le district[1] et ayant les qualités requises pour voter dans les assemblées (art. 1er).

[1] Le terme *district* s'entend toujours ici du territoire communal.

Le Conseil de commune devait être composé de son côté de douze personnes prises autant que possible dans chaque quartier et dans chaque famille (art. 8).

Pour être électeur ou éligible, il fallait être communier, résider dans le ressort de la Commune, avoir 22 ans accomplis, ne pas être assisté des fonds publics, ne pas avoir fait discussion et ne pas être flétri par un jugement criminel (art. 10 et 47).

Les deux gouverneurs devaient être pris à tour de rôle parmi les communiers en état de servir, mais ils ne restaient en fonction que pendant une année (art. 17).

Ils devaient exécuter, comme étant les agents et les procureurs de la Commune, tout ce qu'ordonnaient le Conseil de commune ou la Générale communauté, chacun dans la limite de ses pouvoirs et attributions, et tout ce qu'ordonnait de son côté l'officier en chef de la Juridiction (art. 22 et 23).

Les gouverneurs devaient rendre compte au Conseil de commune de toutes les recettes et délivrances faites par eux pendant l'année de leur préfecture. Ces comptes, qui devaient être rendus pour le plus tard avant le 1er mars de chaque année, étaient communiqués, le dimanche qui suivait, à la Générale communauté, qui avait le droit d'examiner si tout était en règle (art. 29).

Les gouverneurs, aussi bien que chaque conseiller de commune et le secrétaire, devaient veiller à ce qu'aucun non communier ne vînt s'établir dans la Commune, soit comme propriétaire, fermier, locataire, domestique, ouvrier ou apprentif, avant d'en avoir obtenu la permission de l'officier en chef de la Juridiction ou de son lieutenant, et l'habitation ou tolérance de la Communauté (art. 30).

Les gouverneurs et chaque conseiller devaient veiller à la conservation des droits, franchises et libertés de la commune (art. 31).

Le secrétaire était à la nomination de la Générale communauté. S'il se pouvait et s'il s'en trouvait parmi les communiers du lieu, on devait prendre de préférence un notaire public (art. 32).

Les archives de la Commune devaient être sous trois clefs différentes dont l'une entre les mains du président, une autre entre celles des gouverneurs et la troisième entre celles du secrétaire (art. 37).

Le sergent devait être nommé chaque année au nouvel-an par le Conseil de communauté. Il avait à citer à domicile, d'après les ordres des gouverneurs ou du président, les conseillers de commune et les membres de la Générale communauté (art. 42 et 43).

Les fonctions et vacations des conseillers et des gouverneurs étaient gratuites pour tout ce qu'ils vaquaient dans le ressort de la Commune, de même que celles de tous les autres agents nommés par la Commune.

Quant à la forme de la délibération, voici comment elle était réglée par l'article 51 du règlement :

Les matières à traiter en assemblée générale seront proposées par les gouverneurs ou le Président, mais si elles ont déjà été discutées au Conseil de Commune, le secrétaire pourra les indiquer d'après son registre. Le Président opinera le premier et demandera les voix individuelles de chaque conseiller de commune et gouverneur; ce tour d'opinion consultative fait, le Président invitera les membres de l'assemblée qui auront quelques idées à présenter sur l'objet qui se traite à le faire, mais avec décence et respect; alors le communier qui voudra dire son avis demandera la parole et tous ceux qui auront à dire quelque chose parleront à leur tour après en avoir également obtenu la permission, laquelle ne sera ni refusée ni retirée, tant que l'opinant se renfermera dans les bornes du devoir et du sujet qui est soumis à la délibération.

Ce règlement général renvoyait à des règlements particuliers pour toutes les questions relatives à la voirie communale, à la police des étrangers, à l'assistance des pauvres, à l'instruction publique et aux cultes.

Il paraît que l'on n'éprouva pas le besoin d'édicter des règlements sur ces diverses matières, à l'exception toutefois d'un règlement concernant la police du culte, adopté le 28 avril 1822. Ce règlement statuait que tout individu professant ou connu pour professer le culte catholique, qui sera trouvé pendant les offices divins sur la place publique ou sur le cimetière [1], tenant une posture indécente, serait puni par une amende ordinaire en faveur de la seigneurie, et en outre par un gagement de six batz en faveur de la communauté applicable à la fabrique de son Eglise.

On entend par posture indécente, dit le règlement, ceux qui s'obstinent, sans motifs fondés, à ne pas vouloir entrer dans l'église quand l'office se célèbre, ceux qui, dedans ou dehors, mais dans le cimetière, ont la tête couverte pendant la célébration des saints mystères, ceux qui fument, ceux qui vont et viennent, ceux qui parlent à haute voix de manière à se faire entendre de l'intérieur du temple.

Le règlement, en ce qui concerne ceux qui ne professaient pas le culte catholique, statuait qu'ils n'étaient tenus à aucun signe extérieur

[1] Celui-ci entoure l'église.

contraire à leurs principes, mais qu'ils devaient, soit dans le temple, soit à l'extérieur, observer une attitude respectueuse, avoir la tête découverte, sans pipe à la bouche, et s'abstenir de toute parole et de tout acte qui pourrait blesser le culte, ses ministres et ses fidèles et le respect qui leur est dû, sous peine d'encourir les punitions plus haut mentionnées.

Enfin, le règlement exigeait la fermeture des cabarets aussitôt *qu'était sonné le dernier coup de cloche pour les offices.*

Le maire Huguenin, en proposant au Conseil d'Etat de sanctionner ce projet de règlement, ajoutait les commentaires suivants :

La Communauté du Cerneux-Péquignot me charge de présenter à Vos Seigneuries le projet de Règlement cy joint qu'elle a fait de son propre mouvement. Son but est de faire mieux respecter qu'il ne l'est son culte public; ce but est louable, il me paraît qu'il faut le seconder. Plusieurs notables du lieu m'assurent qu'il y a nécessité de réprimer quelques désordres. Il est en effet indécent et scandaleux si dedans ou auprès d'un temple consacré à Dieu on en voit qui entrent ou qui sortent par fantaisie, s'ils ont la tête couverte, la pipe à la bouche, si les clameurs extérieures se font entendre dans l'intérieur et troublent l'office et la dévotion. Ce ne sont pas des protestants qu'ils se plaignent, c'est de leurs jeunes gens et des jeunes Français du voisinage qui font du Cerneux-Péquignot le but de leurs promenades.

Le maire Huguenin demandait au Conseil d'Etat de compléter le projet de la communauté par un article visant non pas seulement les catholiques, mais aussi les protestants.

Je voudrais aussi qu'il fût plus clairement exprimé que les protestants sont aussi soumis à des règles de décence, sans cependant les astreindre à des cérémonies contraires à leurs principes. Les catholiques que la curiosité attire dans nos temples sont parfaitement libres, moyennant qu'ils soient décens et tranquilles; je voudrais aussi que les Protestants que la curiosité attire dans un temple catholique fussent libres, mais honnêtes et décens.

Une question d'un autre ordre, dont la solution préoccupait au plus haut degré les habitants du Cerneux-Péquignot, était celle de l'impôt. C'est le 30 mai 1814 que les Alliés avaient décidé la réunion à la Principauté du territoire du Cerneux, mais ce n'est que le 20 février 1819 que le gouvernement de la principauté, par l'organe de son commissaire le maire Huguenin, avait pris possession officiellement de ce nouveau territoire, et seulement le 22 juin 1820 que le roi de Prusse avait érigé ce territoire en paroisse et communauté. Pendant cet intervalle de plus de cinq années, les habitants du Cerneux n'avaient payé aucun impôt à

la principauté; ils avaient payé indûment des contributions au fisc français en 1814 et 1815. Comment seraient-ils traités? Est-ce que le gouvernement de Neuchâtel leur tiendrait compte des sommes perçues indûment par les agents du fisc français, sauf à en réclamer la restitution à la France, puisque la France n'avait plus aucun droit, depuis la décision des Alliés, d'exercer des réquisitions fiscales dans cette portion de territoire? Ou bien le gouvernement de Neuchâtel exigerait-il, sans aucune défalcation quelconque, le montant total des arrérages d'impôt depuis le moment de la cession? Ce montant s'élevait, d'après un tableau dressé par le maire Huguenin pour les années 1814 à 1819, plus six mois de 1820, à 26,044 L, 21 centimes.

Les habitants du Cerneux eurent l'occasion d'éprouver dans cette circonstance l'esprit d'équité et de générosité du gouvernement de Neuchâtel. Sur ce point comme sur d'autres, ce furent les conseils judicieux du maire Huguenin qui furent en grande partie suivis. Le rapport qu'il présenta au Conseil d'Etat fut soumis par celui-ci à la commission chargée d'examiner toutes les questions que soulevait la réunion de ce nouveau territoire à la principauté; la plupart des conclusions de ce rapport furent adoptées et communiquées au chancelier d'Etat prussien, le prince de Hardenberg, qui les approuva le 22 juin 1820, en même temps qu'était *signée par le roi l'ordonnance érigeant le Cerneux-Péquignot en communauté*. Le chancelier écrit en conséquence au gouvernement de Neuchâtel ce qui suit :

J'approuve en outre au nom de Sa Majesté conformément à la proposition que vous en faites :

1. que la somme que la France a perçue sur les habitans du District réuni, depuis le moment de la cession, ne soit pas réclamée;
2. qu'il soit accordé aux dits habitans un rabais sur le montant de leurs contributions arriérées, lequel ne pourra pourtant dans aucun cas excéder la moitié des arrérages;
3. que la somme perçue pour ces arrérages soit employée à des objets d'utilité publique en faveur de la nouvelle communauté du Cerneux-Péquignot;
4. qu'à l'expiration des six ans accordés par le Traité de Paris il soit dressé un rôle contenant le nom des habitans du Cerneux-Péquignot qui seront réellement domiciliés dans ce district et qui seront en conséquence membres de la nouvelle communauté;
5. que sur l'excédent des revenus il soit alloué au curé du Cerneux-Péquignot un traitement de 500 L. et au maire de la Brévine, vu l'augmentation de fonctions que la réunion de ce District à sa Juridiction lui occasionnera, un traitement de 150 L. et que ces traitements soyent portés à l'avenir en dépense ordinaire sur l'état provisionnel.

Les habitants du Cerneux-Péquignot s'empressèrent de transmettre au souverain l'expression de leur reconnaissance, dans une adresse votée le dimanche 8 octobre 1820 par l'assemblée des habitants et signée en leur nom par les notables suivants :

F.-X. Dornier, pasteur; Berthet, régent; Antoine-Pierre Martin; Eloy Vuillemez; F.-Simon Vermot; Eloy Mercier; Eloy Orsat; E. Vuillemin; N. Vermot; Sigismond Duchet; Jean Rougnon; F.-X. Orsat; L.-V. Bournot; Bazile Boucard; C. Boucard; J.-V. Cuenot; Emanuel Vermot; F. Rognon; Joseph-Eugène Richet; L.-B. Orsat; François-Joseph Martin.

Soulagés, dit l'adresse, quant aux charges publiques, associés pour l'avenir à tous les privilèges communs des anciens sujets de l'Etat, les enfants cadets de la grande famille s'efforceront de rivaliser avec les aînés en zèle, en patriotisme, en amour et en obéissance.

Elle se terminait : par les vœux ardents que les ressortissants du Cerneux-Péquignot adressent au Ciel pour la constante prospérité de Son Excellence, Monsieur le Gouverneur, pour le Conseil d'Etat, pour la Suisse entière, pour ce Pays en particulier et pour tous leurs nouveaux compatriotes aux destinées desquels ils sont fiers et heureux d'être associés.

Le maire Huguenin, en communiquant à l'assemblée de Commune du Cerneux cette importante décision, les invita « à méditer sur les objets d'*utilité auxquels elle désirait voir appliqués les arrérages d'impôt* et sur les vœux qu'elle était appelée à présenter au souverain à cet égard.»

Le résultat de la méditation à laquelle se livrèrent les communiers du Cerneux, influencés par les suggestions de l'habile maire de la Brévine, fut le suivant :

Le produit des arrérages serait divisé en quatre portions : la première serait destinée à un fonds de charité pour les pauvres communiers, la seconde à un fonds pour l'instruction de la jeunesse du lieu, la troisième à un fonds d'amortissement pour l'extinction des dettes de la Commune et pour lui assurer des ressources futures, et la quatrième serait employée aux besoins actuels et indispensables de la Commune, tels que l'acquisition d'une pompe à feu et des réparations urgentes à la maison de Commune. L'assemblée de Commune formulait en outre le vœu que ces fonds ne puissent jamais être réunis entre eux, ni confondus avec les autres fonds de la Commune, mais qu'ils soient toujours administrés d'une manière distincte.

Le maire Huguenin, en demandant au Conseil d'Etat d'approuver les décisions de la Commune, les commentait par les sages réflexions suivantes :

Il ne serait pas convenable de faire l'éloge d'un projet auquel j'ai pris quelque part. Qu'il me soit seulement permis de dire qu'il me paraît qu'on ne peut guère faire un plus utile emploi de cet argent.

Les pauvres n'ont dans ce Pays aucune espèce de ressource que la mendicité. S'il est très convenable de l'abolir, il l'est aussi de leur assurer quelques moyens d'existence; le courage, la bonne conduite, l'amour du travail sont quelquefois des ressources insuffisantes à des familles trop nombreuses ou contre les revers imprévus; il est consolant d'avoir à offrir aux pauvres honnêtes et laborieux des secours qui soyent indépendans de la volonté des individus, et c'est à quoi est destiné un quart de cette somme.

L'éducation publique a été très négligée au Cerneux-Péquignot; le régent n'a pour tout traitement fixe que son logement et 100 L. de France et cette somme lui est payée par des contributions particulières, ressource extrêmement précaire. Un second quart du capital est destiné à lui assurer un sort fixe et un peu meilleur.

Ces sommes sont faibles assurément, mais il est impossible de faire mieux dans ce moment; il faut donc porter ses vues sur l'avenir et assurer à ces fonds naissants des moyens lents à la vérité, mais certains de donner aux générations futures les moyens de faire mieux; c'est à quoi est destiné le troisième quart avec lequel on fondera une caisse d'amortissement dont les économies permettront d'augmenter successivement le fonds des pauvres, celui de l'instruction publique et le fonds de la communauté.

Si Vos Seigneuries adoptent ces trois idées, je crois qu'il y a un principe fondamental qu'il faut s'empresser de consacrer, c'est la séparation de ces trois caisses, non seulement entre elles, mais aussi de la caisse de la Communauté. J'en parle d'après une expérience de 30 ans. A la Brévine où tout prospère, tous nos fonds sont bien administrés par la Commune ou le Conseil, mais ils sont séparés et chacun a sa destination propre et sacrée; aussi des donations leur arrivent fréquemment et on leur donne avec confiance, parce que chacun sait que la volonté sera respectée et que ce qu'il donne pour les pauvres ou pour l'Ecole n'ira pas pour autre chose, quelquefois pour les folles entreprises des communes. Je crois donc qu'il importe beaucoup d'asseoir ces divers établissements sur de sages règlements dont Vos Seigneuries se réserveront la sanction.

On ne peut que souscrire sans réserve aux vues si justes développées à cette occasion par le maire Huguenin, et qui pourraient trouver chaque jour leur application utile dans la vie administrative de nos communes; elles démontrent une fois de plus tout ce qu'il y avait de prudence, de discernement et d'esprit administratif chez cet homme d'élite rompu au maniement des affaires par une longue carrière et qui, sans les préjugés dont on était imbu à cette époque, eût mérité un siège dans l'administration supérieure du pays.

(A suivre.) R. COMTESSE.

LA MÉDAILLE DE FIDÉLITÉ DE 1831

(RECTIFICATION)

La *médaille de 1831* qui accompagne, comme planche, l'article de M. E. Perrochet, du mois d'octobre dernier, a été, par suite d'une erreur, incomplètement représentée. Bélière et ruban ont été supprimés, ce qui fait que cette *décoration* a été transformée en une simple médaille.

Le *Musée neuchâtelois,* qui tient avant tout à l'exactitude, a cru devoir réparer cette erreur. Il a fait reproduire à nouveau la pièce en question avec les deux rubans qui servirent à la suspendre.



Le plus étroit, qui est le premier en date, réunit les couleurs de Prusse et de Neuchâtel. Il est à bandes successives *noire, blanche, rouge* et *jaune* (au centre). Les trois premières couleurs sont inversement répétées à droite de la bande *jaune.*

Le second ruban, plus large, postérieur de quelques années, est à bande centrale *blanche,* avec bords *noir* et *jaune,* inversement répétés de chaque côté du *blanc.* Ce dernier ne fut évidemment pas le ruban officiel. Il fut, pensons-nous, une affirmation des tendances royalistes de quelques Neuchâtelois isolés. Nos recherches, à cet égard, sont du reste demeurées sans résultat.

A. G.

PROMENADES AUTOUR DE VALANGIN

Par feu Georges Quinche

(Fragments Inédits)

(Suite — Voir la livraison de septembre 1898, page 211)

LES MAISONS DU BOURG (suite)

Dans cette même maison mourut, presque nonagénaire, en 1839, ma grand'mère maternelle, qui ne manquait pas d'avoir constamment un couteau dans son matelas pour se préserver de la crampe; elle cachait soigneusement sa quenouille le jour de Noël afin de ne pas voir des serpents durant l'année, faisait les cornes au feu lorsqu'elle y jetait des cheveux, consultait l'almanach et les arbres pour semer les œillets et soigner ses abeilles, faisait partir les cors aux pieds au moyen de la lune, se coupait les ongles le lundi pour se préserver des maux de dents. Elle examinait chaque année avec une extrême attention la température du 25 janvier, et fut tout effrayée le 25 janvier 1831, parce que ce jour-là fut orageux et agité, présage infaillible de guerre; elle allait entendre le chant des abeilles, la nuit de Noël, au coup de minuit, et regardait vitement dans sa bourse s'il y avait une pièce d'argent lorsque, au retour de la belle saison, elle entendait pour la première fois chanter le coucou. Ma grand'mère aurait eu bien peur de regarder en arrière lorsqu'elle était marraine, crainte que son filleul ne louchât sa vie durant; elle pronostiquait mariage dans l'année à qui songeait de pendus, déplaçait avec promptitude et frayeur deux couteaux qui par hasard se seraient trouvés en croix et regardait une salière renversée comme le plus sinistre augure[1]. Je n'en finirais pas si j'avais à vous raconter toutes ses bizarres pratiques. Jugez après tout cela avec quelle révérence (déférence) elle dut goûter et suivre pour sa fille les conseils et les directions du curé

[1] Il m'a paru intéressant de reproduire ici l'énumération de ces diverses superstitions qui jouaient un certain rôle dans la vie de nos pères et qui fort heureusement, grâce aux progrès de l'instruction, ont à peu près toutes fini par disparaître. (Note C.-E. T.)

du Noirmont et combien ce fripon dut rire sous cape de cette nouvelle dupe. Sa passion principale ne consistait pas dans les majuscules, comme pour le sautier Vuillemin, mais bien dans les abeilles et les chats. C'était pour elle un grand et notable événement quand les premières essaimaient ou que la Minette était entourée de sa progéniture.

Plus à droite, dans la dernière maison, tout près de la fontaine, on trouva un beau matin, morte dans son lit, le 5 février 1762, la veuve d'Henri Grosourdy, le dernier descendant du pauvre greffier décapité à la fin du XVIme siècle.

Là demeurait encore dans les premières années du siècle actuel une espèce de sibylle ou devineresse, ou encore nécromancienne qu'on appelait la vieille Hirtzel; les enfants avaient peur d'elle, et je me souviens que je me sauvais comme un rat empoisonné quand je la voyais circuler dans la rue. Elle était née le jour du « quart-temps », et jouissait en conséquence, à ce que chacun croyait alors, du privilège heureux ou triste de contempler des choses dont il n'était pas donné à tout le monde d'être le témoin. Ainsi, par exemple, on la voyait quelquefois à la nuit tombante sourire d'un de ces sourires qui font frissonner, en regardant les vieux murs du château ! Elle y voyait des dames blanches, des fantômes, des choses extraordinaires, et paraissait s'étonner que nul ne les vît qu'elle. La vieille « pythonisse » tirait les cartes et expliquait merveilleusement les songes même les plus entortillés; on venait chez elle de long et de large. Elle savait exploiter la crédulité des bonnes gens de qui elle recevait des dons apparemment proportionnés aux bonnes ou mauvaises choses qu'elle prédisait. Un jour la femme d'un fonctionnaire du bourg, nouvellement mariée, alla en secret auprès de la sorcière pour lui demander combien elle aurait d'enfants; la vieille lui dit de s'asseoir et de compter les plis de sa robe; il y en avait treize, et ce chiffre fut par hasard le nombre des enfants de la dame. Jugez de la réputation qu'une pareille aubaine acquit à la prophétesse. Le jour où l'on trouva un mannequin pendu au gibet, on vit entre chien et loup le receveur Perret sortir de chez la vieille Hirtzel; il allait sans doute invoquer sa science et réclamer ses bons offices pour arriver à la découverte de l'auteur de cette action hardie et téméraire. Du reste, la vieille avait un soin tout particulier de se conformer à certaines pratiques bizarres et superstitieuses, telles que de remuer une chaise avant de se mettre au lit, afin d'éviter des songes fâcheux; elle rentrait promptement au logis si, allant faire une commission, elle avait aperçu un chat, et

surtout un chat noir, traverser la rue; elle consultait les signes de l'almanach et prenait garde que le pain placé sur la table fût toujours sur son côté plat, attendu que la position inverse amenait infailliblement la désunion du ménage; enfin, si elle allait veiller un mort, elle avait grand soin de ne pas se placer en face du miroir, de peur de mourir dans le courant de l'année. Hélas! mon Dieu! si la pauvre vieille eût vécu un ou deux siècles plus tôt, elle eût grandement risqué de faire inscrire son nom à la file des sorcières qui prirent le chemin du château, puis celui de la potence. Elle n'aurait pas manqué d'y passer[1].

LA MAISON DE CURE

Mais c'en est assez sur ce sujet. Retournons autour du temple; je ne suis pas au bout de mes histoires, bien s'en faut! Regardez la cure[2]; elle est vieille comme un rat, témoins: *primo* la date 1584 qu'on remarque sur une des fenêtres du côté de la rue; *secundo* les petites grimaces que commencent tout doucement de faire par ci par là les gens qui l'habitent. La cure appartient malheureusement à la Communauté depuis le jour fatal où nos pères, *mettant leurs capes à reculons*, conçurent la pensée d'en faire l'acquisition. Ce jour, c'était le 12 janvier 1567[3], probablement sur le signe de l'écrevisse, et du projet à l'exécution il n'y eut qu'un pas; le marché fut bâclé, et la pache[4] conclue et parachevée au grand et notable préjudice des communiers actuels, pour la modique somme de 260 livres faibles[5], soit environ six louis, dont se contenta le magnifique seigneur Jean-Frédéric de Madrutz. Je dis «au grand préjudice des communiers actuels», car ce bâtiment est une véritable croix pour eux, exigeant presque à la continue des réparations plus ou moins coûteuses suivant le besoin et souvent le caprice des pasteurs qui l'habitent. Et puis, notez bien que, pour comble de maux, Valangin entretient à lui seul la demeure du pasteur commun de Valangin et Boudevilliers.

[1] Voir la note ci-dessus.

[2] Actuellement le bureau des postes. (Note C.-E. T.)

[3] Il faut que cette maison ait été reconstruite, puisqu'elle porte un millésime postérieur à la date de l'achat, ou bien que M. Quinche se soit trompé quant à l'année; mais il était si exact! (Note C.-E. T.)

[4] Probablement de *pactum*, pacte, convention, marché. Ce terme se retrouve encore dans le proverbe patois qui dit en parlant du mariage: «Corte patche, londge attatche.» Littéralement: Marché court, longue attache. La pointe de malice renfermée dans ces quatre mots est facile à saisir. (Note C.-E. T.)

[5] 1 L. faible = 0.56 cent.; 260 L. faibles font donc fr. 145.60. (Note C.-E. T.)

Vous vous récriez, et vous avez raison, car c'est un usage abusif et d'une souveraine injustice.

Le chésal ou sol de cette maison appartenait jadis au comte Claude d'Arberg qui, par acte du 2 mai 1510, en fit don à Messire Claude Carel, prêtre-chanoine de Saint-Pierre de Valangin, pour y construire un presbytère; le donateur se réservait seulement des prières pour lui premièrement et principalement, et puis aussi par dessus le marché pour les seigneurs et dames ses prédécesseurs. Au décès de Claude Carel, la maison passa à son frère Guillaume qui, en l'an 1518, la vendit à Messire Etienne Besancenet, curé du Locle et chanoine de Valangin, pour 260 livres. Les héritiers de Besancenet cédèrent leurs droits en 1567 à Jean-Frédéric de Madrutz et à Isabelle de Challant, de qui la Communauté acquit cet immeuble; elle possède encore dans ses archives tous les actes relatifs à ces diverses mouvances. L'acte de propriété indique pour limites le cimetière de joran, le Seyon d'uberre, les fossés de la ville de vent, et la Communauté de bise. Il paraît que dans les fossés on voyait, non pas des ours comme à Berne, ou des cerfs comme à Gorgier, mais tout bonnement des jardins potagers; c'est ce qui résulte d'une prononciation [1] de la ville de Neufchâtel ou de son Conseil, renfermée dans les archives de la Bourgeoisie et datée du 15 juillet 1525, dans une difficulté *survenue à l'égard des « terreaux » et fossés du bourg de Valangin, que* certains particuliers se disputaient pour en faire des jardins.

Tout près de là, sur ces mêmes fossés, se trouvaient alors deux ponts, l'un près de la tour, l'autre en joran de l'église. Cette circonstance résulte d'un autre acte du 14 octobre 1499 possédé par la Bourgeoisie, acte par lequel Claude d'Arberg affranchit les gens du bourg de la maintenance de ces ponts, moyennant huitante livres faibles une fois payées.

Mais revenons à la cure; j'ai encore bien des choses à vous en dire. Dans cette maison vécut un pasteur, dont la femme fut exposée au carcan pendant deux heures, pour inconduite notoire; cette exposition eut lieu le 31 août 1644. Ce ne fut, il est vrai, que beaucoup plus tard que M. Isaac Boyve fut installé à la cure de Valangin [2].

Sous le même toit vivait, au commencement du XVIIIme siècle, un pasteur qui, non content de faire du bien pendant sa vie, voulut en faire encore après sa mort. Dans ce noble but, cet homme généreux fit don à la Communauté d'une petite somme, dont les revenus à perpétuité

[1] Sentence.

[2] On peut inférer de cette finale que la femme en question était l'épouse de ce pasteur Boyve. (Note C.-E. T.)

devaient servir à aider ceux des enfants pauvres des communiers qui apprendraient des professions. L'acte de donation du pasteur Abram Baillod est daté du 3me février 1705, et cette fondation s'appelle aujourd'hui le *Fonds des sept écus*, parce que c'est une somme pareille (fr. 21) qu'on délivre à celui qui a fait un apprentissage.

C'est dans cette demeure qu'en l'année 1665 le ministre Jean-Jaques Perrot composa un sermon dans le but de conjurer les malheurs et les épouvantables calamités que faisait craindre... devinez quoi !... une pauvre et inoffensive comète dont l'apparition engagea le gouvernement à ordonner un jour de jeûne et de dévotion extraordinaire dans toutes les églises du pays.

C'est là que les gouverneurs du bourg vinrent, le 17 février 1731, présenter l'offrande d'usage à un ministre, membre de la Communauté, M. François-Louis-Sigismond Perregaux, qui venait de faire à Valangin sa première prédication. Cette étrenne consistait en deux ducats en or, sans doute enveloppés dans un beau morceau de papier blanc.

C'est encore dans cette belle maison que vivait, à la fin du siècle passé, le pasteur Jean-Frédéric Thiébaud, de scandaleuse mémoire. Jamais homme ne fut plus indigne que lui de revêtir les graves et austères fonctions du ministère évangélique. On le vit monter en chaire étant ivre; sa respectable et malheureuse épouse fut fréquemment la victime de ses brutalités, et dut plus d'une fois se soustraire par la fuite aux emportements de son mari, dont enfin elle dut se séparer par le divorce. Je ne vous déroulerai pas le tableau des scènes pénibles et lamentables qui signalèrent à Valangin le séjour du ministre Thiébaud, lequel, destitué de ses fonctions, mena dès lors une vie vagabonde et fut enfin trouvé mort, en 1822, dans la forêt au-dessus de Dombresson.

Je préfère vous faire part d'un excellent bon mot d'un de ses successeurs, le vénérable M. Jaquemot, qui habita la cure de 1804 à 1814. Si M. le lieutenant Mojon avait les yeux rouges, M. Jaquemot n'avait pas la taille dans des proportions très régulières; mais bien loin de chercher à dissimuler cette difformité, il aimait au contraire à en parler et à en plaisanter, en reprochant avec bienveillance un manque de franchise chez ceux qui, forcés de convenir que M. le pasteur avait *l'épaule un peu haute*, n'osaient pas dire tout uniment qu'il était *bossu*. Un soir, M. le pasteur rentrait dans son domicile; la soirée était fort avancée, aussi ne fut-ce pas sans quelque surprise qu'il rencontra sa domestique occupée à jaser sous le manteau de sa cheminée.

Le bon pasteur n'était pas homme à faire des esclandres; il s'approcha du pauvre Comtesse qui, au fond, n'était pas fort à son aise, et lui dit d'un ton moitié grave, moitié plaisant, que la nuit était trop avancée pour qu'il pût voir sans déplaisir la rencontre des deux personnes. Comtesse, qui avait aussi et passablement *l'épaule un peu haute,* et qui, par conséquent, ne manquait pas d'esprit, eut à l'instant même trouvé un échappatoire. « Je vous demande bien pardon, Monsieur le pasteur, mais voici ce que c'est : il y a une place vacante d'ancien d'Eglise dans le Consistoire, et je venais en causer avec Mademoiselle Julie afin qu'elle me recommandât auprès de vous. — Ta, ta, ta! Quelle excuse! répartit à l'instant même l'excellent pasteur et en lui frappant doucement sur l'épaule. D'ailleurs, mon ami Charles, il y a bien assez à un bossu dans le Consistoire. »

Georges QUINCHE.

(A suivre.) *Communiqué par* Ch.-Eug. TISSOT.

DEUX PONTS, A NEUCHATEL, VERS 1840

(Avec planches)

Quelles transformations ce dernier demi-siècle n'a-t-il pas apportées dans notre bonne ville de Neuchâtel! *Tempora mutantur!* Il y a soixante ans à peine, le Seyon passait encore à travers la ville et des ponts pittoresques, franchissant le lit de la rivière, faisaient communiquer entre elles les principales artères de notre cité. Au milieu de la ville, le pont des Grandes-Boucheries; en amont, celui des Boutiques et celui des Petites-Boucheries; en aval, celui de la Poste et le Pont-Neuf, non loin de la statue de David de Purry.

Mais le cours d'eau, comme un enfant irritable et capricieux, avait parfois de terribles colères, dont il avait à maintes reprises déjà fait sentir à la ville les funestes effets. En outre il s'échappait, en certaines saisons, de ses flots troublés des miasmes peu hygiéniques. On dut

aviser. Le magistrat décida que l'incommode rivière serait transportée ailleurs.

Aujourd'hui, sur le lit comblé du Seyon, s'allonge une belle et large rue qui, des Salles de Lecture, anciennement la *Grande Brasserie*, conduit jusqu'à la place Purry.

Les deux petites vues, fort rares, que nous reproduisons ici, nous montrent l'état des lieux, en deux points de la ville, peu avant l'époque où l'on commença la transformation de ce quartier. Elles sont de 1840 environ.



La première, petite gravure de 84 mm. sur 55 mm., semble, au premier abord, n'avoir pas grand intérêt. Elle est signée G. Grisel, del. — J. Sperli, fils, sc.

Au fond, on aperçoit la masse du Château; au premier plan, l'hôtel du Faucon, où fut pendant quelque temps la poste, avec le magasin Baumann-Péter, d'où sont sorties tant de jolies vues, lithographiées ou gravées, de Neuchâtel; à droite, le *Café littéraire,* dont nous ignorions jusqu'ici l'existence. Plus en arrière, c'est notre vieille fontaine de la Justice, alors vierge... de l'horrible *transformateur,* avec lequel on l'a mariée, il y a quelques années. Mais ce qui fait l'intérêt de cette petite pièce, c'est le *pont des Boutiques* qui reliait la rue de l'Hôpital à celle du Château, par dessus le Seyon. On aperçoit à droite une des deux rangées de boutiques qui lui avaient valu son nom et dont l'une existe encore, transformée en dépôt de malles, de poussettes et d'autres objets de ménage, sur la petite place carrée au sud du *Temple-Neuf.*

C'est la seule vue, à nous connue, où soit représentée la disposition des lieux en cette partie de la ville, avant leur transformation.

Elle appartient à M. Maurice de Tribolet.

La seconde vue, qui fait partie de la collection de M. Ferdinand Beck, a 155 mm. sur 104 mm. Elle est d'origine allemande et signée: Atelier V. C. Frommel & H. Winkles[1]. Elle nous représente, avec beaucoup d'exactitude, la ville de Neuchâtel vue de la colline de la Boine. A droite, le Château; au centre, le lit du Seyon, alors que la rivière y coulait encore, et le *pont des Petites-Boucheries*, vu du côté nord. Ce pont reliait la rue des Moulins à celle du Râteau. Il était recouvert en bois et fort vieux. Au fond on aperçoit, à gauche, la tour des Chavannes, puis le Collège latin, qui venait d'être construit, le lac et les Alpes.

Outre leur intérêt pittoresque, ces deux petites gravures, fort rares du reste, ont une certaine valeur pour fixer l'état des lieux au moment des dernières transformations que subit notre ville, avant le détournement du Seyon. Il ne restait plus qu'à faire disparaître l'ancien hôtel de ville (la Voûte), et les choses furent établies à peu près comme on les voit aujourd'hui.

Alf. GODET.

[1] Pièce tirée d'après l'Iconographie de Bachelin, p. 33, de: *Die Schweiz*, H. Zchokke, Calsruhe.





NEUCHATEL VERS 1840

Impr. Wolfrath & Sperlé

1814

La nouvelle frontière et le Cerneux-Péquignot

(Suite et fin — Voir la livraison de novembre 1899, p. 261)

Il y avait un autre point que soulevait le rescrit du roi du 22 juin 1820, qui était aussi énoncé dans la missive de même date du chancelier Hardenberg et qu'il fallait résoudre :

L'article 6 du rescrit royal ordonnait qu'à l'expiration des six ans fixés par le traité de Paris aux habitants du Cerneux-Péquignot pour opter en faveur de leur nouvelle patrie, il soit dressé un rôle contenant les noms des habitants du Cerneux domiciliés dans le nouveau territoire et devant être reconnus comme membres de la nouvelle Commune.

Depuis quelle date devait-on faire courir ce délai de six années? Depuis la date de la signature du traité, le 30 mai 1814, ou depuis le moment où il avait reçu son exécution et où il y avait eu remise du territoire cédé au gouvernement de Neuchâtel? Cette question importante n'avait pas été tranchée par l'ordonnance royale non plus que par les instructions du chancelier Hardenberg. Si les six ans devaient courir à partir du jour de la conclusion du traité, ils étaient écoulés à la date où le nouveau territoire était érigé en communauté et paroisse par l'ordonnance royale du 22 juin 1820, et il fallait établir aussitôt le rôle des nouveaux communiers. Mais dans cette alternative, de nombreux habitants qui ne savaient pas et qui ne pouvaient pas savoir s'ils seraient d'un côté ou de l'autre de la nouvelle ligne frontière et qui n'ont connu leur sort que lorsque la délimitation a été définitivement arrêtée en 1818, n'auraient eu en réalité que deux ans pour faire leur option, alors que le traité leur en réservait six.

Le maire Huguenin, autant par des motifs politiques que par des raisons de justice, et pour qu'on ne pût accuser le gouvernement de Neuchâtel de n'avoir pas respecté à la lettre cette stipulation du traité de Paris, proposait de ne compter les six années qu'à partir du jour de la prise de possession du nouveau territoire, soit à partir du 20 février 1819. En conséquence, tous ceux qui habitaient dans le nouveau terri-

toire à cette époque et qui continueraient à y habiter six ans après, *auraient été de fait et de droit considérés comme sujets regnicoles du pays et communiers du Cerneux-Péquignot et inscrits sur le rôle des membres de la communauté.* Ceux qui, au contraire, n'auraient pas conservé six ans après l'habitation qu'ils avaient le 20 février 1819 et qui avait été constatée par le recensement fait à cette époque, auraient été considérés comme ayant renoncé à la nationalité neuchâteloise et à la qualité de communiers du Cerneux. Ceux qui auraient établi leur résidence au Cerneux après l'époque de la prise de possession n'auraient pu prétendre à la qualité de Neuchâtelois et de communiers du Cerneux.

Mais ce système ne fut pas agréé par le Conseil d'Etat, pour le motif sans doute qu'il aurait fait durer trop longtemps un provisoire qui n'était pas exempt d'inconvénients; il fut toutefois admis que le délai de six ans serait prorogé d'une année et que le rôle destiné à consacrer pour les habitants du Cerneux leur indigénat neuchâtelois et leur qualité de communiers serait établi en 1821. Les Neuchâtelois et Suisses d'autres cantons devaient naturellement être laissés en dehors du rôle. Celui-ci fut en effet dressé en 1821, avec un soin extrême, par le maire Huguenin assisté des officiers de la juridiction. Quatre-vingt-treize communiers furent immatriculés et constituèrent ainsi la souche des ressortissants du Cerneux.

En 1831, la qualité de bourgeois de Valangin fut accordée à un certain nombre de ces ressortissants. Le maire Huguenin écrit à cette occasion qu'il se borne à transmettre le rôle des chefs de familles du Cerneux, car il est bien difficile de faire un choix sans blesser de légitimes susceptibilités. « Ce sont en général tous des sujets fort contents d'être Neuchâtelois; s'il fallait en retrancher quelques-uns, je les tirerais au sort. »

La Commune du Cerneux avait demandé à peu près à la même époque l'autorisation de participer aux réunions qu'organisaient entre elles les communautés de la Montagne. Ces réunions, qui constituaient une sorte de petite bourgeoisie distincte de celle de Valangin, n'étaient pas considérées comme très orthodoxes par le gouvernement qui voyait là comme un germe dangereux d'émancipation et de *self-government,* et il fallut les efforts adroits et persuasifs du maire Huguenin pour dissiper les craintes du Conseil d'Etat.

Le Cerneux-Péquignot, enclavé dans les communautés des Montagnes qui suivent la bannière de Valangin, s'est trouvé jusqu'ici isolé et sans rapport avec ses voisins et il me paraît que sa requête est fondée.

Je ne crois pas, ajoute-t-il, que les communautés des Montagnes forment une agrégation particulière; l'habitude de se réunir quelquefois, lorsque des intérêts communs ou les circonstances l'exigent, est le seul motif de ces réunions qui peuvent avoir leur utilité. Toutes ces communes, dont les localités, les besoins et les habitudes diffèrent beaucoup du Val-de-Ruz, du Val-de-Travers et du Vignoble peuvent avoir des observations communes à faire. Sans entrer ici dans la question de Droit, il me semble que Vos Seigneuries pourraient sans la compromettre se borner à consentir que la communauté du Cerneux se mît avec les communautés des Montagnes dans les mêmes rapports que ces mêmes communautés soutiennent déjà entre elles.

Le Conseil d'Etat parut être satisfait des explications données par le maire Huguenin et autorisa la commune du Cerneux à se réunir plus étroitement au faisceau des communes de la Montagne et à participer à leurs réunions.

La nouvelle ligne frontière établie par l'acte de délimitaton de 1818 a créé dans la Commune du Cerneux-Péquignot une situation exceptionnellement difficile et compliquée au point de vue du régime douanier et de la police sanitaire du bétail pour un certain nombre de domaines importants, à mesure qu'elle a partagé ces domaines en deux parties d'étendue inégale, l'une suisse et l'autre française, tandis qu'il eût été bien plus rationnel et bien plus simple de les comprendre intégralement dans le territoire neuchâtelois et suisse. C'est le cas particulièrement pour les domaines des trois Maix, le Maix-Rochat, le Maix-Baillod et le Maix-Lidor. Les commissaires chargés de cette délimitation ne paraissent pas s'être rendu compte des inconvénients multiples qui allaient en résulter indéfiniment pour les propriétaires et fermiers de ces domaines ainsi que pour les deux pays, et qui auraient dû engager leurs gouvernements à ne pas ratifier une solution aussi erronée et aussi mauvaise. Mais l'erreur ayant été commise, il faut savoir aujourd'hui obvier aux inconvénients qui en résultent par des mesures licites et avouables et sans recourir, comme la Confédération l'a fait, à des procédés condamnables au point de vue du droit public international. Chaque pays, que ce soit par l'effet des traités ou autrement, a des frontières dont la garde est plus difficile que d'autres au point de vue de la contrebande et sur lesquelles il a évidemment le droit de déployer des mesures exceptionnelles de surveillance. Mais il n'a pas le droit de placer ces territoires hors la loi commune, de les exterritorialiser, comme cela a été fait à deux reprises dans la Commune du Cerneux-Péquignot, et de les traiter comme étrangers.

Le maire Huguenin, au moment de la prise de possession du territoire du Cerneux, avait déjà signalé tous les inconvénients que ne manquerait pas d'entraîner, au point de vue de la police douanière et de la police sanitaire du bétail, la délimitation si gravement défectueuse adoptée par les deux pays, mais laissant de côté la question douanière dont il paraît qu'il n'avait pas à se préoccuper, il étudia et proposa diverses mesures de police et de contrôle du bétail qui furent approuvées par le Conseil d'Etat. Nous détachons sur ce sujet ce qui suit de son rapport du 1er mars 1819 :

Un autre objet important dont je prie Vos Seigneuries de bien vouloir s'occuper le plus promptement qu'elles pourront, c'est le déplacement des troupeaux d'un pays à l'autre au printemps et en automne.

Plusieurs particuliers ont de vastes domaines que la nouvelle ligne frontière partage; on peut les ranger dans deux classes :

1. Ceux qui n'ont qu'une maison, mais dont les prés et pâturages dépassent la ligne. Le bétail de ceux-ci est censé ne pas quitter le pays où la maison est située, puisque chaque jour il passe et repasse la ligne de démarcation pour pâturer. Ces pâturages sont fermés de clôtures et en automne des bergers surveillent dans les prés. Je crois qu'à l'égard de ceux qui se trouvent dans ce cas, il n'y a pas de mesure spéciale de police à prendre pour le moment.

2. Dans la seconde classe sont les domaines qui ont plusieurs habitations rurales, les unes sur un pays, les autres sur l'autre. Le fermier de Monsieur Favre au Maix-Lidor est dans ce cas. Deux maisons de ce domaine se trouvent sur notre pays, le bétail y reste en hiver; une autre, le Chalet des Charmottes, est sur France et c'est là que le bétail passe l'été pour la fabrication du fromage. Plusieurs autres sont dans des circonstances pareilles et demandent un déplacement d'un pays à l'autre. Il est impossible de les en empêcher; ce serait priver les propriétaires ou leurs fermiers de l'usage de leurs biens, mais il me semble qu'il faut tâcher de concilier notre sûreté avec cette liberté en évitant cependant autant que possible tout ce qu'il y aurait de trop coûteux et de trop pénible dans les mesures à prendre. Si Vos Seigneuries me permettent d'exprimer ma pensée sur ce sujet, il me semble :

1. Que le bétail qui passe momentanément en France doit être reconnu et inspecté au moment du départ par l'inspecteur qui délivrera un certificat de santé spécifiant chaque individu par son signalement, son âge et la marque de la corne.

2. Qu'à son retour le proprétaire du troupeau produira à l'officier de la Juridiction un certificat de santé du maire de la Commune où le bétail aura séjourné, après quoi l'Inspecteur fera une nouvelle reconnaissance du bétail d'après son registre et le certificat qu'il aura délivré au moment du départ. Tout étant en règle, le bétail sera libre comme s'il n'était pas sorti de l'Etat.

3. Cependant, si les circonstances le demandent, l'officier peut faire visiter le bétail par un vétérinaire aux frais du propriétaire, barrer le bétail à l'étable ou même empêcher son retour.

4. Si au moment du retour il se trouve des individus nouveaux ou remplacés, ils seront traités comme bétail venant de lieux défendus et tout le troupeau barré à l'écurie jusqu'à ce qu'il ait été reconnu sain par le Conseil d'Etat.

5. On peut ajouter à ces mesures que ces troupeaux ne pourront pas passer le Doubs, ni aller ailleurs que dans les Communes françaises de Montlebon et de la Grand'Combe de Morteau.

Quant au bétail de France qui viendra momentanément chez nous, soit pour l'alpage ou l'hivernage :

1. Exiger un certificat de santé du maire de la Commune d'où il vient, indiquant le signalement et l'âge de chaque individu. Ce certificat sera présenté au maire de la Juridiction qui le visera.

2. L'inspecteur ira aux frais du propriétaire inspecter le troupeau; il l'enregistrera après avoir reconnu l'identité des animaux avec le signalement délivré par le maire de la Commune d'où il vient, mais il ne les marquera point à la corne.

3. Si après six semaines le propriétaire désire vendre en Suisse quelques individus de son troupeau, ce troupeau en entier sera visité par un vétérinaire aux frais du propriétaire. Si le troupeau est reconnu sain, l'Inspecteur, avec la permission de l'officier, pourra marquer à la corne les individus vendus et délivrer un certificat.

Il me semble que ce serait à peu près sur ce plan qu'il serait possible de concilier la sûreté publique avec la commodité et l'économie des individus que les circonstances appellent à se déplacer plusieurs fois dans la même année.

Le maire Huguenin fait observer qu'il y a peu de contagion à craindre du bétail « venant du vallon de Morteau et des montagnes qui sont en de ça du Doubs, ce bétail étant élevé dans de grandes fermes qui achètent peu et nourrissent beaucoup et qui ont un intérêt évident à se préserver des épizooties ».

Les délégués chargés par lui de procéder en février 1819 à l'enregistrement et à la marque du bétail du nouveau territoire, constatent dans leur rapport : « 1. Chez Cuenot, le nouvel inspecteur, de l'intelligence, de la bonne volonté et de l'exactitude; 2. chez les propriétaires, de la docilité; 3. quant au bétail, des animaux sains, d'une belle race, bien entretenus et bien soignés. »

Nous avons à dessein relevé ces détails, parce qu'ils témoignent du soin qui était déjà apporté à cette époque dans notre pays pour la protection sanitaire du bétail. On était encore loin sans doute des mesures de vigilance et de précaution qui sont aujourd'hui appliquées

dans ce domaine, mais il y avait déjà des inspecteurs de bétail chargés de contrôler et d'enregistrer toutes les mutations qui se produisaient dans les troupeaux, ce qui fait encore défaut dans bien des pays et dans plusieurs cantons suisses, et une organisation qui plaçait déjà notre pays à la tête de ceux qui ont le souci intelligent des intérêts de l'agriculture et des avantages d'une bonne police sanitaire.

Nous avons achevé l'examen des dispositions essentielles qui furent prises pour résoudre les questions que souleva nécessairement la réunion de ce nouveau territoire à la principauté et canton de Neuchâtel et pour organiser le nouveau régime administratif de la Commune du Cerneux-Péquignot.

Il nous reste à mentionner encore, après la prise de possession de ce territoire par le pouvoir civil, celle qui eut lieu dans l'ordre des intérêts religieux par les autorités ecclésiastiques et épiscopales. Le 6 octobre 1819, un bref du pape avait détaché la paroisse du Cerneux-Péquignot de l'évêché de Besançon pour la réunir au diocèse de Lausanne. L'évêque de Lausanne, Pierre-Tobie Jenny, délégua en conséquence pour prendre possession de la paroisse, en qualité de commissaire épiscopal, M. Joseph Æbischer, curé de Neuchâtel. De son côté, le gouverneur de Neuchâtel, par arrêté du 8 février 1820, délégua « le sieur Huguenin, maire de la Brévine, pour porter présence à la cérémonie qui aura lieu le dimanche 13 courant au Cerneux-Péquignot pour annoncer à cette paroisse qu'elle est réunie à l'évêché de Lausanne. Il se fera accompagner par son greffier et un huissier et dressera procès-verbal de ce qui se passera en s'entendant à cet effet avec le sieur Æbischer, nommé commissaire épiscopal, et il fera mentionner dans l'acte les divers pouvoirs en vertu desquels le sieur Æbischer agit ainsi que le présent arrêt servant de plein-pouvoir au sieur maire de la Brévine. »

Voici le récit que fait de cette journée le maire Huguenin, dans un rapport adressé le lendemain 14 février 1820 au Conseil d'Etat :

A onze heures, la messe ayant été célébrée par Monsieur le commissaire, il me fit prévenir; nous nous rendîmes à l'Eglise en habits de cérémonie, nous fûmes placés près du chœur sur des sièges particuliers; l'assistance était nombreuse.

Monsieur le commissaire commença par annoncer aux Paroissiens la commission dont il était chargé par Monsieur l'Evêque de Lausanne et par Monsieur le subdélégué de la nonciature apostolique en Suisse. Il les tranquillisa sur ce changement de Diocèse par la considération des soins que leur donnerait Monsieur l'Evêque et par ses vertus personnelles. Il les tranquillisa encore sur les craintes qu'ils avaient peut-être d'abord

éprouvées en passant sous une administration qui ne professe pas le même culte qu'eux, en les assurant que le souverain et le gouvernement de cet Etat protégeaient également tous leurs ressortissans, sans s'informer quel était leur culte, que lui-même en faisait la plus douce expérience et il ajouta qu'il priait Monsieur le maire de la Brévine de vouloir bien leur donner l'assurance de cette protection.

Monsieur le commissaire termina par une exhortation très bien faite à la foy, à la charité et à l'obéissance. A la foy aux vérités révélées dans l'Evangile et aux commandements de l'Eglise, mais à une foy éclairée qui se manifeste par des œuvres; à la charité envers tout le monde qui se démontre par des actes de bienveillance et de bons offices les uns envers les autres entre les membres de la famille, envers leurs nouveaux et anciens compatriotes. Enfin, à l'obéissance envers les autorités temporelles et spirituelles.

Son discours dont je ne puis indiquer que les idées fondamentales eut une certaine étendue, mais il ne me parut pas long; il était très bien fait et dans un excellent esprit.

Je fis ensuite faire lecture par le greffier de l'arrêt du 8 février et l'appel que venait de me faire Monsieur le commissaire m'engagea à faire la déclaration suivante : — Au nom du Haut Gouvernement que j'ai l'honneur de représenter et en vertu des pleins-pouvoirs dont je suis revêtu, c'est avec autant d'empressement que de plaisir que j'annonce aux ressortissans de la Paroisse du Cerneux-Péquignot la pleine et entière exécution à leur égard de l'article 2 de la charte constitutionnelle du 18 juin 1814 qui assure le libre exercice de la religion dans la Paroisse de cette Souveraineté.

Cette déclaration fondée sur un acte qui est la base du droit public de cet Etat, acte confirmé par des serments solennels, placés sous la sauvegarde du Conseil d'Etat et des audiences générales doit déjà rassurer pleinement les peuples de cette Paroisse; mais ce qui doit mettre le sceau à leur sécurité, ce sont les principes bien connus du Souverain et de son administration et l'exemple des Paroisses du Landeron et de Cressier qui depuis trois siècles vivent en paix et fleurissent sous la protection d'un gouvernement protestant.

Les peuples de cette Paroisse doivent voir d'ailleurs dans les soins que Sa Majesté et son Conseil d'Etat ont pris de les placer sous la conduite pastorale de Monsieur l'Evêque de Lausanne une nouvelle preuve de cette sollicitude paternelle que je leur annonçais déjà il y a bientôt une année et j'espère aussi que ce sera pour vous un nouveau motif de fidélité, de reconnaissance et d'attachement envers un Souverain et un gouvernement qui s'occupent avec autant de zèle du bonheur des peuples que la Providence confie à leurs soins.

Quant à moy, mes dispositions particulières comme premier magistrat de cette Juridiction se trouvent parfaitement d'accord avec celles que je viens d'exprimer au nom de mon Haut Gouvernement. Je vous prie, Monsieur le commissaire épiscopal, d'en recevoir ici l'assurance et celle de la

considération que m'inspirent et les fonctions respectables que vous remplissez aujourd'hui et votre caractère personnel!

La cérémonie étant finie par là, on se rendit à la cure où le procès-verbal de prise de possession fut signé.

Un dîner convenable, mais très simple, eut lieu à la cure; nous étions 10 personnes, celles qui ont signé au procès-verbal et une demoiselle Vermot, voisine de Monsieur le Curé. Des provisions que j'avais envoyées de la Brévine au Cerneux-Péquignot mettent Monsieur le Curé hors de frais, mais non d'embarras. J'envoyai le sautier dîner à l'auberge. Le receveur de la douane des Sarazins et son épouse se trouvant au Cerneux-Péquignot, je crus qu'il était convenable de les faire inviter au dîner, mais ils s'excusèrent.

Voilà, Monsieur le Gouverneur et Messieurs, ce qui s'est passé d'essentiel dans cette cérémonie; je désire que Vos Seigneuries soyent satisfaites de la manière dont elles ont été représentées.

Le maire Huguenin ajoute à son rapport cette note assez caractéristique :

Ce changement de diocèse ne paraît affecter les habitans du Cerneux-Péquignot que sur l'article des fêtes et du Carême. Les fêtes qui se chaument sont très peu nombreuses en France, elles le sont beaucoup plus dans le diocèse de Lausanne. Les abstinences du Carême et de plusieurs fêtes sont, dit-on, beaucoup plus rigoureuses que dans celui de Besançon et ce peuple, tout agricole, redoute des jeunes auxquels il n'est plus accoutumé et dont une partie, ceux du Carême surtout, tombent souvent au moment des plus pénibles travaux. Le rituel est différent aussi, mais autant qu'il m'a paru, je crois que Monsieur le Curé de Neuchâtel ne tient pas beaucoup à ce qu'on suive le missel Romain ou le Gallican.

L'évêque de Lausanne ne vint visiter sa nouvelle paroisse que quelques années plus tard, le 26 juillet 1824, mais sa visite, si l'on s'en rapporte au chroniqueur de la Commune, constitua l'un des événements les plus importants dans l'histoire de la vie communale du Cerneux. Nous lui laissons la parole afin de ne rien enlever à son style original et aux accents débordants de lyrisme qu'il trouve sous sa plume pour raconter ce mémorable événement.

Assemblée de la Communauté du Cerneux-Péquignot le dimanche 4 juillet 1824 à la sortie de la messe.

Présidence de Monsieur Antoine Pierre Martin.

Le Conseil est informé que Monseigneur l'Evêque de Fribourg se rendrait sous peu dans cette Paroisse pour la visiter et y administrer le sacrement de la Confirmation. Considérant que cette illustre personne qui peut être accompagnée encore d'autres distinguées mérite qu'on les reçoive

avec tout l'honneur du à leur dignité. En conséquence, Messieurs les gouverneurs sont autorisés à faire acheter une quantité de 12 livres de poudre nécessaires à cet effet; en second lieu, ils procureront une quantité de 30 pots de vin dont la moitié de blanc et la moitié de rouge, et enfin de tout ce qui est nécessaire pour un dîner présentable pour des personnes distinguées.

Ainsi fait et délibéré à la Maison de Commune du dit lieu le dit jour 4 juillet 1824.

(Signé) Vermot, secrétaire.

Du 26 juillet 1824.

Journée à jamais mémorable pour la Communauté et Paroisse du Cerneux-Péquignot par l'auguste visite qu'elle vient de recevoir de Monseigneur Pierre Tobie, Evêque de Lausanne et de Genève, qui se rendit ce dit jour au dit lieu pour y administrer le Saint-sacrement de Confirmation accompagné de ses grands vicaires et de Monsieur de Pierre, Conseiller et Président du Conseil d'Etat, ce qui occasionna une multitude de monde de divers pays que jamais les plus anciens de cet endroit n'avaient vu dans une petite Paroisse et qui la place au rang des plus considérables.

L'arrivée du cortège fut annoncée par le son de la cloche, par des bruits de tambours, par des décharges d'infanterie et par des coups de pétards réitérés en différentes reprises. Un arc-de-triomphe était placé à l'entrée du cimetière où était suspendu le portrait de Monseigneur l'Evêque dans une couronne de verdure et de fleurs.

Monsieur le maire de la Brévine, à la tête du Conseil de cette Commune, se rendit au premier hameau à la rencontre du cortège et là harangua très éloquemment Monseigneur l'Evêque; ensuite l'on se rendit à l'Eglise pour commencer la cérémonie de la confirmation; il fut fait par Monsieur le Président du Conseil d'Etat un discours très édifiant à Monseigneur et Monseigneur, notre très révérend divin Evêque, fit une instruction pastorale d'une demi-heure. Ainsi se termina cette journée sainte et mémorable dont les principaux motifs méritent d'être transmis à la postérité.

Au Cerneux-Péquignot le dit jour 26 juillet 1824.

Le secrétaire de Commune :
(Signé) Vermot.

Si nous examinons les progrès réalisés dans le domaine si important de l'école, nous voyons ce service, que le maire Huguenin signalait au début de ses fonctions de commissaire comme très négligé au Cerneux-Péquignot, faire l'objet des soins de plus en plus éclairés des autorités communales et la condition si chétive dans laquelle avait été laissé l'instituteur s'améliorer graduellement. Nous trouvons en 1821 dans les procès-verbaux de la Commune l'accord fait avec Joseph-Constant Marmet, pour *servir comme maître d'école* aux conditions suivantes :

Marmet se dévouera entièrement à l'enseignement et à l'éducation de la jeunesse du lieu, en lui apprenant à lire, à écrire, à calculer en principe nouveau, l'orthographe, le plain-chant, les devoirs de religion, le catéchisme, les prières du soir et du matin, l'honnête, le bienséant, mais surtout la retenue dans le saint lieu, le respect et la soumission au pasteur, à ses père et mère, maîtres et maîtresses, et fidélité au gouvernement.

Le régent donnera lui-même le bon exemple par sa conduite chrétienne et catholique et en remplissant tous ses devoirs avec exactitude.

Marmet est chargé de sonner l'angelus soir et matin et à midi, d'accompagner Monsieur le curé dans l'administration des sacrements, baptêmes et mariages, d'assister les malades de jour et de nuit, de faire les fosses pour les morts au prix de trente sols. Il devra aussi sonner pour le mort au prix de cinq sols par classe, de même que pour les baptêmes au prix de dix sols; il aura un soin spécial de l'église, tel que blanchir les autels, les couvrir après les offices, ainsi que faire habiller les enfants pour servir la messe comme aussi de servir toutes les messes ou de les faire servir tous les jours de l'année.

Moyennant quoi, il devait être payé au maître d'école un traitement annuel de 124 Livres de France en deux termes égaux. Il recevait en outre avec son bois de chauffage un supplément de quinze sols par mois pour faire étudier les enfants de la première classe et dix sols par mois pour ceux de la seconde classe.

Il y a loin de cette infériorité de condition à celle qui a été faite depuis au maître d'école du Cerneux, même avant l'avènement des institutions républicaines et de la première loi scolaire de la République qui est venue conférer à l'instituteur une situation et des avantages correspondant à l'importance et à la dignité de ses fonctions.

En 1821, des réparations furent faites aux locaux scolaires dans l'ancienne maison de Commune, et en 1865, obéissant comme d'autres à la loi du progrès et à l'impulsion que la République avait donnée au besoin de lumière et à l'instruction publique, la Commune du Cerneux-Péquignot, malgré la modicité de sa fortune et la faiblesse de ses ressources, décida l'érection du bâtiment d'école qui abrite depuis lors toute la jeunesse du village.

Nous ne voulons pas reconstituer dans la suite des années et dans tous ses détails toute la vie intérieure du Cerneux-Péquignot; celle-ci, depuis 1824, s'est d'ailleurs écoulée paisible et sans incident. Il nous suffit d'avoir relevé les événements les plus saillants qui ont marqué

l'époque de la réunion à notre canton et à la Suisse du Cerneux-Péquignot et de son organisation comme Commune neuchâteloise.[1]

*
* *

Plus de quatre-vingts ans ont passé, tout l'espace d'une longue vie humaine, depuis que le Cerneux-Péquignot a été rattaché par le sort des événements au canton de Neuchâtel et à la Suisse. Le temps a fait son œuvre; il a solidarisé étroitement les intérêts de cette population aux nôtres, il a enraciné dans les cœurs les sentiments d'attachement envers le pays; une nouvelle génération a grandi à l'ombre tutélaire du clocher, ayant de plus en plus conscience de ses devoirs envers la patrie. Celle-ci n'a point oublié ceux que lui avait amenés un jour le destin et qui ont dû se confier à elle, et elle leur a donné dans bien des circonstances des témoignages irrécusables de sa sollicitude et de son affection.

S'ils jettent un regard en arrière sur la marche des événements dans ce siècle et sur les guerres qui ont ensanglanté le continent, ils auront quelque raison de trouver que ce n'est pas la mauvaise part qui leur est échue lorsqu'ils ont été rattachés, en 1814, aux destinées de la Suisse. Et en écoutant le 1er août, dans la campagne endormie dans la fraîcheur d'un beau soir, les cloches sonnant à toute volée pour convier notre peuple au recueillement et lui rappeler les fières origines et la durée providentielle de notre patrie qui est demeurée debout et préservée à travers les siècles comme un phare qui brille sur une mer orageuse et semée d'écueils, nos concitoyens du Cerneux-Péquignot auront pu se dire que la Suisse était un abri plus sûr que les plus puissants Etats et qu'elle méritait bien d'être l'objet de leur culte et de leur dévouement!

R. Comtesse,
conseiller d'état.

Ferme du Maix-Rochat, août 1899.

[1] Ce qui mérite toutefois d'être relevé, ce sont les efforts persévérants et les sacrifices qui ont été faits par la Commune du Cerneux-Péquignot pour obtenir une route cantonale qui lui permette de se relier au chef-lieu du district et de sortir de son isolement. Cette entreprise, durant de longues années, a occupé la première place dans les préoccupations des autorités communales.



MONUMENTS PARLANS DE NEUCHATEL

PAR JONAS BARILLIER

(AVEC CROQUIS)

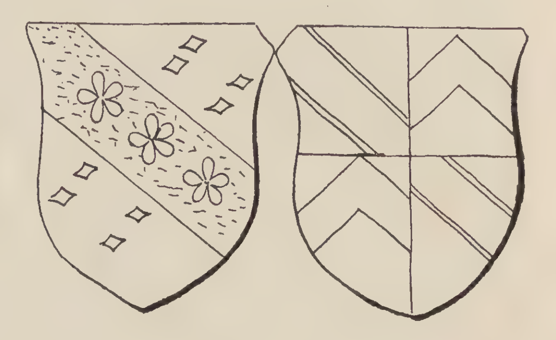
(Suite de l'article sur l'*Eglise Collégiale de Neuchâtel* — Voir la livr. d'août 1899, p. 187)

Entre la chapelle St Léonard et la troisième arcade de l'Eglise fut mis en repos environ le cinquième lustre après le XIIIe siècle le corps de Messire Pierre Métrault, sous une tombe qui parait encore aujourd'hui chargée d'une coupe sacramentale pour marque de son caractère, ... cadellé à l'antique pour la mémoire de son nom.

HIC JACET DOMINVS PETRVS MARESCALI
CANONICVS HVJVS ECCLESIAE CVJVS
ANIMA QVIESCAT IN PACE AMEN

A *deux pas plus bas (contre la muraille où étaient ci devant les* chaires de MM. les 24 du petit-conseil) est un autre monument avec quatre grands anneaux de fer et un écrit à l'entour qui ne se peut du tout plus lire, tant à cause des bancs qui en dérobent la moitié à notre vue, que pour l'effacement qui nous empêche la lecture du reste. Il y parait néanmoins une croix haute florentinée au pied fiché sur 2, 3, 4 et 5 montagnes.

De l'autre côté de l'Eglise, sous les galeries neuves de bois, dressées l'an 1656, proche la muraille du cloître, sur la fin de l'aile droite, reposent, au rapport de deux écussons accollés, deux personnes unies par le mariage et que la mort a mises ensemble dans un même tombeau, pour y attendre la résurrection. Le mari porte trois quintes feuilles sur une bande, accompagnée de huit billettes; la femme écartelle d'une bande bordée et d'un chevron simple de la sorte:

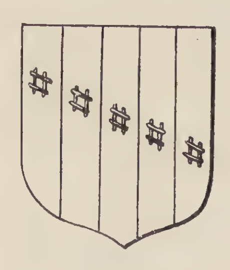


Passant de là par la chapelle St Anthoine de la fondation des anciens Ecuyers de Diesse et tirant contre le parvis de St Guillaume, l'on foule à l'entre-deux la tombe de Messire Jean de Dellémont, chanoine. Et, quoique son dépositaire y ait été inhumé cent ans devant la réformation, elle le représente néanmoins tout entier par son nom, avec la marque de son caractère et l'écu suivant :



A l'entour de la tombe est écrit :

In ista tumba est
sepultus Johan: de
Delemont canonicus

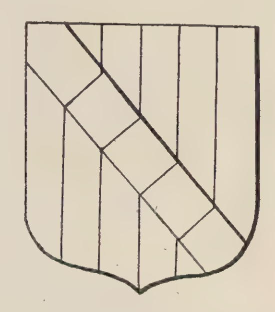


A deux pas à droite est un escu couché, pallé de cinq et billeté de même en bande, relevé sur une grande tombe sans écrit.

Les calices qui se voient en quelques autres endroits indiquent toujours la sépulture des chanoines.

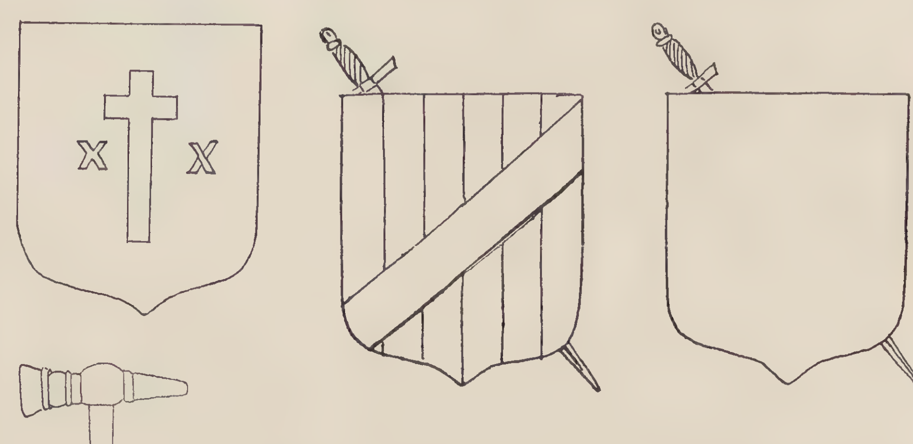
L'état pour le spirituel appartenait à la jurisdiction de l'Evesque de Lausanne qui avait la jurisdiction subalterne dans cette ville. Le chapitre renfermait onze chanoines réguliers, sous le Prévost, lequel était le douzième en nombre et le premier en dignité. Ceux qui n'en établissent que six se sont trompés; car outre la quantité d'actes qui en

nomment souvent jusqu'à huit ou neuf pour stipulans dans une même lettre, nous avons encore les statuts et ordonnances de l'Eglise qui en nomment douze, six gentilshommes et six roturiers. Ils étaient divisés en prêtres, diacres et sous-diacres, tous dédiés au service de l'Eglise, selon les statuts sur ce donnés le 18 juin 1473, en renovation des anciens statuts originaux qui avaient été brulés dans la maison des archives l'an du dernier embrasement 1450. Le Prévost tenait son état de la voix commune des chanoines et du suffrage de l'Abbé de Fontaine-André qui tous ensemble lui donnaient la mitre et l'autorité sur le spirituel et le temporel, telle que depuis quatre cents ans l'ont tenue avant la réformation.



A deux pas de Jean Dellémont, nous remarquons une tombe chargée d'un écu en relief, pallé de six à la bande compose, le tout comme s'ensuit :

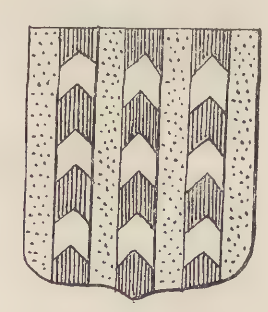
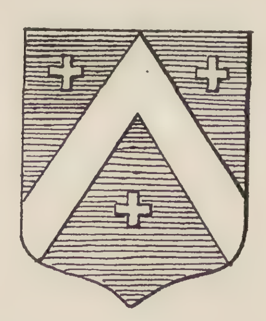
La chapelle de St Guillaume renferme quatre monuments de quatre personnes qualifiées dont on ignore les noms. Le premier est spécifié d'une croix haute au milieu de deux sautoirs; le suivant d'une espée sous un écu pallé de six à la barre, marque de natu-



ralité, brochant sur le tout; le troisième d'une espée sous un écu sans armes et le quatrième d'un marteau sans écu. Il parait que le second appartient à quelque bâtard de la maison de Grandson ou de Vauxtravers.

Il y avait encore des orgues avant la réformation, entre deux cabinets percés à jour sur un balcon élevé au bout de la nef; mais depuis, elles ont été vendues et transportées ailleurs et les cabinets qui servaient pour les joueurs d'instruments et les musiciens ont subsisté jusques en l'an 1656 qu'on les ôta.

En la construction qui se fit en même temps d'une galerie de bois, tout proche du balcon, Messieurs les Cantons tenant le pays donnèrent aussi du jour à l'Eglise de ce côté-là en l'an 1520, par une fenestre ronde, émaillée de leurs armoiries à l'entour de celle de la Ville, avec cet écriteau *Alles mit Gottes Hülfe.* Un des premiers comtes de Neuchatel donna aussi son écusson à l'une des plus hautes fenestres de l'Eglise, émaillé d'or à trois paux de gueules, chargés chacun de trois chevrons d'argent, ce que fit aussi un seigneur de Vauxmarcus par un autre d'azur à un chevron d'argent. Item un comte de Bourgogne, par un troisième de gueules semé de treffles d'or à un lion rampant d'argent lampassé et couronné d'or, comme le tout se voit encore en la tour qui est au milieu de l'Eglise, de même que ci-dessous en faveur de ceux qui n'entendent le blason que par la peinture :


En sortant de l'Eglise par la porte de cette chapelle, l'on peut remarquer avant la descente d'un petit escalier cet écrit sur la première marche, si vieux et si usé qu'il ne serait plus en état dès à présent, si je ne l'eusse été autrefois transcrire pour le remettre en cette copie :

. . . . MARTINVS
. . . . . BBAS
HVI^{s} LOCI AĪA P̲ MIAM DEI REQVIES
IN . . .

Martinus abbas hujus loci; anima per misericordiam Dei requiescat in pace.

Au même escalier, la troisième et quatrième marche rapportées ensemble représentent une tombe entière avec un écrit au chef.

Aux quatre faces du clocher, sous l'aiguille et le chapiteau se trouve à l'honneur de la bienheureuse Vierge, dame tutrice de notre Eglise :

AVE MARIA

Autour de la grande cloche est le passage d'Esaie II, 3 :

Venite et ascendamus in montem Jehova in domum Jacob,
et instituet nos in viis suis. Isa, cap. 2. 1583.

Sur la même :

Senatus populusque neocomensis, hoc opus fieri fecit.

Sur ce que l'on sonne ordinairement à l'heure de midy, suivant l'ancienne ordonnance du Pape Calixte III, est le dicton suivant, aussi répété sous la monstre de l'horloge :

La Parole de Dieu demeure éternellement.

A cette belle Eglise on tient que le fondateur fit encore deux riches couvents, l'un de l'ordre des Prémontrés ou de moines blancs et l'autre de religieuses; mais l'on se trompe en l'auteur de cette fondation, ainsi qu'il se peut remarquer par le tems de la fondation de l'Eglise et par celui de l'établissement des moines blancs, ce qu'on ne saurait accorder qu'en donnant ce premier monastère aux Bénédictins, aux moines noirs, qui toutefois ne l'ont pas habité, tellement que ces deux couvents ne sauraient avoir été fondés que longtemps après l'achèvement de notre Eglise. Le premier reposait sur la place où le chateau est assis aujourd'hui (comme il s'en voit encore quelque chose) ; son compagnon était entre le cloître et le donjon, à la place que tient aujourd'hui le cloître et les escuries du chateau et l'ancienne maison du chapitre, jadis habitée par le chantre et les enfants de chœur; de sorte qu'ils ne pouvaient être que très grands voisins. L'abbé et l'abbesse en profitèrent pour se voir, en sorte que cette dernière augmenta le nombre de ses religieuses par l'accouchement d'une petite créature. Cette intrigue, si odieuse à toute l'Eglise, le fut tellement au comte Ulrich de Neuchâtel, et d'autant plus que l'abbesse était sa propre fille, qu'il fit bruler les deux couvents et augmenter les franchises de Neuchâtel par une nouvelle coutume qui permet à un chacun de tester en faveur de qui bon lui semblerait, fors qu'à la ... seule des moines blancs. L'on prend la date de cette aventure à celle de la susdite franchise, octroyée dans les constitutions de l'an 1214, durant la binarchie des comtes Ulrich et Berthold, coseigneurs du pays.

Derrière l'Esglise, en l'espace qui séparait les deux couvents, l'on remarque un beau Dortoir, enfermé entre l'Esglise et trois allées couvertes et voutées, servant ci-devant pour la sépulture de quelques gens d'Esglise de l'ordre inférieur aux chanoines. Le fonds est encore tout rempli d'ossements et de squelettes. En un recoin des allées, avancé hors de la muraille, on voit un grand autel de pierre tout d'une pièce, autrefois bordé d'un escrit en surface, qui ne se peut plus lire aujourd'hui.

En l'an 1705, on a fait servir deux des allées du dit cloistre pour rebatir à neuf la maison de la Classe pour l'assemblée des ministres.

On bâtit aux frais des bourgeois une autre Eglise l'an 1696, au bas de la Ville, pour la commodité des vieilles gens et des infirmes; elle a un petit clocher, un chœur et nef et, ès trois faces, de belles et grandes galeries et aussi tous les ornements qui peuvent décorer un tel édifice.

Il y en avait ci devant un autre au dessous de l'hostel de Dieu, qui, après le bâtiment de la dite Eglise neuve, a été aboli et réduit à un arsenal ou magazin pour les canons et armes à feu de la ville. L'hopital qui est au dessus est grand et commodément bâti pour la quantité de pauvres qui y logent ordinairement.

La maison du Prince est située avec l'Eglise à l'endroit le plus éminent de la ville. La maréchaussée où sont les prisons et l'ancienne *maison de Neuchâtel, donnée ensuite* aux barons de Neuchâtel-Gorgier, possédée présentement par un particulier, furent habitées par le comte Ulrich et ses prédécesseurs. Mais, étant détruite par le premier embrasement, l'an 1249, il la réédifia à un autre usage et fit bâtir le chateau de sa demeure sur les masures de l'un des couvents. On l'embellit d'une fort belle entrée, au milieu de deux tours à meurtrières, l'an 1483. Le comte Rodolphe d'Hochberg, auteur de cette amplification, fit mettre ses armes sur le portail, escartelées d'Hochberg et de Neuchâtel sous un casque chargé de deux cornes de chevreuil au cimier.



Messieurs des cantons des ligues, du temps que le canton fut sequestré entre leurs mains, ajoutèrent encore au chateau une belle galerie de pierre devers le midi, représentant leurs armoiries simplement

en couleur sur le dehors; mais aujourd'hui la pluie les a la plupart perdues.

Dans la grand-salle des Etats se voient les armes des comtes de Neuchâtel, émaillées en couleurs, avec leurs alliances, contre la muraille du côté de vent et de bize, et au bout de la salle les armoiries des gouverneurs et lieutenants généraux qui ont gouverné le comté jusques aujourd'hui.

Le Donjon, réparé de beaux parterres et de cabinets aux quatre faces avec un grand bassin de pierre et un tuyau au milieu qui jette l'eau pour l'arrouser à la hauteur de vingt brasses, fesant face; fermé d'une belle muraille devers le vent, au lieu où il y avait ci-devant une grande tour carrée, qui tomba d'elle-même en l'année 1683 et alluma dans sa chûte soixante-dix bariques de poudre à canon, avec un éclat si prodigieux qu'il se fit entendre à plusieurs lieues à la ronde. Cette tour servit jadis de prison à cet insigne imposteur Jean Allart[1] duquel Goullart fait mention dans son histoire admirable et mémorable, et la corde qui lui rompit à moitié chemin en se dévalant, se voit encore au cachot par tronçons. Le coin devers le Nord est gardé par une autre tour, achevée seulement depuis le premier étage en 1693. Il y avait de plus une sortie et un pont-levis, mais sur quelques altercations entre le comte et les bourgeois, ce passage fut fermé l'an 1408.

La maison de ville avec la tour qui l'appuyait fut ruinée l'an 1579 le 8 octobre par un débordement du Seyon qui emmena le trésor et les archives, abattit la grille de la ville et deux ponts de pierre. Cette inondation étant arrivée un jeudi noya vingt personnes et quantité de bétail dans la rue et dans les escuries.

Un furieux coup de vent ayant, le 19e janvier 1645, abattu le chapiteau de dessus la tournelle de l'escalier, en le redressant vingt ans après, on trouva dans le bouton le nom de tous les conseillers qui vivaient du tems de sa première érection, auquel fut ajouté celui de leurs successeurs qui l'ont relevé.

Tout proche sont les Halles et vis à vis la maison de la Monnoie où il se bat plusieurs espèces de monnoie au coin du Prince.

Entre ces sortes de maisons, il y a les Escholes, comme la principale et la porte par où l'on entre dans la béatitude céleste et temporelle; ci

[1] Ce Jean Allart était un Tourangeau qui, se qualifiant ambassadeur du roi de Suède, escroqua beaucoup d'argent au pape, aux Vénitiens, au roi de Navarre et aux petits cantons; il fut arrêté à Neuchâtel vers 1560, sous Léonor d'Orléans; il voulut s'échapper à l'aide d'une corde qui se rompit et on le trouva mort au bas de la tour.

devant elles n'étaient que deux; depuis on y en ajouta une troisième et aujourd'hui elles se trouvent quatre en nombre et quatre plus basses pour les premiers rudiments de la lecture et écriture, dont les Régents sont gagés aux frais de la ville. On parlait même de les amplifier et rehausser en Académie, en faisant venir les professeurs pour l'entretenir, ce qui sans doute aurait réussi au grand avantage du pays, d'où on sort tous les jours quantité d'argent pour fournir aux études d'une partie des habitans, au lieu que les étrangers en auraient apporté du leur pour parfournir et vaquer au même sujet; outre que cela sonnerait hautement à l'honneur et à la louange du pays.

Pour la justice criminelle, on se sert de la tour sur la Porte de la rue des Chavannes pour châtier les insolences et les friponneries non criminelles des Bourgeois; et une autre jointe à un vieux bâtiment à l'entrée de la ville devers le vent pour les péchés et délits plus atroces; la première, qu'on appelle la Javiole, fut accordée en privilège particulier à la bourgeoisie, l'an 1531, par le marquis François d'Orleans. La criminelle et quelques bâtiments voisins servaient de demeure, comme nous l'avons dit aux premiers comtes de Neuchatel; mais, après la construction du chateau, ce logement fut distribué aux chatelains de Neuchâtel et la moitié pour les criminels est par ses départements très propre à l'usage auquel elle a été vouée et l'a encore davantage été rendue par une demi-douzaine de cages dont depuis peu on a augmenté ses logements. La tour qui y préside donnait autrefois entrée à la ville par sous son bâtiment, mais ce passage a été fermé et remis à côté.

Au milieu de la ville, sur un roc, entre le lac et la rivière du Seyon qui tenait autrefois fermé le passage du Mont Jura, pour empêcher les fréquentes irruptions des Allemands qui ne pouvaient se contenir dans leurs bornes, est une grande tour carrée où est joignant un fort grand portail, tous deux construits avec de grandes pierres de rochers tirées du lac, d'un artifice incroyable et qui semble impossible avoir pu être élevées à une si haute éminence et bâtiment comme est ladite Tour qui s'appelle aujourd'hui la Tour de Diesse (pource que, dit-on, l'empereur Jules César en laissa la garde aux gentilshommes du lieu qui se nommait Diesse, les ayant préférés à tous autres pour leur valeur). Les dits gentilshommes de Diesse ont toujours possédé de fief la dite Tour, des Romains, des Empereurs, des Rois de Bourgogne et de leurs descendants, les comtes de Neuchâtel, avec d'autres biens gisants en la montagne de Diesse, jusques en l'an 1584 qu'un des fils de Didier de

Diesse, nommé Olivier, le dernier de cette maison,[1] passa vendition de la propriété de la dite Tour à MMrs les Quatre Ministraux qui la possèdent encore aujourd'hui en forme de possession vulgaire pour l'usage et commodité de la garde de leurs titres et affaires de la dite Ville à laquelle selon la commune opinion elle doit avoir donné commencement par les bâtimens que l'on y adjoignit peu à peu, lesquels se trouvant capables d'être fermés de murailles, on en fit un Fort que l'on appela Neuburg ou Neufchastel.

(*A suivre.*) *Communiqué par* Ch. MONVERT.

CARREAU DE FAYENCE D'UN POÊLE DE CORMONDRÈCHE

(AVEC PLANCHE)

Malgré nos hésitations, nous n'avons pu résister à l'envie de reproduire ici l'amusante *catelle* que représente notre planche.

La scène qui y est figurée n'est rien moins que morose ; on peut s'en convaincre, en y jetant les yeux. La *Folie,* dispensatrice de tous biens, comme elle se nomme elle-même dans le fameux *Eloge* qu'Erasme lui met à la bouche[2], entraîne le monde dans son tourbillon. Innombrables sont ceux qui se pressent au seuil de son palais : monarques éblouis par l'éclat de la pourpre, juges iniques qui condamnez l'innocent et absolvez le coupable, hommes de lettres, qui corrompez la jeunesse par vos écrits où le vice pose pour la vertu, négociants qui, le sourire aux lèvres, vendez de la marchandise frelatée, cultivateurs qui, même quand vos greniers sont pleins, vous plaignez toujours, capitalistes sans scrupules, qui vous enrichissez du labeur d'autrui, ouvriers, qui dépensez en un jour le gain de la semaine, péniblement amassé, tartufes de tout genre, qui faites de *dévotion métier et marchandise,* et vous surtout, moines rapaces du moyen âge, que la satire a cloués vifs au pilori de l'histoire,

[1] En 1680, il y avait encore au Val-de-Travers des personnes de ce nom qui se prétendaient issues de l'ancienne famille de Diesse.

[2] Eloge de la Folie d'Erasme. Edit. de la *Bibl. nationale,* p. 19. Cet ouvrage date de 1506 à 1510.



CATELLE D'UN POÊLE DU XVIme SIÈCLE

Impr. Wolfrath & Sperlé, Neuchâtel

Vous, que les revenus d'une riche Prébende
Attachent au pied des Autels,
Qui gagnez, en chantant quelque sainte légende,
Et la graisse et l'argent du reste des mortels,[1]

à vous tous, et à bien d'autres, le palais de la Folie vous est largement ouvert. Plus nombreuses que celles de la Thèbe aux cent portes sont les entrées qui y donnent accès.

La vie est courte, hâtez-vous d'en savourer les délices, avant que la pâle Mort ne vous convie à sa funèbre *danse* et ne vous fasse faire le *grand saut périlleux,* comme le dit plaisamment, dans la fameuse Danse des Morts d'Holbein, le hideux squelette, vêtu d'un habit de fou (à la façon de celui de notre catelle) qui traîne le *Bouffon* par la main.

L'influence de la fameuse satire d'Erasme, qui eut la gloire de dire tout haut ce que beaucoup pensaient tout bas, dut être considérable sur ses contemporains. Elle le fut surtout sur la verve endiablée des artistes, partisans de la Réforme, comme le prouvent les nombreuses représentations de fous et de disciples de la Folie qui virent le jour à cette époque. La morale relâchée et toute mondaine du siècle qui vit fleurir Machiavel et les casuistes, les indignes subterfuges au moyen desquels les hommes cherchent à pallier leurs vices et leurs crimes, y sont flagellés de main de maître. C'est la fin qui sanctifie les moyens et la glorification du succès, quelque inique qu'il soit, la force qui prime le droit et la raison d'état, autant de corollaires du paganisme masqué qui dévore les nations dites chrétiennes; le culte de l'or, l'égoïsme sans vergogne, la soif de jouir dans le présent, autant de tristes réalités qui trônent pompeusement dans le palais de la Folie ou en défendent l'entrée contre la bonne foi, le désintéressement, la tolérance et la charité.

Mais revenons à notre sujet.

Dans le joyeux cortège de la Déesse, un Fou, avec sa tunique à languettes et son bonnet à oreilles, ornés de grelots, tel que le XVIme siècle a coutume de nous le représenter, entraîne par sa longue barbe ou par un mouchoir en forme de licol un moine qui, d'une main, cherche à se retenir, et, de l'autre, tient un sac de cuir où est sans doute renfermée, comme dans la bourse du licencié Pierre Garcias[2], l'âme du personnage. En vain il s'efforce de résister, la Folie est la plus forte. Quel homme pourrait remonter la pente en bas laquelle ses vices l'ont précipité? Le fou semble dans la jubilation; quant au moine, il est comme emporté par un vent de tempête.

Ce curieux morceau de plastique date évidemment de l'époque satirique de la Réforme (début du XVIme siècle), c'est-à-dire de ce moment où, avant que l'emploi de la force vienne résoudre la question pendante,

[1] Danse des Morts d'Holbein. Telle est l'opinion qu'on se faisait des ordres religieux, à l'époque de la Réforme. L'auteur a traduit: pieuse légende; mais l'équilibre du vers est compromis.

[2] Histoire de Gil Blas, de Lesage, p. 1.

on se livre à des escarmouches oratoires ou artistiques dans lesquelles la satire est l'arme du plus faible contre le plus fort. Il formait, avec d'autres *catelles* identiques, la base d'un monumental poêle à tour, vert de cuivre, à dessins en relief, qui se trouvait autrefois dans la grande salle du vieux péage de Cormondrèche, actuellement maison de M. William Dubois. La partie antérieure du poêle, avançant dans la chambre, formait un demi-haxagone, à angles ornés de colonnettes cylindriques. Sur la base, à l'intersection des angles, sont des amours tenant des écussons sans armoirie. Les *catelles* carrées, qui forment le corps du monument, sont d'un dessin en relief, assez compliqué, disposé horizontalement, comme le montre l'essai de reconstitution que nous avons tenté au Musée historique de notre ville. Au poêle se rattachent encore une série de *catelles* à créneaux, avec têtes de Romains, de style Renaissance, des châteaux, des tourelles, etc. Malheureusement le nombre de ces accessoires était trop peu considérable et il manquait trop de pièces (par ex. la corniche), pour que nous pussions remonter le poêle complet.

Ces carreaux de fayence avaient été, lors de la démolition du poêle, au siècle passé, relégués dans les combles de la maison. C'est là qu'ils ont été retrouvés en 1898 par M. W. Dubois, qui en a fait généreusement don à notre Musée. Sur la base en pierre de taille moulurée, qui existe encore en place, s'élève aujourd'hui un grand poêle vert, avec corniche et base blanche, à dessins bleus, du XVIIIme siècle.

N'est-ce pas une vraie jouissance de sauver pour la postérité de pareilles reliques?

Alf. GODET,
Conservateur du Musée historique.

NOTE A PROPOS DU PONT DES PETITES-BOUCHERIES

Pour ne laisser aucun doute sur la nature du pont des Petites-Boucheries, nous dirons, d'après les renseignements qui nous ont été donnés par un témoin oculaire: 1. qu'il reliait la rue des Chavannes à celle des Moulins; 2. qu'il était en pierre et à ciel ouvert; 3. que le côté nord était occupé par les étaux, construits en bois, où les bouchers débitaient leur viande; le côté sud par l'abattoir, construit aussi en bois. L'espace entre les deux rangées de constructions était assez large pour que chariots ou voitures pussent se croiser.

Pour se rendre à la rue du Râteau, il existait un petit chemin qui prenait à l'angle du four banal, actuellement maison Bourquin, et allait rejoindre, en passant par le bas de la dite rue, le quartier des Bercles.

A. G.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XXXVI

(ANNÉE 1899)

PLANCHES

